



# 7<sup>ème</sup> CEFDHAC

« Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles »



Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)



## 7<sup>EME</sup> SESSION DE LA CONFERENCE SUR LES ECOSYSTEMES DE FORETS DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE CENTRALE (CEFDHAC)

KIGALI, RWANDA, 13-16 NOVEMBRE 2012

# ACTES DE LA CONFERENCE

« Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles »

## **Comité de rédaction**

### **Président du Bureau du CPR CEFDHAC**

Hon. Louis Roger ESSOLA ETOA,

### **Coordination Technique**

Thomas FONDJO

### **Relecture :**

Thorsten HUBER

Elie HAKIZUMWAMI

Valérie Tite TCHUANTE

Bienvu NGOY

Patrice PASSE SANAND

Patrice BIGOMBE LOGO

Joseph Désiré ZEBAZE

Camille JEPANG

## SOMMAIRE

Sigles et abréviations  
Avant-propos  
Résumé Exécutif  
Remerciements  
Communiqué final

### **INTRODUCTION GENERALE**

#### **La 7<sup>ème</sup> CEFDHAC: un défi relevé**

- i. Contexte et justification
- ii. Thèmes et problématiques de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC
- iii. Objectifs du 7<sup>ème</sup> Forum
- iv. Résultats attendus
- v. Les temps forts de la cérémonie solennelle d'ouverture

#### **Leçon inaugurale de la Conférence :**

Repères, défis et perspectives pour une participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo

### **PREMIERE PARTIE**

#### **LA CEFDHAC, CREUSET D'IDEES ET DE REFLEXION : LES SESSIONS THEMATIQUES ET TRAVAUX EN GROUPE**

##### **1.1. Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale**

###### **Communications en plénière**

Révision du plan de convergence et enjeux

Impact potentiel de l'exploitation minière sur la dynamique REDD+ dans le Bassin du Congo: Cas du Cameroun

Afrique centrale : Interagir REDD+ & FLEGT pour une gestion locale des ressources forestières

###### **Communication parallèle**

REDD+, Énergie renouvelable, Économie verte équitable, emplois verts et participation des organisations de la jeunesse du Bassin du Congo : Cas du REJEFAC

##### **1.2. Renforcement de la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : jalons pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC**

###### **Communications en plénière**

Décryptage des Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale

Communiquer autrement pour renforcer l'implication des populations locales et des ONG

Stratégie de suivi de l'internalisation et de la mise en œuvre des directives sous-régionales à travers le contrôle parlementaire

### **Communications parallèles**

Implication des peuples autochtones d'Afrique Centrale dans le processus REDD

Afrique Centrale : Renforcer la communication de proximité pour une meilleure application des axes stratégiques du plan de Convergence de la COMIFAC

### **1.3. Intégration et autonomisation des femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale**

#### **Communications en plénière**

Valorisation des foyers améliorés : une des alternatives pour l'autonomisation de la femme pour le développement durable dans la Province du Sud Kivu

Leadership des femmes rurales des Forêts Modèles dans la valorisation des produits forestiers

Genre et gestion intégrée des ressources naturelles : Expériences et pratiques des structures de genre et le réseautage

#### **Communications parallèles**

Autonomisation des femmes pour le développement durable dans le Bassin du Congo

Partage d'expériences sur l'implication des femmes et des minorités dans la GRN: Cas du Paysage Maringa Lopori Wamba en République Démocratique du Congo

Initiatives pilotes sur l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique au Rwanda

### **1.4. Gouvernance, conservation et développement : Un ménage à trois, partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations**

#### **Communications en plénière**

Loi forestière et exploitants de PFNL face aux défis d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Congo: cas du Cameroun

Analyse des acteurs dans le paysage TNS et implication dans la CEFDHAC rurale. Rôle des plates formes de concertation

Evaluation environnementale et gestion de la durabilité en Afrique centrale

L'implication de la CEFDHAC dans la lutte contre le braconnage

#### **Communications parallèles**

Reconciling Conservation, Development and Community Benefits Through Ecosystem Services in the Albertine rift region

Développement de l'entrepreneuriat locale: outil de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale

Impacts des superpositions des permis miniers sur la gestion durable des ressources naturelles : expérience des parlementaires du Cameroun et perspectives pour une action à l'échelle régionale

Gishwati Landscape restoration through stakeholders' involvement

L'expérience du WWF dans la gouvernance des ressources

### **1.5. Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles**

#### **Communications en plénière**

Réformer la tenure forestière: évolution et défis

Building land administration in Rwanda through land tenure regularization

Tree and forest tenure in Rwanda: an incentive for reforestation and sustainable forest management

## **1.6. Les travaux en groupe**

### **DEUXIEME PARTIE**

#### **CEFDHAC : LA MARCHÉ VERS L'AVANT**

##### **2.1. Etat des lieux de la réforme de la CEFDHAC**

Place et rôle des membres de la CEFDHAC dans la visibilité, la crédibilité d'une CEFDHAC forte et respectée

Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC : Questions de membres de la CEFDHAC depuis la réforme

##### **2.2. Le rôle de la CEFDHAC à travers la « promotion d'une participation inclusive et la représentation des groupes de parties prenantes dans les débats sur la REDD+ »**

##### **2.3. Les outils d'opérationnalisation de la réforme : le plan stratégique et le plan d'affaires de la CEFDHAC**

##### **2.4. La dynamique nouvelle de la CEFDHAC réformée : une CEFDHAC des positions**

### **CONCLUSION GENERALE**

### **ANNEXES**

- Discours d'ouverture et de clôture
- Programme de la Conférence
- Motions et Déclarations
- Liste des participants

### **BIBLIOGRAPHIE**

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
APA	Accès et Partage des Avantages
APV	Accord de Partenariat Volontaire
ARCOS	Albertine Rift Conservation Society
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CAFTN	Central Africa Forest and Trade Network
CARPE	Programme régional de l'Afrique centrale pour l'Environnement
CCE	Conduite et création d'entreprises
CCN	Cellule de Coordination Nationale
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CED	Centre pour l'Environnement et le Développement
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes des forêts denses et humides
CEMAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEW	Cameroon Environmental Watch
CIFOR	Centre pour la Recherche Forestière Internationale
CIRAD	Centre International de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
CNEE	Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CPR	Comité de Pilotage Régional
CREEC	Centre de Recherche en Energie et Conservation d'Energie
DFAP	Direction de la Faune et des Aires Protégées
DFID	Département Britannique pour le développement international
DGF	Direction de la Gestion Forestière
DGRAD	Direction Générale des Recettes Administratives, Domaniales et de Participation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EFI	Exploitation Forestière à Faible Impact
EIE	Etude d'Impact Environnemental
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
ERAIFT	Ecole Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIPAC	Forum International des Peuples Autochtones d’Afrique Centrale
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FLR	Forest Landscape Restoration
FORCOMS	Forest Concession Monitoring System in Central Africa
FORIG	Forestry Research Institute of Ghana
FPP	Forest People Programme
FSC	Forest Stewardship Council
FTNS	Fondation pour le Tri National de la Sangha
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GFTN	Global Forest and Trade Network
GTBAC	Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale
GIZ	Coopération Allemande de Développement
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
ICRAF	Centre International de Recherche en Agroforesterie
IRAD	Institut de Recherche Agronomique pour le Développement
LLS	Livelihood and Landscape Strategy
MDP	Mécanismes de Développement Propre
MINAT	Ministère de l’Administration Territoriale
MINEF	Ministère de l’Environnement et des Forêts
MINEFI	Ministère de l’Economie et des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OAB	Organisation Africaine du Bois
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OLB	Origine Légale du Bois
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACEBCo	Programme d’Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo
PAF	Plans d’Aménagement Forestier
PAFC	Système Panafricain de Certification Forestière
PAN	Plans d’Action Nationaux
PAS	Plan d’Action Stratégique
PASR	Programme d’Action Sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification
PDPA	Plan de Développement des Peuples Autochtones
PER	Petites Entreprises Rurales
PEU	Petites Entreprises Urbaines
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIB	Produit Intérieur Brut

PIFK	Projet d'Implantation des Fermiers de Kinshasa
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PLAFFERCAM	Plateforme des Femmes Rurales de la Forêt Modèle de Campo-Ma'an
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Postes de Police Phytosanitaire
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RAACEEAC	Réseau des Administration en Charge de l'Évaluation Environnementale d'Afrique Centrale
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
RAFAM	Réseau Africain de Forêts Modèles
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts
REFADD	Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable
REJEFAC	Réseau des Jeunes pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
REM	Resource Extraction Monitoring
REPALEAC	Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
REPAR	Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
ReRaC	Réseau des Radios communautaires d'Afrique Centrale
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale en Afrique Centrale
R-PP	Readiness Preparation Proposal
RSC	Redevance de Superficie Concédée
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEEAC	Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique centrale
SIGIF	Système Informatisé de Gestion de l'Information Forestière
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SNV	Organisation Néerlandaise de développement
STIEPFS	Syndicat des Transformateurs Industriels et Exportateurs des Produits Forestiers Spéciaux
TDR	Termes de Référence
TNS	Tri nationale de la Sangha
TRIDOM	Tri nationale Dja-Odzala-Minkebe
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	Département américain pour le développement international
UTO	Unité Technique Opérationnelle
WWF	Fonds Mondial pour la Nature



## AVANT-PROPOS

Il n'est pas superflu de rappeler que le forum sous-régional est l'instance suprême de décision et d'orientation de la CEFDHAC. Il réunit les représentants des différentes parties prenantes pour nourrir les débats régionaux au processus de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, par la canalisation de ses conclusions vers la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

En effet, au lendemain de la sixième session de la CEFDHAC tenue à Libreville en 2007 et qui a été marquée par la réforme, les réseaux ont été redynamisés et les Fora nationaux mis en place. A l'écho retentissant du dynamisme affiché par certains réseaux, le mutisme des fora s'est fait encore plus sonore, à l'exception de ceux qui par à coups, retenaient l'attention de certains partenaires dont nos gouvernements, qui les ont mis à contribution pour domestiquer leurs débats. Le Forum sous-régional n'a pas échappé à cet embastillement, laissant le champ à d'autres initiatives qui se sont mises à jouer la partition de la CEFDHAC. C'est cinq (5) ans après la réforme que s'est tenu le 7<sup>ème</sup> forum sous-régional pour une session supposée être bisannuelle.

C'est dire le souhait qu'avaient tous les acteurs de voir la CEFDHAC prendre résolument son envol et jouer pleinement son rôle de creuset d'idées que lui reconnaît le Traité de la COMIFAC. A la faveur du retour de la confiance, il est aujourd'hui plus qu'important que les propositions concrètes pour une gestion responsable des ressources forestières d'Afrique centrale proviennent en abondance de la CEFDHAC et remontent de façon régulière, pour décision, vers le Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Il est indéniable qu'en matière de développement forestier, les éléments de solutions aux problèmes doivent provenir de la base, notamment les conclusions auxquelles parviennent les fora nationaux et les activités menées par les groupes d'acteurs organisés en réseaux solides et crédibles de la CEFDHAC.

Le succès des assises de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC, tenue à Kigali du 13 au 16 Novembre 2012 a été largement tributaire de la volonté commune des différents acteurs d'adopter des positions et des propositions en direction de la COMIFAC, donnant ainsi une voie aux millions de riverains des forêts d'Afrique Centrale dont la participation se doit d'être active à travers les dix axes du plan de convergence de la COMIFAC.

Le 7<sup>ème</sup> Forum a ainsi permis à la CEFDHAC de procéder à la finalisation du processus de sa réforme, d'accroître la visibilité de la CEFDHAC aux niveaux local, national, régional et international et de continuer le rôle d'animateur du débat démocratique pour la gestion concertée des écosystèmes forestiers denses et humides d'Afrique Centrale.

Le travail est immense. Les défis et perspectives futurs nous interpellent tous....

## RESUME EXECUTIF

### ET DE UN . . . ET POUR DE BON

Dans un environnement émaillé de troubles, de doute... les acteurs qui ont pour raison d'être de plancher sur la gestion durable et partant sur l'avenir des ressources forestières du Bassin du Congo", se sont donnés à cœur joie pour relever le défi : tenir avec succès, pour leur première fois, les assises de la CEFDHAC réformée ; mieux, honorer le rendez-vous de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale.

A la coopération technique allemande ( GIZ ), s'est jointe l'Agence Canadienne du Développement International ( ACIDI ), et il a fallu l'engagement du gouvernement rwandais, soit trois partenaires ( chiffre dont la nature ne pouvait qu'augurer une plénitude ) pour , les travaux de cette instance de décision et d'orientation de la CEFDHAC, soient tenus du 13 au 16 décembre 2012 à Kigali au Rwanda.

Quatre jours, pas moins, mis à contribution par près de deux cent participants, pour des travaux de jour comme de nuit, consistant à discuter, dialoguer, débattre et échanger d'expériences, en vue d'adopter des positions sur les questions environnementales et connexes, pour nourrir les débats régionaux au processus de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, par la canalisation des conclusions y relatives vers la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Ces échanges ont porté sur le thème central "Participation Multi-Acteurs à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles", lui-même soutenu par les problématiques ci-après :

- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale;
- Renforcer la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : Jalons pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC;
- Intégrer et autonomiser les femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale;
- Gouvernance, conservation et développement : Un ménage à trois, partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations;
- Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles;
- Etat des lieux de la réforme de la CEFDHAC;
- Présentation et adoption du plan stratégique et du plan d'affaires de la CEFDHAC.

Au bilan, près d'une quarantaine de positions et de recommandations, et trois déclarations de réseaux d'acteurs adoptées. Une synthèse de dix huit points présentés aux ministres de la COMIFAC, réunis trois jours plus tard en conseil ordinaire à Ndjamena, en attendant les assises du PFBC pour présenter celles qui ont été retenues à l'endroit des partenaires.

Les ministres ayant validé et traduit les leurs en décisions, l'attelage mis en place par la réforme mise en place en 2007 à Libreville est désormais opérationnel. En somme, la CEFDHAC a résolument pris son envol. Il lui appartient dorénavant, de s'autoriser une navigation qui cadre avec le plan stratégique et le plan d'affaires qui ont été également adoptés lors desdits travaux.

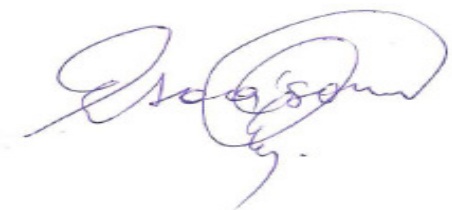
Au cri "Impossible n'est pas CEFDHAC", la double centaine de participants aux assises de Kigali, a renouvelé son engagement à tout mettre en œuvre, pour une CEFDHAC debout, qui marche et qui développe des positions. Mieux ils ont émis le vœu d'une CEFDHAC qui développe suffisamment de visibilité et une valeur ajoutée certaines, à l'effet de ne pas laisser l'espace qui lui est dévolu (d'organiser les débats en matière environnementale dans la sous-région), ne plus lui être ravi, par ceux qui ont démontré à suffisance qu'ils avaient tout intérêt à la voir mourir pour mieux ester sur le susdit espace.

Au reste, en renouvelant notre gratitude à la GIZ, à l'ACDI et au gouvernement rwandais, force est d'établir que le retour au chevet de la CEFDHAC, de tous les partenaires et bailleurs de fonds qui accompagnent la gestion durable des écosystèmes dans le bassin du Congo, et leur confiance à l'égard des institutions et organes de la CEFDHAC réformée pour l'internalisation et l'appropriation des thématiques émergentes, sont de mise.

C'est à cette condition que la CEFDHAC pourra mieux jouer son rôle tant voulu par les parties prenantes et fidèle à l'esprit de la réforme de 2007 et validée en 2008, d'élaborer des positions en vue de les canaliser vers le PFBC et le conseil des ministre de la COMIFAC, en vue de leur traitement et dépôt au Sommet des Chef d'Etat.

La force desdites positions sera largement tributaire de ce que les éléments de solutions aux problèmes doivent provenir de la base, notamment des conclusions auxquelles parviennent les fora nationaux et les activités menées par les groupes d'acteurs organisés en réseaux solides et crédibles de la CEFDHAC.

Il est donc plus que jamais utile de cesser de jouer dans des couloirs parallèles, afin que dans un effort d'ajustement mutuel, de développement de synergies et d'entretien des passerelles, le réseautage de la CEFDHAC soit mis à contribution pour une *conservation au service du développement*, dans l'intérêt bien compris des populations. /-



**Hon. ESSOLA ETOA Louis Roger**  
Président Bureau du Comité de  
Pilotage de la CEFDHAC

## REMERCIEMENTS

Nos remerciements s'adressent premièrement au Gouvernement de la République du Rwanda, pays aux milles collines, pour avoir accepté d'abriter la 7<sup>ème</sup> session de la CEFDHAC et au peuple Rwandais pour la qualité de l'hospitalité hautement appréciée par les participants.

La gratitude va à l'endroit de la COMIFAC et la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) pour leur appui politique à l'organisation du septième Forum sous-régional de la CEFDHAC.

Nos remerciements vont également à l'ensemble des partenaires financiers (GIZ, ACDI) pour leur appui financier sans lequel les résultats actuels de la CEFDHAC n'auraient pas été obtenus.

Nos remerciements s'adressent aussi au Comité de Pilotage Régional (CPR) de la CEFDHAC, au Comité d'organisation national et régional de la 7<sup>ème</sup> session de la CEFDHAC pour la réussite de la préparation et de la tenue des présentes assises, à l'ensemble des acteurs qui ont facilité les différents échanges durant le déroulement de la Conférence ainsi qu'aux différents partenaires bilatéraux et multilatéraux qui ont adhéré à ce processus et qui continuent à apporter leur assistance multiforme à ce cadre de concertation.

Les remerciements vont enfin à l'Union Internationales pour la Conservation de la Nature (UICN) pour avoir continué à jouer son rôle d'Agence de facilitation et pour l'assistance technique ayant permis la tenue effective de cette 7<sup>ème</sup> Conférence.

## COMMUNIQUE FINAL

La 7<sup>ème</sup> session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) s'est tenue à Kigali au Rwanda, du 13 au 16 novembre 2012 sous le thème « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ».

L'Objectif global était de sortir la CEFDHAC réformée des papiers, et amener les parties prenantes à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et à la sauvegarde de la biodiversité à travers l'adoption des positions à l'issue des discussions et des échanges découlant des présentations sur les débats tels que conduits dans le Bassin du Congo et dans l'intérêt des populations.

De manière spécifique, il s'agissait de :

- Contribuer à la gestion intégrée des ressources naturelles à travers des débats participatifs et multi-acteurs en vue d'adopter des positions à canaliser vers la COMIFAC et le PFBC ;
- Evaluer en vue d'une meilleure facilitation, l'opérationnalisation des structures et organes de la CEFDHAC en liaison avec les conclusions de la 2<sup>ème</sup> réunion préparatoire tenue les 1<sup>er</sup> et 02 octobre 2012 à Kigali ;
- Parachever le processus de réforme de la CEFDHAC par le choix d'une Agence de Facilitation ;
- Valider le plan stratégique et business plan de la CEFDHAC pour les trois prochaines années.

Y ont pris part les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers en provenance du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée-équatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda hôte, de Sao Tomé et Príncipe, du Tchad, ainsi que les représentants des partenaires techniques et financiers (COMIFAC, UICN, GIZ, ACDI). Il s'agit notamment des représentants des réseaux de la CEFDHAC, des secteurs public et privé, de la société civile, des populations locales et autochtones, des organisations sous-régionales et internationales et des organisations de coopération bilatérale et multilatérale.

Son déroulement était articulé comme suit:

### ❖ *Cérémonie d'ouverture*

#### ❖ *Déroulement des travaux*

- Leçon inaugurale et présentations thématiques suivies des échanges ;
- Sessions parallèles et communication additionnelles ;
- Travaux en groupes avec restitutions en plénière ;
- Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC ;
- Adoption du plan stratégique et du plan d'affaires 2013-2015.

La modération générale était assurée par l'Honorable Louis Roger ESSOLA ETOA, Président du Bureau du Comité de Pilotage sous-régional.

### I- **Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur KAMANZI Stanislas, Ministre des ressources naturelles du Rwanda. Elle a été marquée par cinq allocutions :

- **Allocution de l’Honorable ESSOLA ETOA Louis Roger, Président du Comité de pilotage sous-régional de la CEFDHAC**

Après avoir rendu un hommage à Son Excellence Paul KAGAME, Président de la République du Rwanda pour avoir accepté d’accueillir la Conférence et à tout le Gouvernement rwandais et particulièrement au Ministre des Ressources naturelles pour son implication personnelle pour la tenue des assises, l’Honorable ESSOLA a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ayant remercié les partenaires notamment la GIZ et l’ACDI, il a rappelé la genèse de la CEFDHAC, en citant toutes les précédentes sessions et les thèmes sur lesquels elles ont porté. Il a précisé que depuis la mise en place de cette initiative par la volonté des chefs d’Etats d’Afrique Centrale en 1996, son dynamisme est appelé à s’améliorer à la faveur de la réforme intervenue en 2007 qui fait de la CEFDHAC un « think-tank », véritable force de propositions dont la valeur ajoutée est reconnue et respectée de tous les acteurs. Dans cette perspective, il a souhaité que la CEFDHAC se voie attribuer les outils pour jouer pleinement le rôle qui lui est dévolu par l’article 18 du Traité de la COMIFAC.

- **Intervention de M. Thorsten HUBER, représentant de la GIZ**

Parlant au nom des partenaires, M. Thorsten HUBER de la GIZ a remercié le Gouvernement rwandais et l’ensemble des participants, qui ont rendu possible la tenue de cette 7ème CEFDHAC. Il a enchaîné sur leur satisfaction de voir enfin se tenir le 1<sup>er</sup> forum de la CEFDHAC réformée, déduisant qu’il s’agissait là d’un nouvel envol qui permettra enfin à cette institution dont l’importance est incontestable pour l’ensemble des parties prenantes impliquées dans la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo, de jouer pleinement son rôle. Il a ensuite réaffirmé l’engagement des partenaires à soutenir la CEFDHAC reformée dans son nouvel envol.

- **Intervention de M. Valery TCHUANTE, représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**

Déclinant les excuses du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC empêché, M. Valery TCHUANTE a exprimé le désir ardent qu’a la COMIFAC de voir ce partenaire technique prendre réellement son envol et jouer pleinement son rôle dans le paysage de la conservation et du développement durable. Il a renchéri en rappelant le rôle de force de proposition qui est celui de la CEFDHAC et invité les participants à saisir l’opportunité du présent forum pour avancer.

Il a aussi rappelé le caractère particulier de la CEFDHAC réformée dont l’une des missions est d’organiser les débats politiques et techniques à travers les fora nationaux et sous – régionaux et de canaliser vers la COMIFAC le produit des discussions, analyses et recommandations issues des différentes parties prenantes, de suivre et de contribuer à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC.

- **Discours d’ouverture de son Excellence KAMANZI Stanislas, Ministre Rwandais des ressources naturelles**

Après les souhaits de bienvenue aux participants et la transmission du salut fraternel du Président de la République et Chef de l’Etat du Rwanda, son Excellence Paul KAGAME, il s’est réjoui de la forte présence des délégations des dix pays de l’espace COMIFAC preuve de leur soutien au « processus de Brazzaville ».

Il a souhaité que les travaux débouchent sur des positions dont l’examen par les ministres de la COMIFAC vis-à-vis desquels il s’est engagé à jouer pleinement sa partition en tant que Vice- Président de la CEFDHAC. Ceci afin de consolider les acquis, et/ou de réorienter les pratiques et politiques en vigueur en matière de gestion durable tout en confortant la contribution du secteur forestier à la lutte contre la pauvreté et au développement de nos pays.

## II- Leçon inaugurale et présentations thématiques suivies des échanges

Présentée par M. Patrice BIGOMBE LOGO, expert auprès du Projet Observateur Indépendant et rapportée par M. Joseph Désiré ZEBAZE, elle a permis d'aborder la problématique centrale de la conférence à savoir : « Repères, défis et perspectives pour une participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo ». Dans son adresse de circonstance, l'orateur a dressé l'état des lieux, les défis et des perspectives pour la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

Après la définition des concepts et l'énonciation des cinq principes de la participation multi-acteurs, M. Patrice BIGOMBE LOGO a souligné la particularité du Bassin du Congo, présenté les processus de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans cet espace, présenté l'importance de l'Observation Indépendante comme approche de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles, avant de chuter sur les défis et perspectives de la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans l'espace COMIFAC.

Pour soutenir cette présentation, la conférence a bénéficié d'une panoplie de communications adossées sur les problématiques ci-après :

- Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale ;
- Renforcer la participation des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : jalon pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC ;
- Intégrer et autonomiser les femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale ;
- Gouvernance, conservation et développement : un ménage à trois partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations ;
- Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles.

Lesdites communications se sont faites soit en plénières, soit en sessions parallèles, soit en additionnelles.

Dans le même ton, les travaux ont été nourris par la présentation et l'adoption du plan stratégique et du Plan d'affaires de la CEFDHAC, l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC, toutes choses qui ont constitué un ensemble de onze sessions. Lesdites sessions ont été agrémentées d'échanges et de débats soit en plénière, soit au sein de groupes de travail constitués sur place, soit au sein de groupes d'acteurs réunis en marge de la Conférence.

Au terme des travaux, les participants recommandent :

### **Aux Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale :**

1. Faire procéder à la ratification des conventions internationales relatives à la gestion durable des ressources biologiques et des droits des peuples autochtones, en particulier, la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux et le Protocole de Nagoya sur

l'accès aux ressources naturelles génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique ;

2. Poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC qui prévoit l'affectation d'une fraction de ces ressources aux activités et au fonctionnement de la CEFDHAC. En attendant, en-acter auprès de leurs différents Gouvernements, l'application des dispositions de l'Article 9 des statuts de la CEFDHAC qui prévoient des contributions des Etats pour le financement de ses activités ;
3. Procéder, autant que possible, à l'horizon 2015, à l'évaluation ou à la relecture/révision des politiques et législations forestières mises en place au lendemain du Sommet de la Terre Rio 92, pour les adapter aux évolutions en cours dans le secteur et y intégrer les dispositions pertinentes des Directives COMIFAC (Produits Forestiers Non Ligneux, Populations Locales et Autochtones et ONGs, Contrôle forestier), et plus spécifiquement les aspects liés aux droits des populations locales et autochtones, des femmes et des jeunes ;
4. Susciter, promouvoir et œuvrer, dans leurs pays respectifs, à la mise en cohérence des politiques et législations forestières avec les politiques et législations agricoles, environnementales, foncières, minières et des hydrocarbures ;
5. Développer des normes harmonisées d'intervention de tout opérateur économique en milieu forestier ;
6. Susciter, promouvoir et accompagner, à l'horizon 2015, l'élaboration participative des plans nationaux consensuels d'affectation des terres et, à l'horizon 2020, l'élaboration d'un plan régional d'affectation des terres de l'espace COMIFAC ;
7. Procéder à la refonte du plan de convergence de la COMIFAC en y intégrant les thématiques émergentes en matière de gestion des ressources naturelles (Changements climatiques, genre, écotourisme, REDD+ équitable, économie verte durable, bio - économie, emplois verts,...) ;
8. Sensibiliser les Etats de l'espace COMIFAC à adopter une position commune sur la sécurisation des droits de tenure foncière et forestière des populations locales et autochtones, l'accaparement des terres, les agro-industries, les exploitations minières, et œuvrer pour la reconnaissance accrue et la sécurisation significative des droits communautaires, la mise en place des Politiques de Sauvegarde de l'Environnement et de Protection des Forêts ;
9. Appuyer, faciliter et accompagner la redynamisation et l'institutionnalisation des fora nationaux et des organes de la CEFDHAC (avec un Secrétariat et un personnel minimum) et promouvoir des cadres de concertation entre les Etats, le secteur privé, les ONG et les populations locales et autochtones, pour la gestion intégrée des ressources naturelles avec la participation des secteurs de l'environnement, du foncier, des mines, des hydrocarbures et autres ;
10. Assurer la réglementation de l'exploitation forestière artisanale, la professionnalisation et la formalisation de ce secteur, ainsi que le développement du marché intérieur du bois dans les pays d'Afrique centrale ;
11. Poursuivre, renforcer et diversifier le renforcement des capacités nationales d'évaluation environnementale, d'observation de la gestion des forêts, de contrôle forestier et de répression des infractions forestières, de surveillance participative des forêts et de la faune



sauvage et l'adoption des mesures de lutte contre le braconnage national et transfrontalier et contre l'exploitation illégale des forêts et de la faune ;

12. Assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les fonds dédiés à l'environnement et à la gestion des forêts dans l'espace COMIFAC (Fonds vert, REDD+, GEF, FFBC, etc.) ;
13. Elaborer et mettre en œuvre un dispositif régional de suivi évaluation du Plan de convergence de la COMIFAC et des activités des organes, des réseaux et des fora de la CEFDHAC ;
14. Signer, ou ratifier et veiller à la mise en œuvre effective des Accords de Partenariat Volontaire (APV) dans l'ensemble des pays forestiers d'Afrique Centrale ;
15. Se pencher résolument sur le problème de l'assèchement du Lac Tchad par la mise en œuvre des mesures urgentes suivantes :
  - la finalisation de l'étude d'impact environnemental et social de l'opération de transfèrement des eaux de crue de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;
  - le transfèrement effectif de ces crues ;
  - la gestion efficiente des eaux de pluie dans le Bassin du Lac Tchad ;
  - la mitigation des effets anthropiques sur le Lac Tchad.
16. Diffuser et s'assurer de l'internalisation dans les pays de la convention sous-régionale de contrôle forestier adoptée lors du dernier conseil des ministres de la COMIFAC tenu à Brazzaville ;
17. Impliquer étroitement la CEFDHAC, ses fora et ses réseaux, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de lutte contre le braconnage et faire de l'orpaillage clandestin dans les aires protégées, une question à examiner par les gouvernements concernés.

#### **Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :**

1. Appliquer la Convention avec la CEFDHAC ;
2. Publier et vulgariser les Directives COMIFAC paraphées et signées, auprès des Etats de l'espace COMIFAC, des partenaires au développement, du secteur privé, des gestionnaires des aires protégées, des bureaux de certification, etc. ;
3. Procéder à la vulgarisation des mécanismes de répartition des bénéfices et des avantages de l'exploitation des forêts et des ressources naturelles et y intégrer, dans les pays où elle n'existe pas, une quote-part pour les populations locales et autochtones, les femmes et les jeunes ;
4. Associer la CEFDHAC aux différents dialogues en cours avec les autres bassins forestiers ;
5. Procéder à l'élaboration participative et à l'adoption, à l'horizon 2015, des Directives sous-régionales COMIFAC sur le genre et la gestion durable et bénéfique des forêts d'Afrique centrale ;
6. Veiller à l'intégration des dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la Jeunesse dans la refonte du Plan de Convergence de la COMIFAC ;

7. Réaliser des études sur les bonnes pratiques d'application des Directives COMIFAC et organiser des ateliers nationaux multi-acteurs de diffusion des résultats et d'appropriation des dispositions pertinentes de ces Directives ;
8. Collaborer avec la CEFDHAC et ses réseaux, notamment le REFADD pour capitaliser les travaux du Comité ad hoc genre de la COMIFAC en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale Genre.

#### **Au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) :**

1. Recentrer ses activités dans le sens de réhabiliter autant que possible la CEFDHAC (et ses institutions sous-régionales et nationales), dans le rôle que l'article 18 du traité de la COMIFAC lui confère et le compléter avec des discussions centrées sur les stratégies d'appui des partenaires.

#### **Au Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC :**

1. Fédérer la CEFDHAC avec les autres plateformes émergentes pour renforcer et amplifier son action et son efficacité dans la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (REDD+, Forêt Modèle, RRI, ...);
2. Promouvoir la communication interactive entre les organes, les réseaux et les fora nationaux de la CEFDHAC ;
3. Elaborer et trouver des financements pour opérationnaliser effectivement les fora nationaux, renouveler les bureaux de ceux dont les mandats sont à terme et organiser les assemblées générales des réseaux à redynamiser ;
4. Poursuivre la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels et de toutes les parties prenantes sur l'évaluation environnementale, les APV/FLEGT, la REDD+, l'économie verte, la certification forestière, la tenure foncière, le genre, la cartographie participative, le contrôle forestier et la répression des infractions forestières ;
5. Promouvoir le renforcement des capacités des leaders autochtones, l'éducation en milieu autochtone, la délimitation, la légalisation et la sécurisation des terroirs fonciers et forestiers des peuples autochtones ;
6. Collaborer avec le REPAR, les réseaux et les fora nationaux CEFDHAC, pour l'organisation dans chaque pays des missions de contrôle parlementaire, la formulation et la présentation des questions orales et écrites sur l'application nationale des Directives COMIFAC ;
7. Assurer l'ancrage physique de la CEFDHAC pour assister le Bureau du Comité de pilotage et poursuivre les consultations auprès des partenaires en vue de relancer la procédure de recrutement de l'Agence de facilitation ;
8. Examiner la proposition de la délégation gabonaise d'offrir des bureaux et du matériel pour le Secrétariat Technique de la CEFDHAC ;
9. Décliner en séquences annuelles le Plan d'affaires adopté.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012

Les participants

## INTRODUCTION GENERALE

### LA 7<sup>ème</sup> CEFDHAC : UN DEFI RELEVÉ

#### Contexte et justification

La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) est un processus multi-acteurs lancé en 1996 à Brazzaville (Congo) pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières d'Afrique Centrale. Elle regroupe de ce fait, à travers les fora d'échanges et de discussions, tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Avec l'avènement de la COMIFAC notamment, la signature du Traité instituant la COMIFAC en février 2005 par les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, le mandat de la CEFDHAC a été reprécisé. A cet effet, la CEFDHAC est chargée de la gestion des processus de concertation au sein du forum sous-régional et des fora nationaux et de leurs commissions spécialisées.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme entamée en 2007 à Libreville, la CEFDHAC a été confirmée dans son rôle de forum d'échanges, de débats et de propositions. Depuis lors, elle s'est traduite entre autres par : la tenue des fora nationaux, la structuration et la redynamisation de ses réseaux, la mise en place du Comité de Pilotage sous-Régional en Août 2009 à Bangui et l'adoption d'une feuille de route à l'issue des travaux liés à la première session dudit comité.

Ladite feuille de route ayant retenu en bonne place la tenue du 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional, ce rendez-vous annoncé chaque année, n'a jamais pu se tenir faute de financement. Néanmoins les réunions du Comité de Pilotage sous régional (après Bangui 2009, il y a eu Kigali 2011, puis Douala en mars 2012), et ont servi de cadre pour la préparation de l'échéance annoncée à Kigali du 13 au 16 Novembre 2012.

En prélude à cette grande rencontre, deux réunions préparatoires ont eu lieu (Mars et Octobre 2012 respectivement à Douala et à Kigali). En outre, dans le but d'avoir des engagements fermes et concrets du pays hôte, une mission exploratoire a été effectuée à Kigali du 21 au 26 août 2012.

En fait, malgré le ralentissement lié au marasme financier qui lui a mis du plomb dans les ailes, la CEFDHAC est appelée à jouer son rôle dévolu par le traité de la COMIFAC, en tenant ses assises avant le conseil des ministres de cette instance. C'est ainsi que Kigali a respecté la tradition observée à Brazzaville en 1996, à Bata en 1998, à Bujumbura en 2000, à Kinshasa en 2002, à Yaoundé en 2004, et à Libreville en 2007.

L'organisation de cette échéance s'est faite en étroite collaboration avec le gouvernement rwandais. Elle revêt un caractère particulier parce que Les assises constitueront, à n'en pas douter, la reprise des activités proprement dite de la CEFDHAC qui, au sortir des travaux, devra se mettre debout pour une CEFDHAC des positions qui tranche avec « la CEFDHAC des papiers ».

A l'issue de ces réunions préparatoires y relatives :

- les thématiques du 7<sup>ème</sup> Forum Sous – Régional de la CEFDHAC ont été adoptés ;
- les dates de la tenue du forum ont été arrêtées (13 au 16 novembre 2012 à Kigali au Rwanda);

- le programme indicatif des travaux du Forum élaboré ;
- les critères de choix et la typologie des participants au 7<sup>ème</sup> Forum adoptés ;
- le budget prévisionnel pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> Forum adopté ;
- les éléments du cahier des charges soumis au pays hôte tels que proposés par la mission exploratoire en son temps validés ;
- la sélection des présentations au 7<sup>ème</sup> Forum effectuée ;
- le choix des communications à susciter pour compléter celles choisies réalisées.

C'est dans ce contexte que s'est tenue du 13 au 16 novembre 2012 à Kigali au Rwanda, le 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

### **Thèmes et problématiques de la Conférence**

Au cours des deux réunions préparatoires du 7<sup>ème</sup> forum (Douala en mars 2012, et Kigali en Octobre 2012), le thème central et les sous thèmes ont été débattus et arrêtés par l'ensemble des participants.

Il s'agit de :

**Thème central** : « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ».

#### **Sous-thèmes :**

1. Tenure foncière
2. Genre
3. Plan de convergence et thématiques nouvelles de la COMIFAC
4. Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale
5. Gouvernance, conservation et développement

C'est autour de ce thème et sous-thèmes que les différentes communications en plénières et en sessions parallèles se sont focalisées et ont permis d'élaborer des positions en direction du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

### **Objectifs du 7<sup>ème</sup> Forum**

#### ***Objectif global***

Contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et à la sauvegarde de la biodiversité dans le Bassin du Congo et dans l'intérêt des populations à travers l'adoption des positions et le parachèvement de la réforme de la CEFDHAC.

#### ***Objectifs spécifiques :***

- contribuer à la gestion intégrée des ressources naturelles à travers des débats participatifs et multi-acteurs en vue d'adopter des positions à canaliser vers la COMIFAC et le PFBC;
- évaluer en vue d'une meilleure facilitation, l'opérationnalisation des structures et organes de la CEFDHAC en liaison avec les conclusions de la 2<sup>ème</sup> réunion préparatoire tenue les 1<sup>er</sup> et 02 octobre 2012 à Kigali;
- parachever le processus de réforme de la CEFDHAC par le choix d'une agence de facilitation ;
- valider le plan stratégique et business plan de la CEFDHAC pour les trois prochaines années.

## Résultats attendus :

- ✓ l'organisation des travaux de la 7<sup>ème</sup> Session de la CEFDHAC est effective ;
- ✓ les échanges entre les parties prenantes à travers les sessions techniques, les sessions parallèles et les visites de terrain sont effectifs ;
- ✓ les grands axes d'intervention de la CEFDHAC en collaboration avec les partenaires intéressés par la CEFDHAC sont définis ;
- ✓ des positions sur les thématiques retenues pour les travaux du Forum et à présenter à la Conférence Ministérielle de la COMIFAC sont adoptées;
- ✓ les voies de redynamisation des structures et organes de la CEFDHAC sont adoptées ;
- ✓ les leçons apprises de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC sont capitalisées.

## Les temps forts de la cérémonie solennelle d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Monsieur KAMANZI Stanislas, Ministre des ressources naturelles du Rwanda. Elle a été marquée par quatre allocutions :

- l'allocution de l'Honorable ESSOLA ETOA Louis Roger, Président du Comité de pilotage sous-régional de la CEFDHAC ;
- l'intervention de M. Thorsten HUBER de la GIZ, représentant des partenaires au développement ;
- l'allocution de M. Valery TCHUANTE, représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
- le discours d'ouverture de Monsieur KAMANZI Stanislas, Ministre Rwandais des ressources naturelles.

Après ces allocutions, les officiels et l'ensemble des participants ont été invités à la visite des stands au village forestier, précédée d'une photo de famille. Par la suite, un cocktail a permis de clôturer la cérémonie d'ouverture.



## **LEÇON INAUGURALE DE LA CONFERENCE : REPERES, DEFIS ET PERSPECTIVES POUR UNE PARTICIPATION MULTI-ACTEURS A LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE BASSIN DU CONGO**

La modération générale était assurée par l'Honorable Louis Roger ESSOLA ETOA, Président du Bureau du Comité de Pilotage sous-régional de la CEFDHAC.

Présentée par M. Patrice BIGOMBE LOGO<sup>1</sup>, et rapportée par M. Joseph Désiré ZEBAZE, la leçon inaugurale a permis d'aborder la problématique centrale de la conférence à savoir :« Repères, défis et perspectives pour une participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo ».

Dans son adresse de circonstance, l'orateur, après la définition des concepts et l'énonciation des principes de la participation multi-acteur, a souligné la particularité du Bassin du Congo, présenté les processus de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo, dressé l'importance de l'Observation Indépendante comme approche de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles, avant de chuter sur les défis et perspectives de la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles en Afrique centrale.

### **I. Définition des concepts**

#### **La notion de participation multi-acteurs**

Un processus dans lequel tous les acteurs et toutes les parties prenantes à la gestion des ressources naturelles (les Etats et leurs Administrations, les Populations, les Partenaires au Développement, les Bailleurs de Fonds, les ONG et les Opérateurs économiques) prennent part aux décisions sur les ressources naturelles, travaillent ensemble pour la gestion durable des ressources naturelles, accèdent et partagent les avantages et les bénéfices.

#### **Les principes de la participation multi-acteurs :**

- ✓ Reconnaissance réciproque et acceptation mutuelle;
- ✓ Elaboration concertée et mise en œuvre conjointe des politiques et législations de gestion des ressources naturelles;
- ✓ Participation à la prise des décisions, responsabilisation et partenariat dans la réalisation des programmes de gestion des ressources naturelles;
- ✓ L'institutionnalisation des espaces de rencontre, de concertation et de délibération autour de la gestion des ressources naturelles;
- ✓ Accès et partage des avantages et des bénéfices de la gestion des ressources naturelles.

#### **La notion de gestion intégrée des ressources naturelles**

- Une gestion qui prend en compte, **concilie et met en cohérence** les différents **usages**, les différentes **affectations** et les différentes **fonctions** des ressources et des espaces naturels;
- Une gestion multisectorielle et partagée: la cohabitation des usages, des affectations et des fonctions : **cohabitation, coexistence, intégration.**

---

<sup>1</sup> Patrice Bigombe Logo est expert auprès du Projet Observateur indépendant au suivi et au contrôle des infractions forestières au Cameroun (OI-AGRECO-CEW)

## II. Le Bassin du Congo et ses ressources naturelles

### L'unique massif forestier continu de la planète

- 2<sup>ème</sup> plus grand massif forestier du monde, après le bassin Amazonien;
- L'unique massif forestier continu de la planète, formant un bloc et une unité écologique exceptionnelle; 11 des 12% des forêts tropicales de la planète se trouvant en Afrique.

### *Un réservoir et un gisement de ressources naturelles importantes, diversifiées et convoitées:*

- 180-200 millions d'hectares de forêts ;
- Flore, faune et paysages diversifiés : 4000 espèces dont 70% endémiques, environ 400 espèces de mammifères et autres (cf. Etat des forêts, 2006 à 2010) ;
- Ressources foncières, minières, hydrocarbures, aquatiques, marines, etc. abondantes.

## III. Les processus de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo

### 1. Une mosaïque d'acteurs autour de la gestion des ressources naturelles du Bassin du Congo:

les Etats et les Administrations, les Populations locales et autochtones dans leur complexité, les Partenaires au Développement, les Bailleurs de Fonds, les Opérateurs économiques, les ONGs et associations, les chercheurs et accompagnateurs, etc.

### 2. Une mobilisation décisive établie pour la gestion durable et responsable des ressources naturelles, avec une concentration autour de la gestion des forêts:

#### a. Une vision commune et partagée à l'échelle régionale

- Un Traité instituant la COMIFAC et relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Le Plan de Convergence et ses 10 Axes stratégiques ;
- Des Directives COMIFAC: PFNL, Participation des Populations et des ONGs, etc.;
- Des institutions et des processus opérationnels: CEMAC, CEAC, OAB, COMIFAC, **PFBC**, **CEFDHAC**, les **Réseaux Régionaux** (REPAR, RIFFEAC, REPALAC, REFADD, REJEFAC, etc.
- Un Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale
- Un processus d'intégration forestière sous-régionale en marche.

#### b. Des politiques et des programmes effectifs à l'échelle nationale

- Des politiques et législations forestières en environnementales participatives;
- Une maîtrise relative de la déforestation: elle oscille entre 0,13% et 0,26%: elle est stable au Gabon et en RCA, et dans une certaine mesure au Cameroun; progresse dans les deux Congo (Etat des forêts 2010) ;
- Une progression de l'aménagement et de la certification des forêts de production (la RDC devant rattraper son retard): 5 millions d'hectares de forêts certifiées en 2010, en avance sur le bassin amazonien ;
- Une production forestière industrielle continue en dépit de la persistance de la crise: l'Asie et l'Europe constituant les premières destinations de la production, alors que les marchés nationaux sont essentiellement approvisionnés par le secteur artisanal et informel et un marché régional peu développé ;
- Des processus dynamiques de décentralisation de la gestion des ressources forestières et fauniques ;

- Une contribution soutenue de l'exploitation forestière aux budgets nationaux (en moyenne 6% du PIB) ;
- Des efforts constants pour la conservation de la biodiversité et des expériences de conservation transfrontalière.

#### **IV. L'Observation indépendante à la gestion durable des forêts comme approche de participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles en Afrique centrale**

##### **1. Typologie de l'Observation indépendante à la gestion des forêts**

- L'Observation de l'évolution du couvert forestier régional et national:
  - L'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale (OFAC), avec 3 éditions (2006, 2008 et 2010) ;
  - L'Observatoire Mondial des Forêts du World Resources Institute (WRI) au Cameroun, au Gabon, etc. ;
- L'Observation de l'attribution des titres d'exploitation forestière ;
- L'Observation indépendante au Contrôle Forestier et au Suivi des Infractions Forestières: AGRECO-CEW au Cameroun, REM dans les deux Congo (Brazzaville et Kinshasa).

##### **2. Vocation et mandat de l'Observation Indépendante au Contrôle forestier OI-AGRECO-CEW (Cameroun)**

###### *Objectif général:*

« Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun ».

###### *Objectifs spécifiques :*

- Contribuer au renforcement des capacités de contrôle du Ministère en charge des forêts ;
- Améliorer les mécanismes et outils de contrôle en place ;
- Adapter la stratégie de contrôle aux exigences du système de vérification de la légalité (SVL) prévu dans le cadre de l'APV/FLEGT.

###### *Gestion du projet*

- Financement 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) à travers la Délégation de l'UE (DUE) au Cameroun ;
- Maître d'Ouvrage: Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT), Ordonnateur national FED ;
- Maître d'Œuvre: Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) ;
- Maître d'œuvre délégué: Direction des Forêts/MINFOF ;
- Correspondant Technique au niveau opérationnel: Chef de la Brigade Nationale de Contrôle (CBNC/MINFOF) ;
- Assistant Technique du Maître d'Œuvre: OI-AGRECO-CEW ;
- Comité de pilotage: représentants des administrations et acteurs impliqués dans la chaîne de contrôle et de suivi des infractions forestières.

###### *Stratégie de mise en œuvre*

- Rôle d'Assistant Technique, Aide à la décision et Appui à la Gouvernance Forestière: présentation des faits observés en s'appuyant sur les textes en vigueur puis recommandations et suggestions *au maître d'œuvre qui prend la décision finale* ;
- Être à l'écoute de tous les partenaires pour tirer les leçons et les enseignements des missions précédentes ;



- Placer le MINFOF au centre de la démarche pour une appropriation du projet par le MINFOF et les autres administrations impliquées dans le contrôle forestier ;
- Appuyer/accompagner, sans se substituer ou faire à la place du MINFOF et en refusant tout jugement de valeur : le contrôle exécuté par le MINFOF et non par l'OI ;
- Instaurer une relation de confiance avec le MINFOF, maître d'œuvre du projet : respecter la confidentialité de l'information.
- Suivi des suggestions et recommandations

### 3. Approches de mobilisation multi-acteurs dans l'Observation Indépendante

- Un Comité de Pilotage: composé des représentants de **tous les ministères** et acteurs impliqués dans la chaîne de contrôle ;
- Un Comité de Lecture des rapports de mission composé des représentants des Directions techniques du MINFOF, de l'UE, du Maître d'Œuvre et élargi à la Société civile, aux partenaires au développement (BM, Coopération allemande et française) et aux opérateurs économiques, etc. ;
- Formation des OSC, des CTD et des CPF à l'approche d'OI, pour une collaboration potentielle future MINFOF-OSC-CTD-CPF ;
- Réponse aux dénonciations et collaboration avec les populations à la base lors des missions de contrôle ;
- Mobilisation multi-acteurs dans les activités d'amélioration du cadre législatif et réglementaire.

#### Axes d'Intervention (3 Composantes):

- Observation indépendante: documenter et analyser les pratiques forestières illégales et les infractions forestières pour permettre au MINFOF une meilleure prise de décision pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier ;
- Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le Système de Vérification de la Légalité pour la durabilité de l'intervention et l'appui au processus FLEGT ;
- Visibilité – Communication: mise en place d'un système de communication efficace au sein du MINFOF et entre le MINFOF et ses partenaires: [www.oicameroun.org](http://www.oicameroun.org).

#### Etat des lieux des activités de contrôle

##### Missions conjointes de contrôle

Années	Missions programmées		Missions inopinées		Opérations Coup de Poing	
	Nbre	H/j	Nbre	H/j	Nbre	H/j
2010	5	792	3	180	0	0
2011	5	1 510	9	357	4	822
2012	2	750	6	540	0	0
Total	12	3 052	18	1 077	4	822

#### Résultats obtenus

- Titres visités
- ✓ 100% des UFA

- ✓ 80% des VC en 2010 et 100% en 2011
- ✓ 100% AEB/ARB/PEBO
- ✓ 70 % Forêts communautaires actives en 2011

- *Produits*

- ✓ 49 rapports de mission élaborés dont 38 publiés ;
- ✓ Contribution à la publication de 4 éditions du **sommier des infractions forestières** ;
- ✓ Contribution à la production régulière des documents sécurisés ;
- ✓ Renforcement des capacités des contrôleurs: équipements, formation: **adaptation du cybertracker au contrôle forestier** ;
- ✓ Contribution à l'amélioration du droit forestier repressif ;
- ✓ Planification harmonisée des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Rapport **d'analyse de l'impact du contrôle forestier**.

#### 4. Impacts de l'Observation Indépendante au Contrôle Forestier

- Réduction progressive de certaines infractions forestières: fraude documentaire, exploitation non autorisée, etc. ;
- Identification des infractions récurrentes de 2000 à 2012 ;
- Amélioration de la qualité du contrôle dans son ensemble ;
- Amélioration de la collaboration et des synergies entre les différents services du Ministère en charge des forêts ;
- Financement des activités de contrôle (BNC et BRC) par le Fonds Forestier pour l'exercice 2011, suite à l'organisation de 3 ateliers de planification budgétisée des missions de contrôle sur l'ensemble du territoire ;
- Répression effective des infractions suivie du paiement des amendes et transactions par les contrevenants suite à la publication du sommier des infractions forestières et fauniques et le **conditionnement du retrait des documents sécurisés au règlement du contentieux par chaque contrevenant. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012, plus de 230 000 000 (deux cents trente millions) de FCFA ont déjà été payés au Trésor Public par les auteurs des infractions forestières** ;
- Assainissement de la gestion des « petits titres » à travers une réglementation adaptée offrant les conditions d'un meilleur contrôle et suivi ;
- Amélioration des connaissances du public et surtout des opérateurs économiques sur le contrôle forestier, les infractions forestières et leur mode légal de répression suite à la publication des rapports de missions et autres documents sur le site [www.oicameroun.org](http://www.oicameroun.org) et aux différentes communications délivrées lors des foras nationaux et internationaux ;
- Amélioration des connaissances des autres administrations sur la problématique de la gouvernance forestière à travers l'organisation des réunions du comité du pilotage, la formation, la sensibilisation et l'information des membres de ce comité au processus APV-FLEGT.

#### 5. Défis et perspectives de la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles en Afrique centrale

##### Les défis majeurs

1. La fin d'un cycle de politiques et législations forestières post-Rio 92:
  - 2012 marque la fin de deux décennies de politiques et législations forestières post Rio 92;
  - nécessité de mesurer le chemin parcouru : ce qui a été fait, ce qui reste à faire ; ce qui a marché, ce qui n'a pas marché;

2. La quête légitime de l'émergence des pays d'Afrique centrale : le développement des infrastructures, le développement de l'agriculture, l'exploitation des ressources autres que forestières, etc.;
3. La diversification des affectations et des usages des ressources forestières : la ruée des agro-industries (palmier à huile, caoutchouc, etc.) et des exploitations minières dans les forêts d'Afrique centrale (HERAKLES au Cameroun, OLAM au Gabon (Kango et Moulia), ATAMA au Congo et autres) ;
4. Manque d'une vision claire et globale de la gestion des espaces et des ressources naturelles;
5. Le manque de cohérence entre les politiques et législations forestières et les politiques et législations d'autres secteurs de gestion des ressources naturelles : développements parallèles, conflits entre les lois sectorielles, les chevauchements des titres et les conflits des usages et des affectations des terres ;
6. L'absence ou la nature provisoire ou incomplète des plans nationaux d'affectation des terres;
7. La montée du sciage artisanal et informel du bois dans les pays du Bassin du Congo: 860 000 mètres de cube de consommation annuelle par le marché intérieur au Cameroun, 146 000 en RDC, 109 500 au Congo, 70 000 au Gabon et 67 000 en RCA ;
8. La précarité, l'inconsistance et l'insuffisance des droits reconnus et concédés aux populations locales et autochtones et aux femmes, en particulier, l'absence des droits de propriété des tenures foncières et forestières, etc.
9. Une faible appropriation des Directives COMIFAC relatives aux produits forestiers non ligneux et aux droits des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion des forêts d'Afrique centrale ;
10. L'inapplication de l'Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique centrale ;
11. La persistance, la résilience et la mutation des pratiques d'exploitation illégale des ressources forestières et fauniques.

### Les perspectives

1. Une évaluation et une relecture des politiques et législations forestières et environnementales des pays d'Afrique centrale ;
2. Une mise en cohérence des politiques et législations forestières avec les politiques et législations environnementales, foncières, minières ;
3. L'élaboration participative et la mise en œuvre des plans nationaux d'affectation des terres et, à long terme, d'un plan régional d'affectation des terres du Bassin du Congo ;
4. La redynamisation ou la mise en place des espaces de rencontre, de concertation et de délibération autour de la gestion des ressources naturelles dans les pays: exemple du Forum national sur les forêts du Cameroun (avec la participation des secteurs de l'environnement, de la gestion foncière, des mines, des hydrocarbures) : trouver une bonne stratégie pour parler et échanger avec les acteurs de ces autres secteurs de la gestion des ressources naturelles ;
5. Une **position sous-régionale commune sur les agro-industries et les exploitations minières**: les Politiques de Sauvegarde de l'Environnement, de la Protection des Forêts et du Respect des Droits des Populations Locales et Autochtones ;
6. L'intégration des innovations des Directives COMIFAC relatives aux PFNL et aux droits des populations locales et autochtones et au genre dans la nouvelle génération des politiques et législations forestières et environnementales en gestation ;
7. La poursuite, le renforcement et la diversification des observations indépendantes de la gestion des forêts dans les pays d'Afrique centrale (association des OSC, des CTD et des Comités Paysans Forêts) et la mise en place des systèmes nationaux de surveillance des forêts dans les pays d'Afrique centrale (exemple du Programme COMIFAC, FAO, FFBC et INPE de 6 millions d'Euros lancé en juillet 2012) ;

8. Renforcer les capacités publiques de contrôle forestier et de répression des infractions forestières dans les pays d'Afrique centrale et des mesures incitatives de lutte contre la corruption et les pratiques illégales ;
9. Mettre en les Accords de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne, avec la participation de tous les acteurs concernés dans les pays ;
10. Prendre des mesures pour organiser et professionnaliser le secteur artisanal et informel, structurer et développer les marchés intérieurs du bois dans les pays d'Afrique centrale ;
11. Consolider et diversifier les mécanismes d'accès des populations locales et autochtones et des collectivités territoriales décentralisées aux retombées de l'exploitation des ressources naturelles.

## Conclusion

- ✚ La participation multi-acteurs est une approche pertinente et même incontournable de la gestion intégrée des ressources naturelles ;
- ✚ Des efforts ont été déployés dans la sous-région pour développer et mettre en œuvre des processus de participation multi-acteurs dans le secteur particulier de la gestion des forêts, à l'échelle sous-régionale et à l'échelle nationale. Il faut donc valoriser et capitaliser les acquis et résoudre problèmes et les insuffisances rencontrés dans cette dynamique ;
- ✚ Mais, la sous-région arrive à la fin d'un cycle de 20 ans de politiques, de législations et de processus de gestion des forêts dans un contexte nouveau d'expression des ambitions légitimes d'émergence des pays et croissance de la demande mondiale en ressources, avec comme corollaire la diversification des activités économiques et l'émergence de nouvelles dynamiques d'affectation et d'exploitation des terres (les agro-industries, les mines, etc.): les acteurs du secteur forestier doivent développer des processus pour y faire et s'adapter (?) et trouver de meilleures stratégies pour communiquer, dialoguer, persuader et convaincre les nouveaux investisseurs des forêts d'Afrique centrale. Pouvons-nous le faire ? Comment ?

**PREMIERE PARTIE**

**LA CEFDHAC, CREUSET D'IDEES ET DE REFLEXION :  
LES SESSIONS THEMATIQUES ET TRAVAUX EN GROUPE**

Pour soutenir la présentation inaugurale, la conférence a bénéficié d'une panoplie de communications adossées sur les problématiques ci-après :

- Suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale ;
- Renforcement de la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : jalons pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC ;
- Intégration et autonomisation des femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale ;
- Gouvernance, conservation et développement : un ménage à trois partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations ;
- Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles.

Lesdites communications se sont faites soit en plénières, soit en sessions parallèles, toutes suivies de d'échanges, de débats et des esquisses de positions.

## 1.1. SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONVERGENCE DE LA COMIFAC ET DU NIVEAU D'APPROPRIATION DES THEMATIQUES NOUVELLES : DES CANAUX D'OPERATIONNALISATION D'UNE CEFDHAC RURALE

### Communications en plénière

Facilitation : *Thaddée Habiyambere*

Rapporteur : *Frederic Munyansanga*

Au cours de cette session, trois thèmes ont été présentés :

- ✚ Révision du plan de convergence : enjeux et état d'avancement présenté par Valérie Tchuante, COMIFAC
- ✚ Impact potentiel de l'exploitation minière sur la dynamique REDD+ dans le Bassin du Congo : Cas du Cameroun, présenté par Hon. Jean Jacques Zam, REPAR
- ✚ Afrique Centrale : Interagir REDD+ & FLEGT pour une gestion locale des ressources forestières, présenté par Alain Parfait Ngulungu, FN CEFDHAC, RDC, FN CEFDHAC, RDC.

### Révision du plan de convergence : enjeux et état d'avancement<sup>2</sup>

#### 1. Rappels sur l'évolution de l'engagement politique en Afrique Centrale

En mars 1999, les chefs d'Etat d'Afrique centrale se sont solennellement engagés en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, dans la perspective de contribuer à la production des biens et services aux niveaux national, sous-régional et planétaire.

Ils ont au cours de leur premier sommet sur les forêts, mandaté les ministres en charge des forêts de la sous-région de traduire en actions concrètes les engagements pris. C'est ainsi qu'un plan de convergence a été élaboré et adopté au cours du deuxième Sommet tenu à Brazzaville au Congo. C'est la plate-forme d'actions prioritaires à mettre en œuvre à l'échelle régionale et nationale pour atteindre les objectifs de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale

Ce Plan de couvre les différents domaines de la foresterie et ses priorités portent sur dix axes<sup>3</sup> stratégiques. En vue de faciliter la mise en œuvre de ce Plan, des plans d'opérations triennaux sont élaborés tous les trois. Un premier plan d'opérations pour la phase 2006-2008 a été élaboré et validé par les instances compétentes de la COMIFAC. Au terme de cette première phase, une évaluation externe a été conduite pour apprécier le niveau de mise en œuvre des activités. Un deuxième phase triennale 2009-2011 du Plan de convergence a été également planifiée et validée. Ce plan

<sup>2</sup> Valérie Tchuante, Expert en suivi-évaluation, COMIFAC

<sup>3</sup> Axes stratégiques du plan de convergence : (1) harmonisation des politiques forestières et fiscales ; (2) connaissance de la ressource ; (3) aménagement des écosystèmes et reboisement forestier ; (4) conservation de la diversité biologique ; (5) valorisation durable des ressources forestières ; (6) développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ; (7) renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ; (8) recherche – développement ; (9) développement des mécanismes de financement, (10) coopération et partenariats.

d'opérations a été évalué et ses conclusions ont été restituées en octobre 2012. Ces conclusions ont également fait une analyse sur la révision du Plan de Convergence de la COMIFAC.

## **2. Importante et enjeux de la révision du Plan de Convergence**

Le secteur forêts environnement est un secteur assez dynamique qui connaît des mutations rapides au niveau international. En effet, des thématiques nouvelles telles que les préoccupations liées à l'interface forêts et changements climatiques ont émergé et sont aujourd'hui considérées comme des thématiques prioritaires. Il a été jugé de ce fait utile que toutes les initiatives pilotées par la COMIFAC, notamment celles liées au changement climatique, au processus REDD+, au genre particulièrement, s'insèrent dans ledit Plan. Or, fort était d'admettre que l'actuel Plan de Convergence n'intègre pas de façon explicite ces questions. Devant ce constat, les Ministres réunis à Libreville en mai 2009 au cours d'une concertation sur l'impact de la crise économique sur la filière bois, ont pris acte de la nécessité de réviser le Plan de convergence afin de l'adapter aux thématiques nouvelles.

Réunis à Brazzaville en avril 2010, les Ministres de la CEEAC/COMIFAC ont au cours de leur session extraordinaire post Copenhague réaffirmé leur volonté d'actualiser le Plan de convergence afin d'y intégrer les thématiques prioritaires émergentes. Ils ont à cet effet instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à mobiliser l'expertise et les appuis financiers nécessaires pour conduire à terme la révision dudit Plan de convergence.

Par ailleurs, il avait été demandé à la mission d'évaluation du POPC 2009-2011 de faire des propositions des thèmes pertinents et commentés pour le futur Plan de Convergence à réviser.

## **3. Conclusions de la mission d'évaluation sur la révision du Plan de convergence**

Au terme de la mission d'évaluation du POPC 2009-2011, quelques constats ont été émis notamment sur l'état des lieux des recommandations de l'évaluation du POPC 2006-2008. Il s'agit notamment des constats relevés pour les recommandations formulées suivantes :

- Un nombre d'acquis stratégiques et techniques sont à mettre au crédit de la COMIFAC. Le plus remarquable est la formulation des positions communes des pays membres de la COMIFAC dans le dialogue international sur les forêts tropicales; Le PC est devenu un outil de mobilisation pour la sous région. Pour ce constat, la mission relève qu'un Plan de Convergence et un plan d'opérations pour sa mise en œuvre est affirmée, de même qu'une COMIFAC « qui marche » est souhaitée ;
- Reconduire les activités pertinentes qui n'ont pas pu être réalisées; pour cette recommandations ; la mission relève que certains objectifs du POPC paraissent trop ambitieux et trop peu adaptés aux priorités/ à la situation spécifique des pays ;

De manière générale, la mission d'évaluation fait les constats suivants :

- Le niveau d'appropriation du POPC est faible, avec l'absence de déclinaison nationale ;
- Les organisations partenaires de la COMIFAC n'ont pas produits des résultats ou sont inopérantes ;
- Certaines thématiques nouvelles ont été introduites dans le POPC sans être clairement indiquées dans le PC lui même, ce qui pose des problèmes pour leur mise en œuvre ;
- Tous les pays sont engagés dans des processus de réforme de leurs outils de gestion forestière ;
- Tous les pays s'engagent dans une réforme profonde de leurs processus de planification en ciblant la croissance et l'emploi ;
- Plusieurs pays adoptent la logique de planification PPBS, planification axée sur les résultats avec obligation de se conformer au schéma national de planification pour préparer les budgets annuels ;



- la nécessité d'inscrire les priorités régionales dans les planifications et programmes nationaux.

De nouveaux thèmes et des défis à intégrer dans le futur plan ont été identifiés. Il s'agit entre autres des thèmes suivants :

- Les services environnementaux ;
- La foresterie communale et communautaire ;
- La foresterie urbaine et péri-urbaine ;
- Les bassins versants, interface eau et forêts ;
- L'interaction industries extractives et forêts ;
- Les questions de multi-usages et d'approches « landscape/paysage » et gestion des terres ;
- La formation professionnelle ;
- La participation et développement au niveau local ;
- Les enjeux de la décentralisation ;
- Les biocarburants ;
- L'économie verte ;
- Le reboisement à grande échelle pour accroître ou compenser les superficies forestières et assurer l'approvisionnement des marchés (bois énergie, bois de service, bois d'œuvre) ;
- L'implication du secteur privé dans le reboisement ;
- La gestion des feux.

Suite aux constats sus relevés, la mission d'évaluation a fait des recommandations par rapport à la révision du Plan de Convergence. Il s'agit notamment de :

- simplifier le document ;
- être plus stratégique, éliminer ce qui relève des actions préliminaires de court terme ;
- revoir les finalités attendues à l'horizon 2025 et à l'horizon 2035 en matière forestière et environnementale ;
- intégrer les priorités régionales de développement ;
- responsabiliser les pays pour la mise en œuvre ;
- se recentrer sur les thématiques majeures et actuelles ;
- élaborer des indicateurs chiffrés pour chaque pays ;
- la nécessité d'une nouvelle génération de plan de convergence recentré sur les pays.

#### **4. Prochaines étapes du processus de révision du Plan de Convergence et attentes vis-à-vis de la CEFDHAC**

Suite aux propositions de la mission d'évaluation du POPC 2009-2011, il revient aux pays de s'approprier des conclusions de ladite mission d'évaluation d'une part, et d'autre part, au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'évaluation.

Aussi, ces conclusions devront-elles enrichir le travail de l'équipe de consultants en cours de recrutement et chargée de la révision du Plan de Convergence. Cette équipe devra mener des consultations aux niveaux national et sous-régional en vue recenser les propositions d'amélioration du Plan de convergence. A ce titre, les Consultants devront collecter des informations auprès des différents acteurs et identifier les thèmes prioritaires. Il est également attendu des Consultants des sessions de formations des acteurs en planification opérationnelle au niveau national en vue de l'élaboration du Plan d'Opérations Triennal 2013-2015 du Plan de Convergence, la mise en cohérence

des informations collectées au niveau sous-régional et celles collectées au niveau national et l'élaboration de la Plan de convergence révisé.

Il convient de relever que la CEFDHAC fait partie des acteurs clés dans la mise en œuvre du Plan de convergence et le suivi-évaluation dudit plan conformément à ses missions. A ce titre, cette organisation pourrait d'une part, faire des propositions par rapport aux thématiques pertinentes à prendre en compte dans le futur Plan de Convergence. Ces propositions seront utiles lors de la mission de révision du Plan de convergence, puisqu'elles devront permettre à la CEFDHAC de se positionner comme l'un des acteurs principaux de mise en œuvre.

Aussi, la CEFDHAC devra-elle promouvoir une prise en compte plus accrue de la question de la participation de tous les acteurs de la société civile dans le futur Plan de Convergence en cours de révision. Cette démarche devra permettre qu'elle s'approprie ledit plan de convergence et fasse de celui un outil privilégié pour l'opérationnalisation de la CEFDHAC rurale et la mobilisation des appuis.

## **Impact potentiel de l'exploitation minière sur la dynamique REDD+ dans le Bassin du Congo: Cas du Cameroun<sup>4</sup>**

### **1. Contexte**

- ✓ La forêt représente 22 millions d'hectares au Cameroun soit environ 45% du territoire national ;
- ✓ La part de l'exploitation des ressources forestières dans le PIB au Cameroun est de 7 % pour environ 13 000 emplois directs et 110 000 emplois indirects ;
- ✓ Si l'exploitation des ressources forestières au Cameroun date de l'époque coloniale, il n'en est pas de même pour les ressources minières ;
- ✓ En effet, l'activité minière à l'échelle industrielle, contrairement à d'autres pays africains comme l'Afrique du Sud, le Ghana ou la RDC où elle est ancienne, est absolument naissante au Cameroun, ne contribuant que pour moins de 1 % au PIB du pays.

### **2. Menaces potentielles de la superposition mines/forêts**

- ✓ l'ambition du Cameroun de valoriser le secteur minier peut contribuer à l'industrialisation et au développement socio-économique ;
- ✓ Vision 2035, DSCÉ 2010-2020 (Mines, infrastructures et agro industries) ;
- ✓ Danger: Impacts significatifs sur l'environnement et les forêts (Dégradation; déforestation, les impacts sociaux, etc.) ;
- ✓ 2 ans après le début de l'implémentation de la Vision 2035, on observe déjà des cas de conflits importants liés à l'utilisation des terres, différentes entités étatiques (notamment le MINIMIDT, le MINFOF, le MINADER, MINDCAF) attribuant parfois simultanément les mêmes espaces à des projets différents et antagonistes.

---

<sup>4</sup> Hon. Jean Jacques Zam, Coordonnateur Régional du REPAR



### 3. Les conséquences de ces superpositions sur la dynamique REDD

- ✓ Réduction du couvert forestier (déforestation), nouveau moteur de la déforestation (art 4 du Code Minier qui dispose: « sauf dérogation légale, tout terrain, y compris l'eau qui s'étend sur ledit terrain est disponible pour l'attribution des titres miniers ») ;
- ✓ Réduction de la capacité de stockage et d'augmentation du carbone forestier ;
- ✓ Emissions du méthane entraînant alors une augmentation de gaz à effet de serre ;
- ✓ Dégradation et déforestation des aires protégées (à l'instar de la Reserve du Dja du complexe TRIDOM classé patrimoine en danger par l'UNESCO), des UFA ;
- ✓ Amoindrissement de la capacité politique des Etats concernés à négocier avec conviction les avantages attendus de la REDD+ ;
- ✓ Conflits entre différentes parties prenantes.

### 4. Problématiques

- ✓ la REDD+ serait-elle compromise dans un contexte de superposition de l'exploitation minière et forestière au Cameroun en particulier et dans le Bassin du Congo en général?
- ✓ Quelles stratégies pertinentes pour que l'exploitation des ressources minières ne devienne pas une menace pour la REDD+?
- ✓ Quels sont les avantages comparés entre REDD+, exploitation minière, agro industrie et les autres secteurs?
- ✓ Comment faire pour combler les lacunes liées au cadre juridique? le cadre juridique régissant les activités minières est postérieur à la loi forestière et à la loi cadre sur l'environnement et n'a pas ou très peu tenu du corpus législatif existant?
- ✓ Comment faire pour améliorer la faible communication intersectorielle entre les administrations publiques en charge des forêts, des mines, des affaires foncières et de l'aménagement du territoire?

### 5. Les défis majeurs

- ✓ Afin d'adresser cette problématique multiple, le Gouvernement et les Parlementaires estiment que toutes les parties prenantes sont indispensables ;
- ✓ De sa propre initiative et avec l'appui du WWF, le REPAR a organisé en juillet 2009 un Forum sur la Gestion intégrée des ressources minières et forestières qui a abouti en Février 2010 à la création par arrêté du PAN du Comité Technique chargé du Suivi des recommandations du Forum(CTSF) sur la gestion intégrée des ressources forestières et minières au sein du REPAR ;

- ✓ A la faveur de la première session du CTSF, une feuille de route déclinant une matrice d'actions dont la finalité est d'accroître le contrôle des Parlementaires sur les activités minières en milieu forestier a été élaborée et mise en œuvre ;  
*NB: Le fonctionnement du Comité et la mise en œuvre de sa feuille de route sont soutenus par l'Assemblée Nationale, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) et le WWF*
- ✓ D'autres actions pertinentes ont été réalisées, et certaines sont en cours d'exécution ou envisagées. Parmi elles on a:
  - l'élaboration d'un document de position du REPAR Cameroun sur la REDD+ en 2009 dans le cadre du projet Participation et Représentation conduit avec l'appui de GIZ, WRI et NESDA ;
  - la réalisation d'une étude sur les législations relatives aux activités extractives, foncières, forestières et environnementales au Cameroun : mise en perspectives et gestion des conflits » présentée au cours d'un atelier organisé en partenariat avec le CED les 28 et 29 avril 2011. Le rapport de cette analyse a été transmis au Premier Ministre ;
  - en avril 2011, une mission de suivi des activités minières dans la Région du Sud-Est Cameroun en partenariat avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a été menée ;



- En mai et juin 2012, des ateliers de concertation dans les sites miniers (Mbalam, Mobilong et Mamelles) ont été menées. Ces rencontres à bâtons rompus avec les différentes parties prenantes auront permis aux parlementaires de mieux cerner les enjeux de la conservation dans un contexte de chevauchement entre les permis miniers et les autres usages de l'espace ;
- 2010, projet de terrain conduit en partenariat avec NESDA-CA et le soutien financier de CARPE/USAID. L'objectif est d'assurer une meilleure contribution des parlementaires dans la mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun.



## 6. Perspectives/Recommandations

### En perspectives, le REPAR Cameroun envisage:

- ✓ engager une large diffusion du film-documentaire réalisé accompagné du rapport des missions ;
- ✓ mettre en œuvre une stratégie de partage de cette expérience dans le cadre d'un atelier REDD+ des Parlementaires d'Afrique Centrale prévu au Cameroun au premier trimestre 2013 ;
- ✓ introduire la question des superpositions dans les discussions de la 7ème CEFDHAC et se mobiliser pour en faire une des questions clés des assises ;
- ✓ engager une réflexion profonde sur la gouvernance des retombées de la REDD+ et leur pleine efficacité sur le terrain ;
- ✓ développer un plaidoyer sur les bénéfices économiques et écologiques de la REDD+ ;
- ✓ contribuer à la prise en compte de la problématique REDD+ dans la Loi forestière en cours de révision ;
- ✓ mener des actions en vue de faire inscrire une nouvelle révision du code minier dans l'agenda politique national.

### Recommandations

Au regard des constats opérés, il est clair que si rien n'est fait, les dynamiques sur la REDD+ risquent d'être compromises.

### Les Pouvoirs publics (Gouvernement et Parlement) devraient agir dans le sens :

- ✓ d'harmoniser les cadres juridiques et les normes d'intervention en milieu forestier, notamment dans le cadre des réformes des politiques forestière, foncière ;
- ✓ d'asseoir une stratégie de communication entre les administrations sectorielles (forêts, mines, cadastre, aménagement du territoire) en mettant en avant le plan national d'affectation des terres ou zonage ;
- ✓ de promouvoir la transparence dans le secteur à travers la publication régulière de l'information sur la délivrance des permis miniers sur le site internet du MINIMIDT ;
- ✓ veiller à la prise en compte effective des craintes et suggestions des communautés locales dans la stratégie nationale sur la REDD+(Une fois le R-PP validé) ;
- ✓ assurer le contrôle régulier de l'ensemble de ces points dans le cadre du contrôle de l'action gouvernementale (questions orales et écrites au Gouvernement) ;
- ✓ poursuivre leur contribution en s'appuyant sur les dynamiques en cours, en l'occurrence le FCPF, de l'ONU-REDD, le projet d'appui à une meilleure participation des parties prenantes du bassin du Congo dans les activités REDD aux niveaux national, sous-régional et international, initié par l'UICN et la Coopération canadienne, etc.

## 7. Conclusion

- L'avenir de la REDD+ repose sur l'état des forêts.
- L'exploitation minière bien qu'importante pour le développement de nos pays devrait être menée avec intelligence pour ne pas constituer une entrave à ce processus qui conditionne l'avenir de l'humanité.
- La REDD+ est à la croisée des chemins dans nos pays, elle doit pouvoir démontrer sa viabilité économique et sa capacité à cohabiter avec les autres secteurs tels que les mines.
- Il faudrait s'inspirer absolument des bonnes pratiques dans le cas des pays qui ont réussi à concilier le développement des mines et la protection des forêts notamment en insistant

sur les compensations environnementales prévues par la Loi Cadre sur l'Environnement et le Plan National d'Affectation des Terres.

- ❑ Les Parlementaires peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre du processus REDD+ dans le Bassin du Congo:
- ✓ Non seulement en accentuant le contrôle de l'action des Gouvernements dans les activités liées à la forêt ;
- ✓ Mais aussi en travaillant en synergie avec les Gouvernements et toutes les parties prenantes pour contribuer à l'émergence d'un développement durable propice à l'économie verte.

## Afrique centrale : Interagir REDD+ & FLEGT pour une gestion locale des ressources forestières<sup>5</sup>

### I. Généralités

Entendue comme réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation de la forêt, REDD+ est un mécanisme international encadré par les négociations internationales sur le changement climatique afin d'encourager les pays en développement qui protègent et restaurent leurs stocks de carbone forestier. Et, l'Accord de partenariat volontaire (APV) du FLEGT (acronyme anglais de l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) est une initiative de l'Union européenne pour aider les pays en développement à enrayer l'exploitation et le profit illégaux sur les marchés du bois.

Cependant, dans les efforts que mènent plusieurs parties prenantes concourant à l'amélioration de la gouvernance forestière et la légalité en Afrique centrale, REDD peut aider suffisamment le plan d'actions FLEGT. En retour, en s'attaquant à certaines causes de l'exploitation illégale du bois d'œuvre, le plan d'actions FLEGT déjoue énormément les causes de la déforestation et dégradation des forêts.

Notre réflexion, en effet, soutient l'idée actuellement développée en Afrique centrale<sup>6</sup> dans plusieurs rencontres : il est impérieux à l'heure actuelle de « promouvoir l'interaction entre REDD et APV-FLEGT ». Comment alors assurer ces synergies et interrelations entre les deux mécanismes en Afrique centrale dans la perspective de la révision du plan de convergence de la COMIFAC? Existente-elles déjà des leçons apprises à ce sujet dans le Bassin du Congo?

Dans une note d'informations, Proforest<sup>7</sup> a reconnu que « dans de nombreux pays tropicaux, il y a un engagement actif envers à la fois FLEGT et REDD+. Il y a donc « des recoupements évidents entre les deux programmes, présentant à la fois des opportunités et des défis pour les parties impliquées ». Il y a aussi à la fois pour « les gouvernements des pays et pour les donateurs, une opportunité de s'appuyer sur les synergies entre les deux actions et de mieux progresser dans l'atteinte des objectifs de ces deux actions ».

<sup>5</sup> Alain Parfait Ngulungu, Chercheur Associé au Centre d'Etudes Politiques (Université de Kinshasa/RD Congo) & Membre du Groupe de Travail Climat REDD (GTCR)/Forum national CEFDHAC

<sup>6</sup> Dans une réunion tenue du 16 au 17 août 2012, à Kinshasa dont le thème était : « Participation de la société civile congolaise aux processus REDD & APV/FLEGT : Quelles perspectives en République Démocratique du Congo ? », les ONG ont dégagé les liens d'interpénétration entre les processus FLEGT et REDD et recommandaient la capitalisation de tous les acquis positifs du processus REDD & APV FLEGT en RD Congo. Bien avant cela au Cameroun, du 21 au 22 Novembre 2011, IDL Group a organisé à Yaoundé un forum sur la gouvernance forestière en Afrique Centrale où le lien entre REDD et APV-FLEGT a été abordé.

<sup>7</sup> Proforest, « Interactions REDD FLEGT : travailler ensemble efficacement », note d'informations n°3, Janvier 2011

Par contre, « son manque de coordination risque de se traduire par des messages contradictoires, une concurrence entre les initiatives, du travail redondant, une utilisation inefficace des fonds et une réalisation des objectifs de chaque action moins efficace ».

Pour éviter de tomber dans ces conflits, nous proposons aux forums nationaux de la CEFDHAC de promouvoir des réflexions tendant à travailler concomitamment avec ces deux mécanismes au cours de leurs rencontres en vue de capitaliser les acquis. C'est dans ce sens que pour étayer notre point de vue, notre papier va, après avoir défini le cadre d'analyse, procéder à décrire le phasage de ces processus en Afrique centrale. Cet exercice nous amènera à poser les préalables pour l'interaction entre REDD et APV-FLEGT. Mais aussi, d'émettre des points de vues pour la révision du Plan de convergence de la COMIFAC par rapport aux mécanismes FLEGT et REDD. Et finalement, de proposer comment les FN CEFDHAC pourraient intégrer les deux thématiques dans leurs foras respectifs.

## **II. Phasage des processus REDD & APV FLEGT en Afrique centrale**

Il va falloir reconnaître que selon un rapport de la COMIFAC<sup>8</sup> l'évolution du processus REDD+ est décrite dans tous ses pans.

En RDC, le processus *est dans la phase 1 de préparation et pratiquement prêt pour la phase 2*. *Premier pays* à avoir finalisé son R-PP et avoir entamé sa mise en œuvre, le pays a connu aussi des études sur les causes et agents de la déforestation et de dégradation. Une autre étude exploratoire du potentiel REDD+ (2009/Mc Kinsey) et retour d'expériences sur les alternatives à la déforestation ont été menées.

Au Congo, *le processus est prêt pour entrer en phase 2*. *Son R-PP est déjà à l'étape finale et un rapport spécial d'émission de GES (Inventaire national de GES)*. D'autres rapports, notamment sur le Suivi des séquestrations-Emissions/SRES financé par le CBFF et une évaluation des capacités de séquestration du CO2 par la forêt et des coûts additionnels sont déjà disponibles. Tout comme, les études bois-énergie et du secteur agricole et macro zonages agricole et forestier sont en cours. Et enfin, un inventaire forestier multi-ressources sur financement CBFF (2,4M euros) a été opéré.

*Tendant vers la fin de sa phase 1, le Cameroun prépare son R-PP en cours de contractualisation avec ONFI*. Une étude est en préparation pour un projet pilote REDD au Cameroun : Développement d'une méthodologie de calcul des émissions de GES et cartographie des changements du couvert forestier, comptabilisation du carbone terrestre selon le type de couverture végétale de 1984 à 2001 (IITA, IRAD, CIFOR, ICRAF). Il y a aussi une évaluation du stock de carbone et de la productivité en bois d'un parc à karités au Nord-Cameroun (2011, CIRAD, IRAD, ENGREF). Mais aussi, une étude en cours avec GAF sur l'évaluation des stocks de carbone dans 2 UFA (Pallisco et SCTB) et dispositif de suivi des stocks avec des placettes.

En RCA, le processus tend vers la *phase 2*. *Elle est en attente de validation du R-PP déposé en mars 2012*. Une étude sur la production et consommation du bois énergie et une autre sur l'agriculture itinérante non durable sont en marche. Trois autres encore sur l'élevage transhumant non durable et sur l'exploitation non-durable et/ou illégale de bois (service, d'œuvre) et PFNL ont débuté.

*En plein début de la phase 1, le Burundi a introduit une requête en cours pour le financement de la préparation du R-PIN adressée à ONU-REDD et FCPF (sans suite pour le moment)*. Il n'a aucun document REDD officiel de portée politique.

---

<sup>8</sup>COMIFAC, Rapport sur le bilan, l'analyse et les perspectives des initiatives REDD+ dans les pays de l'espace COMIFAC. Dimension stratégique, institutionnelle et opérationnelle, Document final - avril 2012

La Guinée Equatoriale, quant à elle, est dans une *phase d'imprégnation*. Les études et conception des initiatives pour le R-PP sont en cours.

Le Gabon tends vers la fin de la phase 1 sans pour autant avoir fait de R-PP ni marqué d'engagement ferme. Des études scientifiques de base sont en cours pour mieux comprendre la distribution des stocks et flux de carbone forestier (sous financement Japon, AFD, WCS). Une carte nationale des stocks de carbone forestier (Terea, FRM, Rougier) a été élaborée.

### **III. Evolution des APV en Afrique centrale**

#### **a. Pays signataires d'un APV en Afrique centrale:**

Au Cameroun, la ratification de l'APV est intervenue en août 2011. Un projet pilote de traçabilité est en cours de développement et des licences FLEGT sont attendues d'ici fin 2012. Bien qu'il ne se soit pas passé grand-chose depuis la ratification de l'accord en août 2011, la mise en œuvre semble s'être accélérée depuis la première réunion du Comité conjoint de mise en œuvre le 6 mars 2012 à Yaoundé.

Des informations actualisées ont été communiquées concernant les révisions de la grille de légalité et les recommandations faites lors de l'atelier de Bonn consacré à la corruption. Préalablement à la réunion du Comité conjoint de mise en œuvre, la plateforme des organisations de la société civile (OSC) camerounaises a discuté de ses priorités, qui incluent la transparence (informations publiques), le contrôle par les OSC, la garantie d'une représentation adéquate des ONG sociales et environnementales, des communautés locales et des peuples autochtones dans le Comité national de suivi<sup>9</sup>, ainsi que la nécessité de surveiller tous les impacts de l'APV.

Quant à la RCA, les négociations sur l'APV se sont achevées en décembre 2010 et l'accord est en cours de ratification. La délivrance des licences est prévue en janvier 2014. L'APV de la RCA, il faut le souligner, est le premier à ne pas inclure le marché domestique. Etant donné que le marché des exportations se limite à un nombre restreint d'entreprises forestières. Un consultant qui vient de terminer un rapport sur l'analyse juridique du système de vérification de la légalité (SVL) y a inclus plusieurs recommandations en collaboration avec la société civile qui œuvre à l'élaboration d'un modèle de contrôle indépendant.

En République du Congo (Brazzaville), la signature d'un APV a été conclue depuis mai 2010 (premier pays du Bassin du Congo). Secteur forestier très important pour le pays (5% du PIB), le Congo a ratifié l'APV en août 2011 bien que sa mise en œuvre progresse lentement et la date initiale de délivrance des licences FLEGT soit fixée d'ici fin décembre 2012. Cette date ne sera probablement pas respectée étant donné que plusieurs réformes juridiques sont en cours. Toutefois, il est difficile de savoir où elles en sont. Le gouvernement semble se diriger vers une révision complète du Code forestier et la société civile pense que ce processus de réformes juridiques n'est ni transparent ni participatif. La plateforme des OSC de la République du Congo se bat pour faire inclure des textes sur l'exploitation des forêts à caractère communautaire dans ce nouveau code forestier, mais sans succès à ce jour. Permettre donc aux communautés locales de se faire entendre davantage durant la phase de mise en œuvre reste un défi de taille en République du Congo.

---

<sup>9</sup> Cette plateforme considère l'APV FLEGT comme étant un outil qui permet d'élargir la gouvernance et les réformes juridiques au Cameroun. La grille de légalité et le Code forestier de 1994 étant en cours de révision. La société civile reste proactive en rédigeant des propositions concrètes pour les processus de réformes juridiques et veiller à la bonne mise en œuvre de l'APV. Les questions de la transparence, de la participation réelle et du contrôle par les OSC demeurent prioritaires.



## b. Pays en négociations

Depuis que la RD Congo a, par ailleurs, fait part en 2008 de son intérêt au plan d'actions FLEGT, les négociations entre l'UE et l'ex-Zaïre n'ont débutées qu'en février 2011. Suspendus pendant plusieurs mois, les travaux de la Commission technique nationale (CNT) en charge de négociations a repris en mai 2012.

Au cours de la session des négociations passées, l'UE et la RD Congo se sont entendues sur ce qu'elles appellent « les défis spécifiques que représentent le secteur de l'exploitation artisanale et informelle du bois et les efforts particuliers à déployer »<sup>10</sup>. Dans cet ordre d'idées, elles ont également adopté une feuille de route fixant un calendrier indicatif pour la négociation de différents éléments constitutifs de l'APV, à savoir : la définition de la légalité, la traçabilité des bois, le système de vérification de la légalité et l'octroi des autorisations FLEGT.

Le Gabon a entamé des négociations en vue d'un APV, le 23 septembre 2010. Négociations qui sont toujours en cours. Une grille de légalité a été proposée mais n'a pas encore été acceptée.

Pour la société civile, la grille de légalité doit inclure « en priorité des accords de partage des bénéfices entre les communautés et les entreprises forestières, le respect des droits d'usage coutumiers lors de l'attribution des concessions, une évaluation minutieuse de l'impact social et environnemental, ainsi que l'intégration de textes détaillés sur l'exploitation des forêts à caractère communautaire ». Le gouvernement a, en réponse, promis d'envisager la révision du Code foncier d'ici fin 2012. La société civile a insisté pour prendre part à un contrôle indépendant et la question est actuellement étudiée par le gouvernement. Au vu des retards pris dans les tests de la grille de légalité sur le terrain, il est difficile de savoir si le gouvernement souhaite réellement s'engager en faveur d'un APV.

La date de signature de l'APV initialement suggérée, à savoir décembre 2012, semble à présent irréaliste et la feuille de route devra être revue, du fait notamment de la nomination d'un nouveau ministre de l'Eau et des forêts, en charge du dossier FLEGT. En parallèle, on constate un intérêt croissant de la part de et la présence d'entreprises forestières asiatiques de plus en plus nombreuses, et plusieurs vastes concessions d'huile de palme et de caoutchouc ont été accordées. Le processus d'attribution de ces concessions n'a été ni transparent ni participatif.



En République Démocratique du Congo, les plateformes REDD peuvent aider à identifier un sous-ensemble d'acteurs et à identifier les défis de gouvernance pour avancer rapidement vers un dialogue FLEGT/Photo Proforest 2011

<sup>10</sup> Alain P. Ngulungu, Ramener l'APV vers le bas. Réflexions sur les mécanismes de participation des acteurs locaux de la RD Congo, du Congo-Brazzaville et de la République centrafricaine au plan d'actions FLEGT, inédit, 2012.

#### IV. Possibles interactions REDD & FLEGT

Pour nous, construire l'interaction entre FLEGT et REDD+ devrait veiller à une bonne communication entre toutes les parties impliquées (ministères, des donateurs et multilatéraux, des ONG, des communautés et le secteur privé).

Notre souhait est que les programmes nationaux FLEGT et REDD+ promeuvent une gestion locale des ressources forestières<sup>11</sup> au profit des intérêts (co-bénéfices) des différents groupes d'acteurs de l'espace COMIFAC et particulièrement entre les groupes impliqués dans REDD+ et FLEGT.

C'est pourquoi cette interaction, selon nous, devrait se résumer en ceci :

1. Sur les moteurs de Déforestation et dégradation des forêts: il est fondamental, pour le succès de REDD+, de trouver des moyens efficaces pour réduire la déforestation dans la pratique. De nombreux facteurs sont directement ou indirectement liés aux activités illégales (exploitation illégale du bois) auxquelles FLEGT cherche à répondre ;
2. Sur les défis de gouvernance et d'illégalité: FLEGT et REDD+ doivent tous deux traiter le problème crucial de la mauvaise gouvernance qui, non seulement sous-tend l'exploitation et le commerce illégaux, mais qui conduit aussi à la déforestation à la fois légale et illégale ;
3. Créer des processus efficaces : de nombreux enseignements ont déjà été tirés de FLEGT pour entreprendre efficacement des processus nationaux en faveur de la gestion et de la gouvernance de la forêt. Les processus REDD+ pourraient en bénéficier et en retour donner de nouvelles leçons à FLEGT ;
4. Mécanismes pour MRV (Contrôle, Reporting et Vérification): le contrôle, l'établissement de rapports et la vérification sont des questions importantes à la fois pour FLEGT et pour REDD+ avec des synergies potentielles considérables, notamment vérification de la traçabilité et légalité ou calculs des équations allométriques.

Par ailleurs, il faut le souligner que les crédits forestiers puissent être négociés sur les marchés internationaux du carbone, « les réductions des émissions doivent être mesurables, et elles doivent être nettement supérieures à ce qui se serait passé sans ces crédits »<sup>12</sup>.

Pour mesurer cette différence, en effet, un niveau de référence doit être fixé, formant la base permettant de mesurer l'impact des programmes de réduction de la déforestation. Car, la plupart des propositions REDD sont basées sur le concept du niveau de base historique: le scénario de référence est déterminé sur les taux préalables de déforestation, habituellement sur une période de dix ans, la moyenne formant le niveau de base. Lorsque les émissions de la déforestation (ou toute autre activité comprise dans l'accord REDD) tombent sous ce niveau, des crédits de carbone forestier sont octroyés. Cette approche soutenue par la COMIFAC d'ailleurs favorise les pays ayant intensivement pratiqué la déforestation par le passé. Appelée le développement adjustment factor (DAF), cette approche adapte le niveau de base au profit des pays ayant des taux de déforestation historiquement faibles et les inclut dans un mécanisme REDD.

Le DAF est donc une augmentation négociée du scénario avec un niveau de base historique, afin que les « besoins en développement de l'exploitation forestière puissent être satisfaits dans les pays à faibles émissions par individu et à faible développement économique ».

---

<sup>11</sup> Manuel Estrada, Comparative study of REDD : recommendations of actions, Sylvestrum, Netherlands, p.26, June 2012

<sup>12</sup> Kate Dooley, Eviter la déforestation et la dégradation. Pourquoi les pays du Bassin du Congo risquent d'être pénalisés par un système REDD basé sur le marché, Note d'information, FERN, p. 2, Dec. 2009

## **V. Points des vues sur l'intégration REDD & FLEGT lors de la révision du Plan de convergence COMIFAC**

Dans ce travail de la révision du Plan de convergence de la COMIFAC, notre point de vue est qu'il faille intégrer et donner une place non moins négligeable aux questions REDD et APV-FLEGT. Ainsi, notre étude a ciblé les Axes sur lesquels vont s'articuler les questions REDD et FLEGT, notamment :

Axe 1: Harmonisation des politiques forestières

- Mise en œuvre des politiques REDD (REDD PAC) & GLOBIOM ;
- Partage d'expériences des projets REDD de la COMIFAC (Projets de renforcement des capacités institutionnelles pour la REDD+ dans le bassin du Congo; Systèmes de surveillance et de MNV nationaux avec une approche régionale pour les pays du bassin du Congo; Synergie entre adaptation et atténuation en Afrique Centrale (COBAM); Analyse prospective évolution des écosystèmes du bassin du Congo horizon 2040
- Harmonisation des politiques de surveillance et de contrôle de la production et commercialisation du bois à l'échelle de pays COMIFAC (ex: PCBCP/RDC avec SGS)

Axe 6 : Développement des activités alternatives et lutte contre la pauvreté. Il sera question de voir comment FLEGT & REDD pris en compte dans les DSCR des pays de la COMIFAC peuvent contribuer à la lutte contre la pauvreté et générer des revenus pour les communautés.

Axe 9 : Développement des mécanismes de financement il s'agira ici de pour la COMIFAC de tirer des leçons sur les mécanismes de gestion des fonds FLEGT & REDD. Comment capitaliser l'expérience de l'initiative PCBCP/RDC avec SGS dans le cadre de l'APV-FLEGT. Mais aussi, mettre en place un Fonds régional REDD+ en Afrique centrale.

## **VI. Vers une CEFDHAC rurale: bâtir des synergies REDD+ & APV FLEGT à l'échelle locale**

L'interaction REDD+ et FLEGT dans les pays de l'espace francophone aura l'avantage d'atténuer beaucoup d'incompréhensions et conflits que peuvent générer leur implémentation mutuelle.

Au cours de cette analyse, son importance a été démontrée bien qu'il y a encore de défis à relever pour bâtir une CEFDHAC rurale autour de ces processus, notamment : celui d'assurer une IEC auprès des acteurs locaux. Mais aussi, garantir les intérêts des communautés et enfin, promouvoir une démocratie environnementale par la promotion d'une gouvernance locale des ressources forestières.

La révision du Plan de convergence de la COMIFAC qui pointe à l'horizon est donc une opportunité d'intégrer ces dynamiques REDD et FLEGT dans le carquois des FN CEFDHAC en vue de capitaliser les avantages de ces synergies mentionnés de ces deux mécanismes. Et finalement, de réorienter le cheminement parallèle de ces mécanismes sur l'espace des pays de la COMIFAC en vue de promouvoir une gestion locale des ressources forestières au bénéfice des communautés forestières dont les peuples autochtones.

---

### **Communication parallèle**

*Facilitation : Rimgoto Kara*

*Panel 1 : Plan de convergence et thématiques nouvelles de la COMIFAC*

*Président : Savin Sabumikiza*

*Rapporteur : Félix Ngendabanyikwa*

---

## **REDD+, Énergie renouvelable, Économie verte équitable, emplois verts et participation des organisations de la jeunesse du Bassin du Congo : Cas du REJEFAC<sup>13</sup>**

### **Introduction Générale**

Cette communication a pour but de permettre aux participants/tes de s'imprégner du concept émergent et actuel qu'est l'économie verte afin de pouvoir débattre. Un travail précédent a été développé par Patrice Bigombe lors de la rencontre préparatoire de la CEFDHAC à Douala, dont la plupart des arguments et questionnements ont été repris pour ne pas faire doublon. Cette communication a été préparée et sera présentée par Marie Tamoifo Nkom, coordinatrice régionale du Réseau des Jeunes impliqués pour la gestion des Forêts de l'Afrique Centrale et fondatrice Association Jeunesse Verte du Cameroun. Le contexte global et régional de l'émergence de nouvelles thématiques à l'instar de la REDD+, Economie verte équitable (énergie renouvelable et emplois verts) dans le cadre du forum Sous Régional de la CEFDHAC nous amènes à rouvrir légitimement le débat de la participation effective de la jeunesse du Bassin du Congo à travers l'expérience du REJEFAC et des organisations de jeunesse. Reprenant les termes du Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, il s'agit « d'imaginer un avenir différent. À quoi ressemblerait votre monde si chacun avait accès à l'alimentation dont il a besoin, à l'éducation et à l'énergie qu'il est nécessaire de développer ? À quoi ressembleraient nos communautés si nous créons une économie verte, dynamique et créatrice d'emplois ? C'est le futur que nous voulons ».

Depuis deux ans, la notion « d'économie verte » a rompu les amarres avec l'univers des spécialistes en économie de l'environnement et rejoint le flux général du discours politique. Les déclarations des chefs d'État et des ministres des Finances, les communiqués du G20 et les acteurs du développement durable et de l'éradication de la pauvreté y font de plus en plus allusion. Les idées nouvelles sont par nature dérangementes mais beaucoup moins qu'un monde frappé par la pénurie d'eau potable et de terres productives sur une toile de fond de changement climatique, d'événements météorologiques extrêmes et de raréfaction des ressources naturelles et comme l'économie verte ne s'affilie pas à une tendance politique contre une autre, sa pertinence est la même pour toutes les économies, tant étatiques que de marché. Elle ne se substitue pas non plus au développement durable.

Il s'agit plutôt d'un moyen de le réaliser aux niveaux national, régional et mondial grâce à des approches en résonance avec la mise en œuvre de l'Agenda 21 et qui en amplifient les effets. La transition vers une économie verte a déjà commencé, comme le soulignent certaines actions du REJEFAC et une multitude d'études sur ce sujet menées par des organisations internationales, les pays, les entreprises et la société civile. Mais, le défi consiste clairement à exploiter cette dynamique. La jeunesse du bassin du Congo veut contribuer activement à ce débat mondial, continental, régional, national et local en choisissant un thème qui peut fédérer toutes les initiatives jusqu'ici développées, et éclore pour un environnement sain et un avenir meilleur pour tous.

La jeunesse du bassin du Congo craint que l'instabilité climatique n'alimente l'instabilité politique. Les guerres de demain ne porteront pas sur l'or, le pétrole et les diamants. Les ressources pour lesquelles on connaîtra des guerres demain sont l'eau, la terre et la nourriture. La jeunesse nourrie la conviction que le bassin du Congo est en mesure de nous épargner un tel lendemain. Aussi, elle ne se sent pas souvent très impliquée dans la dynamique décisionnelle régionale. Imaginez que la jeunesse du bassin soit en mesure de se prendre en main et envisagez de lui donner les moyens qui lui permettront de créer notre avenir à tous. Imaginez cela et vérifiez si vous vous êtes trompez.

---

<sup>13</sup> Marie Tamoifo Nkom, Coordinatrice Régionale du REJEFAC, Chargée des projets et programmes UPJ AC

## I. De Rio 92 à 2012: Quelles évolutions ?

Du 20 au 22 juin 2012 s'est tenu, à Rio, au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable RIO+20. Cette rencontre s'est inscrite dans la lignée de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm, 1972), la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre, Rio de Janeiro, 1992), le Sommet du millénaire (New York, 2000) et le Sommet mondial pour le développement durable (Rio+10, Johannesburg, 2002), où ont notamment été formulés les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Deux thèmes principaux y seront discutés, soient l'Économie verte dans le contexte de l'éradication de la pauvreté et du développement durable, et la Gouvernance du développement durable.

Près de 20 ans après le Sommet de la Terre, les nations ont repris le chemin de Rio, mais dans un monde très différent de celui de 1992. À l'époque, on prenait tout juste conscience des défis émergents à l'échelle planétaire, du changement climatique à la disparition d'espèces en passant par la désertification et la dégradation des sols. Aujourd'hui, un grand nombre de ces préoccupations qui semblaient si lointaines se concrétisent avec non seulement des incidences pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU (2015) mais aussi en posant des menaces sur l'opportunité même pour près de sept milliards de personnes (neuf milliards en 2050) de vivre, pour ne pas dire survivre.

Rio 1992 a donné au monde la vision d'un avenir durable et a mis en place les pièces de la machine multilatérale importantes pour sa réalisation. Mais celle-ci ne sera possible que si les piliers environnementaux et sociaux du développement durable sont traités sur un pied d'égalité avec le pilier économique, c'est-à-dire si les moteurs souvent invisibles du développement durable, des forêts à l'eau douce, bénéficient d'un poids égal ou supérieur dans le développement et la planification économique.

### **Au niveau Régional**

20 ans après la Conférence de Rio, le monde s'interroge sur les progrès et avancées réalisés par les différentes régions pour le ralentissement du réchauffement climatique, de la perte de biodiversité, ou encore du pillage des ressources halieutiques. La prise de conscience générale sur les dangers qui pèsent sur notre planète et sur notre propre survie est progressive, mais le temps presse et les politiques tardent à se transformer et à porter leurs fruits. Pourquoi ?

Lors du Sommet à Malabo, en juin-juillet 2011, les chefs d'État africains ont souligné la nécessité d'adopter un modèle économique axé sur la croissance verte, dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. C'est dans ce contexte que la Banque Africaine de Développement a lancé une nouvelle initiative visant à définir sa Stratégie pour une croissance verte (SCV). L'objectif fondamental de cette stratégie est d'établir un cadre favorable à un modèle de croissance qui intègre les trois piliers du développement durable – économique, environnemental et social – afin de promouvoir une croissance inclusive soucieuse de l'exploitation efficiente des ressources naturelles. La Banque facilitera également la transition de ses pays membres régionaux (PMR) vers une croissance verte. Selon le rapport principal et définitif du Programme de la Nations Unies pour l'Environnement-PNUE lancé en Chine l'année passée dans le cadre de préparations pour RIO+20, soulignait que les possibilités du développement de « l'économie verte » sont beaucoup plus nombreuses dans les pays en voie de développement que les pays développés. En effet, à bon de considérations, les pays Africains sont placés plus mieux pour saisir cette occasion qui est l'"économie verte" pour catalyser cette évolution et transformation.

## II. Définitions de l'Economie Verte, Emplois Verts, Développement Durable et liens.

### a) Définitions

Avant tout, nous devons définir quelques concepts nouvellement empruntés au Programme de Nations Unies pour l'Environnement-PNUE. Le concept d'économie verte met l'accent sur une plus grande intégration de l'environnement au modèle économique actuel.

Le terme d'économie verte n'est pas nouveau en soit et a été introduit dans la littérature scientifique dès 1989. L'économie verte fait référence au constat, aujourd'hui bien documenté qui réactualise la question, que le système économique actuel est fortement basé sur l'exploitation des ressources naturelles non renouvelables. La valeur des écosystèmes n'étant pas prise en compte, il en résulte des externalités qui se traduisent en termes de changements climatiques, acidification des océans, déforestation, pollution de l'air et de l'eau, diminution de la biodiversité, etc. Il incombe de trouver des mécanismes et d'adopter des stratégies, à l'échelle locale, nationale et internationale, qui opèrent une transformation en profondeur de nos modes de production et de consommation.

**Définition :** « **Le développement durable** est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » : écologiquement durable, économiquement viable et socialement équitable. Le développement durable affirme que la protection de l'environnement doit être partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément.

**Les « emplois verts »** sont définis comme « des emplois dans l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement ».

**Définition de l'économie verte :** Une économie capable d'entraîner une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources. C'est une économie qui doit générer la croissance, créer les emplois et permettre d'éradiquer la pauvreté au travers d'investissements dans le capital naturel, tout en le préservant, afin d'assurer la survie de la planète à long terme. L'économie est un moyen pour parvenir au développement durable, qui doit rester notre objectif primordial. **L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté doit :** (i) protéger et améliorer la base des ressources naturelles ; (ii) accroître l'efficacité des ressources ; (iii) promouvoir la consommation et la production durables ; (iv) garantir la sécurité alimentaire, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès universel aux services énergétiques modernes, les villes durables, la gestion des océans, la gestion des catastrophes, la santé publique, la croissance soutenue, inclusive et équitable, et qui génère de l'emploi.

### b) Liens entre Economie Verte, Emplois Verts, Développement Durable et REDD+

Les forêts représentent une opportunité à faible coût dans la recherche des solutions climatiques; Le MDP valorise plus les projets techniques ou énergétiques (énergie renouvelable, efficacité énergétique, capture de gaz, etc.) qu'elles soient biologiques ou forestiers (séquestration du carbone); et Le REDD permet de promouvoir et de valoriser le rôle joué par les forêts et les arbres pour stabiliser les concentrations globales de GES dans l'atmosphère. Paraphrasant le Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ACHIM STEINER: " Aux travers les lunettes de REDD+, on peut voir les fondations d'une évolution générale de l'économie des pays de la région dans un 'espace' économique vert', un espace qui valorise des investissements dans la gestion durable de la forêt, mais aussi dans les secteurs comme le transport et énergies « Propres et

renouvelables ». Les programmes de bois d'œuvre certifié, la certification des produits des forêts primaires, le paiement pour services environnementaux, les programmes de partage des bénéfices et les partenariats avec les communautés ont donné naissance à des mécanismes économiques et des marchés qui ont fait leurs preuves et qu'il est possible de reproduire et de monter en puissance.

Dans ce cadre-là, au regard de l'agenda 21, **le lien qui existe entre DD, EV, REDD+ est la question transversale de l'emploi**, L'«emploi vert» est donc une application concrète du développement durable : œuvrer à la création d'emplois verts, c'est créer les conditions nécessaires au développement durable en provoquant un changement des anciennes habitudes économiques au modèle économique actuel. Suivant ce même rapport et tel que mentionné dans « Green Jobs : Towards decent work in a sustainable, low carbon world », la notion d' « emplois verts » est devenue en quelque sorte emblématique d'une économie et d'une société plus durables, et déterminées à préserver l'environnement pour les générations présentes et futures et à garantir à tous les individus et à tous les pays les conditions de plus grande équité et d'intégration. Il est donc important de proposer une stratégie de promotion des emplois verts pour le Bassin du Congo.

Enfin, il existe un lien entre les emplois verts et le travail décent qu'il définit comme un travail qui « résume les aspirations des êtres humains au travail – leurs aspirations à accéder à un emploi et à une juste rémunération, à jouir de droits, de moyens d'expression et de reconnaissance, de justice et d'égalité entre les sexes ». Les diverses dimensions du travail décent sont les fondements de la paix dans les communautés et la société. Le travail décent est au cœur des efforts menés pour éradiquer la pauvreté, il est un moyen de parvenir à un développement durable, équitable et fédérateur ». Ce rapport estime que si 2% du PIB mondial, soit 1300 Milliards de dollars, avec la mise en place des politiques adéquates, est investi dans 10 secteurs centraux et cruciaux, afin de réorienter le développement et de canaliser les flux de capitaux publics et privés vers l'utilisation rationnelle des ressources et la réduction des émissions de carbone ; ceci pourrait stimuler une croissance de l'économie mondiale, et générer au moins les mêmes, sinon plus d'emplois que la « vieille économie ».

Ces secteurs sont : l'agriculture, les exploitations minières, l'énergie, les eaux usées et les déchets, et autres Les emplois verts permettent d'espérer que l'humanité sera en mesure de répondre aux deux enjeux majeurs du vingt et unième siècle : Les changements climatiques potentiellement ingérables et dangereux, qu'on devait éviter à tout prix et avant que ça ne deviennent catastrophiques, et aussi la protection du milieu naturel, garant de la vie sur terre. La promotion d'un travail décent et la jouissance de toute l'humanité aux conditions de vie satisfaisantes et dignes, et face à cet accroissement rapide de la population observée sur la planète entière, mais aussi à l'exclusion de plus d'un milliard d'être humain sur le sept milliard que comptent la planète surtout dans les pays en voie développement et en crise, du développement économique et social.

Plusieurs pays, comme la Chine et la République de Corée, ont réagi par des plans de relance budgétaire ciblant l'emploi dotés de composantes « vertes » importantes. Les pays qui ont entamé la transition vers une économie verte constatent déjà que les politiques existantes ont créé un nombre d'emplois significatif qui pourrait continuer à augmenter avec la poursuite des investissements dans les secteurs verts. Les politiques visant les petites et moyennes entreprises (PME) sont particulièrement prometteuses car ce secteur représente une part importante de l'emploi et de sa croissance dans la plupart des pays. Avec les scénarios d'investissements verts, les secteurs de l'agriculture, du bâtiment, de la forêt et du transport verraient augmenter l'emploi à court, moyen et long terme dans des proportions supérieures aux prévisions de scénarios comparables de maintien du statu quo.

Au cours de la décennie à venir, les emplois agricoles pourraient augmenter de 4 % dans le monde. Investir dans la protection des forêts et le reboisement pourrait accroître de 20 % les emplois

formels dans ce secteur d'ici 2050. Dans le transport, l'amélioration du rendement énergétique de tous les modes de transport et le passage du transport privé au transport public ou non motorisé entraîneraient une hausse supplémentaire de l'emploi environ 10 % supérieure à celle du maintien du statu quo.

Le secteur des énergies renouvelables est devenu un employeur avec lequel il faut compter : en 2006, les estimations chiffraient à plus de 2,3 millions le nombre de salariés en dépendant directement ou indirectement. La majorité de ces emplois se trouve dans une poignée de pays, en particulier l'Allemagne, le Brésil, la Chine, .... Le potentiel de croissance dans ce secteur ainsi que d'investissements dans l'efficacité énergétique demeure considérable, en particulier s'il est encouragé par des politiques de soutien. **Passer à une économie verte signifie aussi créer au minimum autant d'emplois qu'avec le maintien du statu quo.** Les emplois dans la gestion des déchets et le recyclage vont augmenter afin de gérer la production accrue de déchets liée à la croissance de la démographie et à la hausse des revenus, bien que l'emploi décent pose des problèmes considérables dans ce secteur. L'emploi lié au verdissement des secteurs de l'eau et de la pêche connaîtrait un ajustement temporel découlant de la nécessité de conserver les ressources.

### **III. Conditions favorables, avantages et appréhensions**

Les principaux avantages du passage à une économie verte, en termes de création de richesse, d'emploi, d'éradication de la pauvreté et de prospérité économique à long terme sont connus.

Bien qu'une transition verte implique de nombreux acteurs, les points suivants doivent être réalisés en tenant particulièrement compte des gouvernements nationaux et de leurs responsables politiques. La capacité à saisir des opportunités économiques vertes et à mettre en place des politiques de soutien varie d'un pays à l'autre, et les circonstances nationales influent souvent sur la propension et la résilience de l'économie et de la population à faire face au changement. Pour réussir la transition vers une économie verte, les pouvoirs publics doivent parfois renforcer leur capacité à analyser les défis, discerner les opportunités, hiérarchiser les interventions, mobiliser les ressources, mettre en œuvre les politiques et évaluer les progrès. Pour maintenir la dynamique de cette transition verte, les gouvernements doivent également être capables de mesurer les progrès réalisés. Cela suppose la capacité de mettre au point des indicateurs, de collecter des données, d'analyser et d'interpréter les résultats afin d'orienter l'élaboration des politiques.

Des programmes de formation et d'amélioration des compétences sont nécessaires pour préparer la main-d'œuvre à la transition vers une économie verte. Le passage à une économie verte implique, par définition, un certain degré de restructuration économique, des mesures étant parfois nécessaires pour garantir une transition équitable pour les travailleurs concernés. Dans certains secteurs, un soutien sera nécessaire pour aider les travailleurs à se redéployer vers de nouveaux emplois.

#### **L'économie verte crée des emplois et renforce l'équité sociale**

**« Les emplois verts » vont réduire l'impact des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement, pour le ramener à des niveaux viables.** On trouve des emplois verts dans un grand nombre de secteurs de l'économie, depuis l'approvisionnement énergétique jusqu'au recyclage et depuis l'agriculture jusqu'à la construction et les transports. Ils contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau grâce à des stratégies d'amélioration du rendement, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution et à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité ».





## Appréhensions et interrogations

### Les Appréhensions et interrogations autour de l'Economie verte demeurent...

- La définition de l'Economie verte est-elle assez claire et compréhensible dans le contexte du Bassin du Congo ?
- Peut-on réussir l'Economie verte si les lacunes et les limites constatées dans la mise en œuvre du Développement Durable persistent ?
- La configuration actuelle des rapports entre Pays Développés, Pays Emergents et Pays en voie de développement est-elle de nature à favoriser la réalisation de l'Economie verte ? Ne faut-il pas d'abord combler le fossé entre les riches et les pauvres ?
- Comment se développer de manière verte si on n'arrive pas déjà se développer tout court ?
- La gouvernance environnementale actuelle est-elle favorable à l'Economie verte ?
- Le transfert des technologies n'est-il pas une pré-condition de l'Economie verte ?
- Que faire, de manière concrète, pour que les forêts et la biodiversité remplissent un rôle approprié dans l'Economie verte ?

## IV. Raison d'être et importance de l'Economie Verte (EV) pour la jeunesse

### (1) Les problèmes environnementaux et l'impact sur les jeunes de manière générale

Aujourd'hui, la planète compte 1,2 milliards des jeunes âgés de 15 à 24 ans, la plus nombreuse génération que la terre n'ait jamais connue. En Afrique, les jeunes constituent la majorité de la population avec près de 2/3 de celle-ci ayant moins de 24 ans et une part totale de 70% de personnes âgées de moins de 30 ans. Et 85% de la population jeune du monde vit dans les pays en développement et 600 millions dans les pays en crise. Parallèlement à la crise environnementale, le monde fait également face à des crises sociales, dont l'accroissement de l'inégalité de la répartition des richesses. Selon les Nations Unies, sur les 3 milliards de personnes vivant dans le monde avec moins de deux dollars par jour, environ la moitié est âgée de moins de 24 ans. Pourtant, les experts estiment que l'investissement dans l'éducation et les services de santé reproductive pour les jeunes contribuent directement à la construction d'un avenir et d'une société pacifique et prospère.

De ce fait, certaines crises bousculent et vont bousculer les certitudes établies entraînant des crises sociopolitiques qui bouleversent les relations géostratégiques mondiales à l'image du « Printemps arabe ». Dans les pays et aux échelons locaux, elles changent progressivement les modèles sociaux et économiques et créent des perspectives nouvelles vis-à-vis de la nature. Ainsi, la jeunesse du Bassin du Congo âgée de moins de 35 ans, compose la majorité de la population et cette jeunesse contribue énormément à la conservation et la protection de l'environnement. Cette jeunesse participe activement aux activités de gestion forestière et hydraulique grâce à sa capacité d'action, sa force physique, son intelligence et surtout son nombre. Dans le cas des jeunes autochtones, dont la vie dépend énormément de la forêt (leurs aliments, médicaments, habitations, spiritualités et autres

provenant directement de produits forestiers non ligneux), ils sont assujettis à certains interdits contribuant ainsi à la préservation de certaines espèces animales et végétales.

Certains projets passés du Bassin du Congo n'ont pas pu intégrer la jeunesse dans le déroulement des projets, alors qu'ils ont été budgétisés à des millions de dollars. Les jeunes autochtones n'ont pas accès à une bonne éducation avec la quasi inexistence d'infrastructures d'éducation, l'inaccessibilité aux outils des nouvelles technologies de l'information et de la communication; faible accès aux soins de santé primaire, la famine et autres. Ces jeunes doivent donc bénéficier de fonds alloués pour le financement des projets cadrant avec la gestion rationnelle et intégrée des forêts du bassin du Congo, pour un avenir radieux et meilleur. Tous les jeunes doivent donc prendre conscience et continuer à préserver nos forêts pour un développement durable de nos pays et de contribuer à la lutte contre le changement climatique qui est un défi pour les générations futures mais aussi afin de contribuer à l'émergence et la transition vers l'économie verte.

**(2) La fragilité des jeunes des pays de l'Afrique centrale - les jeunes de l'Afrique Centrale sont encore plus affectés que les autres jeunes du Monde...Riches en ressources naturel et réservoir naturel mais une jeunesse marginalisée, consultée mais pas impliquée...une jeunesse des plus dynamiques mais invisible...**

Le bassin du Congo est bien entendu confronté au problème de l'emploi des jeunes et les universités ne cessent de produire et larguer des diplômés année après année sur le marché du travail. Durant des décennies, certains pays ont connu des guerres à répétition, des émeutes de la faim, qui ont été à la base de la fragilisation du tissu socio-économique. La population s'attendait déjà à une amélioration du niveau de vie immédiatement après, au lieu de ça, la situation a empirée pour la jeunesse qui demeure marginalisée alors que nos pays regorgent de ressources importantes, étant le second poumon forestier de la planète après le Brésil et englobant la moitié de la biodiversité africaine.

La zone du bassin du Congo compte dix pays qui sont : Rwanda, le Cameroun, le Congo, le Burundi, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, et Sao Tomé & Príncipe. Le défi majeur qui se présente à tous ces pays est leur développement et ce, dans tous les secteurs dont les plus saillants sont l'éducation, la santé et l'emploi des jeunes. Ces pays font également face aux défis d'une démographie galopante<sup>14</sup>, globalement estimée à un milliard d'habitants, atteint au cours du premier semestre de 2009, le triple s'annonce pour 2032 et un peu plus en 2050, c'est un secret de Polichinelle que d'affirmer que l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier se caractérise par la jeunesse de sa population.

En effet, la très récente révolution du jasmin au Maghreb prouve véritablement que la jeunesse est au centre des multiples crises qui secouent le monde contemporain<sup>15</sup>. Elle est à la fois enjeu, acteur et victime de ces crises. Elle représente une masse énorme exposée aux manipulations les plus suspectes et aux exploitations les plus incontrôlables. Pour éviter des surprises désagréables, il est urgent de mener une réflexion en vue de donner à la jeunesse la possibilité de se prendre en charge. En réalité, la jeunesse est, de nos jours et sans doute aucun, le levain qui favorise le développement d'une société<sup>16</sup>. Son autonomisation accélère et assure le développement durable car, bien préparée et structurée en association, les jeunes ont le temps, mieux que les adultes et les vieux, d'investir leurs énergies multiformes dans l'amélioration de leur propres conditions de vie et le développement

<sup>14</sup> Kanemounou Paul, CSRPCJA, Contribution du Club Francophonie Arthur Rimbaud

<sup>15</sup> Massay Boulingui, CSRPCJA, contribution mars 2011

<sup>16</sup> Kalgora Moua, Contribution CFN

de leur localité. Ainsi soutenir les organisations et mouvements des jeunes apparaît dès lors comme un indicateur d'autonomisation pour un développement durable.

Au regard de ce qui précède, et en l'étape actuelle de l'évolution de l'Afrique comme enjeu géostratégique<sup>17</sup> pour reprendre ici les propos du Pr Jean Tabi Manga, le problème du devenir et de l'avenir des jeunes africains en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier est plus que jamais posé aux pouvoirs publics. Il doit susciter des réflexions, des analyses, et surtout une action concertée et persévérante de grande envergure de la part des gouvernements et de certaines institutions régionales telles que la CEEAC, la CEMAC, la BEAC, la BDEAC, le BRAC.

### **(3) La jeunesse a un rôle à jouer dans la protection et la préservation des forêts du bassin du Congo : Peut-on agir pour les jeunes sans eux-mêmes ?**

*Il est nécessaire de prendre en considération les jeunes dans la recherche des solutions ; l'éducation par les pairs jouent un rôle important et cela peut se voir déjà dans un domaine comme la lutte contre le VIH SIDA et cela peut être aussi valable dans l'environnement... dans les écoles déjà les jeunes par le Club des Amis de la Nature peuvent commencer à se forger une conscience environnementale; nous montrons par nos interventions multiples comment les jeunes sont utiles pour mobiliser d'autres acteurs. Comment en effet redonner confiance aux jeunes afin qu'ils puissent croire au « rêve africain », en leurs propres capacités et aux les institutions de leur pays ? Quel rôle le REJEFAC en tant que plateforme régionale environnementale de l'Afrique Centrale, réseau thématique de l'UPJ devrait-elle jouer à l'heure de la mondialisation? Quel devrait être sa contribution au niveau régional sur la thématique? Quelles stratégies a développé pour financer les projets et l'expertise innovante chez les jeunes du Bassin du Congo?*

#### **Pour une mise en œuvre de la Charte Africaine de la jeunesse**

Les précédentes rencontres des jeunes soulignent que l'implantation de politiques de jeunesse se heurte aux problèmes suivants : le manque de volonté politique, la mauvaise situation socio-économique, la faiblesse du mouvement de jeunesse, le manque de financement gouvernemental, le désintérêt des décideurs politiques envers la jeunesse, le manque de ressources humaines et matérielles au sein du milieu associatif, la méfiance de certains gouvernements face à une jeunesse forte et structurée. Cette méfiance fait que depuis des années, en dépit du fait que la jeunesse soit définie comme fer de lance du développement, elle subit des actions conçues d'en haut sans sa participation.

Dans ce contexte, la Commission de l'Union Africaine et les partenaires régionaux et internationaux ont commencé à reconnaître que les questions concernant la jeunesse devaient être au cœur de l'agenda du développement. Par ailleurs, on est de plus en plus conscient que les jeunes africains ne sont pas seulement source de problème ou les bénéficiaires des interventions des gouvernements, mais qu'ils font partie de la solution, non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les pays africains dans leur ensemble. Cette reconnaissance du rôle positif de la jeunesse est très bien illustrée par quelques initiatives prises sur le continent, à savoir l'adoption de la Charte africaine de la jeunesse de l'Union africaine et le cinquième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF-V) qui a été organisé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Union africaine (UA), en collaboration avec d'autres organismes partenaires des Nations Unies, la Banque africaine de développement (BAD) et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Dans ce sillage, la célébration de l'Année africaine de la jeunesse (2008 et 2011), l'institutionnalisation de la Journée africaine de la jeunesse, la proclamation de la Décennie pour le

---

<sup>17</sup> Conférence, anniversaire d'IFRAMOND

développement des jeunes (2009 – 2018), son Plan d'action décennal et la redynamisation de l'Union Panafricaine de la jeunesse (UPJ) et le Corps des jeunes volontaires de l'Union Africaine sont autant de preuves de la volonté de placer la jeunesse au coeur des priorités de l'UA. Et tout récemment nous pouvons citer le 17<sup>ème</sup> Sommet des Chefs d'Etat de l'UA qui a permis aux jeunes, de présenter leurs griefs aux chefs d'Etat et de gouvernement présents, de leurs faire des recommandations pour améliorer leur insertion dans la vie économique, politique et sociale mais aussi de leur exprimer leur soutien pour relever les défis du développement notamment celui de l'Economie verte vers Rio + 20.

## **V. Du plaidoyer à l'action : Initiatives innovantes**

Depuis 2012, à Rio, célébrant les 20 ans du Sommet de la terre, l'heure est maintenant venue de passer à l'action. Il appartient à la jeunesse, héritière d'un monde, avenir des pays, rempli d'autant de défis que d'opportunités, de poser les bases et les normes d'un nouveau modèle économique et social, habilité à protéger son environnement, tout en garantissant du travail décent.

Les jeunes d'Afrique, et particulièrement ceux du Bassin du Congo, mettent leur espoir en leur instances de représentation ( cas du REJEFAC dans le cadre de l'environnement sous régional) , donc le REJEFAC doit rejoindre d'autres mouvements et cela en créant au jour le jour des réseaux d'échanges pour apprendre et échanger aux niveaux local, régional, continental et international; avec d'autres jeunes du monde sur les expériences acquises.

C'est à la jeunesse de s'impliquer et de travailler à développer ces conditions qui permettront l'implantation de l'économie verte et la création d'emplois verts et d'espaces économiques verts qui permettront d'éradiquer la pauvreté. La jeunesse du Bassin du Congo à travers le REJEFAC doit donc profiter des opportunités qu'offre l'économie verte avec la création d'emplois verts qui sont importants pour l'embauche de la jeunesse condamnée au chômage, oisiveté, migrations, au banditisme et autres maux. Les jeunes contribueront ainsi à la protection et la préservation de l'environnement et au développement durable. Il est donc revenu au REJEFAC et il revient à ses membres dans les pays de s'informer sur ce nouveau concept d'économie verte et de s'éduquer pour relever le défi et saisir cette opportunité qu'est la création d'emplois verts.

Et pour cela le REJEFAC a débuté la bataille...

Pour nous la production de la présente communication résulte de l'effort de combiner l'expérience issue du terrain avec une exploration de l'opportunité au plan mondial et régional et d'essayer de définir avec précision les éléments d'un phénomène dont la définition est moins concrète – l'économie verte – comme moyen de réaliser le développement durable.

Cela a réellement été un acte fondateur pour le REJEFAC par lequel nous avons eu à établir un lien avec les opportunités qu'offrent le contexte mondial (par exemple, les principes de Rio) et les possibilités réelles qu'offrent les réalités du terrain dans le sens d'une transformation équitable et du développement durable par la jeunesse du bassin du Congo en lien avec le secteur privé, l'administration et la société civile dans son sens large. Ce faisant, nous continuons à chercher une définition 'opératoire' de l'équité et de son appréciation et sa réalisation sur le terrain.

**(1) L'expérience du REJEFAC dans la mobilisation des jeunes autour des questions environnementales avec quelques exemples d'actions sur le terrain dans 2 ou 3 pays. Les exemples sont légions.**

- REJEFAC Cameroun, CAS AJVC : mobilisation des Jeunes de la sous-région vers Copenhague et Rio +20 , collaboration avec le CIFOR et les étudiants, Organisation de la caravane verte en vue de mobiliser la jeunesse rurale et du CNJC en vue de faire découvrir les réalités de la forêt et de l'environnement aux jeunes leaders : Projet Vacances Vertes (campagne de reboisement et formation en foyer amélioré) et le Programme d'Organisation et de développement des communautés ( Renforcement des capacités des jeunes des techniciens communautaires en énergie solaire .
- REJEFAC CONGO : L'initiative des Jeunes Volontaires pour l'environnement et l'implication au sein du Réseau des experts sur l'économie verte du Bassin du Congo suite à la rencontre de Brazzaville. Plaidoyer pour l'initiative du fond vert.
- REJEFAC KIGALI : L'initiative des jeunes de Kigali, notamment l'organisation jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) développe deux projets dans le domaine de l'économie verte avec pour objectif la valorisation des PFNL, en vue de la confection des tapis et le second, c'est un projet d'apiculture au niveau rural , qui emploie des jeunes ruraux à travers des Activités génératrices de revenus, dans le district Gatsibo, secteur KiziGuro.

**(2) Les contraintes dans le fonctionnement du REJEFAC, la structuration et le partenariat. Quels acteurs impliqués (REJEFAC) pour quelles actions, pour quels résultats avec quels partenariats ?**

La jeunesse du Bassin du Congo, au même titre que la jeunesse mondiale, entend réfléchir et formuler des propositions pour contribuer à enrichir les évolutions sur le Développement Durable et plaider pour son implication effective dans toutes les stratégies nationales de développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Il est question urgemment de faire entendre la voix des forces vives de la jeunesse du Bassin du Congo à travers ses aspirations et sa dynamique pour la construction d'une société durable dans le contexte de la transition vers une économie verte.

Un travail de fond est aussi nécessaire pour formaliser et structurer la participation de la jeunesse du Bassin du Congo au processus des négociations sur le processus Redd et Economie verte dans le but de contribuer à des résolutions internationales ambitieuses et nécessaires pour l'économie verte, d'en faciliter l'endossement et d'accompagner leur mise en œuvre dans le contexte national et régional.

Une synergie des structures de jeunes de la société civile jeune de la sous-région est envisagée urgemment, et doit renforcer l'action et la présence du REJEFAC dans les pays, et cela se fera en partenariat avec l'Union Panafricaine de la Jeunesse de l'Afrique Centrale, les conseils nationaux des pays , les autres réseaux de la CEFDHAC et des organisations de la jeunesse , l'administration, les programmes nationaux et régionaux , les fonds et les ministères concernés ( le Ministère de l'Environnement et celui des forets, le Ministère de la Jeunesse, le PNUD, CN-REDD, ....

Cette synergie vise à offrir une opportunité à la jeunesse du Bassin du Congo de s'informer, d'échanger et de formuler des propositions pour mieux canaliser ses aspirations et la doter d'une voix qui compte lors des Négociations Internationales et régionales. Elle visera aussi à engager une dynamique locale de structuration et de mobilisation à long terme pour participer à la transformation du Bassin du Congo vers les objectifs développements durables. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si certains pays se disputent dès à présent le *leadership* du marché dans plusieurs secteurs économiques « verts ». Rester à la traîne dans ce domaine serait le signe d'une vision à court terme dont les générations futures feraient les frais, tant en ce qui concerne leur environnement qu'en ce qui concerne la position économique de notre pays par rapport à celle des autres. L'économie durable est au XXI<sup>e</sup> siècle ce que l'industrialisation fut au XX<sup>e</sup> siècle. À nous de saisir sans attendre les opportunités qui s'offrent à nous.

## Conclusions et leçons pour mobiliser plus de jeunes en Afrique Centrale

**On constate qu'une économie verte fournirait plus d'emplois à court, moyen et long termes que le maintien du statu quo dans un certain nombre de secteurs importants tels que l'agriculture, le bâtiment, la foresterie et le transport.** Dans les secteurs où les ressources sont en grave déclin, comme la pêche, la mutation obligera à une perte de revenus et d'emplois à court et moyen terme pour reconstituer les réserves naturelles, cela afin d'éviter une perte définitive de revenus et d'emplois dans ces mêmes secteurs. Dans de tels cas, des dispositions transitoires sont nécessaires afin de protéger les travailleurs des impacts négatifs sur leurs moyens de subsistance.

Même si la majeure partie des investissements nécessaires à la mutation verte proviendra du secteur privé, les pouvoirs publics auront également un rôle de premier plan à jouer pour surmonter les distorsions générées par les subventions dommageables et les coûts externalisés. Et l'investissement public sera nécessaire pour dynamiser la transition vers l'économie verte. Alors que le capital privé est beaucoup plus important que les ressources financières disponibles dans le secteur public, de nombreux pays en développement ont limité l'accès à ce capital. Une grande partie des fonds nécessaires aux investissements, au niveau des phases initiales de la transition verte, devront provenir de nouveaux mécanismes de financement novateurs.

**À cet égard, le nouveau Fonds vert pour le climat et les mécanismes de financement du récent programme REDD+ offrent de grands espoirs d'atteindre les financements nécessaires pour une mutation verte effective.** Lorsque la situation budgétaire nationale est limitée, les banques multilatérales de développement sont idéalement positionnées pour offrir une aide financière permettant à ces pays de s'engager dans la voie du développement vert. **En résumé, une économie verte investit dans le capital naturel et le valorise.** Les services environnementaux sont mieux conservés, conduisant à de meilleurs revenus et à des filets protecteurs pour les ménages des communautés rurales pauvres. Les méthodes d'agriculture respectueuses de l'environnement améliorent de manière significative les rendements des paysans pratiquant l'agriculture de subsistance. Les améliorations en termes d'accès à l'eau douce et d'assainissement, ainsi que les innovations en matière d'énergie autonome (électricité photovoltaïque, poêles à biomasse, etc.) s'ajoutent à l'ensemble des stratégies en faveur de l'économie verte, ce qui peut contribuer à atténuer la pauvreté.

En ce sens, la CEFDHAC est un rendez-vous que la jeunesse ne doit pas manquer. En d'autres mots, il appartient à la jeunesse de rendre concret le concept de l'économie verte, et de prendre des mesures pour renforcer la gouvernance du développement durable. Pour l'espace Bassin du Congo en général et le Cameroun en particulier, cela passe inévitablement par la création d'emplois verts.

**Les conclusions du Forum Sous régional CEFDHAC de Kigali poseront les bases de la vision de la jeunesse du Bassin du Congo d'une économie verte et d'une participation active du REJEFAC en vue de la rendre rurale.** Cela va se traduire par au regard d'une série de recommandations et des propositions d'une stratégie de promotion des emplois verts, **de la mise en place d'un fond vert jeunesse** afin de constituer une banque de données de projets viables pour la jeunesse de l'espace COMIFAC.

## 1.2. RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION DES ONG ET DES PEUPLES AUTOCHTONES A LA GESTION DURABLE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE : JALONS POUR LA VULGARISATION ET L'APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA COMIFAC

### Communications en plénière

Facilitation : Kapupu Diwa

Rapporteur : Bienvenu Ngoy

Cette session a connu trois interventions:

- ✚ Décryptage des directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale, par Isaac Yves Nyengwe Bahanak du REJEFAC ;
- ✚ Communiquer autrement pour renforcer l'implication des populations locales et des ONG, par Josué YANEYA ;
- ✚ Stratégie de suivi de l'internalisation et de la mise en œuvre des directives sous régionales à travers le contrôle parlementaire, par l'honorable Jean Jacques Zam, Coordonnateur Régional du REPAR.

### Décryptage des Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale<sup>18</sup>

#### Introduction

L'Afrique centrale est riche de sa situation géographique qui la plonge au cœur des forêts du Bassin du Congo. Cette richesse est un atout inestimable du fait de la faune et de la flore qu'elle contient. C'est le besoin de conserver cette valeur qui nous amène à réfléchir sur les actions à mener et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. L'une des solutions préconisées est la gestion participative qui donne une place de choix aux populations locales et autochtones. D'où la rédaction et l'adoption des « *Directives sous-régionales de la COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale* ».

#### Contexte

- Dans le temps: avant 2008
- Les politiques et les législations forestières des pays d'Afrique centrale font de la gestion participative une priorité.
- Dans la pratique, on note plusieurs non conformités:
  - mise en œuvre: lacunaire et insuffisante,
  - incohérence et divergence en fonction des pays

#### Les Directives

2 Parties:

---

<sup>18</sup> Isaac Yves Nyengwe Bahanak, REJEFAC

*Partie 1: Dispositions Générales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG (PLAONG) à la gestion des forêts*

Elle est subdivisée en 2 chapitres:

- ❖ Chapitre 1: Des buts et objectifs
  - Buts: déterminer les bases communes de l'intégration de la participation des PLAONG;
  - Objectifs:
    - assurer la conservation et la gestion DURABLE des forêts d'Afrique Centrale;
    - Promouvoir la participation des PLAONG dans la gestion des ressources forestières.
- ❖ Chapitre 2: Destinataire et champs d'application
  - Destinataires: Pays Membre de la COMIFAC
  - Champs d'application: Ensemble des activités des relatives à la gestion des forêts d'Afrique Centrale

*Partie 2: Principes, des directives et des actions prioritaires pour la participation des PLAONG à la gestion durable des forêts*

*Principe 1: Reconnaissance et garantie des droits des PLAONG dans la gestion durable des forêts*

- Directive 1: consécration de la gestion participative des forêts dans les politiques, les législations et les stratégies nationales de gestion durables des forêts
- Directive 2: reconnaissance des modes d'appropriation coutumière des ressources naturelles
- Directive 3: reconnaissance des droits d'usage coutumiers et extension de l'utilisation des produits prélevés au titre des droits d'usage coutumier
- Directive 4: réparations et compensations des restrictions aux modes d'appropriation coutumières ou au droit d'usage coutumiers des forêts et des ressources forestières
- Directive 5: gestion des conflits Homme-Faune

*Principe 2: Respect des droits des populations locales et autochtones dans l'affectation des terres, le classement et le dément classement et l'aménagement des forêts*

- Directive 6: Elaboration participative des plans d'affectations des terres, classement et le dément classement et l'aménagement des forêts
- Directive 7: organisation et représentation des PLAONG dans le cadre du processus de gestion durable des forêts notamment en ce concerne l'élaboration des plans d'affectation des terres.
- Directive 8: Notification de la décision administrative relative à l'élaboration des plans d'affectations des terres.
- Directive 9: attribution et gestion des espaces forestiers à vocation communautaire
- Directive 10: sécurisation des espaces forestiers de manière spécifique aux populations autochtones
- Directive 11: droit de préemption des populations locales et autochtones sur les espaces forestiers susceptibles d'être affectés comme espace forestier à vocation communautaire
- Directive 12: Accompagnement des populations locales et autochtones à l'acquisition et à la gestion des espaces forestiers à vocation communautaire.
- Directive 13: compensations et restriction des droits d'utilisation des espaces forestiers à vocation communautaire.
- Directive 14: voies de recours et gestion des conflits.
- Directive 15: gestion de la chasse traditionnelle
- Directive 16: Gestion de la filière viande de brousse.
- Directive 17: gestion de l'activité des pêches traditionnelles.



- Directive 18: gestion de la filière des produits forestiers non ligneux
- Directive 19: Intégration de l'arbre dans les systèmes agraires

*Principe 4: participation aux études d'impacts environnementaux et suivi évaluation des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques*

- Directive 20: participation des populations aux études d'impacts environnementaux
- Directive 21: mise en œuvre et suivi évaluation des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

*Principe 5: Accès et partage des avantages de la gestion des forêts, de la conservation de la biodiversité et des services environnementaux*

- Directive 22: accès aux bénéfices financiers et sociaux de la gestion DURABLE des ressources forestières
- Directive 23: reconnaissance de la valeur culturelle des ressources biologiques et compensation pour l'utilisation des savoirs et connaissances naturelles
- Directive 24: accès aux paiements pour service environnementaux et au avantage et au bénéfice découlant de l'utilisation et de la valorisation des forêts dans la régulation du climat et l'adaptation aux changements climatiques.

*Principe 6: participation des populations locales et autochtones dans la gouvernance forestière et la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des forêts*

- Directive 25: participation des populations locales et autochtones dans les actions de gouvernance forestière et la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des forêts
- Directive 26: effectivité de la participation des populations au processus de certification forestière.
- Directive 27: observation locale et communautaire de la gestion forestière.

*Principe 7: Institutionnalisation des structures techniques centrales et déconcentrées et décentralisées en charge de la gestion participative des ressources forestières et des relations avec les PLAONG*

- Directive 28: mise en place des structures techniques centrales et déconcentrées en charge de la gestion participative des ressources forestières et des relations avec les PLAONG et de la vulgarisation forestière
- Directive 29: Institutionnalisation d'un cadre fonctionnel de consultation et de participation permanente des populations locales et autochtones dans la gestion forestière.
- Directive 30: création des services en charge des activités et des relations avec les populations locales et autochtones en matière de gestion forestière dans les collectivités territoriales décentralisées et les institutions privées

*Principe 8: Reconnaissance des ONG et des associations comme parties prenantes dans la gestion durable des forêts*

- Directive 31: Existence d'un mécanisme d'accréditation des ONG et des structures associatives légalement reconnues dans la réalisation des activités de gestion forestière.
- Directive 32: Institutionnalisation d'un cadre formel et fonctionnel de consultation permanent des ONG en matière durable des forêts
- Directive 33: participation des ONG et des structures associatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, législations et réglementations forestières.

- Directive 34: contribution des ONG à la gouvernance forestière et à la lutte contre le braconnage et l'exploitation illégale des forêts.
- Directive 35: renforcement des capacités d'organisations et des moyens d'actions des ONG et structures associatives.
- Directive 36: Suivi – évaluation de la participation des ONG à la gestion forestière.

*Principe 9: Renforcement des capacités d'organisation et des moyens d'actions des PLAONG dans la gestion durable des forêts*

- Directive 37: Renforcement des capacités techniques des populations locales et autochtones dans la gestion durable des forêts.
- Directive 38: mise en place des mécanismes de mobilisation des fonds pour la réalisation des actions des PLAONG en matière de gestion durable des forêts.
- Directive 39: Renforcement des capacités techniques et des moyens d'actions des agents d'administration publique en charge de la foresterie participative/gestion participatives des forêts, des relations avec la PLAONG et de la vulgarisation forestière.

### **Innovations apportées par les directives**

- ✓ Consécration et la reconnaissance des termes tels que:
  - Chasse traditionnelle ;
  - Clauses de référence coutumière ;
  - Espaces forestiers à vocation communautaire ;
  - Populations autochtones ;
  - Propriétés coutumières des forêts.
- ✓ La représentation des populations dans l'élaboration des plans d'affectations des terres, du classement et de l'aménagement des forêts.
- ✓ Le financement public des activités des PLAONG en matière de gestion des forêts et la mise en place d'un dispositif permanent de suivi-évaluation
- ✓ La consécration des voies de recours et des mécanismes de gestion des conflits.
- ✓ La création des services en charge des relations avec les PLAONG dans les ministères en charge des forêts et les collectivités territoriales décentralisées
- ✓ La création d'un mécanisme d'accréditation des ONG et des structures associatives légalement connues dans la gestion forestières
- ✓ La participation des PLAONG et des structures associatives à l'élaboration et à la mise en œuvre des législations, des politiques et des réglementations forestières.

## **Communiquer autrement pour renforcer l'implication des populations locales et des ONG<sup>19</sup>**

### **Introduction**

Les directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale constituent des sources d'informations à mettre à la disposition des groupes sus cités. De manière générale ces directives ne parviennent pas toujours à temps et sous une forme qui ne permette pas l'appropriation par les cibles. Il s'agit donc pour nous, sur la base de notre expérience vécue à la Radio communautaire du Noun à Fouban dans l'ouest Cameroun, d'apprécier les perspectives à différente échelle.

<sup>19</sup> Josué Yaneya, Radio Communautaire du Noun

## **A la source de l'information**

Depuis 2009, la Radio Communautaire du Noun a intégré le réseau des radios communautaires pour la bonne gouvernance, la gestion durable et équitable des ressources naturelles (RERAC) lancé à Mbalmayo en juin 2008. Ce réseau devait permettre aux responsables de ces médias, de mettre sur pied des programmes devant favoriser l'implication des parties prenantes intervenant dans la gestion durable et équitable des ressources naturelles. Durant cette période le département du Noun a vu l'un des ses plus importants projet de foresterie voler en éclats. Il s'agit du RECOFON qui était piloté par une ONG hollandaise, et avait pour objectif de reboiser 350 hectares de forêt à Maloure, afin de constituer une ceinture forestière devant empêcher la progression du désert du nord vers le sud Cameroun.

La Radio Communautaire du Noun a créé des émissions spécialisées qui ont eu un certain impact auprès des populations. Malheureusement, du fait de la mauvaise gouvernance des ressources financières, le projet est aujourd'hui arrêté. La conséquence est que sur les 350 hectares déjà reboisés, près de 100 hectares sont détruits à ce jour. Les feux de brousse, la coupe anarchique des essences, tant pour la vente directe que pour le bois de chauffe sont à l'origine de ce désastre écologique. La Radio Communautaire est devenu l'un des acteurs phares dans le plaidoyer pour la relance de ce projet dont l'importance n'est plus à démontrer.

### **Leçons apprises**

Le projet RECOFON était une initiative privée, gérée par des privés avec la participation des ONG et des financements internationaux. La question de la mauvaise gouvernance des dirigeants, et celle de l'implication des populations locales au plus bas niveau de l'échelle suscitent ample réflexion. En effet, dans le cas d'espèces, s'agissant de la mauvaise gouvernance, nous retenons que les fonds sont bel et bien parvenus à hauteur de centaines de millions de francs. Durant les cinq premières années, le projet a bénéficié de l'assistance technique des cadres de l'ONG. Dès lors que ceux-ci ont rétrocédé la gestion du projet aux nationaux, membres de l'association GAPEN qui en était pourtant l'initiatrice, les finances se sont évaporées comme neige au soleil et le projet a fermé ses portes. Pour ce qui concerne l'implication des populations locales, elles n'ont pas été associées dans les phases de prise de décision. Ne se sentant pas impliquées ou plus précisément responsables, elles achèvent de détruire l'existant. On se serait attendu à ce qu'elles prennent la relève des dirigeants indécis, si elles avaient eu le sentiment de leur responsabilité dans le projet.

### **Perspectives à l'échelle locale, nationale, internationale**

Au-delà de leurs initiateurs, le projet de la ceinture forestière de Maloure doit revivre et de manière durable car il s'agit d'arrêter la progression du désert du nord vers le sud Cameroun :

- les pouvoirs publics camerounais doivent se ré imprégner de ce projet et s'impliquer pour sa relance ;
- les populations locales doivent trouver de nouveaux interlocuteurs pour la relance du projet ;
- les ONG et les partenaires financiers doivent imaginer de nouveaux modules d'intervention.

### **Evaluation**

La diffusion des directives sous régionales de la COMIFAC souffre des contraintes ou manquements ci-dessous :

- L'absence d'une cellule de communication interne, composée de professionnels de la communication, avec des missions déterminées et un plan de communication pluri annuel ;
- A l'heure de la mondialisation et du développement des techniques de communication, il est regrettable que la COMIFAC en parle de manière peu incitative. En parlant uniquement de

diffusion ou de vulgarisation, on comprend que l'on n'a pas envisagé la communication au sens noble de cette profession qui pourtant en impose à tous ;

- La COMIFAC ne peut objectivement s'attendre à faire passer ses messages ou directives en l'absence manifeste d'une cellule de communication ;
- Au-delà du réseau des radios communautaires, une nouvelle initiative en matière de communication globale s'impose, qui est la création d'une cellule de communication de la CEFDHAC, qui opérera en transversale avec les communicateurs des Ministères des états membres.

Dès lors toutes les formes d'intervention seraient envisagées dans le cadre du plan de communication.

### **De la création d'une cellule de communication de la CEFDHAC**

De nos jours, toutes les organisations qui se respectent comprennent dans leur organigramme une cellule de communication avec pour mission :

- de divulguer et faire diffuser les informations relatives à son fonctionnement, son organisation, etc.
- de développer une politique d'image de marque de l'organisation ;
- d'assurer la participation et l'implication des différents partenaires ;

Dans le cadre de notre proposition, la structure de cette cellule qui a une vocation sous régionale devrait comprendre des professionnels de la communication originaires des pays membres ;

La dite cellule devra utiliser tous les supports existants ou à venir en matière de communication pour développer ses activités ; (Radio, Télévision, presse écrite et cybernétique ;) en plus des autres approches adaptées aux zones rurales (causeries, actions de communication événementielle, etc).

## **Stratégie de suivi de l'internalisation et de la mise en œuvre des directives sous-régionales à travers le contrôle parlementaire<sup>20</sup>**

### **1. Contexte et justification**

**Novembre 2010:** une année majeure dans l'évolution de la gouvernance forestière dans l'espace COMIFAC :

Que s'est-il passé ? Adoption à Kinshasa par le Conseil des Ministres des Directives sous-régionales de la COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Il concrétise une vision contenue dans le plan de convergence

Ce texte a surtout sonné comme la rupture avec les démarches jusqu'ici en cours qui ne s'appuyaient pas sur un document harmonisé et légitime sur la participation desdits acteurs à la gestion de leur environnement.

### **Un acte retentissant à plusieurs égards :**

*Sur le plan politique :*

- Il traduit la volonté des Chefs d'Etats de la sous-région de marquer leur adhésion ferme aux exigences de participation souscrites par la communauté internationale au sortir de la Conférence de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement, mais aussi de l'adapter à la gestion des forêts ;

---

<sup>20</sup> Hon. Jean Jacques Zam, Coordonnateur Régional du REPAR

- Il marque également la volonté de la COMIFAC de donner la pleine portée au principe de participation en général et réaffirme l'importance de la pleine et entière participation des communautés locales et autochtones et des ONG

*Sur le plan technique :*

- C'est un cadre de référence pour mettre en œuvre les politiques en tenant compte de la participation de ces acteurs ;
- C'est aussi une véritable source d'inspiration pour l'amélioration de la participation des acteurs visés à la gestion durable des forêts;
- C'est également un outil d'évaluation qu'on pourrait utiliser pour vérifier les améliorations et le niveau de participation.

**Toutefois deux(02) ans après l'enthousiasme né de son avènement ;**

***Un Bilan plutôt mitigé***

- La visibilité de cet outil n'est pas effective dans les législations, les politiques et les stratégies nationales des pays de l'espace COMIFAC ;
- La mobilisation des acteurs pour assurer son suivi reste faible ;
- Le débat n'est pas suffisamment porté et alimenté au niveau des réseaux nationaux, régionaux et de la CEFDHAC

**Conséquences :** l'internalisation de ces directives dans les politiques nationales reste problématique ; le niveau de connaissance et d'appropriation par les acteurs de la gouvernance forestière et les bénéficiaires demeure faible ; il est observé une certaine disparité dans l'interprétation ; au plus le suivi de leur mise en œuvre n'est pas garanti. Il ya ainsi toutes les raisons de penser qu'elles courent le risque sinon de tomber en désuétude, tout au moins de ne pas produire la pleine portée escomptée.

Si l'on peut attribuer en partie cet état des lieux caractère non contraignant de cet outil, une analyse plus attentive laisse entrevoir que cette situation est davantage due à l'absence d'un débat aux niveaux national et local capable d'alimenter les réseaux et la CEFDHAC.

**Pourtant le contexte est plutôt favorable à la mise en œuvre de ces directives**

- ✓ La plupart des pays de la sous-région sont engagés dans des processus de réforme de leurs politiques forestières, environnementale et foncière nationales ;
- ✓ Les réseaux nationaux fonctionnent plus ou moins régulièrement et devraient servir de levier pour cette action ;
- ✓ Les réseaux régionaux de la CEFDHAC sont actifs et font preuve de dynamisme ;
- ✓ La CEFDHAC alimente le débat sur l'ensemble des questions cruciales relatives à la gouvernance forestière et peut influencer les prises de décisions par les gouvernements sur la question ;
- ✓ des mécanismes traditionnels de contrôle de l'action du gouvernement existent et peuvent être valablement exploités pour mesurer le niveau d'intégration des directives.

Sur ce dernier point, nous pensons que grâce à une action législative cohérente et soutenue (associant le contrôle et l'examen régulier de l'internalisation et de la vulgarisation de ces directives), une collaboration interparlementaire en plus d'une valorisation des expériences nationales, le niveau d'internalisation devrait s'améliorer progressivement.

**Question centrale : *Comment améliorer l'internalisation des directives sous-régionales grâce à l'action parlementaire?***

Notre exposé reposera sur 02 points :

- d'une part la présentation des objectifs de la contribution et des produits attendus ;
- et d'autre part la présentation de la Stratégie et des modalités de mise en œuvre.

## 2. Objectifs de la contribution et produits attendus

**Objectif global :** *Améliorer le niveau d'intégration des directives dans les cadres nationaux*

**Objectifs spécifiques :**

- Améliorer l'efficacité du contrôle parlementaire et les capacités d'analyse des textes législatifs par les parlementaires ;
- Accroître la mobilisation des réseaux nationaux relativement à la question ;
- Fournir aux réseaux régionaux et à la CEFDHAC la matière pour améliorer et enrichir le débat relativement à la question ;
- Permettre à la CEFDHAC de mieux argumenter sa position relativement à la question.

## 3. Stratégie et des modalités de mise en œuvre

L'approche s'inscrit dans la logique de l'activité parlementaire, à travers trois modalités classiques du travail parlementaire, à savoir :

- **Le contrôle du Gouvernement :** qui s'effectue à travers les questions au gouvernement (questions orales et écrites). Il s'agit d'un exercice adapté dans ce cas, dans la mesure où l'internalisation des directives se matérialise dans la formulation des lois et la politiques gouvernementale en général. L'action devra insister sur la mise en place ou non des lois forestières, environnementales, aménagement du territoire, minière, foncière et domaniales ; ainsi que les politiques et les stratégies ; mais aussi le contrôle de leur mise en œuvre et la vérification des résultats obtenus ;
- **L'examen et le vote des lois :** qui constitue également une occasion pour vérifier le niveau de prise en compte des directives dans les textes de lois soumis à leur examen et fournir des arguments pour leur intégration effective.
- **La capitalisation des leçons apprises des missions parlementaires dans leurs terroirs respectifs.** Cette démarche qui elle aussi rejoint les missions de représentant du peuple reconnues au parlementaires servira de moyen pour mieux vérifier l'état des lieux du respect des droits à la participation des acteurs concernés, mais aussi les craintes et les suggestions des populations dont un usage. Cette action devrait se réaliser dans le cadre des focus groupes regroupant les populations locales et autochtones et les acteurs de la société civile locale et nationale.

Pour y parvenir, **la stratégie** consistera à mener un certain nombre d'actions:

- Engager des discussions régionales visant à améliorer et harmoniser leur compréhension desdites directives et la stratégie et de partager les expériences législatives nationales. La finalité de cette démarche est de déboucher sur une stratégie commune de contrôle de l'action gouvernementale sur cette question et de vulgarisation, mais aussi un moyen de maintenir l'échange d'informations entre les parlements ;
- Mener un plaidoyer au niveau des plate-formes nationales des différents processus (REDD, comités nationaux en l'occurrence) pour que le débat soit mieux alimenté et qu'il influence

les réseaux régionaux; qui à leur tour serviront des idées pertinentes dans les débats au niveau de la CEFDHAC ;

- Encourager et faciliter le travail d'élaboration par la CEFDHAC des propositions techniques et politiques pertinentes au niveau de la COMIFAC et des autres instances jugées utiles. Ceci pourra se faire grâce à un travail d'évaluation périodique, les échanges permanents avec les différents réseaux actifs. La CEFDHAC a aussi la charge de disponibiliser ces directives auprès des réseaux, de ventiler tout documents pertinent y relatifs (rapports, ouvrages de référence, réflexions...). C'est donc un sorte d'approche circulaire qui met au centre le parlementaire

---

## Communications parallèles

*Facilitation : Rimgoto Kara*

*Panel 2 : Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale*

*Président : Tchuante Tite Valérie*

*Rapporteur : Désiré Bujiriri Nfune-Bashiga*

---

Deux présentations ont ponctué ce panel :

- ❖ Implication des peuples autochtones d'Afrique Centrale dans le processus REDD par Kapupu Diwa Mutimanwa, REPALEAC
- ❖ Afrique Centrale : Renforcer la communication de proximité pour une meilleure application des axes stratégiques du plan de Convergence de la COMIFAC par Eva Paule Mouzong, RERAC

## Implication des peuples autochtones d'Afrique Centrale dans le processus REDD<sup>21</sup>

### Rappel

- L'Afrique centrale couvre le deuxième massif mondial après le massif forestier de l'Amazonie.
- Les peuples autochtones d'Afrique Centrale sont estimés à 3 millions d'âmes de la forêt équatoriale,
- ✓ ils sont présents dans les 9 pays de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale(COMIFAC) et dans les 10 pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

### 1. Comment les peuples autochtones sont impliqués dans le processus ?

- Le processus REDD est le premier processus en Afrique Centrale dans lequel les peuples autochtones sont pris en considération.

### Quid sur cette prise en considération:

- ✓ La mise en pratique de la politique opérationnelle de la banque mondiale O.P 4.10 et la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.

---

<sup>21</sup> Kapupu Diwa Mutimanwa, Coordonnateur Régional du REPALEAC

- ✓ la volonté politique des pays forestiers de l'Afrique Centrale à travers le Forum International des Peuples autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC) comme un organe dont les états de la CEEAC et de la COMIFAC veulent institutionnaliser.
- ✓ un succès car le FIPAC est l'unique cadre de concertation et de consultation entre toutes les parties prenantes engagées dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. Ce forum est exceptionnel au niveau régional et mondial.
- Les peuples autochtones ont participé à la phase de préparation de leur RPP dans leurs pays respectifs.

### **Limite**

Ils ne comprennent pas entre autres :

- le processus REDD ;
- le mécanisme de développement propre ;
- les objectifs du millénaire pour le développement ainsi que d'autres programmes environnementaux et aujourd'hui encore l'Economie Verte".

### **2. Craintes**

- La sécurisation des terroirs fonciers et forestiers des autochtones dont les Etats doivent en tenir compte ;
- La non implication à la phase d'investissement pour la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- La REDD ne soit pas un processus pour appauvrir les peuples autochtones en leur spoliant leurs terres et leurs forêts.
- ✓ Les terres ne sont pas reconnues par l'administration publique et les chefs traditionnels.

### **3. Souhaits**

- ◆ Certains pays d'Afrique Centrale étant dans la phase d'élaboration des stratégies nationales;
- ✓ il faut que les pays tiennent en compte de mécanisme de partage juste et équitable des retombées de la REDD pour les peuples autochtones pour palier à l'un des objectifs de la REDD consistant à réduire la pauvreté.
- ✓ Ceci pourrait améliorer les conditions de vie des peuples autochtones d'Afrique Centrale en particulier et ceux d'Afrique francophones en général.
- ◆ Demande aux Etats d'Afrique Centrale d'élaborer les lois spécifiques pour la reconnaissance des terroirs fonciers et forestiers des peuples autochtones (Congo, Cameroun et République Centrafricaine).

### **Conclusion**

- Les peuples autochtones d'Afrique francophone veulent s'assurer si le processus REDD sera un salut ou un enfer.
- La REDD est un espoir ou un défi pour les peuples autochtones d'Afrique Centrale en particulier et d'Afrique francophone en général.



## **Afrique Centrale : Renforcer la communication de proximité pour une meilleure application des axes stratégiques du plan de Convergence de la COMIFAC : l'impact du Réseau des Radios communautaires d'Afrique Centrale (ReRaC)<sup>22</sup>**

### **Contexte**

L'adoption du Traité instituant la COMIFAC en 2005, et l'élaboration de son Plan de Convergence marque le début d'une prise de conscience commune de l'importance des forêts pour un développement économique et socio écologique harmonieux. Le plan de convergence de la COMIFAC qui se décline en 9 axes prioritaires a été traduit en un plan d'opération qui est la plateforme d'actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau sous-régional. La mise en œuvre du plan de convergence débuté en 2004, devrait s'achever en 2013 avec des phases d'évaluation.

L'engagement actif de plusieurs réseaux et regroupement d'acteurs spécialisés ou non contribue à atteindre chaque résultat de ce plan stratégique. De l'harmonisation des ressources, à la connaissance de la ressource en passant par le développement des activités alternatives jusqu'au renforcement des capacités, information/formation des acteurs, plusieurs catégories de parties prenantes ont été impliquées et prises en compte dans la mise en œuvre de ce plan de convergence.

Pour une appropriation réelle et un débat constructif autour des problématiques de gestion des ressources forestières et plus spécifiquement des axes stratégiques du plan de convergence, il est important de s'appuyer sur des outils permettant une sensibilisation, et une information effectives des diverses parties prenantes. Ainsi, des plate forme d'échange telles que les fora nationaux de la CEFDHAC et autres plateforme de débat, ne pourront enregistrer des contributions efficaces et constructives si et seulement si les différentes parties prenantes ont la bonne information sur les thématiques, les enjeux et les préoccupations actuelles en matière de gestion durables des ressources forestières et fauniques. Les populations locales et autochtones qui sont la cible de toutes les initiatives liées à la gestion durables des ressources forestières, constituent des parties prenantes capitales devant être outillées pour participer efficacement à tout débat. Il est donc indéniable que la communication est importante aussi bien pour les acteurs institutionnels (Etats, bailleurs de Fonds, ONG etc.) que pour les populations à la base. Plusieurs outils de communication peuvent ainsi être utilisés parmi lesquels les radios rurales.

### **1- Importance de la communication et des radios rurales dans la mise en œuvre des politiques liées à la gestion durables des ressources forestières.**

La communication joue un rôle fondamental dans l'information, la sensibilisation et l'appropriation de bonnes pratiques en matière de gestion durable des forêts, de même que dans le renforcement des capacités des différentes parties prenantes. Des études récentes ont démontré que la communication permet d'offrir aux différents acteurs aussi bien institutionnels qu'aux populations à la base, la capacité de prendre en charge leur propre développement économique, politique et social. La communication peut être un outil puissant pour exprimer des besoins, pour se faire entendre, pour atteindre des buts précis. La radio rurale joue donc un rôle crucial dans le processus de gestion durable des ressources forestières et l'implication des populations locales dans ce processus. En plus d'être un média de proximité de par l'usage des langues locales, la Radio rurale est importante car elle permet de toucher une grande masse de la population.

L'implication des Radios rurales dans la stratégie de communication visant à promouvoir la gestion durable des forêts est nécessaire pour plusieurs raisons. En effet :

---

<sup>22</sup> Eva Paule Mouzong, Coordinatrice ReRaC

- la radio rurale permet de sensibiliser les populations sur les thématiques de gestion durable des forêts et des thématiques émergentes dans la langue des auditeurs, en faisant fi de la distance ;
- la radio rurale permet d'atteindre une diversité d'acteurs ayant un intérêt dans la gestion durable des ressources forestières tels que les populations locales, les ONG, les collectivités locales décentralisées, les services déconcentrés de l'Etat, les entreprises privées etc. ;
- elle transmet l'information utile concernant les projets et autres initiatives liés à la gestion durable des forêts ;
- elle favorise l'échange des savoirs et la capitalisation des expériences pour un meilleur apprentissage.

Compte tenu de l'importance des radios rurales pour promouvoir la gestion durable des forêts, de nombreuses initiatives ont été prises au Cameroun et dans les autres pays de la COMIFAC pour positionner la radio rurale comme un acteur essentiel dans la communication pour promouvoir un développement socio-écologique durable.

Au Cameroun sous l'impulsion de SNV/DFID, la FGF a facilité la création d'un Réseau National de Radio Communautaire pour la gestion durable des forêts en 2008.

## **2 - Le ReRaC en bref**

### **2.1- l'organisation du ReRaC**

Créé en 2008, Le ReRaC, Réseau des Radios Communautaires d'Afrique Centrale, a pour but de contribuer à la bonne gouvernance, à la conservation, à la gestion durable et équitable des ressources naturelles par la communication radio de proximité.

A ce jour, il est effectif dans au moins 4 pays de la COMIFAC, outre le Cameroun.

En RCA avec la Radio Ndeke Luka, au Gabon avec la Radio Emergence, au Congo avec les radio Bisso Na Bisso et RTCA en RDC avec la radio Okapi, la RTGA et la RTNC,

Pour y parvenir, le ReRaC œuvre spécifiquement dans :

- La promotion de la création aux niveaux local et national d'une arène publique (fora de discussion, d'échanges et de débats multi acteurs) pour la promotion de la bonne gouvernance, la gestion durable et équitable des ressources naturelles, à travers des débats multi acteurs radiophoniques ;
- la promotion des activités de formation et le renforcement des capacités des radios membres afin que celles ci assument pleinement leur rôle d'outil de communication de proximité;
- L'information, la sensibilisation et l'éducation des populations, notamment des peuples autochtones, sur leur rôle et leur implication dans la gestion durable des ressources naturelles ainsi que sur les grands défis de la société ;

### **2.2. Quelques réalisations concrètes sur le plan local et sous régional**

#### **Sur le plan local :**

**SIM PFNL** : Initiative mis en place en partenariat avec l'organisation Néerlandaise pour le Développement (SNV). Cette initiative a permis de mettre en relation Producteurs/Collecteurs et acheteurs de PFNL par l'entremise des radios locales. Ce projet a permis d'améliorer les revenus des producteurs/collecteurs des PFNL.

**Mise en place débat national sur la gouvernance forestière :** Ce projet mis en place avec l'appui de FGF a permis de sensibiliser les populations sur les thématiques liées à la gestion durable des ressources forestières. Des propositions ont été faites par les populations à la base dans des domaines aussi divers que la révision de la loi forestière, la lutte contre le braconnage, la gestion des PFNL, la gestion des Redevances forestières annuelles et la gestion des forêts communautaires

**Sur le plan Sous Régional :**

**L'initiative LLS (Paysage et moyens d'existence) :** Cette initiative a vu l'implication des radios communautaires de quatre pays de la COMIFAC (Cameroun, RCA, Congo, RDC). Cette initiative a permis de sensibiliser les populations rurales et par la radio sur différentes AGR pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

De façon générale, le ReRAC aborde de façon transversale tous les axes du plan de convergence de la COMIFAC, et depuis quelques années, il aborde les nouvelles thématiques comme la REDD+ et les changements climatiques, à travers des campagnes de sensibilisation.

### **3. Le ReRaC dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC**

#### **3.1. Une convergence dans les domaines d'action**

Le Traité institutionnalisant la COMIFAC préconise en son article 18 la collaboration avec les autres institutions sous-régionales spécialisées en matière de gestion des ressources naturelles telles que : ADIE, OAB, OCFSA, CEFDHAC, RAPAC, et précise le rôle de chacune des institutions spécialisées.

La CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) est officiellement partenaire de la COMIFAC et spécialement chargée des processus de concertation, de dialogue multi-acteurs en Afrique Centrale. La CEFDHAC a donc la charge d'améliorer la participation de la société civile, et le secteur privé et surtout des populations fragiles (communautés locales et autochtones, jeunes, femmes, etc.) dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à travers les fora nationaux et sous-régional, les plateformes de concertation et les réseaux d'acteurs.

Plusieurs plate forme d'acteurs sont déjà ancrées à la CEFDHAC au rang desquels : Le REPAR (Réseau des parlementaires), le REFADD (Réseau des Femmes), le REPALEAC (Réseau des peuples autochtones), etc.

Toutefois, il faudrait ici relever le défi de mettre en place un système de communication/information, afin de s'assurer plusieurs résultats spécifiques :

- faciliter la circulation des informations entre les différentes instances de la CEFDHAC ;
- faciliter la circulation des informations entre les communautés à la base, et les instances supérieures ;
- faciliter la capitalisation des processus, acquis et résultats de la CEFDHAC ;
- permettre la duplication des processus et initiatives à succès.

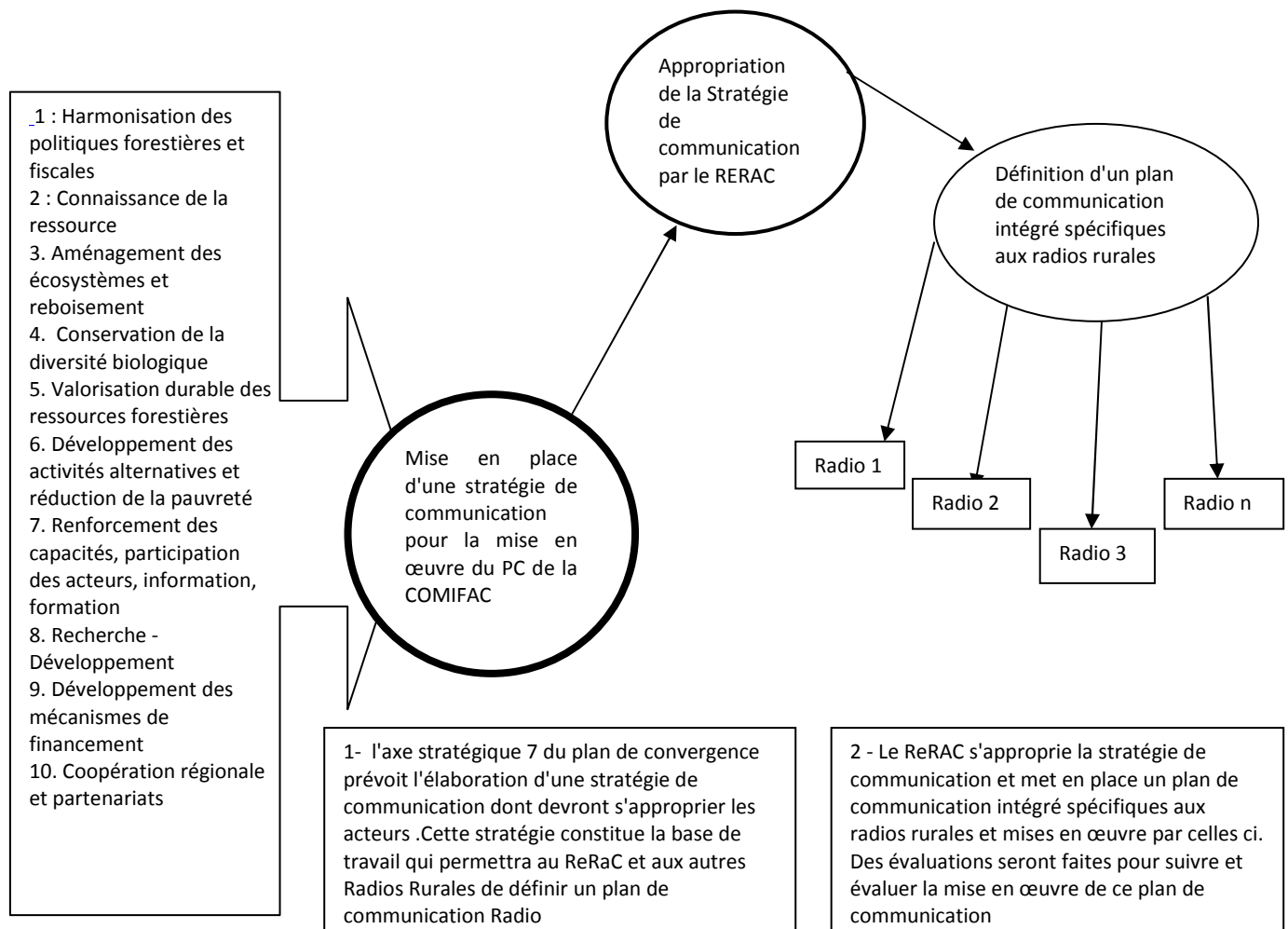
C'est pour répondre entre autres à ces objectifs qu'une bonne communication de proximité est nécessaire.

La communication forestière environnementale est généralement fondée sur l'enjeu de mobilisation des acteurs pour la gestion durable, la conservation de la biodiversité, le développement communautaire et la préservation de l'environnement, dans le cadre de l'utilisation des ressources naturelles.

### 3.2. Appropriation du plan de convergence par le ReRaC : Modèle opératoire

La communication radio comme outil support dans la mise en œuvre du plan de convergence 'un des piliers sur lequel s'appuie le plan de convergence de la COMIFAC est bien évidemment l'aspect lié à la communication. Cette option apparaît clairement dans l'axe stratégique 7 du plan de convergence et sa mise en œuvre est détaillé dans le chapitre 7 du plan d'opération qui vise globalement : le renforcement des capacités, la participation, l'information et la formation des acteurs et de manière plus spécifique, l'amélioration du niveau de connaissances de la société civile vis-à-vis de la gestion durable des forêts. Le ReRaC compte tenu de ses objectifs, se positionne comme un acteur essentiel pour la mise en œuvre du plan de convergence au niveau communicationnel.

Toutefois, nous noterons que la communication, loin de se confiner à l'axe stratégique 7 du plan de convergence, demeure une activité transversale. L'intégration des actions de communications s'intègrent de ce fait très aisément dans la mise en œuvre de tous les autres axes stratégiques de la COMIFAC. Le graphique ci dessous illustre de manière opérationnelle la façon dont le ReRaC intègre les préoccupations du plan de convergence.



### 4- Les perspectives pour le ReRaC

En terme de perspectives, le ReRaC entend constituer un acteur essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de communication pour une meilleure appropriation du plan de convergence par les diverses parties prenantes. Des actions sont donc à entreprendre notamment sur le plan de la

structuration et le renforcement des capacités et le renforcement des activités de lobbying et de communication pour le développement.

#### **4.1. Appui à la structuration**

- Susciter la création des réseaux nationaux de radio communautaires dans les pays de la COMIFAC
- Renforcer et dynamiser un Réseau sous Régional des Radios Communautaires pour la gestion durable des ressources forestières avec un encrage institutionnel à la CEFDHAC

#### **4.2. Plaidoyer et lobbying**

- Favoriser l'implication des radios rurales dans les fora et débats sous régionaux relatifs à la gestion durable des forêts Accompagner la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC.
- Etablir des passerelles permettant à chaque partie prenante impliquées dans la gestion durable des ressources forestières, de communiquer à travers les radios communautaires
- Favoriser un cadre d'échange où les préoccupations des communautés seront portées vers les foras nationaux et forum sous-régional et répliquer les décisions du Conseil des ministres de la COMIFAC auprès des différents parties prenantes avec l'implication des radios rurales.

#### **4.3. Communication pour le développement**

- Mener des campagnes de communication et de sensibilisation plus régulière. Le plan de communication de masse de la COMIFAC, récemment validé lors d'un atelier à Mbalmayo, fait une part belle à cette activité
- Consolider les acquis en termes de partage de l'information
- Etendre sa sphère d'action à l'ensemble des 10 pays de la COMIFAC
- Accompagner les communautés à la base et les partenaires au développement dans une communication de proximité.

### 1.3. INTEGRATION ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES EN AFRIQUE CENTRALE

---

#### Communications en plénière

Facilitation: Marie Julienne Longo Mbendo

Rapporteurs : Monique Catherine Bisseck Yigbedek, Virginie Euphrasie Dolama & Philomène Mwamba Kyungu

---

Cette troisième session de la 7<sup>ème</sup> Conférence de la CEFDHAC a porté sur l'entrepreneuriat féminin et a été ponctuée par trois communications :

- ✚ Valorisation des foyers améliorés : une des alternatives pour l'autonomisation de la femme pour le développement durable dans la province du Sud/Kivu, RDC, par Chantal Shalukoma, Horizon Nature
- ✚ Leadership des femmes rurales des Forêts Modèles dans la valorisation des produits forestiers, par Julie Gagoe, Réseau Africain de Forêts Modèles
- ✚ Genre et gestion intégrée des ressources naturelles : Expérience et pratiques des structures de genre et le réseautage, par Yvette Claude Essiben, Greening-Cameroun

#### Valorisation des foyers améliorés : une des alternatives pour l'autonomisation de la femme pour le développement durable dans la Province du Sud/Kivu, RDC<sup>23</sup>

##### I. Introduction

Les femmes jouent un rôle très important dans la gestion durable des ressources naturelles. Dans les pays en développement, elles sont très actives dans la lutte contre la pauvreté dans leurs collectivités et dans leurs ménages. Ceci soutient largement qu'elles doivent être suffisamment impliquées à juste valeur dans les prises des décisions et dans l'application des mesures de gestion durable des ressources naturelles étant donné qu'elles font parties des catégories les plus affectées par la dégradation des ressources naturelles et par les effets du changement climatique. Malheureusement, il s'avère qu'à l'heure actuelle, la prise en compte du genre dans les politiques reste encore un réel défi aux niveaux international, régional, national et local.

Horizon Nature a basé l'expérimentation de la notion du « genre » dans un de ses projets, celui de la valorisation des foyers améliorés comme une alternative à la question de la déforestation. Il a été observé que l'on ne saura pas parler « genre » sans passer par l'autonomisation de la femme.

Selon les estimations, le bois énergie couvre 92% de la consommation d'énergie du pays (Ministère de l'Energie 2009), il est aussi la principale source d'énergie pour 90% de la population urbaine et une partie des industries de la RD Congo (Jolien et al 2011). L'exploitation et la production du bois énergie se font en grande partie de manière artisanale et se concentrent dans les zones périurbaines. Le secteur bois-énergie occupe une place de plus en plus importante en RDC. La croissance démographique des populations dans les grandes villes, la détérioration des infrastructures hydro énergétiques existantes, le manque d'accès aux autres formes d'énergie, l'extrême pauvreté de la population cherchant un moyen de subsistance, la faiblesse dans l'application de la législation

---

<sup>23</sup> Chantal Shalukoma, Horizon Natura, REFADD, RDC

forestière et une politique de reboisement à but énergétique non soutenue, sont les raisons qui expliquent cette forte dépendance à la biomasse. La pratique de couper des arbres sans qu'ils ne soient replantés au même rythme fait que l'environnement est de plus en plus dégradé et met en péril la production agricole. C'est ainsi que des sous-produits agricoles (comme la bouse et les tiges de manioc, la paille) sont de plus en plus utilisés comme combustibles au lieu de servir d'engrais organiques dans la production vivrière. (IFDC, 2008).

Dans la Province du Sud-Kivu, la déforestation et le déboisement non contrôlés provoquent, naturellement une dégradation environnementale très avancée, surtout dans les Territoires de Walungu, Kabare et Kalehe. La forte demande de bois pour les besoins ménagers renforce la crise écologique, économique et sociale en ville comme dans les campagnes.

Les actions de Horizon Nature ont été basées sur deux recommandations notamment :

- Maria et *all*, 2009, suggèrent que pour minimiser la pression sur les périmètres forestiers, on doit penser sur l'augmentation de l'efficacité qui pourra être atteinte avec l'utilisation de foyers améliorés qui réduit la consommation du bois entre 20% et 40% ;
- Yun & al, 2010, qui suggèrent un nombre équilibré d'hommes et femmes dans des projets de gestion durable des forêts.

### **Présentation de Horizon Nature**

Horizon Nature est une Ong de droit Congolais œuvrant dans la Province du Sud/Kivu que du Congo depuis 1998. Il a comme devise, « Tous pour un développement durable » dans la conservation et le développement pour et avec les associations de la base dans le Kivu montagneux. Il compte 50 membres effectifs et 19 associations membre regroupés dans 3 volets: Femme, Jeunesse, Pygmée. HN est membre de REFADD (Réseau des Femmes Africaines dans le Développement Durable). Dans le land scape 10, regroupant les aires protégées Maiko-Tayna-PNKB, Horizon œuvre avec les communautés locales autour des forêts de montagne de Kahuzi-Biega.

Le Parc National de Kahuzi-Biega est l'un des cinq sites de patrimoine mondial en RD Congo. Situé à l'Est du pays, dans une région où la population dans l'agglomération de Bukavu, avoisine près d'un million d'habitants et à plus de 400.000 habitants dans les zones rurales forestières. Cette population est formée d'une mosaïque de peuples bantous et de petits groupes de populations de Pygmées Twa, dont la plupart habitent sur les lisières du Parc national de Kahuzi-Biega dans la partie de haute altitude. Les zones de basse altitude à l'Ouest de la chaîne montagneuse sont beaucoup moins peuplées que les zones du versant Est. Avec une couverture de 81% de forêts primaires, le Paysage abrite un des plus grands espaces de forêt intacte en Afrique centrale. Malgré cette préservation des forêts, la faune est quant à elle sévèrement menacée.

### **L'approche 'Genre' dans la conservation des forêts du Bassin du Congo**

Dans la sous-région, les débats actuels portants sur l'autonomisation de la femme pour le développement durable restent très importants pour faciliter l'intégration de l'aspect genre dans les politiques forestières. La thématique « Genre » est l'un des thèmes émergents dans la gestion des forêts tels le REDD, Changement climatique, économie verte, ...

L'aspect « genre » doit être prise en compte dans toutes les activités de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers.

Les Chefs d'Etats et des gouvernements de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, à la 11<sup>ème</sup> réunion du 26 au 27 janvier 2004 à Brazzaville ont fait une déclaration concernant l'égalité entre les hommes et les femmes en réaffirmant trois points :

- Mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux entre les sexes en intégrant l'approche genre dans les politiques de développement
- Mise en place au sein du secrétariat général de CEEAC, un cadre institutionnel adéquat pour la réalisation des objectifs de la politique Genre
- Etablir un comité de concertation interétatique (gouvernement et la société civile qui interviennent dans la promotion des femmes et l'égalité des sexes) pour fournir les moyens nécessaires pour remplir les tâches.

La réflexion d'Horizon Nature sur la manière dont l'aspect « genre » renforce son impact positif sur la gestion des forêts et les ressources naturelles s'est basé sur deux travaux :

1. Yun & al, 2010. L'analyse des groupes d'utilisateurs fournit trois grands résultats. Premièrement, la composition par genre est importante. Les groupes à prédominance féminine ont tendance à avoir davantage de droits de propriété sur les arbres et les arbustes, et à collecter plus de bois de chauffage et moins de bois d'œuvre que les groupes majoritairement masculins. Les groupes à répartition équilibrée participent davantage à la prise de décisions forestières et excluent plus facilement les autres groupes de l'exploitation forestière. Les groupes à majorité féminine investissent moins, sanctionnent moins et excluent moins. Le résultat montrant que les groupes à prédominance féminine se spécialisent dans certains produits forestiers est confirmé par les études d'autres chercheurs ayant démontré que les femmes ont tendance à récolter des produits forestiers correspondant aux rôles et responsabilités propres à la femme
2. Résumé de l'étude environnementale stratégique du programme de préservation des écosystèmes du bassin du Congo 15
  - Activités génératrices de revenus ;
  - Accès aux équipements et aux services ;
  - Contrôle L'intégration des considérations liées aux sexes dans le processus d'évaluation environnementale et sociale implique la prise en compte des différences entre les femmes et les hommes au niveau des rôles, des droits, des priorités, des opportunités et des contraintes. Dans cette optique, le programme accorde une importance particulière aux aspects suivant en rapport avec la promotion de la femme : des facteurs de production ;
  - Renforcement des capacités et implication des femmes dans les processus de décision.

## **II. Horizon Nature dans la valorisation des foyers améliorés**

### **II.1. Objectifs**

- Disponibiliser et promouvoir le produit dans les villages
- Source d'autofinancement des associations: Foyers vendus à 3\$-4\$/pièce pour ainsi poursuivre les activités dans les groupes

### **II.2. Expériences de HN dans la valorisation des foyers améliorés**

- 2000-2002-2003: Formations des membres de Horizon Nature (15 mamans) en fabrication des foyers améliorés de type KCJ → PK, PNKB/GTZ
- 2005: Formation des femmes et ménages pygmées en techniques de fabrication des foyers améliorés de type bembeleza et Jiko bora → Fonds IUCN/BRAC
- 2006: Valorisation des foyers améliorés à Kabare-nord ; →IUCN/NL
- 2009: Organisation d'un séminaire sous-régional sur la problématique de la déforestation et l'adoption des foyers améliorés comme alternative →EFN/WWFUS



- 2010-2011: Formations régionales en valorisation des FA (Nord Kivu-Rwanda-Burundi-Uganda) → IFDC
- 2012: Valorisation des FA axe Burhale-Shabunda → UNOPS

### II.3. Les atouts et acquis de Horizon Nature dans la valorisation des foyers améliorés

Horizon Nature dispose de quelques atouts pour s'impliquer, avec les femmes, pleinement dans la valorisation des foyers améliorés comme alternatives. Avec une expérience de 12 ans, quelques acquis sont enregistrés. Dans les Territoires de Kabare-Kalehe, les activités proprement dites de valorisation, c'est-à-dire « la formation, la fabrication, la cuisson, le tôleage, la vente et la sensibilisation » sont effectives grâce à l'appui de l'IUCN/NL dans son programme EGP. Dans les Territoires de Walungu-Shabunda, les activités s'effectuent avec l'appui d'Unops-Difid dans le cadre du programme de Stabilisation et sécurisation de l'Est du Congo, STAREC.

#### II.3.1. Ressources humaines

##### *Equipe technique*

Horizon Nature a une équipe technique composée des techniciens céramistes, trois hommes et deux femmes, des animateurs dont 4 hommes et deux femmes et des formateurs soit 6 hommes et 3 femmes. 3 techniciens de Horizon Nature avaient été formés en Ouganda chez UGASTOVE (qui travaille avec le crédit carbone de IMPACT CARBONE/USA) et de CREEC (Centre de Recherche en Energie et Conservation d'Energie) à Makerere University. Et cela grâce à l'appui de partenaires notamment IFDC et UNOPS.



Photo 1 : Equipe technique de Horizon Nature à Lwiro

##### *Membres du « collectif Horizon Nature »*

En plus de l'équipe technique, Horizon Nature compte 1069 femmes de 19 associations féminines du Territoire administratif de Kabare et Kalehe, dans les groupements de Mudaka, Miti, Kavumu, Katana, Mwanda, Mabingu et Kabamba. Il compte également 14 associations des Territoires administratifs de Walungu-Shabunda dans les villages de Burhale, Nzibira et Maimingi, sur l'axe routier Burhale-Shabunda. Toutes ces associations sont impliquées et accompagnées dans le processus de valorisation des foyers améliorés.

De ces 19 associations des Territoires de Kabare et Kalehe, 125 mamans, sont en formation des formatrices grâce à un projet PAM de « food for training ».

L'objectif de ces formations des formatrices à grande échelle est, en premier, de populariser l'information sur les foyers améliorés comme une alternative au développement durable. En second est de disponibiliser des capacités afin de contribuer non seulement à la valorisation du produit mais aussi son adoption et à la sensibilisation des populations sur les enjeux environnementaux.

### II.3.2. Infrastructures

Horizon Nature dispose, en patrimoine, une concession dans lequel se fait les travaux de la chaîne de valorisation des foyers améliorés. Avec l'appui financier de l'IUCN/NL, un four construit d'une capacité de 500 FA/production a été construite en 2007.



Photo 2 : Four de cuisson des foyers améliorés

### II.3.3. Capacités techniques et production des foyers

Horizon Nature produit entre 1000 et 3000 foyers par an, selon les demandes. Trois modèles des foyers sont produits et vulgarisés :

KCJ : Portable, Tôlé, Exigeant en techniques de fabrication, Couteux (6\$-8\$)

Kuni mbili : Foyer Portable, Utilise uniquement le bois, moindres exigences techniques en fabrication (3\$-4\$).

Jiko bora : Foyer Portable, Utilise la braise et le bois, moindres exigences techniques en fabrication (5\$-6\$).



Photo1 : Foyer à braise

Foyer à bois

Foyer à bois et braise

### II.4. Approches pour mener les projets de valorisation des foyers améliorés

Le projet est conçu et conduit de manière participative basée sur le « genre ». L'idéal pour Horizon Nature est de travailler avec des groupes équilibrés, en nombre entre les hommes et les femmes. A ce stade, dans les deux axes, les nombres des femmes restent encore supérieurs. Les étapes suivantes sont observées :

#### a. Renforcement des capacités

Souvent les groupes des femmes qui manifestent l'intérêt de collaborer au projet de valorisation des foyers améliorés affichent plusieurs déficits qu'il faut aider pour combler. Bref, sont des associations

très fragiles car souvent n'ont pas de reconnaissance légales, non structurées, etc. D'où le lot de formations comporte toujours 5 modules de base qui sont complémentaires :

→ Techniques de fabrication: pourquoi et comment fabriquer les FA

→ Restructuration et autopromotion des associations locales: pourquoi et comment structurer et consolider les associations pour leur autopromotion

→ Conservation communautaire des ressources naturelles: éveiller la conscience du groupe pour une utilisation durable des ressources naturelles

→ Gestion des conflits: prévenir et gérer les conflits

→ Comptabilité de base ou tenue de la caisse pour assurer une gestion transparente.

Ces séances des formations constituent en même temps des opportunités pour une sensibilisation et un échange mutuel de plusieurs informations sur les responsabilités communes dans la gestion durables ressources naturelles et des forêts, parfois même sur des thèmes transversaux très importants.

### **b. Expérimentation et Test des différents types des foyers**

L'objectif des séances d'expérimentations est d'amener les populations à palper d'eux-mêmes la réalité sur les avantages de foyers améliorés. Ainsi, deux types des foyers traditionnels (trois pierres, brasero en tôle) et trois types des foyers améliorés (Jiko bora, Kuni mbili et KCJ ) sont testés avec 6 paramètres à observer.

Ont été testés : le temps d'allumage, de chauffage, de bouillage de l'eau à 100°C, de cuisson (riz), de refroidissement du four, quantité du bois consommé et la quantité de la braise consommée.

### **c. La sensibilisation**

La sensibilisation est généralement faite par les femmes elles-mêmes. Plusieurs canaux sont utilisés : Les brochures en séries dessinées. 2 séries ont déjà été produits soit une pour le Kabare nord et l'autre pour l'axe Burhale-Shabunda. Elles sont adaptées aux cibles et réalités du milieu.

- Les affiches et dépliants
- Les réunions avec les bases et avec les leaders locaux
- Les sketches et théâtres
- Les émissions radiodiffusées

### **d. Les associations formées reçoivent des lots des foyers améliorés, pour constituer un fonds de démarrage pour la production et la sensibilisation dans leurs milieux**

Les associations formées et structurées doivent se mettre à valoriser les connaissances apprises en produisant des foyers améliorés pour vendre et ainsi contribuer à la vulgarisation du produit et de la technique. Horizon Nature subventionne les premiers lots qui constituent un fonds de démarrage pour les activités. Par les mêmes occasions, les membres des groupes approfondissent les techniques de fabrication, de production et d'écoulement et de sensibilisation.

## **II.5. Résultats atteints**

### **II.5.1. Synthèse des résultats des activités**

Activités	Résultats	Indicateurs	
Structurer et accompagner les associations à la base	33 associations	19 à Kabare-Kalehe 14 à Burhale-Shabunda	
Formations	185 formés	125 à Kabare 60 Burhale-Shabunda	
Identification des	3 marais à Kabare	5400 à Kabare	Prospection des milieux pour

points d'intérêts	9 marais à Burhale	600 à Burhale- Shabunda	identifier la disponibilité des matériaux et études des marchés
Production	6000 FA		
Sensibilisation	2000 brochures	1000 à Burhale-Shabunda 1000 à Kabare	
	1000 affiches	500 à Kabare 500 Burhale-Shabunda	
	Emissions radio	218 émissions produites	
	Réunions	60 réunions dont 40 à Kabare et 20 à Burhale-Shabunda	
Fonds de démarrage	600 foyers	600 à Burhale-Shabunda	
Elaboration du plan de travail et de suivi de la promotion des foyers améliorés	2 plans (3ans) élaborés		
Suivi et évaluation	KCJ le plus apprécié	70% KCJ vendus à Kabare 35% KCJ vendus à Burhale-Shabunda	Sont prévues : -Evaluation d'Impact des activités menées, -Analyse de changement d'attitudes

### II.5.2. Résultats des tests d'efficacité des Foyers améliorés

Temps moyen	FT/ à 3 pierres	FT/Bras ero	FA/ KCJ	FA/braise et bois	FA/Foyer à bois
Allumage	-				
Chauffage	-	2min	5-7min	3-4min	3,2min
Bouillissement 100°	16min	14min	9min	11-13min	14,3min
Cuisson	27 min	24,6min	14min	15,7min	18min
Refroidissement four	3 min	3,6min	9,5min	6,4-7,8min	6min
Quantité bois consommée	2,3kg	-	-	230g	230g
Quantité braise consommée	-	400g	110g	160g	-

### III. Difficultés rencontrées

- Le concept « genre » est encore en expérimentation au sein de HN. Au stade actuel, selon la nature des activités en pleine exécution, l'équilibre recherché entre hommes et femmes n'est pas encore atteint. La balance se penche beaucoup plus encore vers les femmes. Il est vrai que le besoin de cette complémentarité en équilibre se fait sentir.
- Les foyers améliorés n'existent presque par endroit et très timide ailleurs. Les villages d'intervention si sont vastes que les communications (le transport) et la synergie entre les groupes ne sont pas faciles. Les fours à cuisson ne sont pas disponibles sur l'axe Burhale-Shabunda et 76% des femmes choisissent le foyer à braise or tous les matériaux, surtout les tôles, ne sont pas disponibles dans les différents milieux.
- Plusieurs associations ne sont pas solides. Elles demandent beaucoup d'efforts pour les aider dans la structuration et les lancer sur les voies de l'autopromotion.

#### **IV. Perspectives pour valoriser les foyers améliorés autour du PNKB pour l'autonomisation des femmes**

- Essais de cuisson des foyers à moindre coûts en se basant sur les expériences locales de l'Afrique de l'Ouest.
- Large sensibilisation des populations sur le « genre » sur l'axe avec comme principales cibles, les associations des femmes, les hommes et les jeunes.
- Production des outils de sensibilisation en langues locales.
- Multiplication des expérimentations pour tester l'efficacité des matériaux et les foyers améliorés par rapport aux foyers traditionnels dans les différents milieux

#### **V. En conclusion et recommandations pour renforcer l'aspect « genre » dans la gestion forestière**

La notion du « Genre » n'est pas encore une grande réalité sur le terrain, dans la mise en œuvre des actions de gestion durable des ressources naturelles. N'est-elle pas encore intériorisée par les acteurs en amont et en aval ? Existe-t-il encore des barrières à sa mise en œuvre ?

La valorisation des foyers améliorés est très recommandée vu le niveau de la déforestation et le déboisement qui s'accroît. Le besoin d'utiliser les foyers améliorés s'exprime à travers les cris des femmes face à la rareté de bois de chauffe et leurs satisfactions des résultats des FA.

La femme étant l'un des piliers en la matière de développement durable, elle se doit d'apporter sa contribution à titre de « mérite » et non de « quota » dans les prises des décisions à différentes instances en la matière de conservation des forêts dans le bassin du Congo.

1. Promouvoir une forte implication des femmes (à 50%) locales et autochtones dans le processus de la gestion durable des ressources naturelles dans le bassin du Congo, surtout qu'il a été montré que les groupes équilibrés en termes de nombre, hommes et femmes, favorisent l'intégration du Genre.
2. Autonomiser les femmes à travers les matières qui touchent leurs intérêts quotidiens. Cette façon de faire offre non seulement un espace pour s'exprimer, exprimer ses talents, mais aussi une opportunité pour la communication et l'éducation environnementale et le renforcement des capacités sous toutes ses formes.
3. Renforcer les capacités des femmes du réseau REFADD, dans le cadre de la CEFDHAC reformée. Nous nous entendons, encourager les actions des groupes à la base pour une utilisation durable des matières premières locales. C'est une voie pour rentabiliser les savoirs locaux mais aussi de responsabiliser les acteurs qui doivent avec le temps, intérioriser davantage les notions de conservation, gestion et développement durable. Cas de l'argile pour les foyers améliorés
4. Donner une place aux femmes méritantes, dans la mise en œuvre des nouvelles thématiques (concepts) tel le REDD, Fond vert, Changements climatiques
5. Pour une bonne compréhension du concept « genre » et pour faciliter sa mise en œuvre, appuyer des ateliers qui permettront de comprendre, d'enrichir le concept et de l'adapter dans les réalités du Bassin du Congo.

## Leadership des femmes rurales des Forêts Modèles dans la valorisation des produits forestiers<sup>24</sup>

### Des femmes marginalisées et des produits forestiers porteurs

Dans les sociétés rurales du Bassin du Congo, les femmes n'ont souvent pas accès à l'éducation et leur rôle est essentiellement axé sur leur fonction maternelle. Néanmoins, elles gèrent quotidiennement les ressources naturelles en tant qu'agricultrices et génératrices de revenus du ménage. Elles sont aussi celles qui gèrent les ménages et procurent de la subsistance à la maisonnée. Elles ont des connaissances très remarquables sur les espèces végétales et leur survie et vont passer de longues heures à la recherche de produits forestiers ligneux ou non-ligneux (PFNL) essentiels à la subsistance familiale. Elles sont aussi très actives dans les petites activités commerciales informelles permettant de générer un revenu d'appoint. Cela fait en sorte que, malgré leur rôle central dans la gestion et le fonctionnement des ménages, elles demeurent le plus souvent en marge des dynamiques économiques locales ou nationales. Généralement, l'accès aux ressources est codé par des artifices et un système bureaucratique qui les éloignent des cercles de gestion et de décision.

Leur connaissance des produits de la forêt, leur capacité de gestion et le potentiel entrepreneurial des femmes demeure ainsi sous-valorisé dans les dynamiques économiques, excluant du coup 50% des entrepreneurs potentiels par leur seul statut de femme. Parallèlement, les forêts du Bassin du Congo sont connues pour abriter une forte biodiversité, dont seule une très faible proportion est actuellement mise en valeur sur les marchés formels. Les forêts du Bassin du Congo abritent des produits aux propriétés nouvelles à fort potentiel commercial pouvant être des moteurs de développement socio-économique local.

### La Plateforme des Femmes Rurales de la Forêt Modèle de Campo-Ma'an (PLAFFERCAM) au Cameroun

Les Forêts Modèles sont des processus de concertation multi-acteurs où tous les groupes d'intérêts d'un paysage s'organisent en structures représentatives et développement des solutions communes et actionnables pour faire face aux enjeux locaux. Le processus de Forêt Modèle à Campo-Ma'an au Cameroun a ainsi permis le regroupement des femmes au sein d'une plateforme représentative, créée en 2005 : la plateforme des femmes rurales de Campo Maan, en abrégé, PLAFFERCAM. Cette plateforme est connue comme étant la plus dynamique de la Forêt Modèle, voire du Réseau Africain de Forêts Modèles. Elle regroupe actuellement plus 200 groupements et associations membres réparties au sein de 7 communes de la Forêt Modèle de Campo Ma'an.



Cette structure leur a permis de s'organiser pour développer des initiatives innovantes, accroître leur pouvoir et faire valoir leurs intérêts d'une seule et même voix. Par leur nature, elles ont rapidement démontré un très fort potentiel commercial et ont su capitaliser la structure en réseau de la Forêt Modèle pour développer des activités génératrices de valeur économique. Elles ont notamment pris le leadership en matière de transformation et de commercialisation de produits forestiers non-ligneux au Cameroun, avec une gamme diversifiée de produits novateurs. Désormais, l'on note au sein de cette plateforme, une vision stratégique plus dynamique avec la mise en œuvre des projets innovants ou des projets à niche porteurs de valeurs non plus uniquement pour l'autosubsistance, mais pour une économie de marché et la réalisation. Sur la base de cet exemple et en s'appuyant sur les cours de création-conduite d'entreprise de l'École Pratique de Forêts Modèles, des plateformes de femmes rurales émergent dans toutes les Forêts Modèle africaines, avec une

<sup>24</sup> Julie Gagoé, Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM)

diversité de produits phares à valoriser. Une initiative est d'ailleurs en cours pour créer un **Réseau des Femmes Entrepreneures des Forêts Modèles d'Afrique**.

L'idée derrière ce réseau est de favoriser l'innovation ainsi que le partage d'expérience et d'idée à une échelle qui transcende celle du paysage, pouvant mener à l'émergence d'initiatives régionales. Cette mise en réseau pourra aussi permettre l'émergence de nouveaux produits sur les marchés régionaux en croissance, ainsi qu'un plaidoyer pour des cadres législatifs favorables.

### **Une valorisation commerciale des produits de la forêt**



Au cours de l'année 2011, 87 microprojets ont été financés au sein de la Plateforme des femmes rurales de la Forêt Modèle de Campo Ma'an. Bien que confrontées à des difficultés, notamment en termes de suivi-accompagnement et surtout de financement pour la mise en œuvre effective et durable de ces projets, les femmes de la PLAFFERCAM ont tout de même réussi à renforcer leur système de transformation et de commercialisation de produits forestiers, en plus de certaines filières agricoles porteuses. Certains produits phares, tel que l'Allanblankia, le bambou et le Moringa, ont ainsi pu atteindre les consommateurs urbains du Cameroun, du Rwanda, du Congo Brazzaville et de la RD Congo depuis la forêt d'où ils proviennent. En vue d'assurer la durabilité écologique de ces activités, un système de suivi-évaluation participative - SEP-multipartenaires, a été mis en place au sein de la Forêt Modèle. De la même façon, des activités de domestication de ces espèces phares sont aussi à prévoir. Parallèlement à ces activités commerciales, un projet de Valorisation des Savoirs Traditionnels a été mis en œuvre au Cameroun en vue d'identifier les produits et les savoirs locaux qui ont un potentiel commercialisable. Cette démarche vise à permettre à ces acteurs de transformer cette «richesse potentielle» en biens commercialisables et en services par le biais d'entrepreneurs locaux.

### **Une école en Création et Conduite d'Entreprises à l'échelle locale**

Une démarche de formation en création et conduite- d'entreprises soutient ce processus en vue de l'émergence de véritables entreprises basées sur ces produits forestiers qui soient génératrices de valeur économique et sociale. Depuis 2009 en effet, le Secrétariat du RAFM développe un vaste programme de transformation positive des conditions de vie des acteurs des Forêts Modèles. Ce programme de recherche-action et/ou de développement est articulé autour des cinq domaines prioritaires du RAFM, à savoir i) patrimoine et éco-tourisme ; ii) les entreprises en PFNL ; iii) le bois et sous produits du bois ; iv) l'éco-agriculture et le business rural et v) l'eau, l'énergie et la santé.

Les activités envisagées vont de l'appui scientifique, technique et financier aux projets, de la recherche-action, de l'encadrement des stagiaires à la capacitation des acteurs locaux. Pour mener à bien cet ambitieux programme, le Secrétariat du RAFM travaille en étroite collaboration avec les partenaires pour la consolidation du modèle et la gouvernance économique locale : FMLSJ (STEP), UICN et VSO (SEP), Agro PME (CCE), PlaNet Finance (Micro-finance), Université de Yaoundé 1 et AGRIBIOCAM (éco-agriculture et bio-fertilisant), RADER (eau et énergie rurale), PNCM et WWF (Eco-tourisme), ACREST (énergie renouvelable). Tous s'investissent pour l'harmonisation et la synchronisation de leurs actions dans le cadre du « One Programme » du RAFM.

Pour ce faire, l'un des moyens utilisés est la mise en place d'un vaste programme de formation en « *Conduite et création d'entreprises (CCE)* » dispensé à travers l'*École itinérante des Forêts Modèles*. La CCE a pour principal objectif d'aider les porteurs de projets et les porteurs d'idées de projet à identifier des voies et moyens d'en faire des entreprises réussies ; de les sensibiliser aux enjeux de la

conduite d'entreprises de façon à ce qu'ils puissent séparer les projets qui sont porteurs de succès de ceux qui sont moins prometteurs.

En bref il s'agit de former et d'accompagner les porteuses/porteurs de projets et d'idées de projet dans un processus de réussite de l'entreprise ; de les aider à faire le lien entre leurs projets et entreprises en développement avec les enjeux tels que, les marchés, l'environnement et la gouvernance de la Forêt Modèle. En bref, il s'agit de former et d'accompagner les femmes dans un processus de réussite de l'entreprise de les aider à faire le lien entre leurs projets et entreprises en développement avec les enjeux tels que les marchés, l'environnement et la gouvernance de la Forêt Modèle.

La démarche en cours de formation en conduite et création d'entreprise a connu une très forte présence des femmes, à raison de plus de 40% selon les séances de formation. Compte tenu de leur rôle traditionnellement central dans la production agricole, la transformation des produits ainsi que le petit commerce, ces formations les touchent particulièrement. Aussi bien à la CAMAMF qu'à la FOMOD, les femmes se montrent les plus susceptibles de mettre en place des entreprises fonctionnelles. Dans chacune des Forêts Modèles, cette démarche contribue à rétablir l'égalité et l'équité dans le genre puisque la femme est amenée à jouer un rôle plus important dans l'économie locale. Dans le même ordre d'idée, sa vulnérabilité diminue considérablement et son pouvoir décisionnel en est plus renforcé. Les résultats de plusieurs études (Tiani et al, 2010, Ntainti B. et J. Gaoe, 2011) démontrent une évolution des mentalités et des comportements au bénéfice d'une équité et égalité Femmes-Hommes. Si au niveau de la FOMOD, des efforts restent à faire pour une plus grande égalité Hommes-Femmes, à la CAMAMF les réalités sont différentes. Les femmes de la plateforme des femmes rurales de Campo Ma'an (PLAFFERCAM) de par leur dynamisme à saisir toutes les opportunités internes et externes à leur milieu de vie, leur vision stratégique et la diversité des activités innovatrices développées, ont su sortir du modèle de la dépendance traditionnelle et accéder progressivement aux cercles de gestion et de décision du territoire. La génération de valeur économique à partir des ressources naturelles sera favorable à leur conservation.

Le Secrétariat du RAFM reste confiant quant à la capacité des Forêts Modèles camerounaises et des femmes de la PLAFFERCAM qui ont déjà développé divers projets à surmonter leurs faiblesses en s'appuyant sur leurs forces. Les enseignements dispensés portent sur un ensemble de modules fondamentaux: maîtriser du parcours du créateur d'entreprise ; élaboration des plans d'affaire et connaissance des bonnes pratiques de gestion des petites entreprises en démarrage. Le but de ces cours est de former des experts facilitateurs locaux (EFP) et porteurs de projets qui devront répliquer les enseignements reçus auprès des autres actrices et acteurs des deux FM au développement d'une véritable économie à l'échelle locale.

### **Quelques illustrations :**

*Participation à la réunion des partenaires du PFBC à Douala, du 29 janvier au 02 février 2012*



*La présentation de la PLAFFERCAM/RAFM au marché des partenaires sur les initiatives locales de lutte contre la pauvreté a capté l'attention de plusieurs personnes qui ont voulu en savoir plus sur les produits fabriqués ; le mode de transformation et de commercialisation ; les impacts sur le niveau de vie des acteurs et sur l'environnement ; les difficultés rencontrées et les solutions apportées.*



### Participation à la 4e plénière du PFBC au Tchad



Le marché 3 facilité par le RAFM fut un véritable moment d'échanges et de partage d'expériences des participants sur les initiatives des organisations (RAFM, SNV et CARPE) en faveur de la lutte contre la pauvreté. Les produits issus de la valorisation des PFNL ont suscité l'enthousiasme et l'admiration de l'ensemble des personnes ressources dont le Ministre de l'environnement du Tchad, le SE de la COMIFAC et l'équipe de la Facilitation du PFBC qui ont fait des propositions pour l'amélioration du conditionnement, du circuit de commercialisation et la mise en place de stratégie de collaboration.

### Les Forêts Modèles, des paysages pilotes de l'économie verte

Le Réseau Africain de Forêts Modèles (RAFM) mène un vaste programme de gouvernance économique, un «One Programme», incluant l'appui à des entreprises de produits forestiers non-ligneux. Celle-ci est appuyée par des formations en conduite et création de micros et petites entreprises. La vision du RAFM est de voir émerger un secteur privé africain mettant en valeur ses produits forestiers pour une économie qui soit verte et solidaire. Pour mener à bien ce vaste chantier, le RAFM compte sur les expériences des ces nombreux partenaires et notamment sur le travail collaboratif avec les organisations et réseaux investis sur les questions du genre à l'instar du REFADD et du Comité Ad Hoc Genre de la COMIFAC, pour une plus grande prise en compte de la contribution des femmes rurales dans la gestion durable des ressources et la lutte contre la pauvreté.

### Des perspectives

Le RAFM entend :

- Apporter un appui accompagnement au Réseau des Femmes Entrepreneurs des Forêts Modèles d'Afrique à la création effective d'entreprises autour des produits phares suivant : l'Allanblankia, le bambou et le Moringa ;
- Renforcer les formations et cours sur la création et conduite d'entreprises à l'échelle locale afin de contribuer à l'autonomisation des femmes et hommes des Forêts Modèles et à la lutte contre la pauvreté ;
- Organiser des voyages d'échange afin de permettre le renforcement des capacités des femmes des Forêts Modèles en construction (en RDC, RCA et Rwanda) par les femmes de la plateforme des femmes rurales de Campo Ma'an dont le dynamisme a plusieurs fois été démontré ;
- Procéder à la signature du MoU avec la COMIFAC afin de capitaliser le travail des et de donner de la valeur ajoutée au travail de la COMIFAC sur les problématiques de genre, valorisation des PFNL, etc. ;

- Valoriser les initiatives des femmes rurales des Forêts Modèles dans les ateliers et fora nationales, sous-régionales et internationales ;
- Faciliter l'émergence d'un secteur privé africain mettant en valeur les produits des femmes pour une économie verte et solidaire.

## Genre et gestion intégrée des ressources naturelles : Expériences et pratiques des structures de genre et le réseautage<sup>25</sup>

### Problématique et enjeux du genre et de la gestion des ressources

#### Les femmes

- sont les principales responsables de l'approvisionnement et de la sécurité énergétique au niveau des ménages, prennent la plupart des décisions de consommateur. Les femmes jouent un rôle particulièrement important en matière de gestion des ressources naturelles (bois, eau, plantes médicinales, biodiversité...) dans la mesure où elles occupent généralement des rôles sociaux directement en prise sur l'environnement. Aussi, *la promotion des femmes est un pré requis important à la protection de l'environnement et au développement durable.*
- Fort de ce constat, la communauté internationale au travers d'un important corpus de conventions, de déclarations, de conférences s'est dotée d'un appareil de conventions internationales et de plans d'action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de la gestion durable des ressources naturelles.
- Pourtant, des millions de femmes restent en marge des processus de développement. Les inégalités de genre persistent en matière de droits et d'accès aux ressources (connaissance, information, financement, ressources naturelles, etc). Partout dans le monde, et encore plus dans la Région du Littoral au Cameroun, les femmes continuent à subir des discriminations dans tous les domaines.

Il est nécessaire de mobiliser et mener des actions qui permettront aux femmes de vaincre les inégalités qui les maintiennent dans un état de vulnérabilité continue, et de potentialise leurs avantages afin d'être des agents actifs de conservations des ressources naturelles.

#### Généralités sur l'approche genre:

- L'approche intégrée ou transversale de l'égalité des genres ' consiste à reconnaître qu'en raison de facteurs historiquement et socialement construits, les femmes et les hommes ont des besoins et des priorités différents, qu'ils et elles font face à des contraintes différentes et qu'en raison de facteurs sociaux, économiques et culturels, leurs aspirations et contributions au développement ne s'expriment pas automatiquement de la même façon. Cette prise en compte transversale des relations entre femmes et hommes doit s'articuler avec le renforcement des appuis spécifiques en direction des femmes ;
- Aussi, les actions et activités doivent être mis en place pour: assurer une participation active des femmes aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux; à intégrer les besoins, préoccupations et opinions des femmes dans les politiques et programmes en faveur du développement durable; et à renforcer ou créer des mécanismes aux niveaux national, régional et international pour évaluer l'impact des politiques de développement et de gestion de l'environnement sur les femmes ;
- La création de structure de genre participe de cette dynamique, car elle mobilise et conditionne les femmes, les rend plus visible et lisible pour une meilleure prise en compte de leurs problèmes spécifiques.

<sup>25</sup> Yvette Claude Essiben, Greening Cameroon

## **Objectifs**

*Protéger l'environnement et promouvoir la gestion des ressources naturelles par le renforcement du droit des femmes.*

### **Objectifs spécifiques**

- Créer un environnement favorable à la mise en œuvre et à l'appropriation de toutes les politiques et programmes de promotion de la femme et de la gestion efficace des ressources ;
- Créer des conditions favorables et mettre en œuvre à un processus "d'empowerment" écologique, social et des femmes ;
- Accroître la prise de conscience des inégalités de genre et soutenir la pleine participation des femmes à la prise de décision ;
- Accroître la capacité d'analyser les questions d'égalité de genre, Promouvoir l'intégration de la perspective de genre, à caractère transversal, dans toutes les stratégies sectorielles et les projets, grâce à une prise de conscience et au renforcement des compétences dans ce domaine (actions de sensibilisation et de formation) ;
- Permettre à des femmes d'accéder à des ressources utiles (formation, organisation, crédit...), et aux ressources naturelles ;
- Relever les forces et les faiblesses qui existent dans la politique nationale, la législation et le cadre institutionnel au regard de l'intégration des questions de genre dans la gestion forestière ;

### **Les principes fondateurs du Réseau**

- Une implication de toutes et tous, seule garantie du succès : la participation active des membres aux orientations et aux activités du réseau est vitale. Les membres du réseau peuvent offrir et ne pas uniquement demander des services et des informations. Par exemple, les membres sont invités à envoyer des articles et des informations, à alimenter le site internet, animer des rencontres, héberger des groupes de travail thématiques, etc.
- Une fonction de veille politique, législative et institutionnelle : il peut soutenir le travail d'organisations actives sur des aspects spécifiques des rapports de genre (ex. La violence domestique) ou la participation politique des femmes aux instances de décision. Le réseau se veut un observatoire collectif des bonnes et des mauvaises pratiques dans le traitement des inégalités de genre.
- Une fonction d'appui conseil : le réseau peut initier, sous l'impulsion de ses membres, des actions de formation, d'information et de communication sur le genre et le développement durable.
- Un instrument de communication et de plaidoyer : porte les questions de genre et de développement durable par des campagnes d'information et de plaidoyer, afin d'éviter "l'évaporation" des questions de genre et lors des événements nationaux et internationaux.

## **Activités**

### ***Les actions sont regroupées en plateforme :***

- *Plateforme d'échange et de débat pour les femmes:* organise des réunions pour échange de connaissances et de compétences ;
- *Plateforme de développement de 'Empowerment' des femmes :* par des séances de coaching, des formations, du tutorat, on travaille sur le renforcement du pouvoir, de la participation, des capacités de choix et de négociation, de l'autonomie, des femmes pour les rendre plus visibles et les rendre apte à la prise de décision et à la représentation ;

- *Plate forme de connaissances*, regroupe les femmes spécialistes *réalise des diagnostics participatifs dans le souci de prendre en compte les relations sociales de sexes et d'atteindre l'égalité des genres*, Analyser les relations de genre liées à l'utilisation, l'accès, la gestion et le contrôle des ressources créer un environnement idéal pour exploiter les connaissances et rendre plus efficaces les initiatives locales ;
- *Plate forme de formation*: renforcement des capacités en matière de développement durable et de genre la création d'outils pédagogiques; Formations en genre des groupes de femmes pour assurer une meilleure compréhension du concept, pour faciliter l'appropriation et l'opérationnalisation de l'approche, et pour diffuser les acquis de la recherche ;
- *Plate forme lobbying, plaidoyer, participation des femmes à la prise de décision, aux réunions internationales*: Aide les entreprises à progresser en matière d'égalité et de bonne gestion des ressources naturelles (énergie, papier etc), développe et appui les campagnes de sensibilisations populaires ;
- *Plateforme recherche*: travaille avec les universitaires et les spécialistes pour collectes d'informations et résultats des recherches, recherche bibliographique pour regrouper les textes juridiques liées à nos thèmes (genre et développement durable) ;
- *Plate forme sensibilisation et information* : Produisent les documents ;
- *Plate forme autonomisation des femmes*: " identifient les projets qui peuvent produire de réels bénéfices à la fois pour le climat, la biodiversité et les communautés des femmes, identifient les projets qui valorisent les connaissances traditionnelles de préservation des ressources. Organise en les groupes d'entraide conceptualisent et mettent en œuvre des plans afin de générer de nouvelles sources de revenus à partir des ressources existantes grâce à une meilleure gestion. L'objectif de cette plate forme est la création de micro- entreprises avec des activités non traditionnelles féminines et liées à la protection et à la remise en état des écosystèmes et au développement du concept genre. femmes à des activités non traditionnellement féminines, comme les nouvelles.

### Quelques résultats

- Pluri - réunions mensuelles des femmes (environ 1500 femmes) à travers la région du Littoral ;
- Dispose d'un important fonds documentaire spécialisé en genre et développement durable accessible dans nos locaux et bientôt sur le site internet en création ;
- l'organisation des formations et de conférences-débats Séminaires trimestrielles de Formations: plus de 2000 femmes ;
- Le renforcement des capacités en agroforesterie en collaboration avec les associations Universitaires ;
- Organisations annuelles d'une animation universitaires et citoyennes autour des questions de genre et de développement durable ;
- Déploiement des outils de communication de proximité en Collaboration avec le ministère de l'environnement avec les revues journaux, radio local, télévision locale pour des dossiers consacrés au genre et au développement durable. production et la diffusion de brochure tracts au niveau national ;
- Mise en œuvre des programmes d'appui aux activités alternatives génératrices de revenus (élevage des escargots, des aulacodes), création de 52 groupes dans les ' département de la Région du Littoral ;
- En appui ou comme opérateur, intervient dans les projets de micro-finances, projets s'adressant spécifiquement aux femmes : 23 femmes et 8 hommes financer à hauteur de 500 000 FCFA par éleveur en appui au démarrage d'élevage des aulacodes dans le Littoral (Fond Ministère Camerounais de l'élevage et des pêches) ;
- Conversion de terres non forestières en terres forestières à travers la plantation, l'ensemencement et/ou la promotion des banques de semence: plus de 2000 arbres plantés

en 2011, en collaboration avec le ministère de la promotion de la femme et de la protection de la famille et du programme '1 milliard d'arbres du PNUE ;

- Participation régulières des femmes du réseau à des réunions nationales et internationales de prise de décisions ;
- 8 grandes entreprises participent à la campagne de plantation d'arbres, Une entreprise internationale a lancé la promotion des lampes solaires.

### **Leçons apprises**

- L'implication des femmes peut faire une différence lors des programmes de conservations des ressources naturelles et le développement de projets de boisement. Les femmes s'occupent des arbres si soigneusement que le taux de survie est de 60-80% ;
- Le renforcement de capacité et l'accès au financement (notamment en rémunération des actions des femmes en faveur de l'environnement) sont les deux importants facteurs de réussite des programmes de promotion de genre et de conservation des ressources naturelles ;
- Une approche basée sur les intérêts des acteurs et non sur la sensibilisation / conscientisation est également un important facteur de réussite, aussi l'égalité entre femmes et hommes doit avoir un effet cumulatif d'amélioration de la gestion des ressources mais aussi de réduction de la pauvreté pour les communautés. L'accès au financement par les femmes est une condition nécessaire ;
- L'autonomisation peut être atteinte pour les femmes que si elles sont reconnues comme gestionnaires de la connaissance et parfois comme seules détentrices des connaissances pertinentes. Les programmes doivent renforcer leurs capacités. Elles doivent être capables d'intervenir et de proposer des solutions pratiques (mesures mécaniques, biologiques, conventions locales, etc.) aux problèmes de promotion de genre et de gestion des ressources naturelles ;
- Les préoccupations, les priorités et les questions des femmes sont marginales dans les opérations de financement des décideurs nationaux ou internationaux ;
- Les femmes sont sous-représentées dans les forums de prise de décision portant sur le développement durable.

### **Quelques recommandations**

- Mettre en place une politique sous régionale concrète de genre ;
- Créer un programme spécifique « genre et développement durable dans la sous région ».

### **Conclusion**

- La réussite d'un programme populaire dépend de son adéquation et son enracinement avec la structure sociale existante, une fine analyse des populations cibles est nécessaire
- Dans la région du littoral, les inégalités entre les sexes sont fortement ancrées dans les pratiques culturelles et coutumières, la résistance au changement est forte. Aussi, éradiquer les pratiques discriminatoires et développer des opportunités significatives pour la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions sera long et difficile. Cela exigera un engagement de la part des décideurs autant que des femmes elles-mêmes. Cela exigera en outre l'implication des hommes et la prise en compte de leur position particulière.

---

## Communications parallèles

Facilitation : Rimgoto Kara

Panel 3 : Genre

Présidente : Eloisa Sales

Rapporteur : Janvière Bariho

---

Ce panel a connu trois communications :

- Autonomisation des femmes pour le développement durable dans le Bassin du Congo, par Bia Philomène Anicette, REFADD
- Partage d'expériences sur l'implication des femmes et des minorités dans la GRN: Cas du Paysage Maringa Lopori Wamba en République Démocratique du Congo, par Philomène Mwamba Kyungu, REFADD
- Initiatives pilotes sur l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique au Rwanda, par Dancilla Mukakamari, REFADD

## Autonomisation des femmes pour le développement durable dans le Bassin du Congo<sup>26</sup>

### Contexte

*Départ:* L'Homme au centre de la diversité biologique, vivait en harmonie avec les écosystèmes

*Après:* L'Homme pensant est mis à créer/créer d'où destructions/destructions de ce beau patrimoine légué par Dieu.

*Aujourd'hui:*

- Création des textes, lois, initiatives, processus, des rencontres (multi acteurs, des trois bassins) pour des solutions propices ;
- Notons que le Bassin du Congo regorge une diversité biologique dont les fonctions sont très importantes pour l'Homme, deuxième poumon du monde après l'Amazonie, elle est aussi espace COMIFAC ;
- Pour des solutions responsables, l'implication des femmes et leurs participations sont une obligation dans les prises de décisions liées à la protection de l'environnement, la conservation et la gestion des ressources naturelles, qui est une priorité dans le BC ;

*Comme activités:*

- les femmes qui dépendent étroitement de ses ressources, ne se retrouvent que dans des activités moins porteurs: agriculture, la commercialisation des PFNL ....etc. Alors que la création des emplois porteurs à travers la multiplication des écoles, institutions sont souhaitées (professionnalisation) ;
- le genre comme outil très important de développement vient faire d'elles des responsables et citoyennes dans la gestion durable des ressources naturelles qu'elles y dépendent.

---

<sup>26</sup> BIA Philomène Anicette, Point Focal REFADD, RCA  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

## Perspectives

On note une population du Bassin du Congo majoritairement féminine, avec un taux élevé d'analphabétisme du aux pesanteurs socioculturels mais dépendent étroitement des ressources naturelles de son environnement. Bien qu'elles soient dotées de capacités à mieux faire et une volonté politique de nos gouvernements qui prend en compte le genre:

- une facilité à leur accès dans le monde professionnel est souhaitée ;
- à leur pleine implication dans les activités de prises de décisions, de conservation et gestion responsable des ressources naturelles ;
- à la multiplication des écoles ou institutions spécifiques de conservation, faune et de ressources naturelles dans le Bassin du Congo pour leur engouement (depuis les lycées ou collèges) ;
- au partenariat, Etats, entreprises privées pour les femmes ;
- au partenariat horizontal pour redynamiser la CEFDHAC encore muette au niveau national et surtout rural ;
- à l'appui constant au REFADD; exemple de réseau de femmes pour une CEFDHAC dynamique dans le BC ;
- au partenariat visible dans les huit (08) OMD.

## **Partage d'expériences sur l'implication des femmes et des minorités dans la GRN: Cas du Paysage Maringa Lopori Wamba en République Démocratique du Congo<sup>27</sup>**

### **Le REFADD RDC et son intervention dans le paysage MLW:**

- L'antenne REFADD de la République Démocratique du Congo est, depuis 2004, partenaire dans la gestion des forêts du Congo. Ce partenariat s'est concrétisé par la mise en place en 2007 d'un Consortium regroupant plusieurs Organisations Non Gouvernementales internationales pour mener ensemble des activités de conservation et de développement dans le Landscape Maringa-Lopori-Wamba, le paysage le plus difficilement accessible des paysages prioritaires CARPE ;
- Le rôle du REFADD dans ce consortium est de veiller essentiellement à la prise en compte des aspects genre et minorités dans toutes les activités de conservation et de développement dans ce paysage . Pour mieux assumer son rôle, le REFADD a mis sur pieds un document de Stratégie d'intégration genre et minorité dans le MLW et a organisé, des ateliers de renforcement des capacités sur le leadership féminin et la conservation communautaire et participative ;
- Pour répondre aux questions spécifiques du paysage, en plus de son rôle traditionnel dans le consortium, le REFADD s'est appliqué dans le développement des activités alternatives à la chasse et à la commercialisation de la viande de brousse à travers des microcrédits et micro subventions, la vulgarisation des textes légaux simplifiés et traduits en langue locale et l'entrepreneuriat coopératif et la résolution pacifique des conflits.

### **Etat des lieux des questions liées au genre dans le MLW: Résultats des études menées dans la périphérie nord de la Réserve de Faune de Lomako-Yokokala**

Il ressort des études menées dans cette zone que la femme demeure une personne vulnérable car les traditions locales dans la zone lui réservent un rôle de second rang malgré son importance de plus en plus grande dans les activités économiques.

---

<sup>27</sup> Philomène Mwamba Kyungu, Point Focal REFADD, RDC  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

Les outils utilisés ont donné les résultats suivants:

- ✓ profil de participation: Ici les activités d'agriculture, d'élevage, usinage d'huile sont des travaux mixtes hommes et femmes. Seules la chasse et la maçonnerie sont faites par les hommes exclusivement ;
- ✓ grille d'analyse: Ici, le contrôle des ressources et des bénéfices est de l'apanage des hommes alors dans la répartition du travail, les femmes ont 03 heures de plus qu'eux ;
- ✓ facteur d'analyse d'influence: Ici ce sont les coutumes et croyances ancestrales qui défavorisent les femmes au profit des hommes ;
- ✓ profil des besoins concrets des femmes et des hommes: Ici les besoins prioritaires des femmes sont l'alimentation, les soins médicaux et l'habillement tandis que ceux des hommes sont l'alimentation et la boisson.



Fabrique locale d'huile de palme



Les chenilles, un des produits de la collecte des produits forestiers



### Questions liées aux minorités dans la GRN: Un défi à relever.

Dans la zone coexistent les bantous (majoritaires) et les pygmées (PA minoritaires). Aux côtés de ces derniers, existe aussi une secte politico-religieuse composée essentiellement des bantous mais retirée des villages suite à leurs convictions religieuses. Cette secte est aussi considérée comme marginalisée et comme les PA, ne participe pas à la prise de décision sur la GRN alors que vivant au cœur de la forêt Il s'agit des Kitawalistes. Nos études menées sur ces questions révèlent que:

- ✓ profil de participation et des activités menées: Les pygmées font toujours la chasse alors que les Kitawalistes font toujours l'agriculture, l'élevage, la pêche, et à moindre degré, la chasse
  - ✓ profil des facteurs d'influence: les coutumes et les croyances religieuses défavorisent les pygmées et les Kitawalistes
  - ✓ profil d'utilisation des revenus par les Pygmées et les Kitawalistes: les pygmées utilisent plus leurs revenus pour l'alcool alors que les Kitawalistes plus pour l'habillement.
- Par rapport aux questions liées au genre:
- ✓ Les risques encourus par la dégradation de l'environnement touchent la qualité de vie et la charge de travail avec des effets différents pour les hommes et les femmes. Dans la zone les femmes sont responsables de l'utilisation et de la gestion quotidiennes des ressources naturelles. Elles subviennent également aux besoins de la famille par les cultures vivrières, la collecte des produits forestiers, la corvée de bois et de l'eau. Malheureusement leur charge de travail est décuplée et leur marge de temps libre considérablement réduite. Malgré leur rendement, plusieurs disparités se font remarquer:
    - Sur le plan socioculturel: La femme de la zone demeure assujettie à l'homme et soumise à certains interdits alimentaires (interdits alimentaires : anguille, tortue,...) ;
    - Dans le domaine de la vie publique et des instances de décision: l'inégalité entre hommes et femmes persiste dans la zone ; les femmes sont sous-représentées voire quasi absentes dans l'administration locale, les conseils des villages (notabilités) ainsi que dans les secteurs qui



influent sur l'opinion publique tels que dans la société civile et même dans le travail. Ces inégalités se retrouvent d'abord dans la vie quotidienne familiale où la distribution inégalitaire des responsabilités et de la division du travail réduit fortement l'espace des femmes et entrave leur participation à la vie publique.



La mixité homme-femme est trompeuse: en réalité chaque genre est assigné à des tâches et à des responsabilités spécifiques. Un fait néanmoins marquant est la présence de deux chefs de groupement femmes dans le groupement Linkaa (Mme Elongo Eyoko) et dans le groupement Mpukaonga (Mme Bonyole Lomboto).

- ✓ Le taux d'analphabétisme est très élevé parmi les femmes de la zone.
- Par rapport aux questions liées aux minorités:
  - ✓ la plupart d'interventions enregistrées dans la zone ont surtout exclusivement ciblé les pygmées avec objectif de transformer leur mode de vie tout en voulant les rendre plus autonomes et rompre brutalement les relations existantes entre pygmées et bantous ;
  - ✓ L'implication des peuples pygmées au processus gestion et exploitation durable des ressources forestières requiert beaucoup de tact.

#### Apports du REFADD

- ✓ renforcement/création des capacités sur le leadership féminin, le genre et la gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ organisation en association (63 Associations regroupées en 21 plates formes) avec la prise en compte des aspects genre et minorités dans les comités directeurs ;
- ✓ octroi des subventions aux associations ainsi créées ;
- ✓ formations sur la résolution pacifique des conflits ;
- ✓ 189 dirigeants d'associations formés en technique de conduite des groupes et gestion des projets ;
- ✓ suite aux différentes formations, des femmes leaders sont à la tête de plusieurs associations et quelques plates formes ;
- ✓ 2 associations des peuples autochtones structurées ;
- ✓ les peuples autochtones des groupements de Bokenda et Lolengi formés en divers domaines ;
- ✓ les peuples autochtones apprennent à produire autrement que la chasse ;
- ✓ un centre artisanal et d'échange pour peuple autochtone est construit à Bokenda.



### Initiatives pilotes sur l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique au Rwanda<sup>28</sup>

L'intégration du genre et la participation effective des femmes dans la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique reste une préoccupation au niveau mondial et particulièrement dans les pays du Bassin du Congo. Les femmes jouent un rôle incontournable dans la gestion des ressources naturelles et particulièrement les forêts de part leurs tâches quotidiennes dans la gestion du bois comme source principale d'énergie domestique, l'agriculture, la valorisation des PFNL pour l'alimentation, l'artisanat, médecine, etc. Les femmes sont aussi parmi les groupes les plus affectés par les effets de la déforestation dont le changement climatique et la pauvreté. Malheureusement, il est constaté des insuffisances dans la prise en compte du genre dans les politiques et stratégies visant la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit notamment de la Déclaration de Yaoundé (1999), le Traité instituant la COMIFAC et le Plan de Convergence de la COMIFAC (2005) qui n'intègrent pas de façon explicite les aspects genre dans leurs priorités.

Bien que l'intégration effective du genre dans la gestion des ressources naturelles soit un processus long nécessitant beaucoup de sensibilisation et de plaidoyer, des débats sur cette question ont été amorcés à tous les niveaux et quelques initiatives ont été lancées pour promouvoir l'égalité des chances et de participation entre les hommes et les femmes. C'est dans ce contexte qu'au Rwanda, dans le cadre des efforts notables en matière d'intégration du genre, des initiatives pilotes ont été lancées en vue de renforcer le rôle potentiel des femmes dans la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement en général, et en particulier l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Le REFADD/Rwanda à travers ses membres, est fortement impliqué dans la facilitation et l'accompagnement des initiatives visant le renforcement des capacités des femmes pour leur implication effective dans la gestion durables des ressources naturelles. Parmi les initiatives positives

<sup>28</sup> Dancilla Mukakamari, Point Focal REFADD Rwanda  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

en faveur des femmes il y a notamment le développement des énergies solaires par des femmes rurales entrepreneures, la fabrication des briquettes comme source d'énergie à partir des déchets ménagers, la diffusion des citernes de collecte d'eau de pluie dans les ménages, la plantation et la valorisation du bambou, etc. Ces initiatives ont été développées particulièrement dans la zone du Parc National des Volcans qui est la partie rwandaise du paysage Virunga couvert par le programme PACEBCo en RDC et au Rwanda. A travers cette communication proposée à l'occasion du 7eme Forum de la CEFDHAC à Kigali, le REFADD/RWANDA a le souhait de partager les expériences et les leçons apprises en matière d'implication des femmes en vue de renforcer la sensibilisation et le plaidoyer pour l'intégration du genre dans les politiques des Etats de la COMIFAC et des partenaires au développement œuvrant dans la sous région.

## 1.4. GOUVERNANCE, CONSERVATION ET DEVELOPPEMENT : UN MENAGE A TROIS, PARTAGE ENTRE OPPORTUNITES ET MENACES DANS LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES DANS L'INTERET DES POPULATIONS

### Communications en plénière

Facilitation : *Bienvenu Ngoy*

Rapporteur : *Alain Parfait N. Ngulungu*

Cette session a été soutenue par les communications suivantes :

- Loi forestière et exploitants de PFNL face aux défis d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Congo: cas du Cameroun, par Joseph Désiré Zebaze, CENAHC ;
- Analyse des acteurs dans le paysage TNS et implication dans la CEFDHAC rurale. Rôle des plates formes de concertation, par Maurice H. Tadjuidje, PACEBCo TNS ;
- Evaluation environnementale et gestion de la durabilité en Afrique centrale, par Dieudonné Bitondo, SEEAC, présenté par Rose Mujihimana ;
- L'implication de la CEFDHAC dans la lutte contre le braconnage, par Germain Ngandjui, TRAFFIC.

### Loi forestière et exploitants de PFNL face aux défis d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Congo: cas du Cameroun<sup>29</sup>

#### Introduction

Le Bassin du Congo abrite le deuxième massif forestier tropical de la planète, après l'Amazonie. En effet, il abrite 11% des 12% des forêts tropicales que regorge l'Afrique. Ce territoire forestier partagé entre les dix pays<sup>30</sup> signataires du Traité de la COMIFAC, est réputé pour la richesse de sa biodiversité, son taux élevé d'endémisme et la pluralité de ses usages et fonctions, tant pour les populations locales que pour l'environnement mondial.

La notion de « gestion durable des forêts » regroupe habituellement les opérations effectuées pour administrer et exploiter les forêts de manière à ce qu'elles remplissent durablement certaines fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes. Toutes les définitions de ce concept sous-entendent que les forêts gérées font l'objet d'interventions humaines périodiques ou permanentes.

Cette réflexion s'insère objectivement dans le thème central de cette CEFDHAC: « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ». En effet, notre prise de parole est née devant l'urgence caractérisée par au moins quatre observations poignantes : de fortes pertes en superficies et biodiversité liées à l'exploitation, l'accentuation des effets des changements climatiques, la faible participation des acteurs locaux et la lenteur des processus en cours comme le REDD+ et les APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

Pour le Cameroun et ses voisins du Bassin du Congo, la forêt revêt une importance capitale sur les plans culturel, économique, scientifique et social. C'est une importance marquée par de nombreux paradoxes

<sup>29</sup> Joseph Désiré Zebaze, CENAHC

<sup>30</sup> Les dix Etats parties du traité de la COMIFAC sont énumérés au Préambule dudit Traité. Il s'agit de: Burundi, Cameroun, RCA, Congo, RDC, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, et Tchad.  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

qui sont autant de défis<sup>31</sup> : le défi de la cohérence, le défi de l'équité, le défi de la gouvernance et le défi de l'efficacité.

Ce dernier soulève trois préoccupations qui rentrent en plein dans notre propos : la nécessité de signer au niveau national des textes d'application conformes avec l'esprit et la lettre des lois adoptées, l'adéquation des lois avec les conventions internationales ratifiées par les Etats et le respect des engagements politiques et techniques pris au niveau de la COMIFAC.

Dans cette réflexion basée sur une menace commune dont la mitigation exige de concilier conservation et développement, en suscitant une participation légalement garantie des peuples de la forêt, nous avons œuvré à :

- Analyser la dimension symbolique du plan camerounais de zonage ;
- Déceler quelques hypothèques juridiques qui pèsent sur la pleine participation de l'exploitant de PFNL riverain de la forêt dans la gouvernance forestière et qui l'empêchent de s'adapter aux changements climatiques ;
- Questionner le contenu de l'expression "populations riveraines" pour en dégager les inférences inexactes, eu égard à l'enclavement de certaines communautés à l'intérieur des aires protégées ;
- Montrer l'urgence de l'engagement des Etats pour l'application des deux Directives sous-régionales sur la gestion des PFNL et sur la participation des populations et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale ;
- Explorer les bénéfices d'une réorientation participative des dépenses de la RFA, en privilégiant la mise sur pied d'unités locales de transformation de sous produits du bois ;
- Explorer quelques opportunités peu exploitées de la composante 4 du PSFE camerounais, portant sur la gestion communautaire des ressources, et ses incidences possibles sur les processus REDD+ et FLEGT.

## **1- Un zonage incomplet et peu ambitieux**

Dans le langage de la foresterie, le zonage est une planification visant à définir une carte d'affectation des terres respectant les besoins actuels et futurs des populations locales et la définition de zones agricoles, dans le but de rationaliser l'occupation des terres et de gérer durablement le patrimoine forestier.

### **Une erreur originelle**

Au Cameroun, les travaux préliminaires pour réaliser un plan de zonage ont été faits en 1993 par le Cabinet d'experts-conseil en foresterie Poulin Theriault, grâce à un appui de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). Ce travail s'intitule « *Plan de zonage du Cameroun forestier méridional* ». Cette dénomination va être maintenue lors de la présentation du plan en 1995. Il a délimité l'espace rural du domaine forestier permanent, prévoyant 25 aires protégées, une quinzaine de massifs forestiers classés en forêts communales et de nombreux espaces classés domaines forestiers non permanent. Mais il s'est surtout intéressé aux cinq régions productrices du bois d'œuvre, faisant fi des régions septentrionales, de l'Ouest et du Nord - Ouest.

### **Les conséquences**

Cette omission crée aujourd'hui un interminable débat sur l'inadéquation des textes juridiques aux différentes zones écologiques. En effet, l'arsenal juridique en vigueur est régulièrement interprété et utilisé comme si le Cameroun ne comporte qu'une zone écologique : la zone forestière. Pourtant, dans le cas spécifique des forêts communales par exemple, l'Article 30 de la Loi de 1994 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche considère comme forêt communale « toute forêt faisant

---

<sup>31</sup> Cf. David Abouem a Thoyi & All, « Aperçu de la législation forestière en Afrique Centrale » ; Première conférence Internationale des parlementaires sur la gestion durable des forêts denses et humides d'Afrique Centrale, Yaoundé, 24-27 Octobre 2006.

l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou plantée par celle – ci ». Cette injustice entretenue est l'une des causes de la quasi – absence des forêts communales dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et d'Extrême-Nord.

Bien plus, les politiques de développement de l'agriculture et de l'agrandissement du cheptel coïncident toujours sur les questions d'accès à la terre. Au delà de la juxtaposition des droits coutumiers, domaniaux, forestiers, miniers et fonciers sur les mêmes espaces, l'affectation stratégique des terres n'a pas été complète. La sécurisation des terres agricoles, des zones d'élevage et des espaces à boiser ou à reboiser reste un réel défi.

## 2- Une législation inadaptée : cas des PFNL

Selon la FAO, les PFNL sont définies comme « produits d'origine biologiques autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt ». Ils peuvent être des aliments (noix, champignons, fruits sauvages, herbes, épices, plantes aromatiques) des végétaux (fibres, lianes, fleurs) et leurs extraits (raphia, bambou, rotin, liège, huiles essentielles) ainsi que des animaux et leurs produits dérivés (gibier, abeilles, miel, soie). La législation applicable aux PFNL et aux produits spéciaux a évolué avec le temps.

### Lois régissant Code des Forêts et de la faune

Loi N°94-01 du 20/01/94 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche qui provient de la réforme de la loi de 1981.

Décrets d'application:

- Décret N°94/436/PM du 23 Août 1994 fixant les modalités d'application du régime des Forêts
- Décret N°95-531/PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du régime des Forêts

### L'accès à la ressource (PFNL) a ses conditionnalités

- Un Agrément à l'Exploitation Forestière délivré par le Comité Technique des Agréments (Art 35 du décret 95/531 du 23 Août 1995), sur la base d'un dossier, dont un original et neuf copies certifiées conformes

### L'exploitation des Produits Spéciaux nécessite:

- Permis Spécial/après avis de la Commission interministérielle, sur la base d'un dossier tel qu'édicté par l'article 87 du décret 95/531
- Permis Spécial de gré à gré, Article 56 (2) de la loi N°94 du 20/01/94
- Selon l'Article 66 (3): l'exploitation par permis et par autorisation personnelle de coupe donne lieu uniquement à la perception du prix de vente des produits forestiers.
- Une fiscalité spécifique de 10F/Kg est régulièrement appliquée.

## 7. Droit d'usage

7.1 Les populations riveraines des forêts dont la loi confère la propriété à l'Etat ont le droit d'y prélever gratuitement et sans autorisation préalable tous les PFNL qu'ils utilisent pour la satisfaction de leurs besoins domestiques individuels ou collectifs, à l'exception des espèces protégées.

7.2 En plus d'utiliser les PFNL pour satisfaire leurs besoins d'autoconsommation, les populations riveraines peuvent, sans intermédiaires, commercialiser ou échanger les PFNL non menacées contre d'autres biens.

7.3 En accord avec ses engagements internationaux et ses réalités, chaque Etat définit dans l'espace et dans le temps la liste des PFNL qui sont menacées de disparition.

7.4 L'autorité compétente nationale met en place des mesures nécessairement pour concilier les droits des titulaires du droit d'usage et ceux de gestionnaires des forêts soumises au régime de l'aménagement, notamment à travers des accords tripartites entre autorité compétente, gestionnaire et titulaire du droit d'usage et/ou des mécanismes de prévention et résolution des conflits.

Source: COMIFAC

### **Pour le transport, l'on doit se munir de:**

- Une lettre de voiture (Art 124 de la loi de 1981.) établie suivant le modèle réglementaire (Art 127 du décret 1995) et dûment paraphée par le Délégué Départemental et signé au départ ;
- documents à l'exploitation ou d'acquisition (vente aux enchères publiques ou de gré à gré (procès verbal de vente + quittances).

### **L'exportateur doit se munir de pièces suivantes:**

- Autorisation d'exporter (Art 15 du décret 95/531- (Certificat en qualité d'exportateur des produits forestiers spéciaux) ;
- Certificat d'origine signé par le Ministre en charge des forêts et de la faune ;
- Certificat phytosanitaire. (Art 9 de la loi N° 2003/003 du 21/04/2003) ;
- Le cas échéant de certificat CITES (MINIFO/ANAFOR) pour certains produits comme le Prunus Africana.

### **Un parcours laborieux pour les populations locales**

De façon pratique, un agriculteur de Mabombé sur l'axe routier Loum-Nkondjock, pour aller sur Kumba vendre les fruits séchés de mangue sauvage (ndo'oh) devrait, pour se conformer à la législation, disposer d'un Agrément à l'Exploitation Forestière, d'un permis spécial et d'une lettre de voiture signée par le Délégué Départemental du MINIFO basé à Nkongsamba. Alors que le grumier n'est uniquement inquiété.

Ce cadre légal n'est donc pas accessible aux populations locales à cause du coût et de longues procédures. Ceux-ci qui se retrouvent donc dans l'informel et l'exploitation illégale des produits forestiers.

Bien plus, le circuit de vente des PFNL rappelle l'Afrique des comptoirs car les riverains n'ont pas le droit de voyager avec leurs produits par défaut de la paperasse administrative.

Pourtant, une disposition innovante à propos du droit d'usage est contenue dans l'Article 7 (voir encadré) des Directives sous – régionales sur la gestion durable des PFNL en Afrique centrale.

### **3- Vous avez dit « populations riveraines » ?**

Cette expression revient quatre fois dans la LOI N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche; notamment aux articles 8, 36, 61 et 68. Le législateur les mentionne sur des questions de droit d'usage, coutumier ou de redistribution des retombées de l'exploitation forestière.

Dans tout l'arsenal juridique et réglementaire en vigueur, il n'apparaît nulle part une définition précise de cette expression. Mais le dictionnaire est formel dans le distinguo entre ce qui est riverain c'est à dire proche mais hors de la surface désignée (ici la forêt) et ce qui se trouve à l'intérieur. Or dans la pratique, les villes et les villages des cinq régions productrices du bois du Cameroun méridional, sont enclavés au sein de forêts domaniales, privées, communautaires, communales ou des aires protégées.

L'entêtement de la Loi forestière à les qualifier de « populations riveraines » crée des difficultés

**Plaque à l'entrée d'Ottotomo village, interdisant tout accès à la réserve.**



opérationnelles graves sur le terrain qui peuvent s'apparenter à des violations des droits de l'homme. Il suffit de prendre le cas de la réserve forestière d'Ottotomo, dans l'Arrondissement de Ngoumou, à une quinzaine de kilomètres de Yaoundé pour comprendre ce drame.

La Réserve est en effet entourée de sept villages et comprend trois qui y sont enclavés<sup>32</sup> depuis la création de la réserve par l'arrêté N° 2180 du 31/10/1930! Des plaques disséminées çà et là interdisent strictement l'accès. Celle-ci – contre est placée à quelques mètres du sentier qui mène à Ottotomo village. Certains villageois soupçonnent que c'est sa présence qui dissuade l'autorité municipale à entretenir cette route qui en est ainsi abandonnée à elle-même.

#### **4- Créer des opportunités nouvelles pour les populations locales**

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a été créée par la volonté des chefs d'État exprimée lors de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999. La COMIFAC est l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique Centrale.

Elle a préparé deux Directives sous – régionales devant être intégrées dans les codes forestiers nationaux: l'une sur la gestion des PFNL et l'autre sur la participation des populations et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Ces Directives qui ont été préparées de façon participative, intègrent des innovations à même de renforcer la participation locale et encourager la gestion durable des ressources.

Au niveau du Cameroun, quand bien même les dispositions pertinentes de ces Directives seront incluses pour la mise en place d'un cadre légal adapté et accessible, il faudra trois préalables pour l'avènement d'opportunités intéressantes pour les acteurs locaux et les exploitants de PFNL: une volonté politique plus forte, la réorientation de la redevance forestière annuelle et l'ancrage dans la bioéconomie.

#### **A propos de la volonté politique**

Le 31 Août 2007, le Secrétaire d'Etat à la Santé publique du Cameroun annonçait lors de la célébration de la 5ème journée africaine de la médecine traditionnelle, qu'un avant-projet de loi organisant la médecine traditionnelle avait été introduit à l'Assemblée nationale. Cinq ans plus tard, le silence du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale sur la réglementation concernant les premiers<sup>33</sup> utilisateurs nationaux de plantes médicinales relance le débat de la volonté politique d'inclure les exploitants locaux des produits forestiers non ligneux dans la gouvernance forestière locale.

#### **Pour une réorientation de la RFA**

Il est important de signaler que malgré ces dispositions légales et réglementaires, les plans simples de gestion ne prennent pas en compte l'exploitation des PFNL et produits spéciaux. Et quand bien même ces produits sont cueillis loin des unités forestières d'aménagement, il se pose toujours le problème d'accessibilité de la Loi qui est plus dure et plus exigeante pour les populations locales. Les concepteurs du PSFE ont pensé aux forêts communautaires et à la redevance forestière annuelle comme moyens de participation et de redistribution des retombées de l'exploitation forestière. Mais au – delà de l'inertie des forêts communautaires et des conflits de compétence, des détournements réels ou supposés qui entourent la RFA, il faut s'interroger sur son efficacité en tant qu'instrument de développement.

La réorientation des dépenses de la redevance forestière annuelle (RFA) vers des investissements au profit des micro – unités de transformation des PFNL et des sous produits du bois (houppiers, branchages, écorces, sciures, souches, poussières fines, dosses, délignures, plaquettes, copeaux,

---

<sup>32</sup> Les trois villages enclavés au sein de la réserve d'Ottotomo sont : Koli, Melen et Ottotomo village.

<sup>33</sup> Dans l'unique ville de Yaoundé, il existe cinq marchés de PFNL à usage thérapeutique.



chutes de bois massif, poussières de ponçage...) pour en faire du charbon, des agglomérés, des lamellés,... dans l'optique d'une valorisation matière, énergétique, cosmétique, pharmaceutique et nutraceutique.

Ceci conduira à :

- la création de nouveaux emplois décents et durables dans le secteur forêt et environnement
- la création des richesses qui augmenteront les revenus des riverains de la forêt
- la création de partenariats durables entre les entreprises forestières et les GIC et micro entreprises locales impliquées dans l'exploitation des PFNL et des sous – produits du bois.

### **Un mot sur la bioéconomie**

Les experts de l'Université LAVAL au Canada prévoient qu'entre 2020 et 2070, la bio-économie deviendra une industrie de pointe et le marché des biocarburants passera à 54 milliards €, celui des bioplastiques à 7 milliards €, les biopharmaceutiques 27 milliards € et les produits naturels et de santé à 70 milliards €. Le Cameroun et ses voisins du Bassin du Congo ont un potentiel pour se hisser et disputer une place de choix dans la bio économie mondiale.

### **Conclusion**

Nous achevons ici notre brève analyse qui s'est circonscrite territorialement au Cameroun, en s'articulant sur quatre éléments majeurs: le plan de zonage camerounais, les incohérences du cadre légal, l'expression inappropriée «populations riveraines» dans la loi forestière et la non application des instruments juridico – politiques sous – régionaux de la COMIFAC.

Il apparaît clairement que le facteur juridique est un facteur important dans la recherche de la durabilité dans la gestion des écosystèmes forestiers. Mais remarquons que si le cadre légal camerounais n'est pas adapté et parfois appliqué, ce n'est pas par manque de modèle. Il se coïncide en effet à une volonté politique rhétoriquement affirmée, mais concrètement hésitante qui l'empêche par exemple de mettre en œuvre les directives pertinentes de la COMIFAC.

Il serait bénéfique pour les populations locale et de la planète tout entière, que les Etats du Bassin du Congo allient enfin la rhétorique de la durabilité à une pragmatique conséquente, marquée par une législation équitable, inclusive et conséquente des réalités locales. C'est le souhait de cette communication qui plaide pour une gouvernance forestière légalement cohérente, participative et effective.

La révision en cours du cadre légal devrait s'appuyer sur les deux Directives de la COMIFAC, prendre en compte les réalités spécifiques des exploitants de PFNL et les défis liés aux communautés saines, afin de concilier conservation et développement, avec des incidences bénéfiques sur les APV/FLEGT et le processus REDD+. A cet effet, l'utilisation de la RFA pour la transformation des sous – produits permettront de développer des moyens de subsistance et limiter les activités forestières illégales. Bien plus, le Cameroun a besoin d'un plan de zonage qui inclut tout son territoire, sécurise les terres agricoles, d'élevage et les espaces forestiers permanents ou non permanents.

Mais quand on sait qu'au Cameroun, les entités publiques ploient sous le coup de « la “tragédie de la coordination” institutionnelle, que Dkamela caractérise par trois clichés: a) le réflexe chez les ministères sectoriels de se recroqueviller sur leurs missions, (...) et recourir très peu à la collaboration; b) la multiplication des comités et cadres de coordination inter et intra-sectoriels qui ne fonctionnent pas pour la plupart; c) l'instabilité institutionnelle caractérisée par des modifications (parfois des éclatements) de l'architecture gouvernementale au fil des remaniements ministériels qui, très souvent, minent les processus de coordination, on peut se demander à quand ce rêve deviendra réalité.

## Analyse des acteurs dans le paysage TNS et implication dans la CEFDHAC rurale. Rôle des plates formes de concertation<sup>34</sup>

### I - Introduction

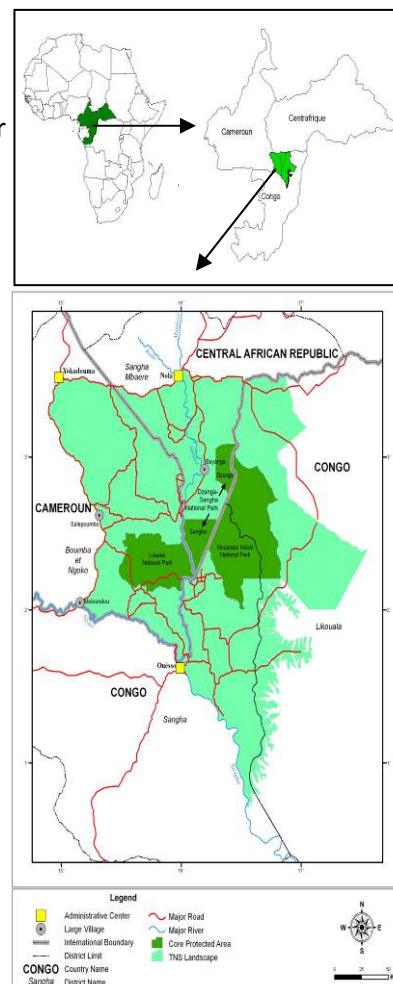
En mars 1999, les Chefs d'Etats de six pays d'Afrique Centrale se sont engagés à apporter leur appui à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, y compris les aires protégées transfrontalières, en signant la «Déclaration de Yaoundé». En décembre 2000, les gouvernements du Cameroun, de la République Centrafricaine et de la République du Congo ont franchi une étape décisive dans la réalisation de leur engagement en signant un Accord de Coopération pour établir et gérer un complexe forestier transfrontalier appelé le Tri-national de la Sangha (ci-après dénommé « TNS »). Le 1er juillet 2012 à St Petersburg la 36ème session du Comité du Patrimoine Mondial a inscrit le complexe d'aires protégées du TNS sur la liste du Patrimoine Mondial, confirmant ainsi la vision datant de 2000 des gouvernements des trois Etats.

D'une superficie d'environ 44 000 Km<sup>2</sup>, le TNS, de part ses traits écologiques et socio-économiques, constitue un paysage, c'est-à-dire une zone géographique sur une étendue telle que les processus naturels (biologiques) peuvent pleinement y évoluer et dans laquelle le développement socio-économique peut être planifié en harmonie avec la capacité de protection de la nature. Ainsi, le paysage TNS comprend trois Parcs Nationaux – Lobeke (Cameroun), Dzanga-Ndoki (République centrafricaine) et Nouabale-Ndoki (République du Congo) -, avec des zones périphériques (comprenant des zones cynégétiques, des concessions forestières et minières, des zones communautaires, des zones agro-forestières, etc.). Son exceptionnelle biodiversité - tant au niveau de la faune que de la flore - est d'importance planétaire, notamment parce qu'elle dispose de l'une des densités les plus élevées de gorilles et d'éléphants des forêts en Afrique.

Environ 21% de la superficie dudit complexe est occupée par des parcs nationaux, 8% par des réserves et l'essentiel du reste (71%) est occupé par les concessions forestières (EDF, 2008). Avec une population totale d'environ 191.000 habitants, la densité de la population du TNS peut être estimée à près de 4 personnes/km<sup>2</sup>. Les mesures économiques incitatives créées par les concessionnaires forestiers, l'installation de sites industriels près des scieries et la mise sur pied d'un vaste réseau routier ont entraîné une immigration massive des populations dans la région.

Ce complexe dispose d'un plan d'utilisation des terres qui a été adopté par les Ministres des 3 pays comme base pour les orientations stratégiques de gestion. En plus, chaque aire protégée dispose d'un plan d'aménagement en cours d'actualisation ou de mise en œuvre.

Carte 1 : Localisation du TNS



<sup>34</sup> Maurice H. Tadjidje, Chef Antenne PACECo TNS  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

Dans l'ensemble de cet espace, on note des conflits d'intérêt entre conservation et développement, caractérisés par une forte pression sur la ressource forestière faunique et minière, des conflits hommes-éléphants, et un plan d'utilisation des terres qui définit uniquement des politiques de gestion selon les activités auxquelles elles s'appliquent mais n'intègre pas une approche capable de réunir et de contrôler les intérêts multiples, entremêlés et superposés dans le TNS.

Mais la situation matérielle actuelle dans le TNS ne reflète, ni la richesse en ressources naturelles, ni le déploiement séculaire des acteurs et parties prenantes. L'on se retrouve face à une situation paradoxale dans laquelle des populations humaines, noyées dans des richesses naturelles, croupissent, malgré tout dans la misère (paradoxe de l'abondance). Les difficultés d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé), la faiblesse et le délabrement des infrastructures, le sous-équipement de l'habitat urbain et surtout rural, traduisent bien cette situation de précarité que l'Etat et ses partenaires continuent à combattre. Une interrogation de ce paradoxe s'impose comme une priorité pour tous ceux qui s'intéressent à la question du paysage TNS. Le changement social ou le développement est porté par l'homme, et c'est l'homme qui en est le principal bénéficiaire ; c'est indiscutablement cet homme à double dimension qu'il faut interroger pour comprendre l'analyse des acteurs dans le TNS. Les acteurs du développement ou du changement social qui se distinguent par des perceptions et représentations sociales contrastées deviennent alors une préoccupation.

Dans l'ensemble du Paysage, les partenaires locaux intervenant sont plus ou moins regroupés au sein des plateformes de concertation ou bien au sein des réseaux. De même, certaines associations locales existent et fonctionnent tant bien que mal mais leurs actions sont importantes et moins connues et leurs interventions sont moins capitalisées pourtant, considérables dans la mise en œuvre du Plan d'utilisation des Terres du TNS.

Le problème ainsi situé est au centre de l'analyse des acteurs dans le TNS et leurs implications dans la CEFDHAC rurale à travers les plates formes de concertation.

Plus spécifiquement, il est question de :

- Répertorier et analyser les parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement local dans le TNS ;
- Présenter les différentes plates formes de concertation et leurs rôles dans le TNS ;
- Proposer des stratégies d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale dans le TNS.

## **II. Acteurs impliqués dans la Conservation - Développement dans le TNS**

### **a) Présentation et typologie des acteurs**

- Administration déconcentrée (délégations des ministères dans les préfectures pour l'administration territoriale, agricole, forestière, minière, sanitaire, défense, douane, éducation, etc.). Ce sont les différentes administrations forestières, environnementales et minières nationales qui délivrent les autorisations d'exploitation dans la zone TNS et approuvent les plans d'aménagement et de gestion environnementale des aires protégées et des concessions.
- Administration décentralisée (communes) dont les transferts de responsabilité entre l'administration centrale et l'administration décentralisée prennent davantage corps d'année en année, plaçant progressivement les communes au centre de la logique de développement local. Par ailleurs, les communes sont les principales structures bénéficiaires de la redistribution des redevances fiscales provenant des concessions, ce qui donne à plusieurs d'entre elles (notamment pour la section camerounaise) des moyens financiers très conséquents.
- Organisations internationales de conservation (WWF, UICN, WCS, Zoo, TRAFFIC, etc.) mais aussi plusieurs universités américaines, européennes ou africaines qui envoient des doctorants-chercheurs préparer des thèses sur les sujets les plus divers.

- Organisations internationales de développement et de recherche (GTZ, SNV, CIFOR, ICRAF, CTFC, Plan Cameroon, CED) dont certaines sont installées sur place, et d'autres interviennent ponctuellement ou à distance.
- Organisations de financement (PACEBCo, CARPE/USAID, BMZ, KfW, AFD/FFEM, BAD, UE, CAWFHI, RAPAC, PNDP) et des fondations privées (FTNS basée à Yaoundé et diverses autres fondations finançant des interventions plus ou moins ponctuelles ou des travaux de recherche biologique avec des doctorants dans les aires protégées). Le PACEBCo, programme de la COMIFAC financé par la BAD et la CEEAC, a retenu le TNS comme paysage phare en Afrique Centrale. Aujourd'hui, on peut déjà affirmer qu'avec les financements assez considérables octroyés par la BAD, la KfW, l'AFD, CARPE, l'UE et la FTNS notamment, il devrait être possible d'engager des actions majeures permettant un impact mesurable aussi bien en terme d'amélioration de la conservation que d'amélioration des conditions de vie des populations du TNS.
- Secteur privé d'exploitation forestière (CIB, IFO, ALPICAM, SEFAC, STBK, VICWOOD-Thany, ROUGIER) avec dans chaque pays l'obligation faite par la COMIFAC d'accroître le pourcentage transformé sur place. Cette obligation a induit des investissements considérables sur les principaux sites forestiers, induisant de ce fait également un accroissement très important des populations vivant dans la zone et l'installation de nombreux ressortissants d'origine allogène. A titre d'exemple, le village de Pokola au Congo est passé en 25 ans de 250 habitants à 16 000 habitants, devenant officiellement désormais une commune.
- Secteur privé d'exploitation minière (sociétés industrielles de prospection minière, sociétés d'exploitation et surtout une multitude d'exploitants miniers artisanaux travaillant dans l'informel)
- Secteur privé de chasse (actuellement actif seulement au Cameroun avec 4 sociétés de safari dans la zone TNS, mais aussi une myriade de chasseurs locaux sur l'ensemble du TNS, dont certains travaillent dans une certaine légalité comme ADLAC en RCA et la plupart dans l'illégalité).
- Secteur privé d'exploitation agricole (toutes les anciennes sociétés agricoles industrielles de la zone TNS travaillant notamment sur le café, le palmier à huile et le cacao ont fermé depuis longtemps, mais les anciennes plantations et les populations sont toujours là, avec des volumes plus ou moins significatifs de produits commercialisables).
- Secteur privé d'exploitation touristique (rien en réalité de très actif jusqu'à présent).
- Les Eglises, nombreuses et variées, avec jusqu'à parfois plus de 15 églises différentes dans une même localité, avec des églises chrétiennes de tradition ancienne (catholiques, protestants), quelques mosquées, mais surtout désormais une quantité innombrable d'églises du réveil en tous genres.
- Les radios locales qui se sont développées depuis une dizaine d'années dans les communes et les préfectures du TNS et qui collaborent avec la Radio Environnement de l'UICN à Yaoundé. Ces radios sont regroupées autour du Réseau des Radios Communautaires et des Communicateurs du TNS dont la Radio environnement de l'UICN assure la facilitation. Font partis de ce Réseaux : Radio Boumba FM, Canal Pokola, Radio bisso na Bisso, Radio Salapoumbé, Radio Nola.
- De multiples associations locales et autres formes de groupements travaillant sur des thématiques diverses (sociales, environnementales, agricoles, pêcheries, sportives, religieuses, etc.). Font parties de cette catégorie toutes les associations locales à caractère non tribale ou non familiale menant les activités dans le TNS.

Parmi tous ces acteurs, on doit bien faire la distinction entre ceux qui sont installés dans la zone TNS et ceux qui ne le sont pas, mais qui interviennent à distance en finançant des actions conduites par des organisations installées, ou en s'organisant pour venir périodiquement conduire des actions ponctuelles ou de suivi financées sur fonds publics ou privés. Il s'agit notamment d'organisations de financement, des ONG internationales mais aussi nationales (CIEFE, CEW, CEES, CERAD, Agro PME, CAFER, INADES Formation,...) ou encore de divers bureaux d'étude et structures d'appui qui interviennent ponctuellement ou de manière plus durables auprès des Etats, des organismes de

coopération, des ONG internationales et des entreprises privées forestières et minières (JMN Consultant, TERA, FRM, RAINBOW, TFT, ONFi, etc.). Il faut aussi signaler les organismes de certification qui délivrent les certificats de légalité, traçabilité (TLTV, OLB) et de gestion forestière durable FSC (Bureau VERITAS, SGS, SMARTWOOD).

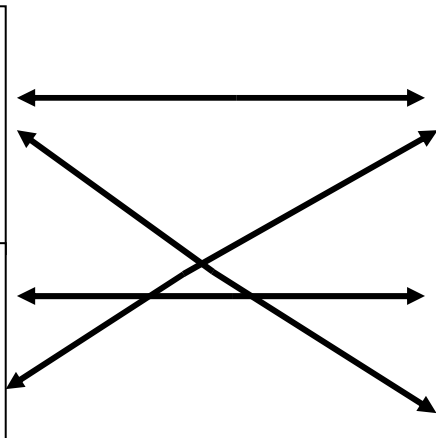
La carte ci-dessous (carte 2) présente les principaux acteurs qui sont installés sur place au sein du TNS et qui interviennent au quotidien et le schéma ci-dessous les principales interactions entre tous ces acteurs.

**Acteurs non institutionnels**  
**Investisseurs privés**

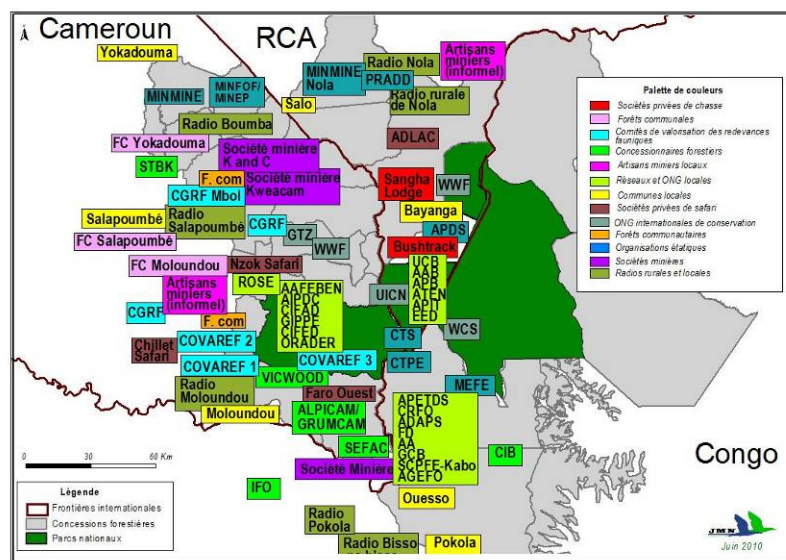
- Connaissance de la forêt
  - Conservation
  - Braconnage
  - Force de travail
  - Plaidoyer
  - Consommation
- 
- Impôts et taxes
  - Production
  - Salaires
  - Infrastructures
  - Cofinancements
  - Approvisionnements

**Etats**  
**et ONG Organismes de financement**

- Sécurité
  - Santé
  - Citoyenneté
  - Légalité
  - Education
  - Infrastructure
- 
- Financements
  - Formation
  - Infrastructures
  - Matériel
  - Conservation



NB : Chacun de ces acteurs a un contenu qu'il offre aux autres à travers un certain nombre d'actions. La double flèche indique qu'en même temps qu'un acteur agit sur les autres, ces derniers agissent aussi sur lui.



Carte 2: Carte des acteurs du TNS, Source : UICN (2010)

Cette carte présente quelques acteurs qui interviennent dans le TNS. Il faut tout de même signaler certains acteurs majeurs qui ne sont pas mentionnés dans la carte à savoir le CAFAID, CERFE, PNDP, Plan Cameroon, les Comités paysans Forêts, SAM.

**b) Les ONG et Associations Locales du Paysage TNS**

### ***Dans le Sud-Est Cameroun***

Plusieurs organisations locales sont actives dans le département de la Boumba et Ngoko. Elles sont réunies pour la plupart au sein du réseau ROSE (Réseau des Organisations non gouvernementales du Sud-Est Cameroun), et le RACOPY qui est un réseau national coordonné par INADES Formation et ayant une représentation (pôle) à Yokadouma. L'enquête de terrain a inventorié 11(onze) ONG locales qui opèrent dans le département de la Boumba et Ngoko conformément à la loi n°90/053 du 19/12/1990, portant liberté d'association en République du Cameroun. Le GIC CREDS, a un statut de Groupe d'Initiative Commune (GIC) régi par la loi n°92/006 du 14/08/1992 sur les coopératives et les groupes d'initiative commune (GIC).

Or, il existe la loi N°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales. Selon cette loi, « *une ONG est une association déclarée ou une association étrangère autorisée conformément à la législation en vigueur, et agréée par l'administration en vue de participer à l'exécution des missions d'intérêt général...Les missions d'intérêt général visées à l'Art.2 ci-dessus sont définies en fonction des priorités fixées par les pouvoirs publics, notamment dans les domaines juridique, économique, social, culturel, sanitaire, sportif, éducatif, humanitaire, en matière de protection de l'environnement ou de promotion des droits de l'Homme.* ». Toutes ces ONG sont essentiellement basées à Yokadouma et mènent leurs activités dans les zones rurales.

Le ROSE regroupe actuellement sept ONG locales (AAFEBEN, GRIPE, ORADER, CIFAD, CIFED, AIPDC, CEAMDER). Il fut créé en 2001 et comptait alors 6 membres. Avec le temps, cet effectif avait atteint 9 membres, mais de nos jours seulement 7 membres sont actifs et participent aux réunions et aux activités du réseau. La mise en place du ROSE a été facilitée par la SNV et le WWF à travers leur appui organisationnel. Les principaux partenaires du ROSE sont : WWF, CARPE, GTZ, UICN, CEW, Le Groupe SEFAC, Le MINFOF et Le MINEP.

Les membres de RACOPY sont : CEFAID, ORADER, AAFEBEN, GRIPE, RADEPY. Le CEFAID est le point focal.

### ***Au Nord Congo (Parcs de Nouabalé-Ndoki et sa périphérie)***

Au Nord Congo, il ressort que 22 associations locales et GIC ont un statut d'association régi par la loi du 1er juillet 1901 et ses ordonnances subséquentes relative au contrat d'association.

### ***Au Sud-Ouest de la RCA***

Dans l'Aire Protégée Dzanga-Sangha (APDS) en RCA en attendant la parution de la décision de reconnaissance juridique par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, 20 associations locales exercent leurs activités selon les objectifs définis dans les statuts et règlements intérieurs en vertu de la loi n°0233 du 27 Mai 1961 réglementant les associations en République Centrafricaine. Deux associations sont enregistrées au Ministère de l'Intérieur chargé de la sécurité publique, et une autre enregistrée au niveau du Ministère du Plan dans le répertoire des ONG nationales conformément au décret n°02.004 du 21 mai 2002, régissant les Organisations Non Gouvernementales en République Centrafricaine.

Dans l'ensemble, toutes les associations locales présentes dans l'APDS sont très jeune et peu expérimentées. Quelques uns ont tout de même bénéficié des micro-financements que ce soit de la GTZ (actuellement GIZ), l'UICN ou bien du WWF qui opèrent dans la région.

Mais compte tenu du niveau d'éducation (élémentaire en majorité) des leaders de ces associations, se pose un problème de structuration et de renforcement des capacités de ces associations.

Tableau N° 1: Organisations locales dans le TNS

Sud-Est Cameroun		Nord -Congo		Sud-Ouest de la RCA	
Nom de l'ONG ou Association	Sigle	Nom de l'ONG ou Association	Sigle	Nom de l'ONG ou Association	Sigle
Appui à l'Auto-promotion de la Femme de la Boumba et Ngoko.	AAFEBEN	Association pour le Développement du Village Kabounga	ADVCK	Association des Agriculteurs de Bayanga	AAB
Centre d'Etudes et d'Appui au Microprojets de Développement Rural	CEAMDER	Association inter village pour le Développement des Terres Mizouvou	AIDTM	Association E Tomba-NZala	ATEN
Centre International de Formation et d'Animation pour le Développement	CIFAD	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Mobangui	CGRN	Association Touriste Locale de babongo	ATLB
Centre d'Information et de Formation pour l'Environnement et le Développement	CIFED	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Molembe et Matali	CGRN	Défenseur des Aires Protégées	DAP
Groupe International pour la Protection de l'Environnement, l'autopromotion et le développement.	GRIPE	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Ikélemba	CGRN	Association Solidarité des Eleveurs de Bongo-Ville	ASEB
Organisation d'Appui au Développement Rural.	ORADER	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Djaka	CGRN	Association Ngaï Ne Ko Me	ANKN
Association Internationale pour la Promotion, le Développement Culturel, Touristique et appui au développement.	Groupe AIPDC	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Toukoulaka & Dzelo	CGRN	Association des Promoteurs Locaux de Tourisme	APLT
Centre pour l'Éducation, la Formation et l'Appui aux Initiatives de Développement au Cameroun	CEFAID	Comité de Gestion des Ressources Naturelles de Bangui-Motaba	CGRN	Association Ouali Be Oko	AFBOC
Centre d'Etude et de Recherche Forestières et Environnementales	CERFE	Sangha Assistance Médicale	SAM	Centre de Formation/ Œuvre parmi les BaAka	OPB/ EEB
Rassemblement pour le Développement des Pygmées	RADEPY	Association Lykombo Développement	ALD	Mission Chrétienne d'Aide au Développement	MICAD
Club du Réveil et d'Espoir pour le Développement Social du Cameroun	CREDS	Groupement mixte Bodzata	GMB	Association Main dans la Main	AMM
Centre d'éducation, de Formation et d'Intégration des Baka et Orphélins	CEFIBO	Groupement des Pêcheurs de Ouessou	GPO	Association de Détenteurs Légaux d'Armes de Chasse	ADLAC
		Organisation des Femmes pour le Développement	OFD	Association des artistes de Bayanga	ASAB
		Association pour la Protection des Ecosystèmes Tropicaux et le Développement de	APETDS	Association des Jeunes pour le Développement de Bayanga	AJDB

		la Sangha			
		BOYOKANI	GCB	Association des Pêcheurs de Bayanga	APB
		NZAMBE A SANGISI		Groupement des Pêcheurs de Bomadjokou	
		Association pour la promotion agricole de Pokola	APAP,	Groupement des Pêcheurs de Lidjombo	
		LA PATIENCE	GCB	Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmée	MEFP
		SIMBA SENGO,	GSS	Association des Pêcheurs de Salo	APS
		Lutte contre la faim		Union de communautés Bayanga	UCB
		OBORO POSSA,			
		YOKA Developpement	YODE		

### III. Les différentes plates formes de concertation et leurs rôles.

Les organes prévus pour la mise en œuvre de l'accord de coopération de décembre 2000 comprennent les 4 organes suivants:

- Le Comité Tri-national de Supervision et d'arbitrage (CTSA) ;
- Le Comité Tri-national de Suivi (CTS) ;
- Le Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE) ;
- Le Comité Scientifique Tri-national (CST).

**Le Comité Tri-national de Supervision et d'arbitrage (CTSA)** est l'organe suprême de décision du TNS positionné au niveau ministériel et qui tient une session ordinaire tout les deux ans et dont la présidence est rotative et assurée par le ministre du pays hôte. Les frais de réunion du CTSA sont supportés par les pays hôte ou, en cas de besoin par les projets. Le CTSA a pour missions de :

- Fixer les orientations générales sur le fonctionnement du TNS, en conformité avec le présent accord ou toute autre convention applicable ;
- Faciliter la recherche et la mobilisation des fonds pour les activités du TNS ;
- Proposer la réglementation commune ;
- Approuver les plans d'action et les rapports bi-annuels ;
- Proposer les protocoles d'accord ;
- Examiner et proposer toutes mesures nécessaires à la prévention et à la résolution des conflits.

La dernière session du CTSA s'est tenue à Kinshasa le 10 novembre 2010 en marge de la réunion des Ministres en charge des Forêts de l'Afrique centrale. Cette réunion avait permis aux Ministres de formuler les recommandations au CTS sur la mise en œuvre l'accord TNS et le CST, rendre opérationnelle la BLAB et de promouvoir l'écotourisme et la libre circulation du personnel TNS.



**Le Comité Tri-national de Suivi (CTS)** est l'organe de suivi de la mise en œuvre des décisions du CTSA, positionné au niveau des Préfets des départements frontaliers. Il est composé entre autre des Préfets des départements du TNS, des procureurs près des tribunaux, des responsables des forces de maintien de l'ordre, des représentants des départementaux des Ministères en charge des Eaux et forêts, des représentants des bailleurs de fonds, des conservateurs des aires protégées du TNS, des responsables des projets de conservation dans le TNS, tout autre expert désigné par les Etats. Le CTS a pour missions de :

- Résoudre les conflits qui peuvent relever de la compétence ;
- Suivre l'exécution des plans d'action ;
- Suivre l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- Approuver les plans de travail et leur suivi ;
- Suivre le fonctionnement du CTPE ;
- Finaliser les rapports annuels ;
- Donner un apport à la coordination entre les services gouvernementaux et le secteur privé.

Le CTS se réunit en session ordinaire une fois par an. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire sur la demande de deux préfets. La 3e session du CTS s'est tenue à Ouesso le 16 Août 2012.

**Le Comité Tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE)** est l'organe d'opérationnalisation positionné au niveau des Conservateurs des aires protégées. Il est composé des conservateurs, des responsables des projets de conservation ou de gestion de gestion des ressources naturelles. Le CTPE peut inviter toute personne ou organisation suivant sa compétence technique à participer à ces travaux comme personne ressource. Le CTPE a pour mission de :

- Préparer les plans de travail et les budgets annuels consolidés ;
- Préparer les projets de protocoles d'accord ;
- Assurer la coordination de l'exécution des activités du TNS ;
- Veiller à l'application des dispositions des protocoles d'accord ;
- Assurer la circulation d'information ;
- Préparer les rapports annuels.

Le CTPE se réunit en session ordinaire deux fois par ans. Toutefois, il peut se réunir en session extraordinaire sur demande des deux conservateurs des aires Protégées du TNS. Le fonctionnement du CTPE peut être appuyé ou facilité par des projets. Depuis sa mise en fonction, le CTPE a déjà tenu 23 réunions dont la dernière session s'est tenue à Pokola du 12 au 13 Août 2012.

**Le Comité Scientifique Tri-national (CST)** est un organe consultatif du CTSA. Un protocole d'accord pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Scientifique Tri-national, est en cours de finalisation par le CTPE via l'UICN. De manière globale, le CST a une double mission qui consiste à :

- Promouvoir les approches scientifiques pour orienter les programmes de conservation-développement durable dans le paysage TNS ;
- Elaborer, développer et promouvoir une doctrine scientifique ainsi qu'une stratégie ad hoc adaptée au TNS.

Pour l'instant, c'est le « Groupe Sangha » qui continue à fonctionner en attendant que le CST soit mis en place. Le Groupe Sangha regroupe les experts des institutions de conservation et de chercheurs impliqués dans la gestion du TNS. Intégrant tous les acteurs qui y assistent volontairement, il renforce la collaboration entre ces différentes institutions à travers la promotion des outils de mesure des changements au niveau de la conservation de la biodiversité et le développement. Le Groupe sangha a un triple objectif triple objectifs (i) d'appliquer la science pour améliorer l'impact des programmes de conservation et développement dans le Bassin du Congo ; (ii)

d'orienter les interventions du programme des partenaires et enfin (iii) de renforcer les bases scientifiques des activités de conservation/développement dans les trois secteurs du TNS.

Devant ces organes de mise en œuvre de l'accord de coopération, plusieurs organisations actives dans le TNS sont regroupés au sein des réseaux. Ainsi, dans le Sud-Est Cameroun, on retrouve le ROSE (Réseau des Organisations non gouvernementales du Sud-Est Cameroun), et le RACOPY qui est un réseau national coordonné par INADES Formation et ayant une représentation (pôle) à Yokadouma. Le ROSE regroupe actuellement sept ONG locales (AAFEBEN, GRIPE, ORADER, CIFAD, CIFED, AIPDC, CEAMDER). Il fut créé en 2001 et comptait alors 6 membres. Avec le temps, cet effectif avait atteint 9 membres, mais de nos jours seulement 7 membres sont actifs et participent aux réunions et aux activités du réseau. La mise en place du ROSE a été facilitée par la SNV et le WWF à travers leur appui organisationnel. Les principaux partenaires du ROSE sont : WWF, CARPE, GTZ, UICN, CEW, Le Groupe SEFAC, le MINFOF et, le MINEP.

Les membres de RACOPY sont : CEFAID, ORADER, AAFEBEN, GRIPE, RADEPY. Le CEFAID est le point focal.

En plus des réseaux ci-dessus évoqués ayant une existence locale dans le Sud-Est Cameroun, plusieurs ONG locales appartiennent à d'autres réseaux :

- Réseau d'information des peuples autochtones en Afrique Centrale (coordonné par le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale) ;
- Réseau de foresterie communautaire ;
- Plateforme ECFP sur les accords de partenariat volontaire ;
- Plateforme de concertation du massif forestier NDAMA – NDJWEU ;
- Le Réseau des Elites et des Elus du TNS (RET) ;
- les associations de gérant des forêts communautaires, des Comités de Valorisations des Ressources Fauniques (COVAREF).

Dans le Nord Congo aucun réseau n'existe. Dans les APDS, on note juste l'existence du Comité d'Arbitrage Local de l'APDS (CAL-APDS) dont l'objectif est de régler les différents conflits opposants les APDS aux communautés.

#### **IV. Stratégies d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale dans le paysage Tri National de la Sangha**

L'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale doit passer d'abord par la création et le fonctionnement des réseaux des associations locales dans chaque section du TNS. Une opportunité sera alors d'envisager d'organiser une session tous les 2 ans de la CEFDHAC rurale par la tenue conjointe des réunions des 3 organes du TNS (CTS, CTPE et CST). La CEFDHAC rurale doit donc prendre en compte à la fois les représentants des réseaux des associations, et les parties prenantes des organes du TNS.

Certes au Sud-Est Cameroun, on note tout de même la présence de certains Réseaux mais ces Réseaux doivent avoir un rôle à jouer au sein du CTPE. D'où la nécessité de reformer ce Comité afin d'élargir à la société civile. Compte tenu des opportunités qui s'offre actuellement dans le TNS à savoir :

- L'environnement administratif et institutionnel favorable ;
- Le terrain encore vierge pour les associations locales ;
- la possibilité de renforcement de capacités techniques des organisations locales ;
- L'intégration des activités de conservation dans la vie associative ;
- l'émergence de l'esprit associative ;

- la présence des organisations internationales pour appuyer les organisations locales ;
- L'existence d'une série de développement communautaire où peut se développer toute activité agricole.

Il y'a une nécessité de développer des réseaux locaux afin d'impliquer la population dans la gestion du bien collectif.

Les ONG locales y jouent un rôle considérable au regard de leurs efforts actuels. Toutefois, il est attendu d'elles une contribution plus accrue. Ceci passe nécessairement par un renforcement de leurs capacités. Ce renforcement doit viser un double objectif : permettre un renforcement organisationnel pour que les ONG locales puissent se doter de plans stratégiques et d'un fonctionnement reflétant une bonne gouvernance et une viabilité. Ensuite ce renforcement doit viser à les doter d'expertise nécessaire à la mise en œuvre de leurs programmes d'activités et à la réalisation des prestations offertes par les autres partenaires de la conservation et du développement. Dans l'ensemble du paysage TNS, Il ya lieu ici de mettre en place un programme de renforcement des capacités des organisations associatives communautaires.

Ce renforcement de capacités devra porter sur des aspects techniques permettant de disposer de compétences opérationnelles pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activités et la réalisation de prestations. Il devra se faire à travers des sessions de formations ayant une bonne composante pratique, des stages dans des structures spécialisées, le recrutement de personnes qualifiées et des voyages d'échanges.

Au stade actuel, si rien n'est fait en matière de renforcement des capacités de ces Associations locales, elles vont davantage se réduire chacune à une poignée sinon un individu à la limite incapable et avec une légitimité très discutable pour traiter des questions d'intérêt public. Par ailleurs, les ONG locales se réduiraient à des prestataires de service de faible niveau, incapables de véritablement se positionner sur des offres intéressantes, et ne jouant qu'un rôle représentatif très restreint. En prenant en compte les défis croissant en matière de conservation et de développement de la région, **le renforcement des capacités des ONG locales est une nécessité urgente**. Peut-être en appelle-t-il d'ailleurs à une stratégie concertée des principaux intervenants, les pouvoirs publics et les différentes organisations internationales.

La tenue d'une session couplée tous les deux ans du CTS, CTPE et CST donnera l'allure d'une CEFDHAC rurale qui traitera des problèmes plus spécifiques au TNS. Les résultats issus d'une telle session seront transmis au niveau des Fora nationaux (Cameroun, Congo, RCA) qui soumettront à leur tour au niveau du Forum sous-régional qui influencera au niveau du Conseil des Ministres.

Afin de rendre fluide l'information au niveau de la communauté et partager les expériences d'ailleurs, les radios locales du TNS à travers le RERAC joueront ce rôle fondamental.

Quelques idées sur la stratégie d'opérationnalisation sont les suivants :

- Mobilisation des différents acteurs du TNS autour des enjeux de la CEFDHAC rurale pour asseoir la nouvelle structure ;
- Mise en place d'une équipe constituée de différents partenaires du TNS pour le pilotage de cette CEFDHAC rurale ;
- Préparation et validation des documents d'encrage de ladite CEFDHAC rurale ;
- Mobilisation des ressources nécessaires à son opérationnalisation ;
- Préparation et validation du plan d'opérationnalisation de cette CEFDHAC rurale à travers le développement des activités d'encrage, de routine tels que les ateliers ruraux, les fora,... et des activités d'appropriation ;
- Mise en œuvre du plan d'opérationnalisation de la CEFDHAC rurale.

### Introduction

La définition la plus usuelle du développement durable est celle donnée par le Rapport Brundtland (1988 : 51) qui considère qu'« un développement est durable s'il répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». De là découlent trois objectifs fondamentaux : le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'amélioration de l'équité sociale et de la qualité de vie et l'amélioration de l'efficacité économique. Même s'il est suggéré l'ajout d'autres dimensions à l'instar du principe de l'autodétermination sociale et de la diversité culturelle, il reste fondamentalement que le développement durable considère que l'on ne saurait dissocier les objectifs de développement économique et ceux de développement ou de gestion de l'environnement biophysique et humain.

Quant au concept d'économie verte, que beaucoup assimile au développement durable, il pourrait être défini dans le contexte de l'Afrique centrale comme une économie soutenue par des activités conciliant le développement économique et protection de l'environnement.

Il convient de relever d'emblée que la mise en pratique de l'économie verte ou l'atteinte du développement durable dépassent largement la gestion des impacts environnementaux négatifs du développement économique. Elle implique aussi une transformation des systèmes sociaux et économiques sous-jacents au développement afin de répondre à des préoccupations de justice sociale dans le contexte d'un développement socioéconomique compatible avec les limites inhérentes des écosystèmes. Mais, si les travaux de recherche sur le développement durable s'attardent sur la nécessité de développer des outils permettant de mieux évaluer les impacts environnementaux des activités économiques, sur leur intégration au processus décisionnel et sur l'élaboration de nouveaux instruments d'intervention, c'est que ces éléments sont essentiels à l'amélioration de la prise de décision des acteurs publics et privés et leur permettent d'adopter une perspective plus holistique dans leurs activités. Ils constituent, de ce fait, des instruments de gouvernance nécessaires pour intégrer les intérêts de plusieurs acteurs.

Voilà pourquoi il nous a semblé pertinent de de situer l'évaluation environnementale dans ces échanges de la 7ème CEFDHAC dont le thème central est « Participation multi acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles »

Cette présentation vise essentiellement trois objectifs à savoir : i) mettre en exergue le potentiel de l'évaluation environnementale en Afrique centrale ; ii) faire une analyse de ses forces et faiblesses, opportunités et menaces et iii) brosser les possibilités d'amélioration de la situation actuelle du point de vue juridique, des arrangements institutionnelles et de la pratique.

### Potentiel de l'évaluation environnementale en Afrique centrale

#### Concept de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale pourrait se définir comme l'ensemble des processus qui visent l'intégration des aspects liés à l'environnement naturel et humain dans la prise des décisions relatives à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en vue d'un développement équilibré et durable.

En pratique, l'évaluation environnementale est une boîte à outils qui sert à améliorer la gestion et la prise de décisions en matière d'environnement (Goodland et Mercier 1999). Elle permet dans une

---

<sup>35</sup> Dieudonné Bitondo, SEEAC  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

approche intégrée, participative, pluri et interdisciplinaire, d'anticiper les interactions entre un projet et son environnement, en vue de prévoir et d'évaluer les impacts éventuels sur l'environnement dus à la réalisation de ce projet d'intervention ou les contraintes qui lui seraient imposées par l'environnement. On peut alors proposer des mesures pour réduire voire éliminer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs, avant que des décisions irrévocables ne soient prises. De même, un programme de suivi de l'environnement du projet à développer est élaboré. Le processus en favorise aussi la discussion publique, une participation qui mène à la prise en considération d'effets qui ne peuvent pas toujours être déterminés ou mesurés par des moyens scientifiques ou techniques. Il donne aussi au public l'occasion de participer au processus de décision (Agence canadienne d'évaluation environnementale 1994). En somme, le processus d'évaluation environnementale vise à rendre possible la réconciliation entre les projets, programmes, plans et politiques et leur environnement, et à contribuer de ce fait à l'atteinte des objectifs de développement durable.

### **Institutionnalisation de l'évaluation environnementale en Afrique centrale**

L'évaluation environnementale s'est, au fil du temps, imposée comme un outil déterminant dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement durable. Incontestablement elle est devenue le principal point de rencontre entre les décisions de développement et la gestion environnementale (Goodland et Mercier, 1999). En effet, entre 1970 où elle faisait ses premiers pas aux États-Unis et nos jours, elle est devenue partie intégrante de plusieurs plans d'actions et conventions internationaux relatifs à la gestion environnementale (e.g. Déclaration de Rio, Agenda 21, Convention sur la biodiversité, Convention sur les changements climatiques).

La quasi-totalité des pays de l'Afrique centrale disposent actuellement d'un encadrement juridique prescrivant l'évaluation environnementale. La forme de l'évaluation environnementale la plus connue en Afrique centrale reste l'Étude d'Impacts sur l'Environnement (ÉIE) qui s'applique aux projets en cours d'instruction. De plus en plus il est fait recours aux audits environnementaux qui concernent les projets déjà en exécution et aux Évaluations Environnementales dites Stratégiques (ÉES) qui couvrent les politiques, plans ou programmes.

### **Évaluation environnementale et gestion des ressources naturelles en Afrique centrale**

La gestion des ressources naturelles en Afrique centrale se caractérise par l'expansion des secteurs mines, agro-industries, urbanisation etc. et l'émergence des conflits de superpositions des différentes affectations des terres avec pour défis de mieux mettre en exergue la valeur des différentes ressources naturelles face aux autres secteurs et de privilégier les approches participatives de planification de l'utilisation des terres. Dans ce contexte qui met en exergue la pertinence du thème choisi pour cette 7<sup>ème</sup> CEFDHAC, le recours à des outils comme l'évaluation environnementale est plus que jamais d'actualité.

En effet, dans la pratique, l'évaluation environnementale apparaît comme un des principaux leviers concrets dont disposent les acteurs de la promotion de la gouvernance et de la durabilité dans la gestion des ressources naturelles pour influencer positivement le cours des choses. En effet c'est un outil :

- ▶ reconnu explicitement par la plupart des conventions internationales et accords multilatéraux relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- ▶ accepté et prescrit par le cadre juridique de la quasi-totalité des pays et les procédures des partenaires au développement de l'Afrique centrale ;

- ▶ qui fait l'objet d'arrangements institutionnels et permet notamment l'implication des parties prenantes, dont des populations et les organisation de la Société Civiles (OSC), dans la prise des décisions, promouvant ainsi la transparence et la bonne gouvernance

Ainsi donc, le potentiel de l'évaluation environnementale comme porte d'entrée pour l'influence constructive de l'action publique des différentes parties prenantes en faveur du développement durable est indéniable.

Pour mieux promouvoir cet outil, il importe de cerner ses forces et faiblesses, opportunités et menaces

### **Analyse de ses forces et faiblesses, opportunités et menaces**

D'une manière générale l'état des lieux de l'évaluation environnementale en Afrique centrale pourrait se résumer ainsi qu'il suit :

#### **Les points forts concernent :**

- L'existence d'un cadre juridique relatif à la gestion de l'environnement qui prescrit explicitement le recours à l'évaluation environnementale ;
- L'existence des structures administratives en charge de l'environnement avec des entités clairement en charge de l'évaluation environnementale ;

#### **Les faiblesses concernent les points suivants :**

*Au plan des instruments légaux, réglementaires et opérationnels :*

- L'absence dans certains cas des textes d'application et de guides clarifiant les conditions spécifiques de réalisation de l'évaluation environnementale ;
- La clarification limitée des aspects relatifs à la participation du public à la prise de décision ;
- La relative faiblesse des inspections par manque des normes et principes acceptées de toutes les parties prenantes ;

*Au plan des dispositifs de mises en œuvre des prescriptions réglementaires existantes :*

- Insuffisance de vulgarisation et de connaissance des textes existants ;
- Capacités limités des structures et acteurs chargée de la validation ;
- Insuffisance de compétences adéquates pour l'évaluation environnementale à tous les niveaux ;
- Faible indépendance et transparence dans les activités des professionnels engagés ;
- La faible diffusion des plans de gestion environnementale et sociale approuvé qui limitent l'implication objective du public.

*Au plan de la prise de décision :*

- Le déficit de sensibilisation, divulgation et explication des textes sur l'évaluation environnementale ;
- La non-participation à la phase de prise de décision ;
- La non justification et publicité des décisions (d'approbation et de rejet) relatives à l'évaluation environnementale et notamment en ce qui concerne les conditions d'émission du Certificat de conformité environnemental ;
- Le non publication des critères d'évaluation des rapports d'études et de prise de décision sur le certificat de conformité environnemental ;
- La faible maîtrise des financements relatifs à l'évaluation environnementale.

**Les opportunités concernent :**

- Le processus en cours de révision de certains cadres juridiques qui offre l'opportunité de faire des ajustements nécessaires ;
- Des populations qui revendiquent de plus en plus leur droit de regards vis-à-vis de la gestion de la chose publique en général et des projets à risque en particulier ;
- L'acceptation progressive par les promoteurs du principe de réalisation de l'évaluation environnementale ;
- L'intérêt de la communauté internationale pour la conservation des forêts du Bassin du Congo dont une partie appartient au Cameroun ;
- L'augmentation de l'offre de formation en évaluation environnementale.

**Les menaces concernent :**

- La faible (ou la non) mise en œuvre du plan de gestion environnementale et prise en compte effective avis des populations ;
- La banalisation de l'EIE en cas de non observation des règles d'éthique et de déontologie par les professionnels (élaboration des études, examens, surveillance, suivi, inspection et application des sanctions).

**Possibilités d'amélioration de la situation actuelle**

Il ressort de l'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de l'évaluation environnementale que malgré tout son potentiel reconnu, son effectivité reste relative à cause d'une multitude de facteurs dont l'insuffisance ou la qualité des lois et règlements de même que leur faible mise en œuvre ; le peu de pouvoir relatif et les capacités limitées des structures en charge de l'évaluation environnementale ; les lacunes dans la coordination administrative , les déficiences dans la collecte et la gestion de l'information environnementale ; l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines , les déficits de sensibilisation, d'information et d'implication du public.

Parmi les possibilités d'amélioration en cours, on pourrait relever celles mises en œuvre par le Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC). En effet, en vue de contribuer efficacement au renforcement des capacités en évaluation environnementale et à sa promotion comme outil privilégié d'intégration des aspects liés à l'environnement biophysique et humain dans la prise des décisions pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans l'optique d'un développement équilibré et durable, les professionnels en évaluation environnementale de dix pays d'Afrique centrale à savoir Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Tchad, Sao Tomé et Principe ont décidé en 1998 de s'organiser en associations nationales pour l'évaluation environnementale. Ces associations nationales sont regroupées en un Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale (SÉEAC).

Le SEEAC et ses associations nationales membres bénéficient du Projet d'Appui aux Associations Nationales pour l'Evaluation Environnementale d'Afrique Centrale (PAANEEAC) qui coure depuis 2008 et prends fin cette année. Le PAANEEAC est supporté financièrement par le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et encadré techniquement par le Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE).

Parmi les chantiers sur lesquels le SEEAC et ses associations nationales membres sont engagés, on pourrait citer, entre autres :

- La sensibilisation, l'information et la formation des professionnels et de toutes les parties prenantes de l'évaluation environnementale;

- La contribution à l'amélioration du cadre juridique avec pour le cas du Cameroun l'appui du ministère en charge de l'environnement dans l'élaboration d'un projet de décret sur l'évaluation environnementale stratégique (EES ou SEA en Anglais);
- La contribution à la maîtrise des informations relatives à l'évaluation environnementale avec pour le Cameroun l'appui du ministère en charge de l'environnement dans l'élaboration d'un système informatisé de gestion de la procédure et de la documentation relatives à l'évaluation environnementale;
- L'organisation des professionnels au niveau national et sous/régional;
- La promotion d'un mécanisme d'évaluation par des experts indépendants des termes de référence et des rapports d'évaluation environnementale;
- La promotion du Réseau des Administration en Charge de l'Évaluation Environnementale d'Afrique Centrale (RAACEEAC).

Tous ces chantiers sont autant de points de rencontre possible entre le SEEAC et les autres membres de la CEFDHAC d'où notre appel à la mutualisation des moyens autour de la promotion de l'Évaluation Environnementale.

La réunion de bilan du PAANEEAC, qui fixera également le cap du SEEAC pour les cinq prochaines années, se tiendra pendant la première semaine d'octobre 2013 au Cameroun et vous y êtes cordialement conviés.

## **L'implication de la CEFDHAC dans la lutte contre le braconnage<sup>36</sup>**

### **Plan d'Action sous-régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune sauvage (2012-2017) : Eléments de mise en oeuvre & Implication de la CEFDHAC dans la Lutte Anti-Braconnage<sup>37</sup>**

Le braconnage et le commerce illégal de l'ivoire ont pris des proportions très inquiétantes et affectent dangereusement les espèces vulnérables, notamment les éléphants et les grands singes dans l'espace COMIFAC. Pourtant, tous les pays membres de la COMIFAC ont signé et ratifié les conventions internationales pour la conservation, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et la CDB. Aussi, ils ont tous élaboré et adopté des législations nationales pour la gestion durable de la faune sauvage. Cependant, ces législations ne sont pas appliquées de façon efficace.

En vue de renforcer l'application des législations nationales, des Accords et Conventions sous-régionaux, régionaux et internationaux qui règlementent la gestion de la faune sauvage, la COMIFAC chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale, a jugé nécessaire d'élaborer le présent Plan d'Action pour la période 2012-2017. Ce plan d'action fourni un cadre compréhensif des actions nécessaires pour le renforcement de l'application des lois sur le commerce de la faune sauvage.

#### **1.1 .Vision**

La faune sauvage est conservée et gérée de façon durable conformément aux législations en vigueur dans les pays de l'espace COMIFAC.

#### **1.2 .But**

Les efforts d'application des législations sur la faune sauvage sont accrus significativement au niveau national et sous-régional, des moyens de dissuasion efficaces contre le braconnage et le commerce

<sup>36</sup> Germain Ngandjui, Coordonnateur Régional TRAFFIC

<sup>37</sup> Présentation conjointe COMIFAC/WWF/UICN/TRAFFIC



illégal qui s’y rattache sont mis en œuvre, et les poursuites judiciaires concernant le braconnage et le commerce illégal de la faune sont accrues et suivies dans les pays de l’espace COMIFAC d’ici 2017.

### 1.3 .Objectifs

#### 1.3.1. Objectif global

Renforcer l’application des législations nationales et des réglementations sur la faune sauvage dans les pays de l’espace COMIFAC.

#### 1.3.2. Objectifs spécifiques

- 1) Renforcer la coopération et la collaboration entre les autorités de contrôle et les autorités judiciaires concernées par l’application des lois sur la faune sauvage au niveau national, ainsi qu’entre les pays de l’espace COMIFAC ;
- 2) Accroître les investigations en particulier à des points clefs de transit ou aux frontières, dans les marchés locaux, et dans les zones transfrontalières ;
- 3) Mettre en place des moyens de dissuasion efficaces pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de la faune, s’assurer que les poursuites sont conduites de manière régulière et en respect des lois nationales et que les résultats des contrôles et des poursuites judiciaires sont suivis, publiés et largement diffusés ;
- 4) Renforcer la prise de conscience des problématiques du commerce illégal de la faune sauvage.

### 1. Principaux indicateurs globaux de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d’action

Ces indicateurs sont complémentaires de ceux qui sont indiqués pour chaque objectif. Ils ne peuvent être utilisés que si un suivi régulier est conduit, comme la mesure de l’évolution des populations d’espèces, les études de marchés, etc.

<b>Objectif global: Appuyer l’application des législations nationales et des réglementations sur la faune sauvage dans les pays de l’espace COMIFAC.</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Sources</b>
Diminution des abattages illégaux des éléphants par pays (50% par rapport à 2010) sur les sites MIKE d’ici 2016.	Rapports annuels d’activités et d’analyses de MIKE	MIKE/AfESG
Diminution du braconnage des éléphants et des grands singes (au moins 30% par rapport à 2010) particulièrement dans toutes les aires protégées et les concessions forestières dans les pays de l’espace COMIFAC à partir de 2013.	Rapports d’inventaire faunique et les procès verbaux d’infractions	Ministères en charge de la faune (Départements de la faune), MIKE, UICN, ONGs
Diminution du commerce international illégal de l’ivoire (au moins 40% par rapport à 2010) impliquant des pays de l’espace COMIFAC d’ici 2016.	Analyses annuelles des incidents de commerce international illégal d’ivoire impliquant des pays de l’espace COMIFAC	ETIS / TRAFFIC
Diminution d’au moins 30% à partir de 2013 du commerce national illégal des produits et /ou sous produits de la faune sauvage d’ici 2016	Analyses annuelles des incidents de commerce national illégal de la faune sauvage	Eléphants: ETIS/TRAFFIC Départements nationaux en charge de la faune sauvage

Stabilisation à partir de 2013 des populations d'éléphants menacés et des populations de grands singes menacés dans l'espace COMIFAC jusqu'en 2016	Rapports d'inventaire faunique	Départements nationaux de la faune sauvage et autres structures compétentes, UICN, MIKE, AfESG, ONGs, etc.
Fermeture des marchés illégaux d'ivoire dans les pays de l'espace COMIFAC d'ici 2014.	Actes de fermeture et rapports y afférant Rapports de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action	ETIS/TRAFFIC, Départements nationaux de la faune sauvage et autres structures compétentes, Rapports Parties CITES,
Augmentation des moyens de dissuasion efficaces pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal d'au moins 50% à partir de 2013	Rapports des pays	Ministères en charge de la faune (Départements de la faune), ONGs
Augmentation du nombre de poursuites judiciaires ayant abouti avec succès d'au moins 50% à partir de 2013	Les décisions de justice	Base de données sur les poursuites, établie dans le cadre de ce plan d'action, Départements du contentieux et des affaires juridiques

### 1. Modalités de mise en œuvre du plan d'action

Ce Plan d'action qui vise à renforcer l'application des législations nationales sur la faune sauvage intègre différents principes et stratégies, comme par exemple :

- Participation et coordination: Pour être pleinement efficace, le Plan d'action devrait être mis en œuvre par tous les États soit directement, en coopération avec d'autres États, soit indirectement, par le biais d'organisations appropriées. Le succès de sa mise en œuvre reposera notamment sur une coordination et une consultation étroite et efficaces, et le partage, entre les États et les organisations compétentes, des informations permettant de réduire le braconnage et le commerce lié d'espèces sauvages. La pleine participation des parties prenantes devrait être encouragée ;
- Mise en œuvre rapide : Les mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer le braconnage et le commerce illégal lié devraient reposer sur la mise en œuvre graduelle la plus rapide possible des plans d'action nationaux et sur des actions régionales et mondiales conformes au présent Plan d'action ;
- Approche systématique et intégrée: Les mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer le braconnage et le commerce illégal lié devraient porter sur tous les facteurs intéressant le braconnage et le commerce illégal lié. Dans cette optique, les États devraient envisager des mesures s'appuyant sur le principe de leur responsabilité première ;
- Conservation: Les mesures visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer le braconnage et le commerce illégal lié devraient être compatibles avec la conservation des populations d'espèces.

#### a) Tâches de la COMIFAC (Commission des Forêts de l'Afrique Centrale)

La COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. De ce fait, elle supervise, coordonne les actions et initiatives en matière de forêts et d'environnement dans la sous-région.

Ainsi, dans le cadre de la contribution de la COMIFAC en matière de la gestion durable de la faune sauvage dans la sous-région, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC s'est employé à élaborer le « Plan

d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune Sauvage ».

Au terme de l'adoption du Plan d'Action par le Conseil des Ministres de la COMIFAC, le Secrétariat Exécutif sera chargé de développer et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action sur la base des indicateurs globaux.

Il cherchera aussi à mobiliser des financements auprès des partenaires pour appuyer les activités liées à la mise en œuvre du Plan d'Action à l'échelle sous-régionale. Il devrait identifier les différentes opportunités de financement et les communiquer aux États.

#### **b) Tâches des pays membres de la COMIFAC**

Les pays sont chargés de mettre en œuvre le présent plan d'Action. Dans cette optique, chaque pays est tenu de mobiliser les ressources financières et humaines adéquates. Ainsi, chaque pays devra prévoir un budget national pour la mise en œuvre de ce Plan d'Action.

Les Ministères en charge de la Faune sont chargés de vulgariser le Plan d'Action à travers un large processus de concertation qui doit aboutir à la planification de la mise en œuvre à l'échelle nationale.

#### **c) Organes chargés du suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'action**

Deux organes chargés du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action seront créés. Il s'agit :

- Au niveau national d'une Cellule de Coordination Nationale (CCN) qui sera logée au Ministère en charge de la Faune dans chaque pays membre de la COMIFAC. Cette Cellule définira ses missions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. Elle pourra par exemple s'occuper du suivi des poursuites judiciaires et de l'application des sanctions, ainsi que de la collecte des données sur ces dernières d'une part, et suivre la mise en œuvre du plan d'action national sur le commerce illégal de la faune sauvage d'autre part. Elle sera dirigée par un coordinateur, qui sera aussi le point focal pour le Sous Groupe de Travail sur la faune sauvage et les Aires Protégées;
- Au niveau sous régional d'une Cellule ou Sous Groupe de Travail sur la Faune sauvage et les Aires Protégées (SGTFAP) qui sera logé au sein du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale (GTBAC) de la COMIFAC. Les missions, la composition et les modalités de fonctionnement de ses organes seront définies par le SE COMIFAC. Un de ses rôles sera de mettre en œuvre des actions au niveau sous-régional, comme la formation, l'harmonisation des sanctions pénales, la communication, ainsi que de coordonner des actions collectives pour dissuader la chasse illégale et le commerce illégal de la faune sauvage.

#### **d) Processus de lancement du Plan d'Action**

Au niveau sous-régional, le lancement du Plan d'Action devrait se faire à travers un atelier regroupant les représentants des parties prenantes clés des pays de l'espace COMIFAC, des partenaires au développement, des organisations sous régionales et internationales.

Au niveau national, la vulgarisation du plan d'action devrait être faite, à travers l'organisation d'un atelier de lancement de haut niveau. Cet atelier réunira les ministres des départements concernés par le commerce national et international de la faune sauvage et la gestion des aires protégées notamment les Ministres de l'Environnement, des Eaux et Forêts, de la Recherche scientifique, de l'industrie et du Commerce, de la Justice, de la Défense, des Droits de l'homme, de l'Agriculture et des Pêches, de la Santé, Tourisme, Planification économique...

## Conclusion

Le présent Plan d'Action constitue un réel outil d'appui à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC. Il est l'aboutissement d'une réflexion conduite par les experts nationaux des pays de l'espace COMIFAC avec le soutien de plusieurs partenaires au développement, des organisations sous-régionales et internationales et de la société civile. Ce plan d'action est un outil technique d'orientation pour le renforcement de l'application des législations et réglementations sur la faune sauvage dans les pays membres de la COMIFAC. Il identifie notamment les mesures prioritaires concrètes et utiles à prendre par les gouvernements pour renforcer l'application des législations nationales sur la faune sauvage en Afrique Centrale en vue de dissuader, prévenir et combattre le braconnage et le commerce illégal lié d'espèces sauvages à tous les niveaux, sans préjudice des engagements internationaux en vigueur (CITES, CDB, Accord sur la conservation des gorilles et de leurs habitats/CMS...).

---

## Communications parallèles

*Facilitation: Soulémane Ibrahim Sambo*

---

Cinq communications ont ponctué cette session :

- ❖ Reconciling Conservation, Development and Community Benefits Through Ecosystem Services in the Albertine rift region, par Philbert Nsengiyumva & Sam Kanyamibwa, Albertine Rift Conservation Society (ARCOS) ;
- ❖ Développement de l'entreprenariat locale: outil de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale, par Diomède Manirakiza, PACEBCo
- ❖ Impacts des superpositions des permis miniers sur la gestion durable des ressources naturelles : expérience des parlementaires du Cameroun et perspectives pour une action à l'échelle régionale, par Hon. Jean Jacques Zam, REPAR ;
- ❖ Gishwati Landscape restoration through stakeholders' involvement, par A. Mukuralinda, World Agroforestry Centre (ICRAF) ;
- ❖ L'expérience du WWF dans la gouvernance des ressources, par Didier Kalala, WWF.

## Reconciling Conservation, Development and Community Benefits Through Ecosystem Services in the Albertine rift region<sup>38</sup>

### 1. Introduction

The Albertine Rift is a global hotspot for biodiversity conservation (Mittermeier et al. 2004). The region has more vertebrate species and more endemic and threatened species than any other region in Africa (Plumptre et al. 2003). Large part of this rich biodiversity is found in montane forest ecosystems, which have played a significant role of refuge during the ice period and are under severe pressure (ARCOS 2004).

Ecosystem services are "the benefits of nature to households, communities, and economies." The importance of ecosystem services like carbon storage and sequestration, water supply and regulation are issues of global relevance as they link to efforts to reduce climate change to alleviate global poverty. The Millennium Ecosystem Assessment Report (2005) recognizes four different categories of

---

<sup>38</sup> Sam Kanyamibwa & Philbert Nsengiyumva, Albertine Rift Conservation Society (ARCOS), Rwanda

ecosystem services: provisioning services, regulating services, supporting services, and cultural services. Ecosystem services include purification of air and water, regulation of water flow, generation and renewal of soil and soil fertility, pollination of crops and natural vegetation, control of agricultural pests, dispersal of seeds and translocation of nutrients, maintenance of biodiversity, climatic stabilization, moderation of temperature extremes, wind breaks, support for diverse human cultures, aesthetic beauty and landscape enrichment, etc. Well-functioning ecosystems provide a set of services essential for human well-being. The importance of ecosystem services is an issue of global relevance as it links to climate change, and efforts to alleviate global poverty. However, this role is poorly understood by the general public, the decision-makers, conservation educators and practitioners despite ongoing efforts. As a result, wild habitats and populations are declining by an average of 0.5-1% per year and the potential for sustainable development is consequently heavily affected (Millennium Ecosystems Assessment Report). There is need to promote full understanding, valuation and quantification of Ecosystem Services to efficiently support conservation objectives.

This paper shares the results of two case studies implemented by ARCOS, one on the Greater Virungas Landscape ecosystem services (Kasangaki et al. 2012) and another on three smaller forest landscapes: Echuya forest landscape in Uganda, Mukura Forest landscape in Rwanda, and Kibira-Rusizi-Landscape in Burundi where we adopted a landscape conservation approach. The Greater Virungas Ecosystem Service project was conducted between April 2009 to March 2012.

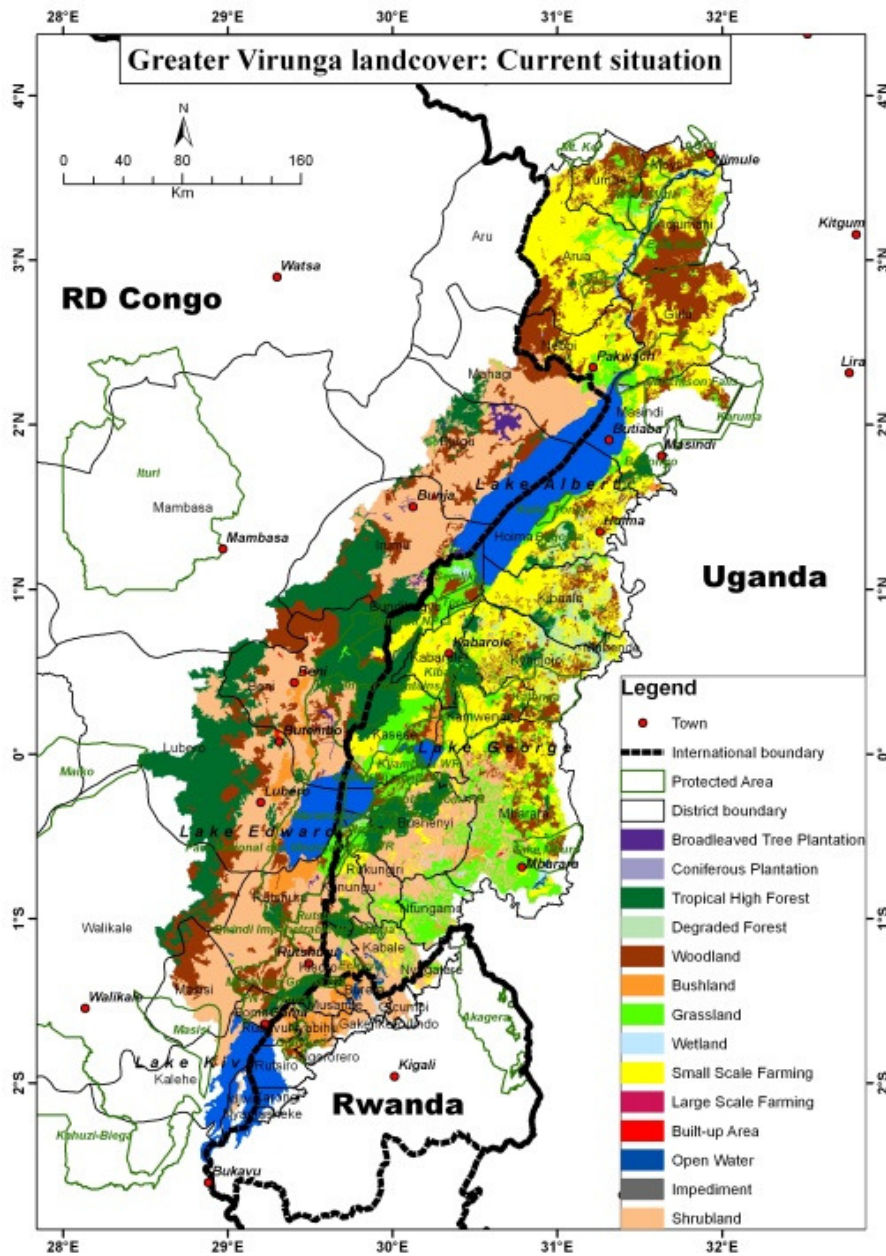
Our landscape approach is a holistic approach integrating ecological, economic and social aspects necessary to meet the needs of people and nature. The Landscape approach focuses on three characteristics of the landscape: 1) Structure (what kind of systems exist), 2) Function (flows of energy and how the systems interact), and 3) Change -how this affects the systems over time. ARCOS' typical landscape includes a core area of protected area, a riparian zone with administrative units such as Cells, sectors, sub-counties and counties, etc., directly related to the protected area and other administrative units, often remote towns and commercial centres in the watershed. However, boundaries should not be established in such a way that they cut across the major functional linkages of an ecosystem. In the riparian administrative units, we engage communities grouped into associations, cooperatives or community groups (Nature Based Community Organisations, NBCOs), to promote their livelihoods through nature based enterprises. We work with different stakeholders, governments, NGOs, the private sector to promote sustainable solutions in the landscape.

The results of this study helps to appreciate the role of montane ecosystems in the provision of ecosystem services and the threats they face due to development, and call for action from decision-makers and development partners to reverse the situation as soon as possible. The report further gives suggestions on how ecosystems should be managed to in order to maintain a steady flow of ecosystem services to the surrounding communities. We also discuss how some ecosystem services are likely to change under different development scenarios such as the Business as Usual, Market Driven and the Green Future and some policy implications, and finally draw some recommendations.

## **2. Methodology**

The methods used in implementing the projects were mainly through participatory workshops and training on ecosystem services that brought together all stakeholders such as local communities, governmental institutions delegates, professionals and decision makers from within the focal landscapes in order to raise awareness of the project to stakeholders and also to build capacity and conduct a participatory assessment of ecosystem services and drivers of change. Over 200 experts, communities, practitioners and decision-makers have been involved in this process.

Mapping and modelling of the various ecosystem services in the Greater Virungas (not yet done for the three other landscapes) was accomplished in the GIS based tool Integrated Valuation of Ecosystem Services and Trade-offs (InVEST) that was developed by the Natural Capital Project ([www.naturalcapitalproject.org](http://www.naturalcapitalproject.org)). Geospatial data was collected in order to run the following InVEST modules within the ARCGIS environment: Carbon storage, water yield and sediment retention and



NTPF (non-timber forest products). Non Timber Forest Products (NTFP) include charcoal, medicinal plants, mushrooms, bushmeat, etc. These are not just products taken from the forest, but can also include informally harvested timber (not managed plantations). Initially the AfriCover land cover map created by FAO was used, but due to a number of inconsistencies across the national boundaries, the project developed its own map of current land use/land cover map.

Figure 1: Landcover map from base year of 2008

We discussed the distribution and quantities of the mapped ecosystem services within the Greater Virungas Landscape. The major ecosystem services modeled in InVEST

were carbon, water yield, sediment retention and NTFPs (Non timber food products). We also assembled data on tourism.

At landscape level, ARCOS' work in each landscape strives to work with different stakeholders to promote good decision-making, collaboration and sustainable livelihoods by focusing on the following :

- We promote and support collaborative actions at all levels ;
- We strive for the protection of biodiversity and restoration of ecosystems and their services ;
- We work with communities to enhance their sustainable livelihoods ;

- We empower stakeholders to take informed decisions and address environmental challenges.

### 3. Albertine Rift Ecosystem Services

Most communities living around protected areas depend on them for livelihoods by accessing resources such as firewood, medicinal plants, handcraft materials and water because these resources have increasingly become scarce outside protected area systems.

The varying vegetation in forests, grasslands, shrublands and wetlands, as well as many animal species, some of which are endemic to the region, offer diverse ecosystem services. Key ecosystem services in the region were identified through a consultative process involving stakeholders from the region including from governments, NGOs and experts from academic institutions. The major ecosystem services identified by stakeholders were maintenance of biodiversity, food provision, water supply, purification and regulation, and fuel wood supply. Mapping and modelling of the various ecosystem services was accomplished in the GIS based tool Integrated Valuation of Ecosystem Services and Trade-offs (InVEST) that was developed by the Natural Capital Project (WWF-US). The major ecosystem services modelled were timber, non-timber forest products, water yield, carbon and sediment retention, Tourism analysis was treated separately without using INVEST.

### 4. Development and Drivers of Change in the Albertine Rift

Analysis of ecosystem status in the Greater Virungas and in the focal forest landscapes of Echuya, Mukura and Rusizi shows that ecosystem services are threatened by various activities. The major threats identified include over dependency of local communities on natural resources, high population density, poverty, natural disasters and insecurity and increasing land acquisition by international companies/individuals.

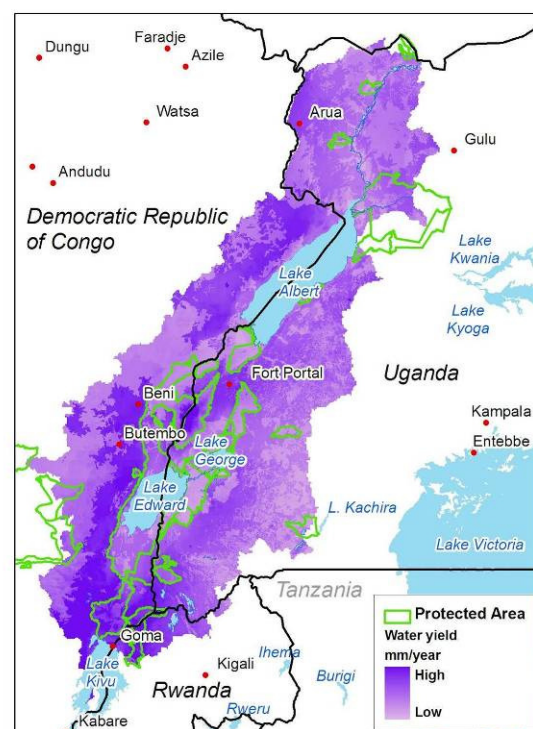


Figure 2: InVEST Tier 1 map showing concentration of water yield within the GVL. Areas with high water yield are colored blue and are typically located in montane forests (water towers).

Services	Causes of Stress	Threat Level	Comments
Maintenance of Biodiversity	-Habitat fragmentation - Deforestation - Hunting - Poaching - Overexploitation	High	High socio-economic impact
Food Provision	- Ecosystem, land and soil degradation	High	Increasing food insecurity
Water Supply	- Wetland degradation	Moderate	Limited hydrological data
Purification and Regulation	- Water Pollution	Moderate	Limited hydrological data

A recent scoping report on the status of ecosystem services in Uganda and Rwanda (Wong et al. 2005) found that most ecosystem services were stressed; these included maintenance of biodiversity, food and fibre provision, water supply, purification and regulation - all of which have a bearing on human well-being.

At macro-level, the potential drivers of change in ecosystem services are based countries' development plans and projections up in ecosystem services such as hydrological functions and wood biomass. The mining processes are often detrimental to water quality and human health by polluting the water sources with chemicals used in the mining processes. In Rwanda, agriculture development, environmental management, population initiatives, land policies are the likely drivers of ecosystem services change. The country is also undertaking massive restoration of degraded landscapes through tree planting to provide wood fuel and fodder to livestock. In Uganda, the national development plan predicts extensive development of infrastructure such as roads and railway networks across the country. This will likely impact ecosystem services negatively e.g. through clearing of large expanses of land and forests. The problem of energy needs for the three countries, the discovery of oil and gas in the Albertine Rift Graben, exploration and production of the resource continues to take place and alternatives from peat; natural gas and wind are being explored. The consequences or ecosystem services will be enormous especially on water resources and wildlife.

In terms of future scenarios, the Business as Usual Scenario for carbon for example (Fig. 3) assumes that development and environmental governance and politics will continue in the same trends as today. This scenario envisages a future where there is a continuous degradation of ecosystem services and a depletion of natural resources. This might bring relatively higher economic growth of 7-10% in the three countries of the region, lead to an increased gap between the rich and poor. This will lead to less alternatives depending directly on the ecosystems for livelihoods of the poor, and increase illegal harvesting of timber and NTFPs from protected areas and wildlife trade. The Market Driven Scenario outlines a future where development focuses on economic growth without much regard for consequences for ecosystem services and biodiversity.

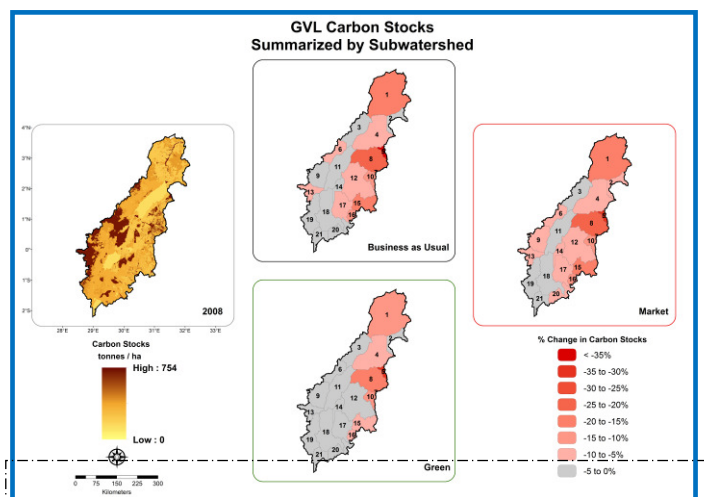


Figure 3: Carbon changes across the Greater Virungas Landscape

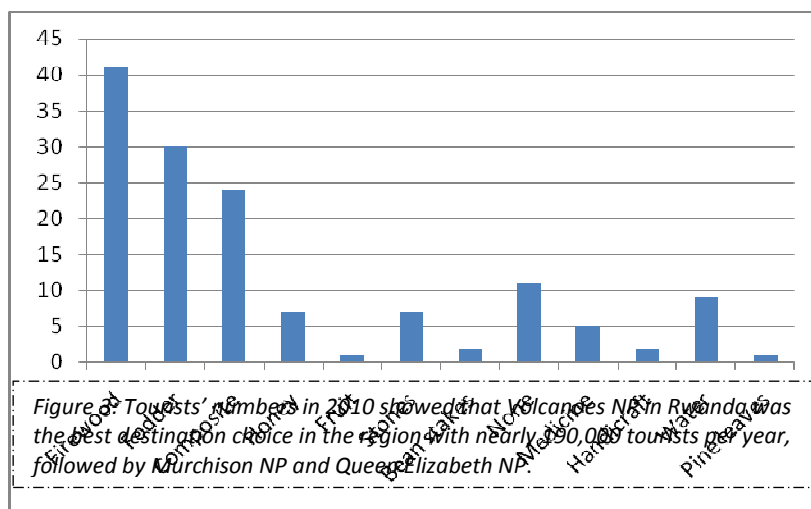
This scenario considers the influences and impacts on the environment caused by a market driven development. This is reflected in an increase in infrastructure, an increase in pollution and land degradation, and as well as in rising agricultural land area and consequent decline in area of natural forests. The cause might be a further increase in economic growth and a political focus on development without considering rules which might be tangent to economic growth. Finally, the Green Future Scenario is based upon the assumption that environmental destruction will decrease and future land use will be more sustainable. Under the green scenario, the income growth is slower, but more sustainable and equitable. For nature-based tourism for example, visitors will stay at the same level, but revenues from this sector will continue to increase as observed during the last few years due to increased willingness-to-pay for these experiences. This ethic and demand also find



result in increased protected areas and the creation of large wildlife corridors connecting reserves. The model on water yield shows increased water yield from current situation.

## 5. Governance and Decision making affecting ecosystem services

Ecosystems in the Albertine Rift region constitute enormous natural capital assets that have been harnessed to different degrees to enhance social, human and financial capital to alleviate poverty. They have high potential for application of market based incentives especially under the Clean Development Mechanism (CDM) and the REDD+ mechanisms for conservation within the landscape. Environmental markets and payments for ecosystem services (PES) are giving value to carbon storage, flood protection, as well as clean, reliable flows of water and other ecosystem services. The high water yield in the Albertine Rift is one of the important resources for hydroelectric power generation.



However, inappropriate management practices in the use of natural resources which form the basis of ecosystems services and processes, is leading to a decline in ecosystems 'capacity to produce goods and services thus jeopardising their social and economic value for human societies across the region. Changes in the landscapes that affect annual average water yield upstream can

increase or decrease water supplies. Information about use of water yield can help avoid unintended impacts on water supplies or help direct land use decisions that wish to maintain sufficient water supply, while balancing other uses such as conservation or agriculture. Analysis of ecosystem service change can inform investments in restoration or management that downstream stakeholders make in hopes of improving or maintaining water yield for this important ecosystem service, or identify which water users have the largest stake in maintaining water yield across a landscape, or avoid developments in the highest water yielding areas, understand how much water will be lost or gained as a consequence of different management options. The results with INVEST Model show that different planned oil exploration in different Oil Blocks in the Albertine Rift Graben will have significant impact on water yield.

ARCOS helps stakeholders to understand the state of natural capital, develop a shared vision for sustainable management and benefit sharing through the payment for ecosystem services and address key resource governance issues by developing understanding and awareness among decision makers and the general public and also to guide decision making in the for ecosystem services by providing information platforms for environmental practitioners.

Based on the ecosystem services mapped, market based incentives for conservation has high potential for application within the landscape. Environmental markets—such as regulatory and voluntary carbon markets—and payments for ecosystem services (PES) are giving value to carbon storage, flood protection, as well as clean, reliable flows of water and other ecosystem services.

Governments, civil society and the private sector should together devise incentive systems for market-based funding mechanisms for enhanced biodiversity conservation and community benefits.

## **6. Enhancing Community benefits through the Payment for Ecosystem Services**

The initiatives on payment for ecosystem services would be a tool to enhance benefits that local communities derive from protected area systems. Different approaches are feasible in our region PES such as Payment for Watershed Services (PWS) in areas downstream of sources of water. Downstream users of ecosystem services such as water can give incentives to upstream communities for engaging in best management practices that maintain good water quality and quantity.

After participatory baseline surveys and identification of ecosystem services (Fig. 5), ARCOS organises consultation with communities, the users and direct managers of the services, to identify, design and develop a business strategy encouraging practices that enhance the protection of respective watersheds and water services and bring sustainable benefits to communities. The end-result of the exercise is to initiate pro-poor rewarding schemes for the payment for ecosystem services which will be piloted in the landscapes.

The process of establishing a working PES scheme requires following some defined steps and ARCOS' approach to ES and PES involves the following steps:

- Situation analysis, quantification and identification of Ecosystem Services
- Stakeholders awareness raising, empowerment and establishing willingness to pay
- Business strategy development and formalization of property rights
- Agreements and Implement schemes on payment for ecosystem services, M&E and lesson sharing

Consultations with stakeholders have shown possible service buyers and management arrangements (Water provision for domestic use, Water provision for industrial use, Non-Timber Forest Products, Carbon sequestration). Potential buyers identified for the services vary from riparian communities and cooperatives surrounding forests, to urban population in the trade centres, water companies, mining companies and some individual using water for irrigation and other purposes at industrial scale and voluntary carbon market actors.

Several collaborative approaches (such as Community Forest Management -CFMs and Multiple Use Zones) have been created to allow communities to sustainably access resources from reserves. However, despite regulating resource access within protected areas, the harvested resources continue to decline due to natural causes and overharvesting. For example bamboo and firewood have become increasingly scarce in Echuya Forest Reserve, south western Uganda.

## **7. Conclusions and Recommendations**

Despite the high importance of ecosystem services for people well-being and national economies in the Albertine Rift region, there is still poor awareness understanding among the general public, lack of policies and there are fewer attempts on valuating ecosystem services in the region.

The situation is not only for the Albertine Rift montane forests but also to other montane ecosystems in Africa. The montane forests of the Albertine Rift, the montane forest within the Congo Basic Tropical Forest and montane forests in the eastern Afromontane ecosystems play a vital role in terms of water flow and provision of various ecosystem services. They play a role of water towers as demonstrated by two main river systems of Nile and Congo from these montane forests.

Mainstreaming development and sustainable use of montane ecosystem services is vital for the future livelihoods and national economies. Given this situation and based on the results of this study, we recommend the following:

- While there is a fairly conducive statutory policy environment for PES in the Albertine Rift due to decentralization and reform of environment, water, forestry & land policies, there isn't specific provision for PES. There is a need to mainstream ecosystem services in development, including in EIAs. Ecosystem management principles and integrated water resources management approaches need to be adopted in montane forest countries if the water resource is to be sustainably managed.
- Each country of the Albertine Rift should develop policies compelling beneficiaries to pay for the ecosystem services they benefit from. Payment for watershed services a market based approach to ecosystem management needs to be explored within the landscape.
- There is a need to develop capacity of the service providers-in terms of finances, technical services, to better appreciate the monetary value of their service.
- There is a need to develop understanding and awareness among the political leadership and the general public and provide information platforms for environmental practitioners to guide decision making in the recognition of ecosystem service.
- There is a need for quantifying and valuing ecosystem services in terms of their contribution to national economy and to assess the potential impacts of climate change on various resources such as water resources within the region or relate water to other development aspects such as human health, agriculture and fisheries.
- Mountain forest ecosystems issues should be mainstreamed into regional and national development agendas, and the promotion of ecosystem-based adaptation may play a key role in enabling practical understanding of the linkages between ecosystems, people and governance systems.
- PES projects should be initiated to enhance the benefits that local communities derive from protected area systems.

## **Développement de l'entrepreneuriat locale: outil de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale<sup>39</sup>**

### **Introduction**

Le bassin du Congo, avec de 227 millions d'ha, est le deuxième massif forestier du monde d'une superficie très riche en biodiversité et faiblement dégradé. Mais en dépit de la présence de cette richesse biologique et d'autres ressources naturelles tels que le pétrole et les minerais (fer, diamant, cuivre, etc.), les Etats de l'Afrique Centrale affichent un taux de pauvreté élevé touchant jusqu'à 70% de la population dans un pays comme la RDC. Les populations vivant autour des exploitations forestières ne sont pas épargnées de l'extrême pauvreté constatée, ce qui est à l'origine des conflits entre les exploitants et les populations riveraines. Ce genre de conflits existe aussi entre les adeptes des conservations et ces populations. L'objectif principal des outils de développement est de faire reculer la pauvreté. Cet objectif est difficile à atteindre en Afrique subsaharienne et en particulier dans les pays post conflit. En effet, du point de vu économique, le conflit a comme corollaire la lenteur de la croissance économique et la fragilité des ressources notamment milieu rural.

Deux grandes caractéristiques définissent ce qu'on entend par rural (FIDA, 2001). Premièrement, les populations rurales vivent en général dans des hameaux ou dans des villages de 5000 à 10.000

---

<sup>39</sup> Diomède Manirakiza, PACEBCo  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

habitants séparés par des terres arables, des pâturages, des forêts ou des broussailles. Deuxièmement, la plupart des habitants des zones rurales consacrent l'essentiel de leur travail à l'agriculture. Au Burundi et en RDC, l'agriculture emploie respectivement 94% de la population (BAD, 2008) et 80% en RDC (INS et al, 2007). Les distinctions entre ce qui est rural et ce qui est urbain sont arbitraires et varient selon les pays. Le critère le plus courant est un seuil de 5000 habitants. Souvent, il est inférieur à 2500 comme au Mexique, ou dépasse 10000, comme au Nigéria. En acceptant que les pauvres sont ceux qui ne peuvent pas généralement se permettre d'être bien logés et vêtus, de fréquenter l'école et de se faire soigner<sup>40</sup> ou bien manger (équilibrer), nous pouvons dire que la plupart des pauvres sont en milieu rural. Selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), 500 millions de personnes vivaient en 2004 avec moins de 0,75 USD par jour, dont 80% environ en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, et les plus pauvres très majoritairement en Afrique subsaharienne. Il s'agit pour la plupart de ruraux. Le développement de l'entrepreneuriat rural particulièrement dans les pays en post conflits est confronté aux manques de ressources, du marché et des institutions. Dans ce papier, nous discuterons de ces défis et proposerons des solutions.

## **1. Accès aux ressources : fondation de l'entrepreneuriat rural**

Une entreprise est une structure économique et sociale qui regroupe des moyens humains, matériels, immatériels (service) et financiers, qui sont combinés de manière organisée pour fournir des biens ou des services à des clients (Echaudemaison, 1993). L'entrepreneur est avant tout un individu qui anticipe un besoin, assemble et organise les outils et les compétences nécessaires pour satisfaire ce besoin. Ce faisant, il prend le risque que ce besoin ne se matérialise pas ou que les moyens qu'il a mis en place pour le satisfaire se révèlent inadéquats. Le terme "entrepreneur" fait appel à des notions de création et d'innovation. L'entrepreneuriat suppose la mobilisation de connaissances et de capitaux qui ne sont pas forcément disponibles. En conséquence, il est souvent difficile pour les entrepreneurs ruraux de satisfaire aux normes commerciales requises à l'échelle locale, régionale ou internationale. Ceci est dû au manque de ressources qui les empêche de prospérer et d'intégrer des marchés à plus forte valeur ajoutée. Nous distinguons dans ce papier les ressources naturelles (1), les ressources humaines (2), les ressources financières (3).

### **1.1. Ressource naturelles**

Depuis 1993, les 3 pays des Grands Lacs (Burundi, RDC et Rwanda) sont confrontés à des crises sociopolitiques et des conflits armés. Ces dernières ont des conséquences néfastes directes et indirectes sur la biodiversité et la pauvreté. Il faut rappeler que ces trois pays ont une histoire commune. Ils ont été colonisés par la Belgique et ont en commun les frontières naturelles. Il s'agit du Lac Tanganyika entre la RDC et le Burundi, du Lac Kivu entre le Rwanda et la RDC, du paysage du Virunga (abritant les parcs des Volcans et de Virunga) entre la RDC et Rwanda ainsi que la rivière Rusizi qui constitue une partie de la frontière entre les trois pays. En effet, la guerre qui secoue les Pays des Grands Lacs depuis 1993 a eu un impact négatif sur le développement socio-économique et écologique de toute la sous-région. Ainsi, en RDC, en plus de la destruction de 15.000 ha de forêts primaires en l'espace de 2 ans, toutes les plantations villageoises autour de Goma ont été coupées pour approvisionner les camps des réfugiés en bois de chauffe (ICCN, 2001). Entre 1994 et 2002, le Parc national des Virunga a perdu plus de 90% des grands mammifères à cause des déplacements des populations et au braconnage, 40 gorilles de montagne les hippopotames sont passés de 10.000 au début de 1994 à près de 4.500 en mars 1995 ; à moins de 2000 en 1998 et moins de 1000 en 2001, les buffles sont également réduits à 2.000 en 2001 alors qu'ils étaient estimés à 8.000 en 1994

---

<sup>40</sup> De façon quelque peu paradoxale, les pauvres se disent moins souvent malades que les riches, car ils ne peuvent pas se le permettre (Sinha et Lipton, 1999)

(ICCN, 2001 et 2002). En RDC, le taux de couverture forestière qui était de 55% en 1990 ne représentait plus que 52% en 2000, et en 2006 il a été estimé à 44,62%.

Au Rwanda, selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (2001), les pertes en forêts issues des plantations dues à la guerre de 1994 sont estimées à 15 000 ha de forêts totalement détruites et 30 000 ha fortement endommagés, la forêt naturelle de Gishwati a été réduite de 8000 ha à 600ha; la superficie du Parc National de l'Akagera a été réduite de 241 000 Ha à 90 000 ha alors que le Domaine de Chasse (30 000 ha) a été totalement déclassé pour permettre la réinstallation des réfugiés et des rapatriés.

Au Burundi, l'afflux massif de réfugiés rwandais en 1994 a occasionné une augmentation de la pression anthropique sur les ressources forestières surtout dans les régions du nord où les ressources en bois étaient déjà très limitées. Les dégâts provoqués au secteur forestier pendant la crise à Ngozi, Muyinga, Kirundo et Kayanza représentent près de 30% des destructions enregistrées au niveau national (FAO, 1998).

A côté de la dégradation de l'environnement, il faut ajouter l'insécurité foncière. Au Rwanda la coutume reconnaît l'accès et l'occupation des terres à un individu de quatre manières : l'occupation et la mise en valeur pendant un certain nombre d'années, la concession, la transmission /succession et le marché. La transmission constitue la principale source d'accès à la terre. La terre se transmet du père au fils, c'est donc un héritage patrilinéaire (André et Lavigne Delville, 1998). Avec l'accroissement progressif de la rareté des terres, le système patrilinéaire accélère les processus d'exclusion et/ou de restriction de droits d'accès de certains membres de la communauté aux terres lignagères. Il s'agit particulièrement des femmes et enfants illégitimes ainsi que les veuves. Ce problème devient crucial dans un pays comme le Rwanda où les différents ménages sont pour la plupart des cas monoparentaux car, après la guerre qui a secoué le pays, la population rwandaise est en grande majorité féminine (Bigendako et Ndikumagenge, Op.cit). Il conviendrait donc de s'intéresser davantage à l'autonomisation politique et juridique des femmes en vue d'actualiser les bonnes dispositions législatives déjà en vigueur.

Actuellement, le système foncier rwandais se caractérise par une dualité du droit écrit et du droit coutumier. Selon André et Lavigne Delville (Op .Cit), l'on constate un accroissement des terres issues des attributions communales ou des nouvelles mises en valeur. Ce système est renforcé par le droit écrit car il reconnaît les terres comme faisant l'objet d'une procédure d'appropriation privative (immatriculation, cadastrage, titre de propriété). Ce droit est limitatif, car il permet à une très faible minorité de la population qui a les moyens, d'acquérir la propriété et de disposer des droits absolus sur la terre. Le reste de la population se contente du droit coutumier qui ne leur confère pas définitivement les terres.

Le droit coutumier met les détenteurs des terres à travers les coutumes dans une situation d'insécurité foncière parce que la terre ne lui appartient pas de droit. Cette situation constitue un blocage pour les entrepreneurs ruraux surtout ceux orientés vers les arbres plantés. En effet, les populations peuvent avoir peur de faire des investissements de long terme comme les plantations des arbres. Ils y préfèrent faire des investissements de court terme comme l'agriculture. Mais aucune loi n'interdit pas ce genre d'activités mais la terre ne peut pas par exemple être un gage pour un crédit bancaire. La plantation de moringa par exemple entre dans cette mouvance car Bigendako et Ndikumagenge (2008) indiquent que 3.000.000 arbres produisent déjà. En vertu de la loi n°08/2005 du 14/07/2005 portant régime foncier au Rwanda. Ces arbres appartiennent aux populations locales et non à l'entreprise. L'entreprise n'est ni propriétaire des arbres ni des terres. Les terres appartiennent aux populations locales. Ces dernières vendent leurs produits auprès de l'entreprise car l'entreprise en soi n'a pas de terre.

Au Burundi, la propriété des terres reste encore un problème au Burundi. En effet, d'après le Code Foncier 2011, la propriété du sol emporte sur la propriété de ce qui est dessus. Cela veut dire que l'on puisse être propriétaire du sol et non des arbres qui y sont incorporés. Le Burundi et Rwanda sont confrontés aux problèmes fonciers liés aux manques des terres et au retour des réfugiés qui réclament la réhabilitation dans les terres et les nouveaux occupants qui réclament la légitimité. Dans le code foncier burundais, les petites entreprises notamment forestières peuvent apparaître comme un nouveau problème pour la gestion foncière et forestière.

Il faut noter que la RDC, malgré sa superficie, n'est pas épargnée par la rareté des terres. Selon (INS, 2008) sur l'ensemble des provinces 93.6% des ménages prétendent avoir accès à la terre pour cultiver, dont 63.3% sont propriétaires. Cette possession de terre varie de 32.7% dans le Bandundu à plus de 81% dans l'Equateur. Il faut noter que 10.6 et 5% des ménages respectivement dans le Kasai Occidental et Kasai Oriental n'ont pas accès à la terre. Ils représentent 1/6 des ménages enquêtés dans l'Equateur et les deux Kivu. On note un fort taux de location de terre dans le Bas Congo (14.4%), le Sud Kivu (14.5%) et enfin le Nord Kivu (20.8%). Le métayage touche aussi 9.3% des ménages du Nord Kivu, et 7.3% au Bandundu. Les prêts sans paiement, sont très représentatifs dans le Bandundu (45.9%), le Kasai Oriental (27.9%), le Katanga (44.5%) et la province Orientale (26.5%).

Au Burundi et Rwanda, bien que les terres cultivables y soient très rares, 90% de la population vivent explétivement ou principalement de la terre (BAD, Op.cit). La réduction de la dépendance directe de l'agriculture peut être une solution alternative pour la réduction de pauvreté. Il s'agit de développement de l'entrepreneuriat basé sur les activités non agricoles. Il s'agit des activités plus ou moins interdépendantes au sein de l'économie rurale. Chédanne (2003) distingue trois catégories qui peuvent en ressortir (une proposition de typologie) : (i) l'ensemble des entreprises et services d'appui au secteur agricole, en amont et en aval de la production (formation, conseil, vulgarisation, fourniture d'intrants, matériel et équipements, micro-finance, transformation des produits, commercialisation, etc.) ; ii) les entreprises en milieu rural qui fournissent des biens et services, non liées à l'amont, l'aval, ou la production agricole elle-même (artisanat, entreprises de différentes tailles, formelles et informelles) et (iii) l'ensemble des services et dispositifs d'appui publics et privés en milieu rural, qui n'ont pas forcément de vocation économique en tant que telle mais qui contribuent au développement (éducation, santé, infrastructure, justice, communication, chambres consulaires, organisations professionnelles, etc.).

Au Burundi par exemple à l'instar de l'Association des Tradi-praticiens du Burundi (ATRAPRABU), les micro-entreprises n'ont pas accès à une propriété foncière ou un espace public pour installer les plantes médicinales (Ndikumangenge et al, 2009). Dans ces pays, la législation foncière n'a pas totalement réussi à protéger les intérêts des populations pauvres. En 2008, environ 56 % des conflits enregistrés étaient d'origine foncier, 30896 ha de terres illégalement attribués et 110961 ha accaparés (FMI, 2011). Au Burundi et au Rwanda, le capital terre constitue un obstacle majeur pour le développement de l'entrepreneuriat rural.

## **1.2. Ressources humaines**

On distingue trois catégories de capital humain: la nutrition, la santé et l'éducation. L'éducation aide beaucoup à réduire la pauvreté des habitants des campagnes qui peuvent, grâce à elle, trouver un meilleur travail ou tirer un revenu accru du capital physique ou des ressources naturelles, que ce soit en restant dans l'agriculture ou en la quittant; ces avantages sont beaucoup moins conséquents si les pauvres sont obligés de rester dans un endroit où la technologie agricole stagne. Lorsque de nouvelles technologies sont rentables, l'éducation accélère leur adoption, ce qui permet souvent aux petits paysans et aux ouvriers agricoles d'obtenir d'importants gains de productivité et une hausse de revenu. Le capital humain comprend aussi les caractéristiques physiques et mentales qui contribuent à la longévité, au bon état de santé et à la résistance aux maladies et aux blessures (ou à une

guérison rapide). La perte des parents ou des connaissances dues à la guerre a des conséquences énormes sur l'état mental.

En effet, le manque de nourriture réduit sensiblement la productivité des travailleurs ruraux en Inde et des coupeurs de canne au Guatemala, où le problème est essentiellement lié à l'insuffisance de l'apport calorique et non au manque de protéines. Par ailleurs, la sous-alimentation a des répercussions sur l'apprentissage, les résultats scolaires et, par conséquent, la productivité à l'âge adulte (Hoton ; 1999). Les ruraux pauvres sont les plus pénalisés (Lucas et al, 1998). La mauvaise santé et la sous-alimentation des enfants sont donc non seulement des effets mais aussi des causes de la pauvreté rurale. Si l'on affecte en priorité à l'alimentation des enfants les dépenses destinées aux plus pauvres des ruraux pauvres, on peut créer un cercle vertueux: cela entraîne une amélioration de la santé des adultes ainsi que de leur instruction et de leur productivité, laquelle entraîne à la génération suivante une amélioration de la nutrition des enfants qui produira par la suite une grande force de travail.

Ces guerres, en plus des pertes en vies humaines ont comme corollaire direct ou indirect le déclin de la production alimentaire (l'insécurité alimentaire), l'augmentation de la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Au Rwanda, le milieu rural qui représentait environ 60 % du PIB total du pays avant 1994 et qui employait plus de 90 % de la population (Stratégie agricole au Rwanda, 2000) s'est vidé de ses habitants. Dans ce pays, les Médecins sans frontières (1995) estime que 500.000 à 1 millions des personnes ont été tué en 1994 tandis que la prison de Gitarama<sup>41</sup> seule comptait 7043 personnes avec un taux de mortalité de 27%.

Au Burundi, sans compter le nombre de morts, selon les estimations du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP, 2001) et du Ministère de la Réinsertion et de la Réinstallation des Rapatriés et des Déplacés, en mai 2001, 379.800 de personnes (soit 6% de la population. Environ, 600 000 burundais ont fuit dans les pays voisins après l'assassinat du Présiznt Ndadaye en 1993 (Annan, 1999). En RDC, plus 1.000.000<sup>42</sup> de réfugiés étaient concentrés autour du Parc National des Virunga (HCR, 1999). Au Sud 18 % et au Nord Kivu 15% des ménages étaient déplacées en (INS, Op.cit).

L'amélioration de la santé, de l'éducation et de la nutrition aide les ruraux pauvres des zones marginales à innover et à accroître leurs revenus et leur production vivrière. Elles facilitant aussi leur mobilité, c'est-à-dire l'accès aux cultures de rente, aux activités productives non agricoles et aux emplois urbains.

Les principales causes de morbidité et de mortalité sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la tuberculose, les maladies diarrhéiques et la malnutrition. Avec les mauvaises conditions sanitaires, des maladies jadis presque éradiquées telles que l'onchocercose, la trypanosomiase et la tuberculose resurgissent de façon inquiétante. Dans les zones en conflits, en plus des mauvaises conditions sanitaires générales, les femmes et les enfants sont régulièrement exposés aux violences sexuelles perpétrées par les hommes en armes. Ceci contribue à la propagation du VIH/SIDA (Programme Nationale Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA) dont la séroprévalence a atteint 4.5% (avec 20% chez les femmes victimes de violences sexuelles). Parmi les personnes infectées par le VIH/SIDA, près de 400,000 nécessitent soins et appui alimentaire. Actuellement, la RDC compte environ 3 millions d'orphelins et enfants abandonnés dont près d'un million sont des orphelins du VIH/SIDA. Durant la guerre 1997-2005, 3.9 millions de Congolais sont décédés majoritairement de maladies infectieuses dues à la malnutrition et l'exode (INS, Op.cit).

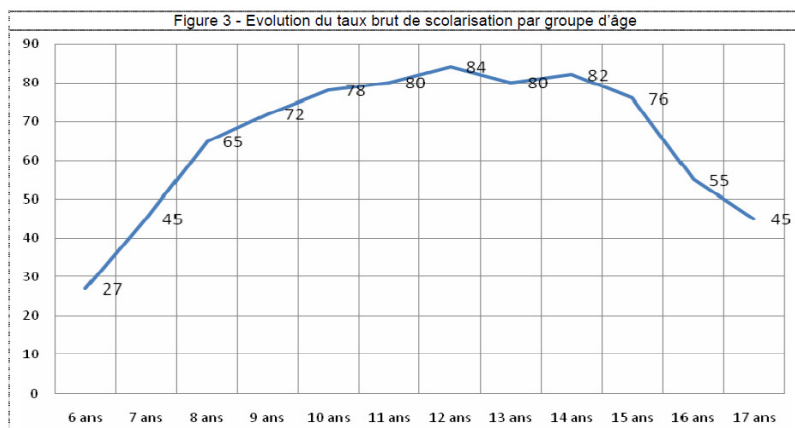
---

<sup>41</sup> Cette prison était conçue pour 400 détenus

<sup>42</sup> Ce chiffre corrobore à celui donné par le représentant à Goma (Zaïre) du Bureau des Nations Unies pour les secours d'urgence au Rwanda qui estimait à un million le nombre de Rwandais réfugiés au Zaïre en 1994 (Annan, 1999).

En ce qui concerne l'éducation, en RDC, le taux de scolarisation se situait à 51,7 %. En prenant l'exemple de RDC (voir figure), nous constatons que le taux de scolarité commence à baissé au début de l'école secondaire (11ans-12 ans). Selon l'INS (Op.cit). Le manque d'argent pour les frais de scolarité" est la raison principale qui empêche les enfants d'aller à l'école. 65% d'enfants non scolarisés (6-17 ans) ne fréquentent pas l'école à cause de cette raison, alors que près de 15% ne vont pas à l'école en raison d'un manque d'intérêt pour l'éducation.

Figure 1 : Evolution du taux brut de scolarisation par groupe d'âge



Source : INS et al (2008)

La guerre constitue un élément important de déperdition scolaire, selon l'UNICEF (2006) le nombre d'enfants soldats se situait entre 6000 et 7000 enfant soldats en 2004 au Burundi.

### 1.3. Ressources financières.

La suppression de la pauvreté est un objectif commun à l'ensemble de la communauté internationale. Nous faisons ici référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agit des défis que la Communauté internationale a décidé de relever d'ici 2015 sur le plan de développement humain<sup>43</sup>. La déclaration du millénaire préconise une réduction de moitié de la part des habitants vivant avec moins de 1 dollar par jour dans le monde d'ici à 2015. Huit OMDs ont été définis : (i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim, (ii) assurer une éducation primaire pour tous, (iii) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, (iv) réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans, (v) améliorer la santé maternelle, (vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies, (vii) assurer l'environnement durable et (viii) mettre en place en partenariat pour le développement.

A l'instar des autres pays, les pays des Grands Lacs d'Afrique ont chacun le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP). Il s'agit d'essayer de comprendre et d'analyser un certain nombre de questions fondamentales: qui sont les pauvres ? Où vivent-ils? Quels sont les obstacles qui les empêchent de sortir de la pauvreté? Dans ces pays, la plupart de la population vit en milieu rural : 60% en RDC (DRSP, 2005), au Rwanda 80 %<sup>44</sup> et 90 % au Burundi. Le taux de croissance du PIB est passé de en 0,9% en 2005 à 3,4% en 2009. La part du secteur primaire dans le PIB est passée de 5% en 2007 à 1,8% en 2009. Ces chiffres montrent les économies de ces pays sont essentiellement basées sur les autres secteurs. En RDC, une croissance de 10,2 % prévue en 2008, était de 6,2 % à cause des effets de la crise économique-financière mondiale car ses recettes sont plus tirées dans industries extractives qui sont beaucoup frappées par la crise. Malgré l'amélioration

<sup>43</sup> Lors du Sommet des OMD en septembre 2010, les dirigeants du monde ont proposé une feuille de route définissant ce qu'il fallait faire pour atteindre ces objectifs d'ici à l'échéance convenue de 2015

<sup>44</sup> <http://www.ruralpovertyportal.org/web/guest/country/home/tags/rwanda>



macroéconomique, la situation actuelle des OMD dans les pays des Grands Lacs en particulier le Burundi et la RCD montre que cette région n'est pas en voie d'atteindre la plupart de ces objectifs.

En RDC, l'incidence<sup>45</sup> de la pauvreté est estimée à 71,3% (OCPI, 2011) tandis qu'au Burundi elle était de 67% en 2006 (BAD, Op.cit). Si cet objectif n'est pas atteint, il est difficile que les autres le soient (voir annexe 1). Selon le rapport OCPI, en 2001 la majorité des ménages (88 %) prennent moins de 3 repas par jour et 2,4 % des ménages ne mangent pas chaque jour en RDC. Par contre dans ces pays les dépenses des cérémonies bien que souvent sociales sont énormes. Les dépenses induites par les cérémonies sociales souvent négligées constituent un autre grand facteur de pauvreté en milieu rural. Au Burundi par exemple, les levées de deuil, les cérémonies de mariage et le paiement de dots en particulier sont des composantes du capital social des communautés rurales, mais ils représentent un élément majeur dans le profil de risque des ménages ruraux pauvres parce que les dépenses qu'entraînent ces événements peuvent être ruineuses.

D'autres ressources sont importantes pour la réduction de la pauvreté rurale, mais elles ne peuvent pas se substituer à une politique visant à donner aux ruraux pauvres accès à la terre et à l'eau et à enrichir leur capital humain, ce qui implique parfois une redistribution des revenus et participations aux activités sociales telles que la construction des écoles, des hôpitaux et des routes.

## **2. Accès au marché : levier de l'entrepreneuriat rural**

L'environnement économique des ruraux pauvres se compose de plusieurs marchés liés entre eux: le marché des produits et des intrants agricoles, des services d'appui (vulgarisation agricole) ou des services financiers, de l'information, des ressources notamment la terre et celui des aliments et autres produits de consommation. Dans ce papier, nous parlerons uniquement du marché des biens et financiers.

### **2.1. Marchés des biens et entrepreneuriat rural**

Les conditions auxquelles les populations rurales participent à ces marchés sont parfois inéquitables. Ils doivent souvent vendre à vil prix (aussitôt après la récolte) puis acheter cher, et n'ont guère de choix quant à l'endroit où ils font une transaction, au vendeur ou à l'acheteur auquel ils s'adressent, et au prix. Avec la libéralisation, les marchés intérieurs et internationaux sont plus ouverts et offrent plus de choix, mais ils sont aussi devenus plus complexes et incertains ou encore plus exigeants. Dans ces conditions, comment peut-on aider les pauvres à accéder à ces marchés et à y jouer un rôle significatif ? Pour y arriver, il faut distinguer trois aspects du problème de l'accès aux marchés: les obstacles physiques (éloignement); les obstacles politiques (incapacité d'influer sur les conditions auxquelles les pauvres opèrent sur le marché); et les obstacles structurels (absence d'intermédiaires. L'autre problème majeur pour les ruraux pauvres c'est la structure du marché. De nombreux marchés ruraux sont caractérisés par une extrême asymétrie des relations entre les petits producteurs et les consommateurs très nombreux d'une part et une poignée d'acheteurs ou de vendeurs d'autre part. Ce genre de situation est inéquitable, nuit souvent à la compétitivité et est rarement à l'avantage du petit producteur. Elle s'explique par plusieurs facteurs. Il s'agit du problème d'information et de positionnement de ces populations au niveau de la chaîne de valeur ou le faible niveau organisationnel.

#### **2.1.1. Chaîne de valeur : ascenseur de l'entrepreneuriat rural**

L'objectif de l'entrepreneuriat rural est l'amélioration du bien-être des populations rurales. Cette amélioration passe obligatoirement par la création du plus value à ces produits. La création du plus

---

<sup>45</sup> Proportion de personnes se situant sous le seuil de pauvreté appelé également Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

value nécessite une compréhension de toute la chaîne du produit afin de déterminer sa valeur à chaque niveau, c'est-à-dire mettre en place une chaîne de valeur. Il s'agit d'une gamme complète des activités que l'on exige pour apporter un produit ou un service de sa conception au consommateur final. Sont inclus, des activités telles que la conception, la production, la commercialisation, la distribution et les services de soutien au consommateur final (BIT, 2006 et CNUCED, 2006). Les chaînes de valeur peuvent être limitées au marché local, mais s'étendre aussi au niveau mondial. L'analyse de la chaîne de valeur constitue un cadre conceptuel pour la cartographie des différents acteurs impliqués. Elle permet de comprendre comment et où les acteurs sont positionnées, d'identifier de nouvelles opportunités d'affaires et des points de levier possibles (goulot d'étranglement) afin d'améliorer le fonctionnement de la filière.

Les populations rurales souffrent du manque d'information sur la situation des marchés aux différents endroits ou aux différents points de la chaîne de commercialisation. Ces déficiences ne peuvent qu'aboutir à des résultats économiquement inefficaces et socialement injustes. Les producteurs vendent parfois leurs produits à des prix inférieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir s'ils les avaient transportés eux-mêmes vers des marchés plus éloignés et plus lucratifs, même après avoir déduit les frais de transport. La connaissance du marché confère de la puissance commerciale, et l'asymétrie dans l'accès à l'information commerciale devient un facteur clef de la répartition inéquitable des revenus. Dans cette situation chaque acteur prend des stratégies selon son niveau. Les commerçants peuvent réduire les quantités achetées et les producteurs les quantités vendues.

En fin de compte, leur méconnaissance les contraint à rester passif plutôt qu'à devenir des agents économiques. Toutefois, les fournisseurs d'intrants, les ouvriers agricoles et les acteurs engagés dans d'autres activités postérieures à la récolte, commerce, transformation et transport ne sont souvent connectés aux producteurs.

Si les producteurs ruraux pauvres ne sont pas tous des entrepreneurs potentiels capables de saisir les opportunités de marché, s'ils sont nombreux aussi bien que personnes sans terres à ne pas disposer du niveau minimal de ressources nécessaires pour accéder aux marchés agricoles restructurés en tant que producteurs. Il faudra s'intéresser davantage à la création d'opportunités et à la réduction des risques auxquels doivent faire face les ruraux en tant que prestataires de services et qu'employés sur les marchés des produits agricoles. En fait, l'un des enseignements clés tirés d'une étude sur les chaînes de valeurs agricoles en Amérique latine soulignait l'importance d'éviter d'être obsédé par le lien production dans les chaînes de valeur agricole: les pauvres participent aux chaînes de valeur au niveau de tous les liens, comme producteurs, comme intermédiaires, comme travailleurs et comme consommateurs (Mitchell, et al, 2009). Au Sénégal, le secteur de l'exportation des haricots verts a connu d'importants regroupements tout en créant de nouveaux emplois (Maetens, et al, 2009).

### **2.1.2. Organisations paysannes: moteur de l'entrepreneuriat rural**

Depuis le début du vingtième siècle, les coopératives de commercialisation sont considérées comme un moyen important de permettre aux paysans de faire des économies d'échelle dans le transport et le stockage, afin de réduire le coût de la vente de leur production. En outre, elles peuvent donner aux paysans un certain pouvoir politique et plus d'indépendance dans leurs relations commerciales que lorsqu'ils sont obligés de passer par l'intermédiaire de marchands privés, en particulier dans les zones isolées où les négociants peuvent avoir un très grand pouvoir de marché. Grâce aux coopératives ou aux groupes d'entrepreneurs, les paysans peuvent accroître leur marge bénéficiaire en réduisant le coût de la vente de leurs produits et en majorant leurs prix. La condition de l'efficacité de cet entrepreneuriat collective est l'établissement de petits groupes aux structures homogènes (filiale ou types d'activités), ayant un objet bien défini et un marché fiable.

Sur le plan de la commercialisation, le principal avantage offert par les groupements et plus généralement les organisations de producteurs à leurs membres réside dans les achats en gros d'intrants et les ventes en gros de produits, ce qui leur permet de participer aux marchés dans le cadre de transactions de plus grande ampleur et avec des coûts de collecte et de transport réduits. Les organisations rendent également possibles des relations plus fiables avec les gros acheteurs, d' dans le cadre de contrats, parfois associés à un crédit intrants et à des services d'appui à la production. L'accès aux services financiers peut aussi être amélioré par l'intermédiaire des organisations. En outre, ces dernières peuvent jouer un rôle déterminant dans la garantie de la qualité requise et de la quantité souhaitée de la production. Sur le marché, les organisations de producteurs ont normalement plus de pouvoir que les individus, et elles peuvent les aider à négocier de meilleurs prix et de meilleures conditions de paiement pour les intrants et les produits. Enfin, les organisations permettent aux nombreux petits exploitants qui n'ont pas la fibre entrepreneuriale de participer effectivement aux relations commerciales. Les organisations de la vente groupées au sein des populations autochtones du Sud du Cameroun (ADEBAKA)<sup>46</sup> de certaines Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), ont amélioré leur position et en ont tiré leur part en gagnant une somme 184.000 Fcfa en 2008 (SNV, 2009).

En revanche, l'impuissance que les paysans ressentent dans leurs relations avec les négociants ruraux peut être due au manque de renseignements sur les prix et leur évolution. Ce désavantage s'amplifie lorsque les paysans n'ont qu'un seul acheteur (Monopsonne). Les groupes ou associations de paysans peuvent surmonter ce problème, du moins en partie, en demandant des offres à plusieurs acheteurs, tout en leur promettant de fournir une quantité importante de produits de qualité uniforme. La fourniture de renseignements sur les marchés et les prix aide les agriculteurs à fixer leurs conditions de vente, en particulier s'ils n'ont en face d'eux qu'un seul acheteur. L'organisation des producteurs permet de créer une concurrence à travers l'amélioration de la capacité de négociation, de la qualité et de la quantité de leurs produits.

### **2.1.3. Accès Informations : charrue de l'entrepreneuriat**

En milieu rural, les populations ne comprennent pas souvent comment le marché fonctionne ni pourquoi les prix fluctuent. Ils n'ont guère de enseignements sur l'état du marché, le niveau des prix et la qualité des marchandises. Ils ne sont pas organisés et ils n'ont pas d'expérience de la négociation et ne savent pas très bien dans quelle mesure ils peuvent influencer sur les conditions auxquelles ils traitent. Ceux qui ont eu des relations avec les services publics de vulgarisation n'ont guère été aidés dans ce domaine, car les vulgarisateurs ont tendance à transférer des technologies sans trop se soucier des marchés et des prix. Faute d'information, d'expérience et d'organisation, les petits paysans ne savent pas sur quoi se baser pour planifier un système de production qui répondrait aux besoins du marché ou négocier les prix et les conditions. Ils sont forcés à accepter la première offre qu'on leur fait (preneur de prix/price tacker). En fin de compte, leur méconnaissance les contraint à rester passif plutôt qu'à devenir des agents économiques. Ceux qui ont avec eux des relations marchandes peuvent facilement les exploiter et ils n'obtiennent en général pas le juste prix pour leur production.

Bien que les femmes rurales soient moins susceptibles de posséder des téléphones mobiles que les hommes, leur multiplication procure de nombreux avantages. C'est ainsi que les téléphones mobiles peuvent faciliter la participation des femmes au marché et leur autonomisation. En Inde, on a observé que la possession d'un téléphone mobile augmente l'indépendance économique des femmes et leur permet de voyager seules plus facilement. Les téléphones mobiles apportent aux femmes l'équivalent de deux à quatre années supplémentaires d'éducation en termes de réduction des inégalités entre les sexes (Lee, 2009). Il existe depuis longtemps des systèmes d'information pour

---

<sup>46</sup> Association pour le développement des Baka de Djoun, Oven et Mintom  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

les marchés agricoles, mais ils ont généralement été peu efficaces, surtout lorsqu'ils relevaient du secteur public. Les TIC rendent aujourd'hui possible la communication d'informations en temps réel sur les prix ; la qualité et les volumes des produits en différents endroits, et de négocier des accords entre acheteurs et vendeurs. Le champ d'action potentiel de ces systèmes de service peut être immense, aussi bien en termes géographiques qu'en termes sociaux, étant donné que le coût de l'équipement et de l'infrastructure de soutien est peu élevé et diminue encore. Bien que les impératifs d'alphabétisation puissent constituer, pour de nombreux ruraux pauvres, un obstacle à l'accès à ces services, cet obstacle pourrait être à court terme surmonté grâce à des technologies nouvelles capables de traduire le texte en voix et vice versa. On connaît de nombreux exemples réussis de services d'information sur le marché basés sur les TIC et les téléphones mobiles, gérés pour la plupart en dehors des pouvoirs publics par des organismes ayant un intérêt immédiat à favoriser les transactions commerciales. L'amélioration des communications peut aussi contribuer à réduire l'asymétrie de l'information. Ainsi, au Bangladesh, on a observé que les téléphones payants distribués par la Gramen Bank dans les villages contribuaient à réduire les coûts de transaction et à émanciper les femmes et les ménages qui les louent, ainsi qu'à faire mieux respecter l'ordre public et à communiquer en cas de catastrophe (Van Braun et al, 1996).

Le Système d'Information sur les Marchés (SIM), complété par une formation visant à aider les paysans à interpréter cette information et à agir en conséquence, peut aussi donner aux paysans les moyens de découvrir de meilleures méthodes de vente et d'élaborer des stratégies pour obtenir des prix plus rémunérateurs et plus stables. Il faut donner des renseignements non seulement sur le niveau des prix mais aussi sur les tendances. En Zambie, Millingan et al (2009) montre que le système d'informations sur le marché mis en place par l'Union nationale des agriculteurs de Zambie (ZNFU 4455) a été conçu en 2006 avec l'aide du Programme de promotion des entreprises paysannes et de commercialisation, appuyé par le FIDA, afin de permettre aux petits exploitants participant au programme de connaître les prix effectivement pratiqués sur le marché. Afin de trouver le meilleur prix offert, l'agriculteur envoie au numéro 4455 un message SMS contenant les quatre premières lettres du nom du produit et l'indication du district ou de la province. Il reçoit immédiatement un message énumérant les meilleurs prix et les codes désignant les acheteurs offrant ces prix. Après avoir choisi l'acheteur qui répond le mieux à ses besoins, l'agriculteur peut envoyer un second SMS avec le code de l'acheteur. Il reçoit alors un nouveau message lui indiquant le nom de son contact et son numéro de téléphone. L'agriculteur peut alors téléphoner l'acheteur et entamer sa transaction. Chaque message coûte environ 0,15 USD. Le système fonctionne pour 14 produits de base et énumère plus de 180 négociants. Entre août 2006, date de son lancement, et août 2009, le système a reçu plus de 165 000 messages. On estime que 15% des messages SMS initialement adressés au système ont directement abouti à une vente de leurs produits par les paysans, et que plus de 90% des appels aux acheteurs ont débouché sur des transactions. Au Cameroun, grâce au SIM, un seau d'*Irvingia spp* est passé de 1000 Fcfa à 8000 Fcfa.

#### **2.1.4. Infrastructures : tremplin de l'entrepreneuriat rural**

Il existe un lien étroit entre l'amélioration de l'infrastructure, le meilleur fonctionnement des marchés et la réduction de la pauvreté. La sortie de la pauvreté est plus facile là où l'infrastructure est mieux établie. En Inde, par exemple, on a constaté que les ménages qui se libèrent de la pauvreté vivent plus probablement dans des villages dotés d'une meilleure infrastructure ou à proximité de ces villages, et à moindre distance des villes. Les investissements dans les routes rurales peuvent avoir un impact positif dans divers types de zones. Au Bangladesh, on note dans les villages disposant d'un meilleur accès routier une plus grande utilisation d'intrants et une production agricole supérieure, une hausse des revenus, de meilleurs indicateurs d'accès aux services de santé, et des opportunités accrues d'emplois salariés. Un projet de la Banque mondiale portant sur la construction de routes au Maroc s'est traduit par une augmentation de la production agricole et de la productivité

de la terre, une plus grande utilisation des intrants agricoles et des services de vulgarisation, et une évolution vers les cultures de grande valeur et les opportunités d'emploi non agricole (Fan et Chakang, 2008). En Inde, chaque million supplémentaire de roupies (environ 23 000 USD) dépensé pour les routes rurales au cours des années 1990 a permis à 881 personnes de sortir de la pauvreté (Fan, 2010). D'autre part, l'infrastructure en rapport avec le marché, et notamment l'infrastructure de transport, est médiocre dans de nombreuses zones rurales des pays en développement. En Afrique en particulier, l'infrastructure dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du transport ne se développe que lentement, en partie à cause de l'important déficit infrastructurel du continent (la densité des routes revêtues dans les pays à faible revenu est, en Afrique subsaharienne, seulement le quart de ce qu'elle est dans d'autres régions); les services d'infrastructure y demeurent deux fois plus coûteux que dans les autres régions (Banque Mondiale, 2009). En RDC, le réseau de transports est notoirement insuffisant (seulement 13 % de la population habite à 5 heures ou moins d'une ville de plus de 50 000 habitants), et l'accès aux marchés est donc l'un des plus difficiles de toute l'Afrique (Ulimwangu et al, 2010). Selon Ulimwangu et al, le Congolais moyen doit voyager pendant 9,6 heures pour atteindre une ville d'au moins 50 000 habitants. Ils indiquent qu'une réduction de 10 % du temps de voyage vers un port fluvial entraînerait une augmentation de la production de 3,7 %, alors que la même réduction du temps de trajet vers une ville de 50 000 habitants n'augmenterait la production que de 1,6 %. Selon les mêmes auteurs. L'amélioration de 26 000 km de chemins de desserte ruraux réduirait les temps de voyage d'environ 20 %, et augmenterait la production agricole de près de 16,6 %. Il faut noter qu'en termes des bénéfices de production agricole ne représentent qu'une part relativement faible des coûts de la réhabilitation routière (30 % tout au plus selon Ulimwangu et al, Op.cot). L'ouverture d'une route créée de nouvelles opportunités entrepreneuriales non agricoles.

Par ailleurs, q selon, INS et al (Op.cit) la principale source d'éclairage est la lampe à huile ou à pétrole ; cette source est utilisée par 80% des ménages en milieu rural. Elle est suivie du feu de bois avec 13%, enfin par l'électricité (1%). Le principal combustible utilisé pour la cuisine est le bois (93% des ménages) suivi du charbon de bois (7%) des ménages

### **1.1. Marché financier et entrepreneuriat rural**

Le crédit aide les pauvres à lisser leur consommation et, éventuellement, à acquérir des biens d'une valeur plus grande que leurs dettes. Le lissage de la consommation est particulièrement important pour les ruraux pauvres car les revenus agricoles et l'état de santé des populations rurales sont très irréguliers, ce qui peut perturber la consommation lorsque les ménages n'ont pas d'épargne ou d'accès au crédit. Lorsque les ménages pauvres ont l'impression que leur consommation est garantie, ils sont plus disposés à prendre des risques en empruntant pour investir dans des moyens de production, des ressources naturelles ou le capital humain. Toutefois, ils ne peuvent assurer le service de leur dette que si les nouveaux biens qu'ils acquièrent rapportent assez pour couvrir l'intérêt et, à terme, le principal. Le financement de l'investissement peut donc réduire la pauvreté, mais à condition que la consommation essentielle soit garantie et que la technologie (ou l'accès aux marchés) permette aux pauvres d'obtenir un rendement satisfaisant de leurs investissements. Pourtant, les ruraux pauvres sont souvent empêchés d'investir simplement parce qu'ils ne peuvent pas emprunter. D'autre part, si les créanciers veulent limiter le risque moral et la sélection adverse, ils doivent éviter de prêter des sommes trop modiques qui impliquent des coûts de transaction élevés, en particulier s'ils n'ont pas les moyens de sélectionner efficacement les emprunteurs pauvres (lesquels n'ont pas de garanties).

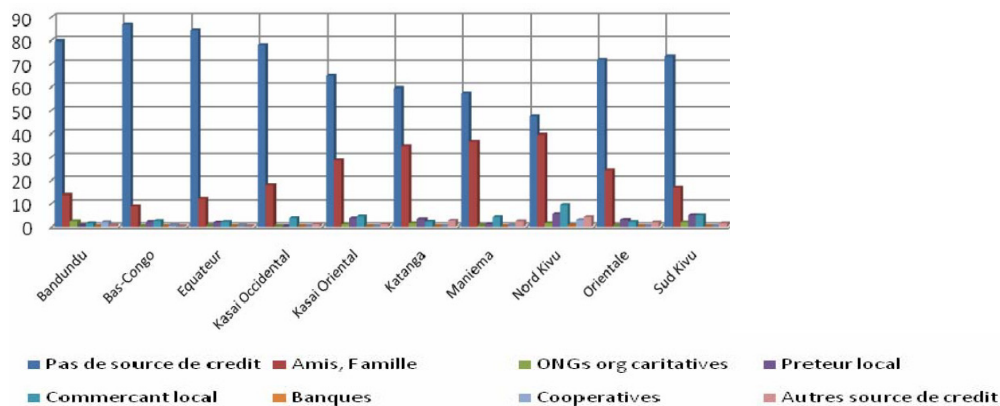
Les prêteurs informels (locaux) évitent de prêter aux pauvres car, en cas de mauvaise récolte ou de calamité, tous les emprunteurs pauvres seront défaillants en même temps, et d'autre part il n'est souvent pas rentable de moduler le taux d'intérêt car cela inciterait les pauvres à prendre encore

plus de risques. En général, les ruraux pauvres n'ont tout simplement accès à aucun service financier (qu'il s'agisse du crédit à des conditions acceptables, de l'épargne ou de l'assurance), que celui-ci soit fourni par des entités publiques, formelles ou informelles. Depuis le début des années 1950, les gouvernements des pays en développement et les donateurs internationaux ont distribué énormément de crédits bonifiés au secteur agricole (à travers les Banques agricoles), souvent à des taux d'intérêt réel négatifs, par le biais de coopératives ou de banques d'État. Cette stratégie n'a guère aidé les pauvres ni contribué à accroître la production ou à faire employer le crédit de façon efficiente, ni à créer des établissements financiers ruraux viables. Il se peut même que les crédits bonifiés aient détruit des institutions privées qui prêtaient à des conditions compétitives et encouragé des investissements peu rentables. Aujourd'hui, la plupart des observateurs pensent que les déboires de l'intervention de l'État dans le marché financier rural ont été dus autant au plafonnement des taux d'intérêt qu'à la distorsion des incitations et à la faiblesse de la supervision des établissements financiers publics.

Néanmoins, les organismes internationaux de développement considèrent que, si les monopoles d'État ne sont guère propices à la croissance et à la lutte contre la pauvreté, les marchés livrés à eux-mêmes n'apporteraient probablement pas de meilleurs résultats. Les données relatives à l'impact du microcrédit ne permettent pas de trancher. Selon certaines études, l'accès au crédit peut entraîner un recul important de la pauvreté (Khandker, 1998), mais d'autres, il n'aurait qu'une incidence minimale (Morduch, 1998). Aujourd'hui, on considère de plus en plus que la microfinance n'est pas une formule magique pour la lutte contre la pauvreté, peut être un des nombreux facteurs qui contribuent à la réduire. En fait, pour dissiper l'impression que la microfinance est un remède contre la pauvreté, certains observateurs soutiennent que l'affirmation selon laquelle la microfinance aiderait les plus pauvres n'est pas fondée à l'échelle nationale. Les institutions de microfinance ne s'occupent presque jamais des plus pauvres et un grand nombre d'entre elles ont une proportion élevée de clients qui ne sont pas pauvres (Hulme, 2000). Cela peut être dû au fait que les ménages les plus pauvres n'osent pas leur demander un crédit et qu'en raison du risque moral, les pauvres sont rarement les bienvenus. Les ruraux pauvres ont besoin de tout un éventail de services financiers, y compris l'épargne et l'assurance, et pas seulement de crédit. Ils vivent dans une microéconomie dans laquelle les transactions (production, consommation, commerce et échange, épargne, emprunt et revenu) portent sur de très petits montants, ce qui accroît leurs coûts unitaires et fait qu'il n'est pas intéressant pour eux d'emprunter au secteur formel.

De violence, les catastrophes naturelles, la maladie, les mauvaises récoltes et les fluctuations des prix et des salaires; en raison de la diversité de ces risques, les réseaux de solidarité communautaire peuvent difficilement leur venir en aide. Ces différentes caractéristiques impliquent que les pauvres doivent concevoir des moyens de répartir les risques, par la diversification économique et la création de réseaux financiers informels. En RDC, comme l'indique la figure 2, le principal mode d'épargne informelle est la tontine. Cependant certaines ONGs caritatives et quelques coopératives essaient de développer l'épargne de la micro-finance à travers des mutuels d'épargne et de crédit. Malgré la présence de quelques structures, l'accès au crédit reste limité en milieu rural. Selon INS et al (Op.cit) seul un tiers des ménages y ont accès. Le mode d'accès au crédit (voir figure 2) est fortement dominé par le prêt auprès des amis ou de la famille (72%). Il n'y a pratiquement pas de crédit en provenance des banques : 7% des ménages bénéficient de crédit auprès des ONGs caritatives ; ils sont 2% à l'obtenir auprès des coopératives, 11% auprès des commerçants locaux et enfin 8% chez les usuriers.

Figure 2. Principales sources de crédit des ménages par province en RDC



Une gestion décentralisée et participative serait peut être une meilleure solution à travers l'incitation à l'entrepreneuriat rural permettant d'appuyer sans coût, dans un premier temps les ruraux pauvres.

### 1.1. Institutions : Parapluie de l'entrepreneuriat rural.

Au cours de la dernière décennie, les politiques de lutte contre la pauvreté rurale ont rapidement évolué. Aujourd'hui, on attache beaucoup plus d'importance à la décentralisation et à la gestion locale des biens communs ainsi qu'à l'élargissement et au renforcement des partenariats avec la société civile dans le but d'enrichir le capital humain. Ces nouvelles approches mettent l'accent sur la participation locale, sur le capital social et sur l'établissement de liens entre les pauvres et les secteurs dynamiques de l'économie<sup>1</sup>. La participation donne aux pauvres les moyens de s'exprimer et le transfert de responsabilité leur donne le pouvoir de découvrir et de choisir les moyens d'améliorer leur vie. L'autonomisation des pauvres est à la base de la lutte contre la pauvreté rurale. Cette réorientation donne une importance nouvelle aux institutions, c'est-à-dire les organisations (telles que la famille, les banques et les syndicats) qui permettent aux pauvres d'avoir accès aux moyens de production, aux technologies et aux marchés, et les règles (loi, coutumes et pratiques administratives) qui déterminent dans quelle mesure ils peuvent tirer parti de cet accès. Les chances qu'ont les pauvres d'influencer les règles et organisations dépendent de leur pouvoir et de leur influence. Ceux-ci dépendent de leurs connaissances, de leur accès aux institutions et, peut-être par-dessus tout, de l'éventail des solutions qui s'offrent à eux.

Deux stratégies institutionnelles et complémentaires peuvent favoriser le développement de l'entrepreneuriat rural : la décentralisation et le partenariat.

#### 1.1.1. Décentralisation

La décentralisation est souvent recommandée en tant que moyen de redessiner les frontières entre l'État et le marché. C'est un terme générique qui désigne divers types de réformes institutionnelles, dans le cadre desquelles l'État délègue des droits et des responsabilités à des pouvoirs locaux. Les avantages de la décentralisation sont notamment qu'elle facilite l'accès à l'information et la prise en compte des besoins locaux, et contraint les administrations à rendre des comptes aux communautés locales. En théorie, le système décentralisé étant plus sensible aux préférences locales, il devient plus transparent et plus responsable. Lorsqu'ils sont mobilisés, les ruraux pauvres ont plus de chances d'influer sur les décisions à l'échelon local que dans des métropoles éloignées. Les partisans du ciblage décentralisé soutiennent qu'il est plus facile d'obtenir des renseignements pour savoir qui sont les pauvres à l'échelon local qu'à l'échelon central et que, les institutions locales ayant tendance à se sentir plus responsables par rapport à la population locale, elles sont incitées à employer l'information disponible pour améliorer l'efficacité des programmes (Galasso et Ravallion, 1999). Le degré auquel la décentralisation est souhaitable dépend en partie du degré auquel les programmes locaux ont été détournés par des non-pauvres (Bardhan et Mookherjee, 1998). Il arrive

que des programmes de lutte contre la pauvreté et des projets de développement décentralisés soient détournés par des intérêts locaux. Dans le cadre d'une évaluation de la pauvreté au Bangladesh, la Banque mondiale a eu l'impression que les plus riches de la communauté avaient tendance à dominer les structures de pouvoir local; lorsqu'un programme de développement est entrepris, ils sont généralement les premiers à être consultés, voire les seuls (Banque Mondiale, 2000).

L'intervention extérieure ne crée pas les débouchés commerciaux. Ceux-ci sont nés du marché et de l'esprit d'entreprise. Il s'agit donc de donner aux populations rurales les moyens de saisir les occasions nées du marché. Les petites et micro-entreprises ne sont pas trop coûteuses à monter ou à gérer pour des populations rurales. Ces entreprises sont créatrices de nombreux emplois non agricoles et sont génératrices de revenus dans les régions relativement peu développées, tout en ne nécessitant ni un gros capital ni des compétences techniques ou de gestion très poussées. Les petites et micro-entreprises sont en outre le berceau de l'essor du secteur privé sur l'ensemble du pays, constituant ainsi le fondement d'un développement économique et social bien ancré à l'échelle locale. Les entrepreneurs sont le moteur de la compétitivité des petites et micro-entreprises, au fondement même de la croissance. Encore faut-il que les cadres institutionnel et légal en place soient une incitation aux initiatives locales. Les capacités humaines et un cadre institutionnel propice sont les conditions préalables indispensables pour que l'entrepreneuriat se développe, surtout en milieu rural. Pour inciter les populations rurales à l'esprit entrepreneuriat, il faut un environnement réglementaire et administratif soit plus favorable aux populations rurales;

#### **1.1.2. Partenariat et entrepreneuriat rurale.**

La réduction de la pauvreté et la gestion de la biodiversité appelle une perspective pluridimensionnelle, comprenant notamment des stratégies de croissance "du bas vers le haut" censées encourager tout un ensemble d'initiatives à visée commerciale. Les retombées bénéfiques de la croissance économique générée par une poignée d'industries modernes ne sont pas forcément ressenties dans les secteurs qui emploient la plus grande partie de la population, ni à un rythme acceptable. A l'instar des autres pays en développement, l'économie des pays des Grands Lacs se caractérisent par un système industriel polarisé autour, d'une part, d'une poignée de grandes entreprises appartenant soit à l'État, soit à des investisseurs étrangers, soit encore à quelques riches entrepreneurs locaux, et d'autre part, d'un grand nombre de micro-entreprises, essentiellement dans l'économie informelle. Seules quelques-unes de ces dernières ont les capacités suffisantes pour saisir les opportunités liées à l'exportation et à l'évolution du régime économique international en témoigne les conséquences de la crise financière sur les économies africaines. Selon la Banque Africaine de développement (BAD, 2009) les dernières estimations de l'investissement direct étranger (IDE), au niveau mondial, montrent une tendance prononcée à la baisse de l'ordre de 21% en 2008 qui risque de s'empirer en 2009.

À court terme, on s'attend à ce que les impacts négatifs des crises financières et économiques sur l'IDE demeurent dominants et contribuent à une baisse continue des IDE pour 2009. L'Afrique ne dérogera pas à cette règle surtout si les prix des matières premières continuent de chuter (voir tableau 1). Ceci augmentera la marginalisation de l'Afrique et réduira la croissance des secteurs dépendant de l'investissement étranger tels que les ressources naturelles. Plusieurs projets d'investissement dans les industries extractives ont été annulés ou reportés en République Démocratique du Congo (BAD. Op.cit). Les opérations d'extraction de la mine à ciel ouvert de Tilwezembe et le traitement de minerai à Kolwezi ont été suspendues en raison de l'effondrement des cours du cobalt. 70 sociétés minières opérant à Katanga ont fermé. Depuis la fin de 2008, Forrest International a mis en chômage technique. Selon le ministère des mines de la RDC, ces fermetures auraient engendré une perte de 200 000 emplois.



Tableau 1: cours de certaines marchandises (Février, 2009)

Marchandise	Unité	Référence au 31/07/2008	Valeur à la fin de la semaine (13/02/2009)	% d'évolution par rapport à l'indice
Pétrole brut (Brent)*	\$EU par baril	125,73	44,09	-64,93
Or	\$EU par once de Troy	918,00	935,50	1,91
Argent	\$EU par once de Troy	17,48	13,37	-23,51
Platine	\$EU par once de Troy	1 758,00	1 055,00	-39,99
Coton	\$EU par livre	49,71	45,22	-9,03
Grains de cacao	\$EU par tonne	2 908,50	2 682,12	-7,78
Café, Arabica	Cents EU par livre	131,10	99,00	-24,49
Café, Robusta	Cents EU par livre	115,09	81,75	-28,97

Source : BAD (2009)

Les stratégies de croissance visant à réduire la pauvreté doivent permettre, à la fois, de supprimer les obstacles politiques et réglementaires décourageant les initiatives locales et de faciliter l'accès à de meilleures compétences qui renforcent les capacités entrepreneuriales. La stratégie de croissance partant de la base a pour double objectif la transformation et la diversification des petites et micro-entreprises en des activités orientées vers la croissance et l'accroissement de la capacité de production, de sorte que ces entreprises puissent bien s'intégrer dans l'économie nationale. Cette stratégie n'est nullement un programme d'assistance sociale, mais, au contraire, une condition préalable à une croissance économique durable grâce à l'utilisation de capacités productives jusqu'alors sous-utilisées. Il faut éviter de transformer les pauvres en mendiants à travers des dons et des Assistance sociales. Il faut plutôt les inciter à créer des richesses. Dans l'histoire du Burundi, il était interdit de consommer les semences mais avec la crise et l'arrivée des « bienfaiteurs », certaines populations ne songent plus aux semences et attendent que les bienfaiteurs les leurs donnent chaque saison.

Pour une stratégie cohérente, il faut donc édifier des partenariats stables, fondés sur la confiance et répondant aux intérêts de toutes les parties prenantes. La recherche du bien être de la population et la conservation des écosystèmes ne sont pas des cadeaux que les gouvernements, les organisations de développement ou les ONG peuvent faire pour les pauvres. Ils peuvent aider à mettre en place des conditions dans lesquelles les pauvres pourront employer leurs propres compétences afin d'échapper à la pauvreté. Cela signifie qu'il faut placer les pauvres au centre du processus, en tant que partenaires de plein droit associés à la détermination des priorités et de l'orientation du changement, et les autonomiser en réduisant les obstacles qui les tiennent prisonniers de la pauvreté. La planification centralisée d'une stratégie de lutte contre la pauvreté est une approche bureaucratique et peu judicieuse. Il faut établir un partenariat avec les pauvres eux-mêmes, tenant compte de leurs préférences et de leurs capacités. Toutefois, il serait naïf de croire que les pauvres peuvent construire sans aucune aide pour mettre en œuvre des technologies, diffuser l'information, construire des écoles et transmettre des compétences. Il faut des ressources venues de l'extérieur. Les ONGs travaillent généralement dans des communautés ou des environnements dans lesquels la présence de l'État est faible. Elles offrent des tels que l'alimentation, les soins de santé primaires et l'éducation.

Les résultats remarquables qu'on a pu obtenir en partenariat avec les pauvres, même dans des domaines où cela paraît presque impossible, comme la sélection de nouvelles variétés végétales, processus dans lequel les paysans ne se sont pas contentés passivement de faire des essais mais ont participé activement au choix et à la mise au point des variétés, sont parlants. Quelle que soit la ressource concernée techniques de culture, animaux d'élevage, logement, compétences, routes rurales, distribution consensuelle des terres on a de meilleures chances de succès lorsqu'on associe au processus les pauvres. Le problème est que, lorsqu'on adopte une telle approche à l'échelon local, avec des systèmes décentralisés, ce sont souvent les plus influents, ou les plus puissants, ou encore ceux qui n'ont aucun scrupule, qui s'approprient les résultats.

Par ailleurs, les partenariats entre l'État, les agences de développement et les institutions de la société civile existent depuis longtemps. Actuellement, on prend conscience de la nécessité, dans un monde libéralisé et globalisé dans lequel les processus de développement et de conservation sont de plus en plus déterminés par le marché, de collaborer avec le secteur privé. Les États et les donateurs ont toujours eu affaire au secteur privé pour acheter des biens et des services. Aujourd'hui, un nombre croissant d'entreprises privées souhaitent collaborer avec le secteur public pour lutter contre la pauvreté rurale et participer à la gestion des ressources naturelles. Actuellement, tout le monde s'accorde sur le fait que, si l'on veut atteindre les objectifs de développement, il faut que les pouvoirs publics, les institutions nationales et les agences internationales de développement travaillent en partenariat avec la société civile et le secteur privé.

Le FIDA (2001) distingue des micropartenariats, c'est-à-dire des organisations et règles formelles et informelles, au moyen desquels la population locale peut par exemple gérer des ressources communales. Les 'mésopartenariats' (partenariats entre l'État et la société civile, des ONGs ou le secteur privé) sont de plus en plus employés pour la distribution des services: les ONGs exécutant les projets du gouvernement et s'associent souvent pour former des groupes de pression ou collaborent avec des bailleurs de fonds. Les micropartenariats et les mésopartenariats sont nécessaires non seulement pour distribuer les services, mais aussi pour détecter la demande et la formuler.

## Conclusion

Les problèmes majeurs de l'entrepreneuriat rural principalement d'ordres financiers et organisationnels. Pour les ménages ruraux pauvres, l'accès aux crédits ou aux services financiers est très faible voire même absent à cause du manque de capital pouvant servir de caution pour les banques ordinaires. Pour pallier à ce problème, il faudrait créer une relation entre les promoteurs et les établissements de micro-finances. Ces derniers ont l'avantage car ils demandent de petits capitaux et acceptent des garanties sociales (recommandations, confiance, ...).

Sur le plan économique, une action collective (par la création d'une association) basé sur le capital et le savoir local peut générer la masse critique des économies d'échelle. L'appui à l'entrepreneuriat rural devrait être orienté vers les entreprises réelles visant à produire des richesses au lieu des organisations à caractère social pour lesquelles la résultante envers les pauvres est peu probable ou demande une grande patience. De multiples expériences montrent que les organisations à caractère sociale bénéficient le plus souvent aux fondateurs qui ne sont pas à priori des pauvres mais des chercheurs de richesses individuelles en s'appuyant sur les pauvres « développement durable de pauvreté ».

## **Impacts des superpositions des permis miniers sur la gestion durable des ressources naturelles : expérience des parlementaires du Cameroun et perspectives pour une action à l'échelle régionale<sup>47</sup>**

La ruée vers l'exploitation des ressources minières constitue l'axe central des politiques de développement de la plupart des pays de l'Afrique centrale. Cette orientation stratégique qui tranche de plus en plus avec les options prises au début de la décennie 90 s'explique par la rentabilité économique de l'extraction des ressources du sous-sol en comparaison avec l'exploitation forestière, les activités agro-pastorales et la conservation.

Pourtant, la gouvernance forestière implique l'observation d'un certain nombre de principes dont l'application rigoureuse et régulière conditionne la gestion durable des ressources naturelles et le

---

<sup>47</sup> Hon. Jean Jacques Zam, REPAR  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

bien-être des populations. Il s'agit entre autres du respect des lois et règlements, la considération des droits des communautés riveraines, la prise en compte des aires protégées...dont la méconnaissance pourrait entraîner des superpositions.

Les Pouvoirs publics camerounais semblent ignorer toutes ces garanties. Dans la zone méridionale du pays, des cas de plus en plus nombreux de superposition sont recensés ; contribuant à la dégradation/déforestation de ce massif forestier considéré comme l'un des plus importants du bassin du Congo. Les situations les plus fréquentes sont le développement des activités d'extraction minière à l'intérieur du périmètre des aires protégées, des unités d'exploitation forestière, mais aussi des agro-industries.

Compte tenu des velléités d'exploitation minière dans les autres pays, elle apparaît donc comme l'une des plus grandes menaces pour la gouvernance forestière dans la sous-région, un nouveau défi qui suscite une interrogation spécifique à savoir si la gestion durable des ressources naturelles et les dynamiques qui s'appuient sur le potentiel des forêts (REDD+, exploitations forestière...)seraient compromises dans un contexte de superposition dans le Bassin du Congo?

Saisissant l'ampleur de la question, les parlementaires membres du REPAR-Cameroun ont engagé une intervention visant à identifier les contraintes liées à la gestion intégrée des ressources naturelles et de proposer des solutions appropriées. Une analyse non exhaustive réalisée à cet effet révèle que le problème essentiel réside dans la faible communication des pouvoirs publics sur le processus d'affectation des terres et l'absence d'un débat à l'échelle nationale.

Leur démarche qui s'exerce dans le cadre d'un Comité technique mis en place en 2010 au sein du REPAR par le Président de l'Assemblée Nationale et basée sur une feuille de route a rendu possible la réalisation de quelques actions fortes à savoir : des missions et des ateliers de concertation dans les sites miniers en présence des différents stakeholders ; avec à la clé un film-documentaire retraçant le processus.

Cette expérience traduit la nécessité d'aborder la question avec une plus grande attention. Cette action ne pourrait être réellement porteuse que si une dynamique sous-régionale nourrie des contributions des différents pays est engagée. L'approche pourrait consister pour la CEFDHAC de susciter des actions similaires dans chaque pays (via les fora nationaux), permettre au REPAR d'agir en synergie avec les autres réseaux (à travers le forum régional) en vue de la définition d'une position commune.

### **Gishwati Landscape restoration through stakeholders' involvement<sup>48</sup>**

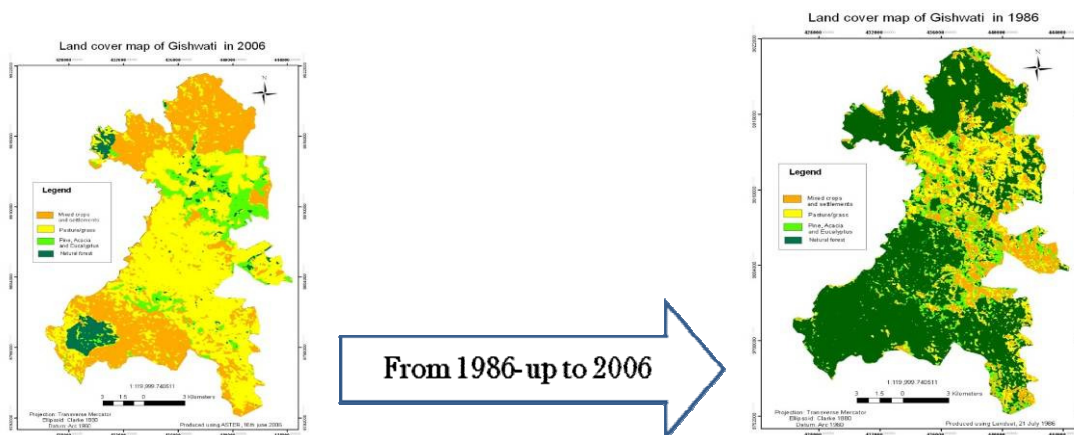
Gishwati landscape is located in Bigogwe Sector, Arusha cell in Nyabihu District, Western Province of Rwanda with geographic coordinates of 29°21'40" to 29°28'50" longitude and 1°36'52" to 1°52'17" latitude.

#### **Degradation of Gishwati Landscape**

Degradation of landscapes like Gishwati forest, through the over-exploitation of natural resources resulted in the loss of biodiversity, ecological integrity and ecosystem functions.

---

<sup>48</sup> A. Mukuralinda, World Agroforestry Centre (ICRAF), Rwanda; I. Nzeyimina, National University of Rwanda; J.J. Mbonigaba , Rwanda Agriculture Board (RAB)  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC



This affects ultimately the well-being of people who depend either directly or indirectly upon of these functions and the benefits derived from them (i.e. ecosystem services). The deforestation of Gishwati forest led to the land cover change and, subsequently to landscape degradation and environment deterioration. The forest reserve initially estimated to 280 km<sup>2</sup> was reduced to only 7 km<sup>2</sup>, which constitute a loss of 80 % of initially forest cover. This was accompanied with loss of biodiversity mainly Chimpanzee (*Pan Troglodytes*) and Golden Monkey (*Cercopithecus mitis Kandti*), birds, etc, and indigenous tree species. The Chimpanzee and Golden Monkey were forced to live in small space of 7 km<sup>2</sup>.



A large size of forest was converted to agricultural and livestock activities with poor management leading consequently, to soil erosion and flooding, and nutrients depletion. This Landscape degradation reduces soil productivity, endangers food security, impairs environment quality, accelerates global warming and exacerbates global security risks. The biophysical processes of soil and vegetation degradation are closely interlinked by social, economic and political factors, which govern land ethics and are prone to the tragedy of the commons.

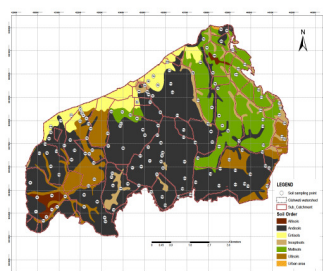
### Objectives of Gishwati Restoration

- To implement a comprehensive and sustainable land use and water management technologies ;
- To contribute to the environment conservation of the Gishwati in order to improve the livelihoods of the communities.

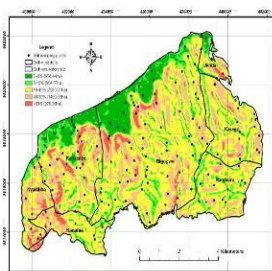
### Gishwati Landscape physical characterisation

A participatory study involving different stakeholders, namely, from Government, Research, NGOs and farmers, was conducted in Gishwati landscape on 6,643Ha to evaluate the level of land degradation and to propose strategies for Gishwati landscape restoration. Spatial and ground studies using GIS tools, baseline survey and ground sampling were conducted:

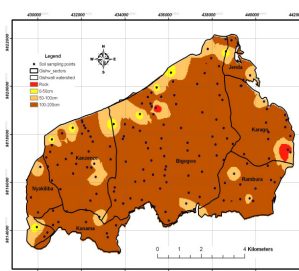
- Soil types
- Slope Classes
- Soil depth
- Matrix soil and slopes
- Recommendation on Soil Land Use Management
- Andisols, Mollisols, Ultisols and Alfisols are found on hillsides
- Entisols are developed on recent volcanic materials
- Inceptisols are derived from colluvial and alluvial sediments in narrow valleys



Soil types



Slopes Categories



Soil depth

The results showed different slope classes, depth and soil types. The slopes range from 0-6, 6-16, 16-40, 40-60 and >60% while the ranges of depth were 50 - 200 cm+. The dominant of soil types are Ultisols, Entisols, Andosols, Mollisols, Alfisols and Inceptisols.

The analysis of matrix combining the soil depths and slopes showed that the cropland should be practiced with improved land husbandry technologies on the land with slope ranges of 6 to 40%, corresponding to 1,953 ha (29.9% of available land). Agroforestry and fodder grasses should be considered to promote the landscape restoration by reducing soil erosion and improving soil fertility. Besides, for slope classes ranging between 16 and 40%, graded terraces combined with agroforestry should be used to reduce soil erosion within terraces, to increase biodiversity and to improve soil fertility. For the slope classes ranging between 40 and 60% (1,484 ha, 22.3%), pasture lands should be promoted with improved management practices.

### RECOMMENDED LAND USE BLOCKS

Land use block category	Area (ha)	Perimeter (km)
Crop land (yellow)	1,953	19,526.2
Range land (light green)	1,484	14,838.5
Forest land (darkish green)	3,206	32,063.2
<b>Total</b>	<b>6,643</b>	

Agroforestry will be introduced in the range land as fodder to improve the nutrient level of the animal feedings. For the slope classes above 60%, forest (3228, 48.2%) should be promoted through natural regeneration, reforestation and, the remaining natural forest should be protected and declared as gazetted land.

### Conclusion

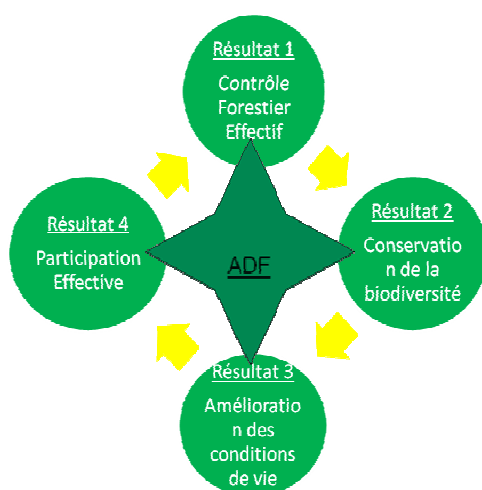
Harmonizing the healthy co-existence of the agrarian communities with the fragile ecosystem of Gishwati for environment protection and better livelihood for the communities and country.

## L'expérience du WWF dans la gouvernance des ressources forestières<sup>49</sup>

### I. Principales activités

- Renforcement de l'administration forestière en matière de contrôle forestier et faunique
- Renforcement de la société civile dans le monitoring
- Renforcement des capacités locales de conservation de la biodiversité
- Appui à l'amélioration des conditions de vie des populations locales et autochtones
- Renforcement des capacités de certification forestière et de la participation des parties prenantes

Méthodologie (A l'intérieur et périphérie des concessions forestières pilotes pour l'Aménagement Durable des Forêts)



### Partenaires:

1. Adm. Forestière
2. Secteur Privé
3. Société Civile
4. Communautés
5. Exp. National
6. Universités

### II. Avancées du FSC en RDC

#### Volet socio économique

- Amélioration des salaires, des conditions de vie dans les camps des travailleurs;
- Amélioration des relations entre Sodefor et les CL/PA (situation de crise à la collaboration active);
- Changement des mentalités et meilleure participation entre les différents acteurs dans le site (exploitant, Administration, CL/PA) ;
- Participation effective des ONG nationales dans l'aménagement (négociation des CCS, suivi indépendant, appui au FDL, gestion des conflits) ;
- Mise en œuvre conjoint du CCS de façon participative et transparente.

#### Volet production forestière/environnement

- EFIR (abattage directionnel, bonne construction des routes avec pont de canopée, zone de protection, identification des semenciers, marquage des tiges d'avenir, piste de débardage, etc.)
- Mise en œuvre d'un système de traçabilité
- Finalisation des plans d'aménagement

<sup>49</sup> Didier Kalala, Policy Forest Officer, WWF RDC  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

- Identification et début de gestion des FHVC
- EIE&S des concessions
- Etudes d'inventaire faune
- Enquêtes sur l'utilisation des PFNL
- Zonage participatif des terroirs des CL et PA
- Début d'actions de lutte anti braconnage (contrôle sur les véhicules, appui aux gardes de la Salonga)

### Contexte d'élaboration des 6 programmes

*Programmes élaborés par WWF en collaboration avec les parties prenantes du secteur forêt ( Administration forestière, secteur privé et société civile) afin de répondre de façon prioritaire aux impératifs de conservation et de développement des CL/PA*

### Objectifs

- ☐ *La conservation de la biodiversité et la gestion durable de la forêt*
- ☐ *Le développement économique durable des CL et PA riverains des concessions forestières*

### 6 programmes d'actions prioritaires pour le développement durable DES CL/PA

- Sensibilisation et éducation environnementale
- Appui à l'émancipation des peuples autochtones
- Appui organisationnel aux communautés locales et peuples autochtones
- Appui à la gestion et au suivi du fonds local de développement
- Appui à la gestion des ressources naturelles et à la production durable
- Lutte contre l'exploitation illégale du bois et le braconnage

#### 1. *Sensibilisation et éducation environnementale*

##### *Constat :*

- Manque d'informations
- Faible connaissance en matière environnementale
- Dégradation de l'environnement en milieu rural
- Exploitation abusives des RN
- Intérêt des populations

*Objectif :* Assurer le CLIP et préparer les générations actuelles et futures à mieux gérer leurs RN

*Méthodologie :* Programme orienté à l'information des CL/PA et des jeunes à travers les écoles.

##### *Principales Activités :*

- Sensibilisation sur les textes légaux, le cahier des charges, l'autoprise en charge, la certification, etc. ;
- Distribution des documents de références dans les écoles et auprès des décideurs (renforcement des connaissances sur les richesses culturelles, naturelles, etc. ;
- Appui à la sensibilisation par des séances dans les écoles sur l'importance de la faune et de l'arbre ainsi que la conscientisation des pratiques néfastes ;
- Valorisation et domestication de l'arbre par la mise en place de pépinières scolaires ;

- Sensibilisation sur les principales mesures de conservation de la bio diversité et appui à l'information par l'appui à la radio communautaire.

## 2. *Appui à l'émancipation des peuples autochtones*

### *Constat :*

- Marginalisation
- Faible participation et structuration
- Méconnaissance des droits
- Conflits ethniques fréquents

*Objectif :* Assurer le CLIP, une participation effective et émancipation des PA

*Méthodologie :* Programme orienté spécialement aux spécificités des PA

### *Principales Activités:*

- Organisation d'études socio économiques et d'impacts spécifiques ;
- Appui au recensement, à l'organisation et représentation légitime ;
- Sensibilisation sur les droits spécifiques, appui à la gestion de conflits (particulièrement dans la clause sociale) ;
- Valorisation du savoir endogène par leur participation dans des activités où les PA ont une expertise particulière ;
- Appui à la cartographie, reconnaissance de leur terroir et droits spécifiques.

## 3. *Appui organisationnel aux communautés locales et peuples autochtones*

### *Constat :*

- Difficultés organisationnelles des CL et PA
- Faiblesses du mécanisme de répartition des bénéfices

*Objectif :* Structuration représentatives des CL et PA riverains des concessions forestières

### *Méthodologie :*

- Mise en place des CLDC ;
- Représentation locale démocratique ;
- Reconnaissance officielle par l'administration ;
- Base organisationnelle des CL dans les Comités de négociation de la clause sociale.

### *Principales Activités :*

- Sensibilisation et information sur les CLDC (avantage, fonctionnement, etc.) ;
- Appui à l'organisation et reconnaissance officielle (statuts, DOI, autorisation) ;
- Renforcement des capacités de gestion (formation et appui organisationnel, appui à la construction du bureau, etc. ) ;
- Elaboration de plan de développement et projets d'exécution.

## 4. *Appui à la gestion et au suivi du fonds local de développement Appui à la gestion des initiatives de développement durable*

### *Constat :*

- Faiblesse des capacités des CL et PA dans la gestion des fonds mis à leur disposition
- Définition confuse des priorités de développement



*Objectif* : Appuyer les CLDC, CLG et CLS dans la gestion et le suivi efficace des fonds local de développement

*Méthodologie*: Programme basé sur l'arrêté 023 de la clause sociale du cahier des charges:

*Principales Activités* :

- Vulgarisation de l'arrêté N°023 ;
  - Appui à la mise en place des CLG et CLS (règlement d'ordre intérieure et tenue des réunions) ;
  - Calcul du cubage, suivi des déclarations et abonnement du FDL ;
  - Justification des dépenses et solde du FDL ;
  - Elaboration, gestion et suivi des projets, etc.
5. Appui à la gestion des ressources naturelles et à la production durable

*Constat*:

- Forte dépendance des CL à la faune, aux PFNL et la forêt
- Exploitation abusives des RN
- Déficit de protéines de substitution au village et dans les sites industriels
- Pauvreté croissante et dégradation de l'environnement

*Objectif*: Meilleures gestion des RN et production durable pour la création d'emplois et l'amélioration des revenus

*Méthodologie*: Programme orienté vers la gestion et la production durable dans les terroirs villageois reconnus.

*Principales Activités*:

- Identification participative des menaces, mesures d'atténuation et priorités (opportunité) de développement ;
- Zonage participatif et plan simple d'aménagement (développement) des terroirs villageois
- Identification de zones de chasse ;
- Recensement, suivi des chasseurs, gestion des permis ;
- Appui à l'agriculture durable (agroforesteries) et promotion de politiques d'achat local ;
- Reboisement communautaire, mise en défens de savanes, conservation et gestion de forêts communautaires.

#### *6. Programme de lutte contre l'exploitation illégale du bois et le braconnage*

*Constat*:

- Forte demande de la viande de brousse
- L'exploitation est une cause additionnelle du braconnage
- Exploitation illégale du bois dans les concessions
- Intérêts convergents des Adm. CL/PA, Forestiers et SC.

*Objectif*: Éradiquer le braconnage et l'exploitation illégale dans les concessions forestières et leur périphérie

*Méthodologie*: Programme orienté vers la collaboration transparente de l'administration forestière, les communautés, les exploitants forestiers et la SC.

*Principales Activités*:

- Appui au respect des périodes de chasse ;
- Appui au respect des animaux protégés ;
- Contrôle des véhicules et barges de transport des exploitants forestiers ;

- Mise en place de brigade locale (des CL et PA) et mixte de surveillance de la chasse et de l'exploitation illégale ;
- Affichage des politiques de l'entreprise en matière faunique et sanction des employés ;
- Appui à l'observation indépendante (vérification) par la société civile congolaise.

## 1.5. POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DU DROIT A LA TENURE FONCIERE DANS LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

### Communications en plénière

Facilitation : Patrice Passe Sanand

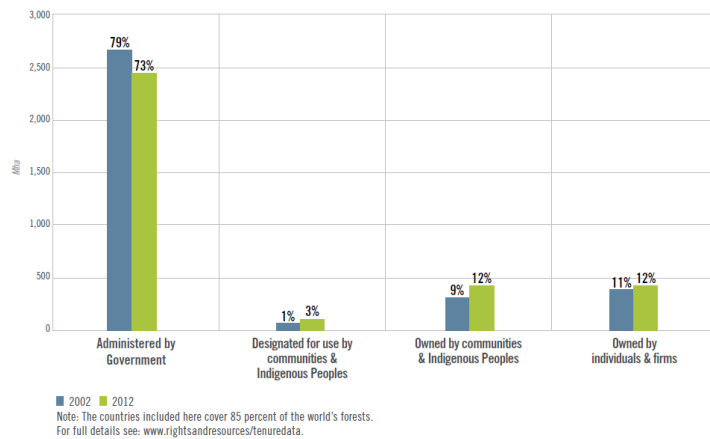
Rapporteur : Isaac Moussa

Deux communications sur trois prévues ont finalement meublé cette session :

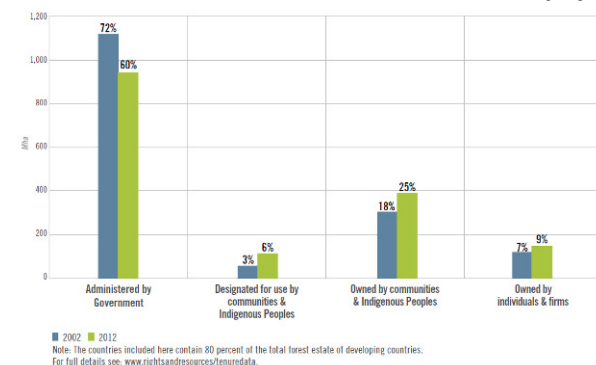
- Réformer la tenure forestière: évolution et défis, par Hortense Ngonu, RRI
- Tree and forest tenure in Rwanda: an incentive for reforestation and sustainable forest management, par Jean Nduwamungu, National University of Rwanda

### Réformer la tenure forestière: évolution et défis<sup>50</sup>

#### Les tendances globales de tenure forestière



#### Les tendances de tenure forestière dans les pays en développement



<sup>50</sup> Hortense Ngonu, RRI-Cameroun

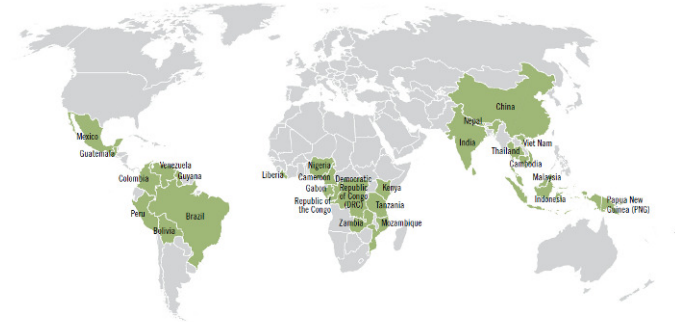
## Analyse des droits communautaires de tenures forestières

Objectif: Analyser la «profondeur» des droits attribués aux communautés et aux peuples autochtones et créer une base de données pour une utilisation élargie

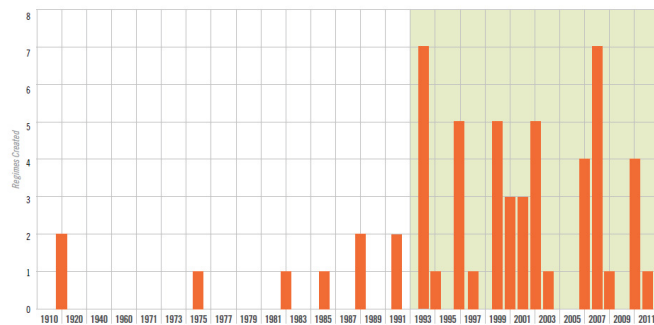
### Questions:

1. Quels sont les régimes statutaires qui régissent les droits des communautés et des PA aux ressources forestières?
2. Quels types de droits sont accordés aux PA

27 Countries; 75% of the forests in developing countries

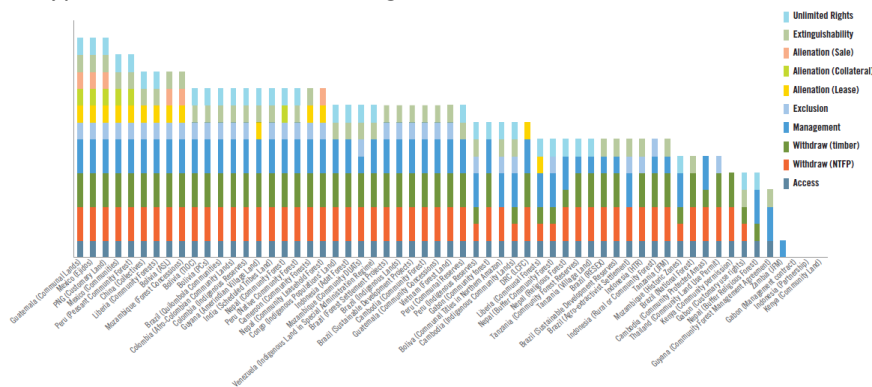


86% of régimes established after 1992



Source: Forest tenure database. See [www.rightsandresources.org/tenuredata](http://www.rightsandresources.org/tenuredata).

### Les types de droits dans les 59 régimes



Source: Forest tenure database. See [www.rightsandresources.org/tenuredata](http://www.rightsandresources.org/tenuredata).

### Profondeur des réformes

- 54% autorisent ou reconnaissent l'accès, l'exploitation commerciale et la gestion des ressources forestières (PA) ;
- 73% autorisent ou reconnaissent la gestion ;
- 68% autorisent ou reconnaissent des droits de compensation ;

Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

- 95% de régimes étudiés font des restrictions légales à l'exercice de l'ensemble des droits par les CL et les PA ;
- 36% de régimes ne reconnaissent pas les droits d'exclusion ;
- 15% de textes de lois sont inappliqués faute de décret d'application ;
- L'Afrique a le plus faible taux de garantie de l'ensemble des droits aux CL et PA (accès, extraction, gestion, exclusion et aliénation) ;
- Au niveau de l'Afrique, 35% de textes de lois sont inappliqués faute de décret d'application ;
- Non ou faible reconnaissance des droits de tenure des femmes et des PA.

### Quelques questions

1. Qu'est ce qui motive les revendications de tenures?
2. Qu'est ce qui existe comme opportunités?
3. Quelle est la situation actuelle?

### Les revendications

Stimulateur	Situation actuelle	Actions
Les préoccupations climatiques	90% de stratégies REDD+ reconnaissent que son succès dépend de la sécurité de tenure	Utiliser REDD+ pour engager des réformes de tenure
Les projets de conservations	Résistance aux modèles d'exclusion – coûts élevés	Démonstration d'une meilleure conservation avec la sécurité de tenure / faible coût
Les revendications des communautés	Accaparement des terres et conflits	Rechercher des investissements responsables, clarifier les questions de tenures
La question de pauvreté	Les forêts et les terres arides - populations les plus pauvres et faible sécurité des ressources	Évaluer les impacts sur la sécurité alimentaire les moyens de subsistance et le maintien des services écosystémiques
Les droits de l'homme	Développement des organisations des PA et des communautés locales	Revendiquer les droits

### Des opportunités

- Une diversité d'objectifs et de motivations, nécessitant la clarification des droits fonciers ;
- Une collaboration entre les gouvernements, les PA, les communautés, des organisations internationales et les investisseurs privés ;
- Des revendications politiques avec des mesures et des instruments juridiques favorables engagés par certains gouvernements mais faiblement soutenu au niveau international ;
- Le secteur privé a des moyens mais il y a une absence d'instruments et d'incitations claires ;
- La présence de quelques réformistes au sein des gouvernements récalcitrants ;
- Des PA et des collectivités plus organisés, mais peu soutenu au niveau international.

### Evolution en Afrique depuis 2009 (étude en cours par RRI): Efforts régionaux

COMIFAC:

Adoption en juin et en novembre 2010 de deux instruments juridiques

- Les Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale ;
- Les Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

## **Evolution en Afrique depuis 2009 (étude en cours par RRI): Efforts Cumulés Nationaux**

- 12 des 26 pays que comptent les sous-régions d'Afrique Centrale et de l'Ouest, ont revisité leurs régimes de tenure. Il s'agit de : Cameroun, RCA, Congo, RDC, Gabon, Benin, Burkina Faso, Burundi, Libéria, Mali, Niger et Nigeria.
- Dans 9 de ces 12 pays, des initiatives de réformes sectorielles (foncier, domaines, forêts faune, agriculture, pastoralisme) achevées ou encore en chantier constituent des avancées dans l'encadrement des droits de tenure communautaires.

## **Evolution en Afrique depuis 2009 (étude en cours par RRI): DEFIS**

### *Limite des contenus des textes actuels:*

- La large ouverture de la possibilité d'extinction des droits consacrés ;
- La limitation de la durée de certains droits ;
- La soumission de l'indemnisation au régime de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- L'obligation de se soumettre aux exigences des plans de gestion ou des cahiers des charges ;
- Une réglementation restrictive et anachronique du droit d'exploitation non commerciale ;
- Des discriminations positives en faveur des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des autres groupes vulnérables ne sont prévues que dans 24% des initiatives étudiées.

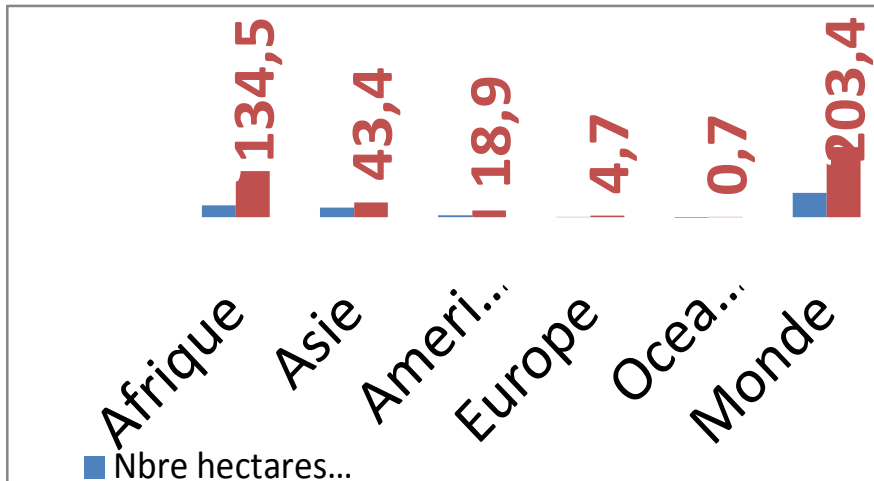
### *Applicabilité*

- 68 % des nouvelles initiatives porteuses d'avancées sont limitée par l'absence ou l'insuffisance de textes réglementaires ;
- Le défaut de cohérence des nouveaux textes, qui sont majoritairement sectoriels, avec les autres politiques sectorielles régissant ou affectant la gestion des terres et des ressources naturelles.

### *Les menaces*

- L'expansion de l'investissement privé national et étranger dans les actifs agricoles et l'accroissement corrélatif de la valeur de la terre ;
- Les investissements dans l'exploitation minière, les projets hydroélectriques et les infrastructures (routes, chemins de fer, ports, etc.) ;
- L'intérêt croissant pour les forêts, d'investisseurs qui miroitent la rémunération dans le cadre de la REDD+ de la préservation et la reconstitution des stocks de carbone forestier ;
- Les déficits persistants de gouvernance des forêts et des ressources naturelles, liés notamment au phénomène de la corruption et aux obstacles bureaucratiques qui limitent la jouissance des droits accordés par la loi ;
- Un manque d'empressement de nombreux Etats-parties à internaliser les dispositions.

## **Menaces constituées par les Acquisitions Foncières à Grande Échelle**



## Tree and forest tenure in Rwanda: an incentive for reforestation and sustainable forest management<sup>51</sup>

### Introduction

Rwanda's Landscape. Notice extent of trees and forest plantations/woodlots (arborisation) in Rwanda.



### Land tenure in Rwanda

- Before the current land law (2005), all land belonged to the state by law.
- However, for long farmers had permanent usufruct rights, which can be passed on from father to son (customary law). So, because usufruct rights are permanent and heritable, farmers consider themselves to have ownership over the land even though they do not have formal title deeds.
- In the current Organic Land Law (enacted in 2005), things are even clearer than before, land is classified as either individual (private) land or state land.
- Individual (private) land can be obtained under principles of customary law or under formal law. Households/people/ corporates acquire land mainly through inheritance or purchase and have strong private rights over this land.
- The Land Department is now issuing title deeds to all land owners! This will likely increase land tenure security and lead to longer term investment on land.

### Tenure security vs long term investment

- ✓ Land tenure has a direct relationship with tree and forest tenure
- ✓ The contribution of land to economic growth depends on the security, duration and

<sup>51</sup> Jean Nduwamungu, National University of Rwanda  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

enforceability of property rights (Musahara, 2006 ).

- ✓ Knowing that land property rights are secure provides an incentive for long term investment on the land.
- ✓ Tree planting is one form of long term investment with little inputs for the farmers
- ✓ For example, establishment of a *Eucalyptus* woodlot ensures that after about 5 years, harvest of wood products will proceed for several years without replanting, tillage nor fertilization.
- ✓ In fact, trees and woodlots form a kind of security for farmers (like a bank) that they can turn to cash in the time of need within the limits allowed by forest regulations (permits).

### Forest tenure in Rwanda

Three major categories of forest ownerships:

- (1) State forests, which include mainly forest land on protected areas, remnant natural forest reserves, plantations in the buffer zones of protected areas (including national parks, natural forest reserves, lakes, rivers, marshlands and national roads) and large plantations established by government afforestation projects since the 1970s such as those funded by donors like the World Bank, the European Union, Switzerland, Netherlands and Belgium.
- (2) Local government forests, which include forest plantations under municipal control such as those established during communal works of “*umuganda*” or by local forest projects support, line plantations along district roads, municipal land designated for reforestation and forest land under contract for district level management.
  - ❖ State and local government forests are public forests managed as classified forests in accordance with the forest law (ROR, 1988). The law is being revised.
- (3) Private forest plantations, which comprise individual plantations (owned by individuals or families) and institutional plantations (owned by churches, schools, cooperatives, tea plantation companies, etc.).
  - ❖ At the exception of imported forest products, almost all forest products used in the country since the ban of harvesting public forests in 2000 are extracted from private forest plantations/woodlots.

### Extent of forest ownerships in Rwanda

*Estimated Forest ownership and management structure (≥ 0.5 ha) in Rwanda in 2010:*

Category of owner/management	Area (ha)	Percent
State (Central government)	35,583	27%
District and Sectors (local governments)	15,783	12%
Private (Individuals, Institutions, companies, cooperative, ...)	78,545	61%

Source: PAFD documents

### Private plantations/woodlots size

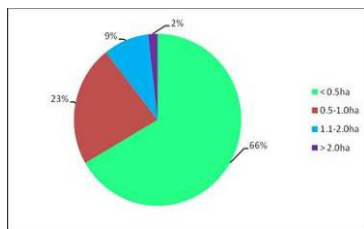
In a survey carried out by Nduwamungu & Munyanziza (*Rwanda Journal in press*), the following plantation/woodlot size distribution among owners was found in Nyamure Sector, Nyanza District:

Forest plantations/Woodlots less than 0.5 ha: 66%

Forest plantations/Woodlots 0.5 -1.0 ha: 23%



Forest plantations/Woodlots 1.0 - 2.0 ha: 9%  
Forest plantations/Woodlots more than 2 ha: 2%



#### *Tree/forest tenure & farmers' income (1)*

Trees benefit farmers at about the same level as maize, with extremely less inputs (GTZ/Marge, 2009). In a survey for best strategies for renewable energy in Rwanda, GTZ/Marge (2009) observed that the average earnings per ha was around 450,000 Rwf for forest plantations less than 0.5 ha; 350,000 Rwf for less than 2ha and 210,000 Rwf for more than 2 ha of forest plantations

#### *Tree/forest tenure & farmers' income (2)*

In a baseline study on forest business in Rwanda LTS (2010), basing the national agricultural survey of 2008 calculated Farm forest sales breakdown in Kigali City and the four Provinces of Rwanda in 2008 (x US\$ 1000). The breakdown of these farms sales reveals that there is considerable income raised from farm forest sales in the country.

#### *Tree/forest tenure & survival rate (3)*

Total count of trees in 50 sample farms and 8 public sites (along roads) bearing agroforestry trees planted from 2007 to 2011 in Huye District (Murekezi and Nduwamungu, 2012) revealed that there was 51% tree survival rate in private agroforestry trees against 30% tree survival rate in public agroforestry trees (line plantations).

#### *Tree/forest tenure & survival rate (4)*

Total count of trees in 20 sample woodlots and forest plantations (10 on private land and 10 on public land) established from 2007 to 2011 (Murekezi and Nduwamungu, 2012), revealed that there was 65% tree survival rate in private forest plantations/woodlots against 40% tree survival rate in public forest plantations.

### **Conclusions/lessons**

- ✓ Assurance of property rights on land (secure land tenure) can attract longer term investment on land such as tree and forest planting;
- ✓ Clear ownership of planted forests and trees increase security on tenure and can enhance forest and tree planting and management;
- ✓ More than 60% of forest plantations in Rwanda are private;
- ✓ Private forest plantations have reduced pressure on public forests (Indeed private forest plantations/woodlots have supplied the bulk of forest products since 2000 in Rwanda);
- ✓ Farmers can earn substantial income from plantations/woodlots with less inputs;
- ✓ Private forest plantations/woodlots may act like a bank for the farmer.
- ✓ Private trees and forests are well managed than public ones;
- ✓ Government should contract private individuals, companies, cooperatives or farmers'

- associations to manage public forestlands;
- ✓ Government should withdraw from the management of productive forests and remain only with the regulatory role and protection forests.
  - ✓ The Government of Rwanda is geared towards this policy (Award winning national forest policy).
  - ✓ Is this possible in all African countries (big or small)?
  - ✓ Can other African countries be inspired from successes achieved in Rwanda?

## 1.6. LES TRAVAUX EN GROUPE

Sous la facilitation d'Edwige Eyang Effa, cinq groupes de travail ont été constitués en fonction des sessions thématiques. Conformément à leur Terme de référence, chaque groupe avait pour tâche de :

- identifier pour sa problématique, et en liaison avec le thème central de la conférence, les idées maîtresses qui constituent les enjeux majeurs de l'heure dans la sous-région ;
- élaborer des pistes de positions à soumettre à la validation du Forum ;
- soutenir ces positions proposées par un bref argumentaire ;
- proposer quelques autres recommandations fortes

Les groupes étaient présidés par les facilitateurs en plénière, accompagnés de leurs rapporteurs, avec pour personnes ressources les communicateurs de leur session de communication. Il s'agit de :

**Groupe 1 : Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale**

*Facilitateur : Thaddée Habiyambere*

*Rapporteur : Frédéric Munyansanga*

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des travaux de ce groupe :

N°	Enjeux	Positions	Recommandations
1	Forums nationaux inopératoires pour la mise en œuvre du PC	Tous les réseaux de la CEFDHAC (REFAD, REJEFAC, RIPAC, REPAR) assurent le suivi évaluation au niveau local (OBC)	Fédérer la CEFDHAC avec les autres plateformes émergentes susceptibles de renforcer et d'amplifier son efficacité dans la mise en œuvre du PC . Exemple : l'outil Forêt modèle dans le bassin du Congo. En RCA, RDC, Congo Brazza , Cameroun, Rwanda, les Gouvernements ont adopté les forêts modèles comme l'outil d'implémentation de la politique forestière, environnementale, la décentralisation et le développement local solidaire
			Prise en compte des organes et réseaux CEFDHAC dans le processus de révision du Plan de Convergence
2	Jeunes peu impliqués dans le PC actuel	Intégration de thématiques émergentes débattues lors du forum	Une directive sur le suivi évaluation du PC /COMIFAC
			Positionnement du CEFDHAC pour le suivi évaluation
3	Gouvernance forestière, REDD+, APV FLEGT		Participation effective des organisations des jeunes (REJEFAC) à la mise en œuvre du PC à travers le suivi de son plan d'action
4	Les pays à travers les foras et réseaux ne		Harmonisation des textes juridiques

	participent pas aux processus COMIFFAC de la mise en œuvre de la PC : confection, mise en œuvre, l'évaluation		
5	Les activités rurales ne sont pas visibles	Intégration des nouvelles thématiques de la CEFDHAC dans le PC COMIFAC à réviser : économie verte, CC, énergie renouvelable	Un plan d'affectation des terres
6	Manque des statistiques		Tenure foncière
7	Absence de stratégie d'implication de la jeunesse de la BC dans le PC		La CEFDHAC comme acteur clef dans la le système suivi évaluation du PC
8	CEFDHAC rurale déconnectée de la mise en œuvre du PC national		Le besoin de révision du PC en vue de l'intégration des thématiques nouvelles telles que, économie verte, REDD+ en vue d'une effective de la CEFDHAC rurale
			Nécessité de vulgariser la CAJ
			Nécessité d'intégrer le PADJ dans le PC
			Prendre en compte la gestion des Aires protégées dans le Plan d'Action de la CEFDHAC
			CEFDHAC utilise le PC comme outil de travail
			Renforcer les coordinations nationales et foras nationaux-financement
		Pouvoir les communications interactive entre les organes, réseaux de la CEFDHAC	Redynamiser les FN et les coordinations-COMIFAC
		Capitalisation par le CEFDHAC des acquis des organes de la CEFDHAC	CEFDHAC doit renforcer le lien REDD+ et l'accord de partenariat volontaire APV FLEGT indispensable
		Rendre opérationnel les FN sur l'ensemble des pays de l'Afrique Centrale	Etablir et renforcer
			Organiser des sessions de formation, d'information et sensibilisation sur le PC et des nouvelles thématiques émergentes (REDD+, CC, FLEGT)
	Faire le plaidoyer pour la prise en compte du fond		

			vert pour appuyer les initiatives de la jeunesse
			Prendre position sur les emplois vert-économie verte-énergie renouvelable

**Groupe 2 : Renforcer la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : Jalons pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC**

*Facilitateur : Kapupu Diwa & Henri Boukoulou*

*Rapporteurs : Joseph Mouboulou & Philomène Anicette B*

**Enjeux**

- Manque de capacité de leadership
- Insuffisance de renforcement des capacités
- Manque de financement
- Manque de confiance entre multi-acteurs
- Les OSC sont considérées comme des parties d'opposition

**Pistes de positions**

- Mettre en place et/ou animer des cadres de concertation multi-acteurs entre Gouvernement, ONGs, populations locales et autochtones au niveau de chaque pays
- Identifier et valoriser les bonnes pratiques en matière de concertation multi-acteurs dans chaque pays
- Redynamiser et institutionnaliser les fora nationaux CEFDHAC
- Publier et vulgariser les directives COMIFAC paraphées et signées
- Intégrer les dispositions des directives COMIFAC dans les législations nationales de gestion des ressources naturelles
- Mettre en place un système de monitoring de la participation multi-acteurs au niveau local, national et sous-régional

**Argumentaire**

- Redynamiser la confiance entre toutes les parties prenantes
- Non opérationnalisation de la CEFDHAC de 2007 à 2012
- Redynamisation des processus d'Information, d'éducation et de communication (IEC) au niveau local, national et sous-régional et vice-versa
- Absence d'IEC sur le processus
- Donner une valeur juridique aux directives

**Quelques autres recommandations**

- ✓ Animer les fora sur la gouvernance et la participation multi-acteurs entre les parties prenantes
- ✓ Mettre sur pied des réseaux de promotion des droits des travailleurs du secteur forêt
- ✓ Utiliser tous les canaux de la communication
- ✓ Renforcer le partenariat entre Gouvernement, secteur privé et les OSC
- ✓ Faciliter l'accès et la mobilisation des ressources financières
- ✓ Réaliser des études nationales sur les bonnes pratiques de mise en œuvre des directives COMIFAC sur les populations locales et autochtones et les ONGs

**Groupe 3 : Intégrer et autonomiser les femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale**

*Facilitateur : Marie Julienne Longo Mbendo*

*Rapporteurs : Monique Catherine Bisseck Yigbedek, Virginie Euphrasie Dolama & Philomène Mwamba Kyungu*

<b>Problématiques</b>	<b>Pistes de position</b>	<b>Argumentaire</b>
Faible accès aux bénéfices et aux avantages liés à l'exploitation des écosystèmes forestiers, et autres ressources naturelles des femmes et population autochtone dans le Bassin du Congo	Vulgariser les mécanismes de répartition des bénéfices et avantages liés à l'exploitation des écosystèmes forestiers et autres ressources naturelles et y intégrer une quote part (là elle n'existe pas) pour la femme et population autochtone	Pour que cette cible profite effectivement des retombées de l'exploitation des RN. Ce qui améliore la qualité de leurs conditions de vie/ contribution aux charges du ménage
Faible implication et représentativité des femmes dans la gestion des RN	S'assurer qu'au moins 50 % des femmes qualifiées sont impliquées dans les instances de prise de décision	Pour la réduction des vulnérabilités, l'inégalité femme/homme et l'augmentation de la visibilité du travail des femmes
Faible mobilisation des fonds pour les femmes et par les femmes	-Prise en compte des besoins spécifiques (projets) des femmes dans les fonds dédiés à la gestion des Ecosystèmes Forestiers et autres ressources naturelles dans le Bassin du Congo (Fonds verts, REDD+ CC et autres) ;  -Etablir un fonds spécial sécurisé COMIFAC sur la promotion de la femme et l'environnement. (permettra d'allouer des financements pour l'alphabétisation et la professionnalisation des femmes, leaders, rurales et autochtones) ; et d'octroyer des bourses d'études pour la professionnalisation des femmes et jeunes filles dans les différents domaines de la gestion des écosystèmes forestiers et autres	Pour le renforcement des activités économiques des femmes qui constituent un levier pour une justice sociale, et l'autonomisation. Une base pour la défense de leurs intérêts stratégiques et facilite les contributions respectives aux besoins familiaux
Faible accès à l'Information, l'Education et Communication	- Mener des actions de l'IEC sur la REDD+ le Changement climatique, FLEGT, Directives de la COMIFAC et autres initiatives au niveau régional, national et local	Former une femme c'est former la nation. Une femme éduquée et informée assure son autonomisation et contribue au développement

**Autres recommandations Fortes :**

- 1°) Le REFADD demande aux PFBC, à la COMIFAC, et aux autres partenaires intervenant dans la sous région Afrique Centrale de soutenir l'institutionnalisation du Réseau (à la limite, un ancrage physique minimum) ;
- 2°) Appuyer le REFADD dans son programme de vulgarisation des expériences pratiques pilotes (Foyers améliorés, la valorisation des PFNL, et du Bambous) ;
- 3°) Appui à la mise en place d'un système de communication entre les différentes Antennes Nationales, et la mise en œuvre de son plan d'action ;
- 4°) Finalisation de la Stratégie Genre de la COMIFAC en collaboration du REFADD.

---

**Groupe 4 : Gouvernance, conservation et développement : Un ménage à trois, partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations**

---

*Facilitateur : Bienvenu Ngoy*

*Rapporteur : Emmanuel Jean Abina Nti*

---

**Idées maitresses constituant les enjeux majeurs dans la sous-région (difficultés, problèmes) :**

- Conflits entre conservation et développement dans la gestion des ressources naturelles ;
- Gestion des redevances forestière et faunique non favorable au développement des communautés et de l'environnement ;
- Absence/insuffisance des institutions et cadres juridiques favorisant l'implication des populations dans la gestion intégrée des ressources naturelles ;
- Manque de financement de la CEFDHAC par les Etats membres de la sous-région ;
- Faible structuration des fora nationaux ;
- Capacités faibles des réseaux et des cadres de concertation multi-acteurs existants ;
- Développement du commerce illégal des produits fauniques dans les pays de la sous-région ;
- Développement du grand braconnage transfrontalier dans la sous-région ;
- Faible partenariat entre les secteurs public, privé et société civile dans la gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- Faible implication des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les processus de gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- Absence d'un plan consensuel d'affectation des terres entre les différents acteurs dans les pays de la sous-région ;
- Conduite non généralisée des études d'impact environnementales dans les projets d'envergure mis en œuvre dans la sous-région.

**Pistes de positions à soumettre à la validation du forum**

*Par rapport à la gouvernance :*

- l'élaboration des plans d'affectation des terres de manière concertée avec toutes les parties prenantes afin d'éviter les chevauchements et les conflits d'usages ;
- l'internalisation à l'échelle nationale les directives sous régionales de la COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale ;
- l'implication de force de sécurité et de défense et autres acteurs dans la lutte anti braconnage ;
- le renforcement de la collaboration / coopération transfrontalière.

*Par rapport à la conservation :*

- le renforcement des capacités technique, financière et matérielle des éco-gardes et agents des structures au niveau des frontières ;
- la réglementation de la valorisation des PFNL ;
- la création, le renforcement et l'animation des plates-formes de concertation.

*Par rapport au développement :*

- la promotion du partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources naturelles et de la conservation ;
- la promotion de l'écotourisme ;
- la promotion de l'entrepreneuriat rural.

**Argumentaire :**

- la superposition des permis d'usages ;
- l'insuffisance des textes d'application régissant les activités de gestion des écosystèmes d'Afrique centrale ;
- la forte croissance de la criminalité faunique au niveau national, sous régional et international ;
- l'utilisation des armes de guerre et le développement des moyens logistiques des braconniers ;
- la menace de l'intégrité territoriale des Etats de la sous-région ;
- la prédominance de l'informel dans les différentes filières d'exploitation des ressources naturelles ;
- la faible contribution de la conservation dans la création de la richesse au niveau des Etats.

**Recommandations**

*D'ordre général :*

- la ratification du protocole de Nagoya en vue de codifier et de renforcer les mécanismes de partage des avantages ;
- le renforcement des capacités techniques, financières et matériels des éco gardes et agents exerçant au niveau des frontières ;
- la généralisation de la pratique des études d'impacts environnemental et social ;
- le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégal du bois ;
- le respect des engagements sur le processus FLEGT et REDD+ ;
- la promotion de l'écotourisme en y impliquant les populations ;
- la réglementation de l'exploitation artisanale du bois ;
- la lutte contre l'extinction des essences forestières.

*Au Conseil des Ministres :*

- la prise en compte dans les budgets des administrations en charge de la gestion des ressources forestières et fauniques des Etats membres du financement des activités de la CEFDHAC ;
- l'élaboration imminente d'un plan consensuel d'affectation des terres impliquant toutes les parties prenantes au niveau de chaque pays ;



- l'intégration des questions relatives au braconnage transfrontalier et au commerce illégal des produits fauniques dans les accords bilatéraux, multilatéraux et internationaux existants ou futurs ;
- la formation et la sensibilisation des administrations judiciaires des Etats sur les questions d'application des sanctions pénales prévues par la loi sur la faune sauvage ;
- l'adoption des textes d'application sur l'implication des acteurs ;
- la vulgarisation des textes d'application et des directives sous régionales.

*Au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC :*

- la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels et de toutes les parties prenantes de l'évaluation environnementale ;
- la recherche et la mobilisation des financements auprès des partenaires ;
- la mise en œuvre effective du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC.

*A la CEFDHAC :*

- la structuration des fora nationaux et l'affectation d'un personnel minimum dans les différentes instances de pilotage de la CEFDHAC ;
- le développement des cadres de concertation multi-acteurs existants et/ou la redynamisation des réseaux locaux afin d'impliquer la population dans la gestion intégrée des écosystèmes.

**Groupe 5 : Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles**

*Facilitateur : Patrice Passe Sanand*

*Rapporteur : Isaac Moussa*

Enjeux /Défis	Pistes de solution /Recommandations	Argumentations
Les changements climatiques	Renforcer la communication sur la REDD+, FLEGT, CC, APV et autres initiatives émergentes, et développer chez les populations les reflexes écologiques à travers l'information et l'éducation.	-Prolifération de nouvelles initiatives  -Non maîtrise des nouvelles thématiques de la COMIFAC et des enjeux écologiques par les populations locales et autochtones.
Accaparement des terres	Engager des réformes foncières qui prennent en compte les statuts spécifiques des forêts traditionnelles pour la reconnaissance des droits et la bonne gouvernance.  Définir un cadre de concertation entre l'Etat, le secteur privé et les communautés locales et autochtones.	-Appropriation des terres par les industriels sans consultation préalable des populations  - Non respect du droit d'usage coutumier

Sécurité foncière	<p>Harmoniser les textes de loi sectorielles (miniers, forestiers, fonciers, hydrocarbures).</p> <p>Harmoniser la prise en compte du droit foncier en faveur des femmes dans les pays de l'espace COMIFAC.</p> <p>Elaborer et/ou renforcer les plans d'aménagement nationaux des terres.</p>	<p>Eviter le chevauchement, les contradictions et les oppositions entre les différents textes de loi sectoriels.</p> <p>Faible accès à la propriété foncière pour les femmes.</p>
Insuffisance d'instruments juridiques	<p>Créer des cadres favorables pour le développement de l'entrepreneuriat rural.</p> <p>Veiller à la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation dans l'espace COMIFAC.</p> <p>Renforcer les capacités de la société civile et des populations locales et autochtones pour la connaissance et la compréhension des textes de loi.</p> <p>Rendre obligatoire la vulgarisation des textes de loi par l'Etat sur toute l'étendue du territoire.</p>	<p>-Responsabiliser les communautés locales et autochtones dans la gestion au quotidien de leur terre.</p> <p>-Faible connaissance de droits et devoirs des populations par rapport aux textes et lois fonciers.</p>

## **DEUXIEME PARTIE**

### **CEFDHAC : LA MARCHÉ VERS L'AVANT**

## 2.1. ETAT DES LIEUX DE LA REFORME DE LA CEFDHAC

*Facilitateur : Vén. Clobert Ibinda*

Sous la facilitation du Vénérable Clobert Ibinda, l'état des lieux de la réforme de la CEFDHAC a été abordé à travers deux communications :

- ✚ Place et rôle des membres de la CEFDHAC dans la visibilité, la crédibilité d'une CEFDHAC forte et respectée, par Pierre Chekem ;
- ✚ Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC, par l'Honorable Louis Roger Essola Etoa.

### Place et rôle des membres de la CEFDHAC dans la visibilité, la crédibilité d'une CEFDHAC forte et respectée<sup>52</sup>

#### Introduction

La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) est l'un des principaux organes de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). En effet, après Bata en 1998, les principales parties prenantes à la gestion durable des Ecosystèmes forestiers du Bassin du Congo se sont retrouvées à Douala du 24 au 25 Septembre 1998 à l'effet de clarifier et préciser les principes et valeurs de la CEFDHAC.

A la suite des échanges et débats, le consensus a retenu : "l'atelier souligne la nécessité de réajuster les différentes perceptions de la CEFDHAC et recommande de communiquer avec les gouvernements en vue d'engendrer un dialogue au niveau national pour une meilleure visibilité du processus de Brazzaville".

L'atelier a en outre recommandé d'ancrer solidement le processus au niveau national en renforçant le rôle des groupes de contact. Il a convenu de développer une stratégie de communication multimédia en vue d'améliorer l'image de la CEFDHAC.

Il a été en outre recommandé de développer les mécanismes de suivi et de les mettre en œuvre avec la participation de tous les intervenants.

#### Sur les principes

Au sein de la CEFDHAC, toutes les parties ont voix au chapitre. Par ailleurs les décisions, résolutions et recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes mais font autorité sur les parties concernées. D'un point de vue opérationnel, la CEFDHAC met l'accent sur les politiques et la planification forestière. Elle encourage le dialogue sous régional et informe le public sur l'importance des forêts d'Afrique Centrale.

<sup>52</sup> Pierre Chekem, PARTNERSHIP

L'accent est donc mis sur le rôle de catalyseur et de facilitateur de la CEFDHAC en vue de l'internalisation du processus de Brazzaville.

Les principales activités retenues furent :

- *l'information, les échanges et la capitalisation*
- *la collaboration / Développement des partenariats*
- *la valorisation des initiatives, compétences et connaissances.*

Après Douala, les participants se sont retrouvés à Bujumbura en 2000 dans une atmosphère de conflit et la CEFDHAC a eu une influence certaine d'apaisement et de consolidation des forces positives dans ce pays ami.

En 2002, vint le tour de Kinshasa d'accueillir la conférence pour son institutionnalisation notamment par l'examen et l'adoption de ses statuts. Malgré les tentatives de sabordement, les statuts ont été examinés, amendés, signés et adoptés.

C'est donc à Kinshasa en 2002 que les premiers membres statutaires adhèrent à la CEFDHAC.

### **Les pesanteurs constatées**

Une fois les statuts adoptés, l'Agence de facilitation a continué à entretenir le flou entre ses projets et programmes propres et ceux de la CEFDHAC. Les questionnements des Etats, des gouvernements et des membres statutaires restant sans écho, le malaise s'est installé.

Si vous ajoutez à cela la migration de la Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, doté d'un traité et son relâchement au Secrétariat de la CEEAC, vous voyez apparaître des déphasages en termes d'articulation et de fonctionnement effectif des organes.

La place d'ECOFAC, la SNV de l'UICN et WWF pour ne citer que ceux-là avec les programmes propres de la CEFDHAC sont-ils plus précis et fédérateurs ? Comment accompagnent-ils les dynamiques endogènes et quelle place chacun accorde aux synergies avec les OSC nationales ?

Un fait est incontestable, les groupes nationaux sont privés des appuis aux quels ils ont droit. Même les Etats sont privés des ressources mobilisées ici et là en leur nom et place et dont on n'entend parler généralement que dans les rapports ou conférences internationales. Il y avait donc urgence à reformer les institutions et les pratiques.

La réforme a été évaluée, la sixième CEFDHAC s'est tenue à Libreville en Novembre 2007 mais la CEFDHAC ne décolle pas.

### **Ce qui fait problème**

- La CEFDHAC a été réformée sur le papier.
- Les statuts ont été adoptés et validés mais peinent à être mis en oeuvre.
- Les groupes nationaux de contacts ont fondu dans la nature sans qu'on ne voie sur le terrain l'effectivité des espaces qui les ont remplacés.
- L'UICN gérait un programme d'appui à la CEFDHAC bien articulé et financé. Les Fora Nationaux doivent faire face à différents chantages financiers incompatibles avec l'effectivité de la durabilité de la mise en oeuvre.
- Les Correspondants Nationaux étaient proches des parties prenantes dans les pays ; après la réforme, on peine à voir un seul Secrétariat de Forum National effectif.

- Les membres de la CEFDHAC, copropriétaires légitimes de l'institution sont démobilisés, ignorés et peu mis à contribution dans la recherche des voies et moyens de la relance.

Manifestement, les mentalités des acteurs doivent se réformer afin de s'adapter à la nouvelle donne de la réforme.

### **Place et rôle incontournable des membres de la CEFDHAC**

Les membres de la CEFDHAC, détenteurs des droits légitimes conférés par les statuts à Kinshasa et Libreville sont identifiables. Ils sont des interlocuteurs crédibles de toutes les parties prenantes. Ils sont garants des espaces de concertations multi-acteurs et promoteurs de bonnes pratiques. La production et l'articulation d'Agendas locaux basés sur les priorités des besoins des terroirs et Etats sont dans leurs cordes.

La CEFDHAC a une chance inouïe car la diversité de son membership (Ministres, cadres de la COMIFAC et autres institutions nationales régionales et internationales, les partenaires technique et financiers, les parlementaires, des chercheurs, universitaires, ONG / OSC nationales, les populations autochtones, les jeunes, les femmes et autres).

Ils doivent se donner la main et initier des actions pour la capitalisation de tous les acquis afin de soustraire la CEFDHAC aux influences non souhaitées par les principales parties prenantes.

Il y a eu plusieurs CEFDHAC :

- Brazzaville en 1996
- Bata en 1998
- Bujumbura en 2000
- Kinshasa en 2002
- Yaoundé en 2004
- Libreville en 2007

Et la traversée du désert qui va de Décembre 2007 à ce jour.

### **Les pistes de sortie**

Pour avancer sereinement, la sous-région a besoin d'une réforme des mentalités afin de s'arrimer à la réforme CEFDHAC.

- Les acteurs doivent tous cultiver la volonté de bien faire ici et maintenant ;
- L'acceptation et l'internalisation des textes statutaires par les Etats, les partenaires et les membres ;
- Le regroupement des membres engagés ;
- L'occupation des espaces par les acteurs statutaires ;
- L'organisation efficiente de tous les foras nationaux ;
- Un programme d'appui à la CEFDHAC financé à impact dans les pays du Bassin du Congo ;
- Un consensus accepté et opposable à toutes les parties prenables ;
- Les programmes pays fonctionnels ;
- Le ré-arrimage de la CEFDHAC à la COMIFAC et au PFBC de façon effective et fonctionnelle ;
- Un plan de communication et d'accompagnement du processus pour soutenir la dynamique axée sur les résultats.

Les forêts du bassin du Congo et la santé de notre planète nous en sauront gré.

### **Déclinaison de l'Axe N° 7 du Plan de convergence**

- Participation des acteurs / Forums
- Participation des populations;
- Information / Education/ Communication ;
- Formation académique, professionnelle et continue (RIFFEAC).

Ce qui a pour déclinaison:

- La prise en compte la participation de la société civile dans les processus de GDRN ;
- L'encadrement des populations par les OSC travaillent de manière active dans le lobbying et développent des plaidoyers, se constituent en réseaux, donnent du relief à la gouvernance et à la participation multi-acteurs.

### **CEFDHAC : Structure Faïtière des acteurs non gouvernementaux**

- Naissance en 1996 à la suite de la conférence de Brazza ;
- Plate-forme multi-acteurs de discussions, de dialogue et de débats pour la GDRN, animée par les GTN ;
- Disparition des GTN consacrée par la réforme en 2007 à Libreville (textes adoptés) ;
- Réforme validée en 2008 à Bangui.

### **Les acquis**

- La CEFDHAC aujourd'hui c'est une réforme qui s'est mise en place:
  - Un Comité de Pilotage Régional fonctionnel
  - Des Fora nationaux constitués
  - Des réseaux dynamiques en dépit des problèmes structurels et financiers
  - Quelques partenaires mobilisés
  - Une relation harmonieuse avec la COMIFAC et les Etats
- La tenue du Forum sous-régional de la CEFDHAC

### **Forces & opportunités: Renforcement de la participation de la société civile**

Le plan de Convergence définit également le cadre de la participation de la SC à la GDRN. A ce titre:

- Plusieurs ONG sont actives et travaillent actuellement sur les questions des APV, REDD+, LCC-LCD, Aménagement des écosystèmes régénération et reboisement forestier, organisation du territoire forestier, Valorisation durable des ressources forestières, Valorisation économique des filières bois-faune-PFNL-tourisme, Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/ contrôle, Certification forestière et traçabilité, Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage, développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté( activités alternatives au braconnage et microprojets générateurs de revenus pour les populations locales ;
- La CEFDHAC devrait mieux tenir la main à travers ses Réseaux et ses Fora à ce processus de renforcement de la participation de la SC, par une mise à contribution systématique dans les processus par ceux qui les portent ;
- Soutien des partenaires par des appuis diversifiés et ciblés ;

---

<sup>53</sup> Hon. Louis Roger Essola Etoa, Président CPR CEFDHAC  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

- Les membres devraient pleinement jouer leur rôle au sein de leurs réseaux et Forum pays.

### Défis à relever

- Questionnements de certains membres ayant participé au lancement de l'initiative sur la réforme de la CEFDHAC ;
- Le recrutement de l'Agence de Facilitation/ mise en place d'un secrétariat technique pour assister le bureau du CPR/CEFDHAC ;
- Nécessité de faire participer toutes les parties prenantes aux débats ;
- Débats parallèles hors CEFDHAC, visant soit à nourrir la dynamique ou à la fragiliser ;
- Absence de ressources/muselage/Diabolisation ;
- Finalisation de la signature de la Convention CEEAC/CEFDHAC ;
- Recrutement et fonctionnement de l'Agence de Facilitation et/ou Mise en place d'un secrétariat du CPR fonctionnel ;
- Mobilisation et diversification des sources de financement ;
- Connexion entre les réseaux, les fora nationaux et les communautés locales et autochtones dans les villages... etc.

### Perspectives

- ✓ Notre vision: une CEFDHAC dont les réseaux et les fora développent des espaces de proposition et d'orientation, étant entendu que l'ensemble des idées et réflexions concourt à la prise de décisions, au niveau politique sur les questions environnementales et forestières de la sous-région ;
- ✓ Première manifestation: les assises tenues avec succès du REPAR, du REFADD, du REPALEAC, du REJEFAC et du RIFFEAC ;
- ✓ Deuxième: les élans porteurs des fora nationaux soutenus ;
- ✓ Troisième: La tenue régulière de réunions des CPR ;
- ✓ Quatrième: la tenue de trois réunions du comité de pilotage depuis la réforme ;
- ✓ Cinquième: la tenue du forum sous-régional en ce moment même ici à Kigali ;
- ✓ Donner son ton à la convention COMIFAC-CEFDHAC ;
- ✓ Redynamisation des fora nationaux ;
- ✓ Consolidation du dynamisme des réseaux, et mise à niveau de ceux qui sont à redynamiser ;
- ✓ Appropriation des initiatives sous-régionales ;
- ✓ Participation des toutes les parties prenantes ;
- ✓ Vulgarisation des directives de la COMIFAC ;
- ✓ Accompagnement des processus REDD+ et APV/FLEGT, etc. ;
- ✓ Adopter des positions fortes au cours des assises de Kigali ;
- ✓ Elaborer entre autres, lors desdites assises, un plan d'affaires de la CEFDHAC, avec des réseaux et des fora en marche pour une CEFDHAC des propositions /positions ;
- ✓ Porter lesdites positions devant le conseil des ministres de la COMIFAC, en vue de contribuer à la prise des décisions en matière de GDRN dans le bassin du Congo ;
- ✓ Redynamiser les Fora Nationaux ;
- ✓ Restituer les conclusions des présentes assises dans les Fora et les réseaux ;
- ✓ Disséminer les positions retenues par le Conseil des ministres ;
- ✓ Relancer le recrutement de l'AdF/ mise en place du secrétariat technique.

### Conclusion

Les forêts, précèdent les hommes, et les déserts les suivent. Elles constituent des réserves de ressources biologiques essentielles pour la survie de l'humanité, et sont aujourd'hui en péril. Ensemble gagnons le pari de les sauver.



## 2.2. LE ROLE DE LA CEFDHAC A TRAVERS LA « PROMOTION D'UNE PARTICIPATION INCLUSIVE ET LA REPRESENTATION DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES DANS LES DEBATS SUR LA REDD+ »

*Facilitateur : Honorable Essola Etoa*

*Rapporteur : Joseph Désiré Zebaze*

Cette session, consacrée à la restitution des travaux a commencé par la présentation du Projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (projet COMIFAC-BM) par le Coordonnateur Régional<sup>54</sup>, notamment la sous-composante 1.B relative à la promotion de la participation et de la représentation des différents groupes intéressés dans les débats sur les politiques et stratégies REDD au niveau régional.

### 1. Contexte et Justification

L'écosystème du Bassin du Congo est la deuxième large zone de forêt tropicale du monde formant un ensemble écologique extraordinaire regroupant le Cameroun, la RDC, le Congo, la RCA, le Gabon, la Guinée Equatoriale. Tous les pays concernés se sont engagés chacun dans un processus national de préparation à la REDD avec l'appui de plusieurs bailleurs de fonds dont notamment le Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF/FCPF), le programme UN-REDD, la BAD et les ONG internationales (WWF, WCS et CI). Dans ce contexte, le rythme des avancées dans le domaine de la préparation à la REDD diffère nettement d'un pays à l'autre. L'approche régionale retenue dans le cadre de ce projet présente les avantages suivants :

- une réponse efficace à un certain nombre de besoins communs aux pays concernés ;
- un échange d'information et le partage d'expériences en cette phase d'apprentissage du REDD ;
- une cohérence régionale dans le domaine de la REDD ;
- des économies d'échelle importante dans la mesure où de nombreuses activités sont susceptibles de pouvoir bénéficier, collégialement, à l'ensemble des pays du Bassin du Congo, qu'il s'agisse d'Assistance technique, de formation ou d'échange d'information ;
- un renforcement de la coordination régionale au niveau politique (soutien au Groupe de Travail Climat – GTC) et au niveau technique (appui aux échanges sur des thématiques techniques, relevant d'intérêt commun) ;
- un renforcement de la coordination des interventions de la communauté internationale dans le domaine de la REDD dans le Bassin du Congo permettant ainsi d'éviter les doubles emplois et de maximiser les impacts ;
- **Une nécessité d'élargir le débat sur la REDD à l'ensemble des parties prenantes.**

Plus spécifiquement, le projet soutient le nouveau programme stratégique transversal sur la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des sols : gestion de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF) en tant que moyen de protection des stocks de carbone et de réduction des émissions de Gaz à Effets de Serre (GES). Ainsi, le projet est par ailleurs en cohérence avec les Programmes Stratégiques et Objectifs Stratégique sur les Changements climatiques et la Gestion Durable de la forêt.

<sup>54</sup> Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur Régional projet COMIFAC-BM

## 2. Objectifs de la Sous-composante 1.b

La sous composante 1.b fait partie de la première composante qui a pour objectif une amélioration des connaissances et de la Coordination REDD dans le Bassin du Congo. Afin d'avoir une participation inclusive de toutes les parties prenantes dans les débats sur REDD+, le Projet Régional REDD+ a institué cette sous composante. **Elle a pour objectif de « Promouvoir la participation et la représentation des différents groupes intéressés dans les débats sur les politiques et stratégies REDD au niveau régional ».**

Les objectifs spécifiques tels que spécifiés dans le document du projet sont de :

- Soutenir les réseaux de la CEFDHAC, en particulier REPAR et REPALEAC ;
- Appuyer la réflexion sur des sujets critiques déjà identifiés tels que : la réforme foncière, prise en compte des droits coutumiers, et les mécanismes de partage des bénéfices liés aux revenus REDD+ ;
- Favoriser les débats entre la société civile, les parlementaires, les élus locaux et les réformateurs des Gouvernements sur la REDD+.

## 3. Résultats attendus

Le principal résultat attendu pour cette sous composante est : **« Les différentes parties prenantes sont mieux informées sur le processus REDD+ et peuvent participer activement au niveau local, national et régional ».**

## 4. Les activités à mener

Dans le cadre de cette sous-composante, il est prévu de :

- assurer une large participation de tous les acteurs dans les débats sur la REDD+ au niveau du Bassin du Congo, conformément à l'article 6 de la CNUCC « Information, Education et Communication » (IEC) ;
- élargir dans le cadre de la REDD, les réseaux ou groupes d'acteurs mobilisés pour le FLEGT dans le domaine de mécanismes d'implication de la société civile ;
- soutenir les activités IEC dans le domaine de la REDD au niveau national et local, au moins pour les deux réseaux (REPAR et REPALEAC) déjà ciblés par la GIZ ;
- appuyer la mise en place d'une stratégie de communication sur la REDD+ au niveau régional et international, notamment au travers de publications, brochures et autres media ;
- appuyer la participation des représentants de la société civile du Bassin du Congo dans les réunions internationales sur la REDD+ afin d'améliorer leur visibilité sur la scène internationale et leur permettre de contribuer activement aux débats internationaux ainsi qu'au développement des positions communes pour les négociations de la Convention cadre des Nations unies pour les changements climatiques (CCNUCC).

## 5. Mise en œuvre de la sous composante

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous-Composante, il est prévu :

- Une assistance technique (firme) pour faciliter une meilleure participation et représentation des parties prenantes locales aux réseaux nationaux et régionaux. Cette Assistance technique devra animer le débat au niveau de la société civile mais aussi devra contribuer à renforcer les capacités des acteurs de la société civile dans le domaine REDD+. L'expérience FLEGT a montré qu'une telle dynamique au niveau des différents groupes de la société civile, peut-

être largement facilitée par un animateur qui veille à mobiliser ces différents groupes de façon inclusive et stimule le débat ;

- Des formations, communication et sensibilisation des parties prenantes ;
- L'organisation des ateliers de consultation des parties prenantes sur la REDD+, ainsi que le déplacement de quelques représentants de la société civile dans les différentes réunions internationales sur la REDD.

Les fonds mobilisés pour cette composante s'élèvent à 880 000 dollars et la zone d'intervention est la Forêt tropicale du Bassin du Congo qui couvre six pays : Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA, RDC, Rep. Congo. Le souhait est que les décaissements puissent s'effectuer dans les délais prévus par le projet.

## **6. Etat d'avancement de la Composante**

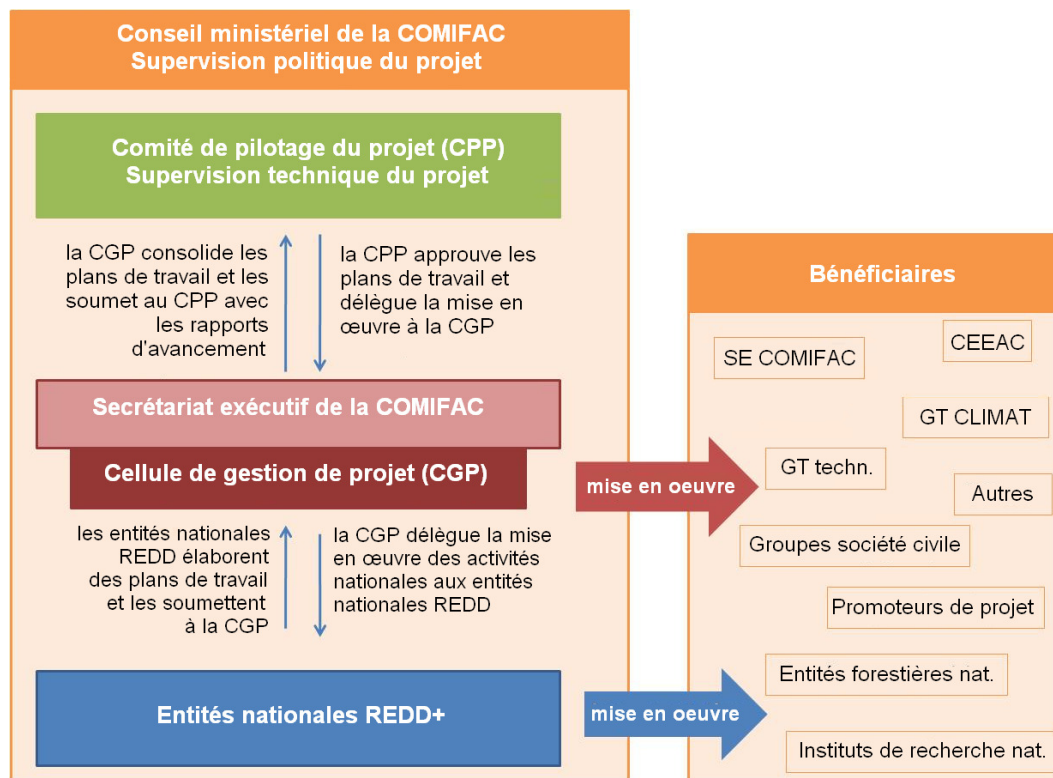
Les procédures de recrutement de la firme ont été lancées depuis Février 2012 (finalisation des termes de références). Les manifestations d'intérêts ont été analysées en aout 2012. Les firmes short listées ont été contactées afin de produire leurs offres technique et financière d'ici le 30 Novembre. Le Président du Comité de pilotage de CEFDHAC fera partie de la sous-commission qui va analyser les offres aussitôt.

## **7. Conclusion**

La participation inclusive de toutes les parties prenantes aux débats sur REDD+ a été un souci majeur pour le projet Régional REDD+. Dès que la firme sera recrutée un contact sera renforcé avec les structures concernées par la mise en œuvre de cette sous composante.

Dans un souci d'économie d'échelle et pour éviter des doublons, des réflexions ont été amorcées entre les projets partenaires (MRV/FAO, IUCN) intervenant sur REDD+ dans la sous région afin d'avoir plus d'efficacité.

**Modalités de mise en œuvre : Processus de prise de décision et bénéficiaires**



### 2.3. LES OUTILS D'OPERATIONNALISATION DE LA REFORME : LE PLAN STRATEGIQUE ET LE PLAN D'AFFAIRES DE LA CEFDHAC

*Facilitateur : Honorable Martin Mabala*

*Rapporteur : Marie Tamoifo Nkom*

Sous la facilitation de l'Honorable Martin Mabala et le rapportage de Marie Tamoifo Nkom, le plan stratégique et le plan d'affaires de la CEFDHAC ont été présentés par Thomas Fondjo pour échanges, puis adoption. Ci-dessous, les grands axes de ces outils d'opérationnalisation de la réforme de la CEFDHAC.

#### Le Plan stratégique de la CEFDHAC<sup>55</sup>

2 Questions fondamentales :

- Que voulons-nous?
- Où allons-nous?

#### Introduction

- Réforme entre 2006 -2007, pour réviser son ancrage institutionnel et son mode de fonctionnement
- Processus de renforcement de la dynamique sous-régionale en cours
- Soutien nécessaire pour jouer pleinement son rôle d'animateur du débat démocratique

<sup>55</sup> Thomas Fondjo, Consultant

Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

- Nécessité d'adopter un plan stratégique de la CEFDHAC

#### **Progrès réalisés par la CEFDHAC:**

- ✓ Réunions statutaires
- ✓ Organisation régulière des comités de pilotage
- ✓ Réforme de la CEFDHAC
- ✓ Production documentaire
- ✓ Renforcement des capacités
- ✓ Appui aux Groupes nationaux de contact de la CEFDHAC
- ✓ Réunions de planification
- ✓ Analyses et synthèses
- ✓ Synergies avec les parties prenantes

#### **Problèmes et questions clés:**

- Insuffisance de financement
- Insuffisante structuration de certains fora nationaux et certains réseaux régionaux
- Faible participation de la CEFDHAC dans les instances sous-régionales et internationales

#### **Besoins:**

- Moyens financiers et humains adéquats
- Appui multiforme aux forums nationaux et divers réseaux

#### **Vision:**

*Un forum dynamique d'échange favorisant la concertation multi acteurs en vue de l'adhésion des parties prenantes au processus de gestion durable des écosystèmes des forêts d'Afrique centrale*

#### **But:**

*Encourager ces acteurs à conserver leurs écosystèmes forestiers et à veiller à une utilisation durable et équitable des ressources qu'ils recèlent à travers la création d'un espace de dialogue et d'échanges ouverts*

#### **Principales missions:**

- Organiser les débats politiques et techniques ;
- Canaliser vers la CEFDHAC et le PFBC ;
- Suivre et contribuer à la mise en œuvre du PC et autres instruments de stratégie ;
- Promouvoir la cohérence des politiques ;
- Disséminer les informations sur l'état de la gestion des ressources ;
- Organiser des campagnes thématiques.

#### **Principaux atouts :**

- ✓ L'existence de la COMIFAC, comme instance d'orientation et de décision ;
- ✓ CEFDHAC: une émanation souveraine des Etats ;
- ✓ Rôle de creuset d'idées accepté par tous les acteurs de la sous-région ;
- ✓ Pertinence et la complémentarité des rôles que jouent la CEFDHAC et la COMIFAC ;

- ✓ Fonctionnement des réseaux.

#### **Axes d'intervention et programme à moyen terme:**

- Axe 1 : Renforcement institutionnel (organisation, structuration et/ou redynamisation des fora nationaux/réseaux)
- Axe 2 : Contribution à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (POPC)
- Axe 3 : Amélioration de l'accès/vulgarisation de l'information sur la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, avec appropriation des thématiques émergentes par les différentes instances de la CEFDHAC
- Axe 4 : Mobilisation des fonds pour le financement des activités de la CEFDHAC
- Axe 5 : Coordination et gestion efficace de la CEFDHAC

#### **Stratégies:**

- ❖ Appropriation et implication des différentes parties prenantes de la CEFDHAC
- ❖ Communication verticale et horizontale fluide avec l'appui des outils de communication appropriés et le RERAC

#### **Priorités:**

- ✓ Construction continue de la dynamique régionale à travers les fora et les réseaux ;
- ✓ mise en œuvre des recommandations issues du Forum régional ;
- ✓ mise en œuvre des priorités nationales et sous-régionales en conformité avec le plan de convergence ;
- ✓ Mise en place d'un mécanisme de financement durable pour le Programme d'appui à la CEFDHAC ;
- ✓ Mobilisation des ressources humaines et financières aptes à garantir l'implication des parties prenantes non gouvernementales actuelles et potentielles dans les débats nationaux et sous régionaux.

#### **Perspectives**

##### **Dimension future de la CEFDHAC:**

- Améliorer le niveau d'implication des parties prenantes dans les pays (Fora nationaux, réseaux) et au niveau sous-régional pour assurer un meilleur suivi-évaluation du traité de la COMIFAC, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
- Renforcer l'attelage Gouvernements-société civile-secteur privé-CEFDHAC.

#### **Le Plan d'affaires de la CEFDHAC (2013-2015)<sup>56</sup>**

##### **2 Questions fondamentales :**

Comment aller?

Quels moyens?

- *Augmenter la rentabilité de la CEFDHAC*
- *Instrument de recherche de financement*

---

<sup>56</sup> Thomas Fondjo, Consultant  
Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

## **Axes du PA: déclinaison du PS**

- ✓ Axe 1 : Renforcement institutionnel (organisation, structuration et/ou redynamisation des fora nationaux/réseaux)
- ✓ Axe 2 : Contribution à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (POPC)
- ✓ Axe 3 : Amélioration de l'accès/vulgarisation de l'information sur la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, avec appropriation des thématiques émergentes par les différentes instances de la CEFDHAC
- ✓ Axe 4 : Mobilisation des fonds pour le financement des activités de la CEFDHAC
- ✓ Axe 5 : Coordination et gestion efficace de la CEFDHAC

### **Objectif global**

Améliorer la participation de la société civile et le secteur privé dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale à travers les fora nationaux et sous-régional, les plateformes de concertation et les réseaux d'acteurs en adéquation avec le plan de convergence de la COMIFAC.

### **Objectifs spécifiques**

- *Objectif 1*: Appuyer l'organisation des plateformes de concertation dans les paysages transfrontaliers et nationaux, par les fora nationaux, par les réseaux (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC, RIFFEAC) et par le forum sous régional de la CEFDHAC
- *Objectif 2*: Contribuer à la promotion de la cohérence des politiques en matière de gestion forestière
- *Objectif 3*: Promouvoir l'internalisation et l'accompagnement des nouvelles thématiques
- *Objectif 4*: Assurer le plaidoyer et le lobbying pour le financement des activités de la CEFDHAC
- *Objectif 5*: Assurer une gestion efficace de la CEFDHAC à la lumière des textes organiques

### **Domaine de résultats**

- **R 1**: Le renforcement institutionnel de la CEFDHAC est amélioré
- **R 2**: L'organisation et l'animation du débat national et sous-régional sur les thématiques d'intérêt en relation avec la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC est assurée et les décisions sont canalisés vers la COMIFAC et le PFBC
- **R 3**: L'accès à l'information sur la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, notamment les initiatives innovantes, est amélioré
- **R 4**: La CEFDHAC dispose à long terme des moyens financiers pour financement de ses activités
- **R 5**: La CEFDHAC joue pleinement et efficacement son rôle dans la sous-région

Le tableau ci-dessous présente les besoins en financement de la CEFDHAC pour la période 2013-2015.

**Tableau des activités, produits et budget du plan d'action (2013-2015)**

<b>Axe 1 : Renforcement institutionnel (organisation, structuration et/ou redynamisation des fora nationaux/réseaux)</b>							
<b>Objectif 1:</b> Appuyer l'organisation des plateformes de concertation dans les paysages transfrontaliers et nationaux, par les fora nationaux, par les réseaux (REPAR, REFADD, REJEFAC, REPALEAC, RIFFEAC) et par le forum sous régional de la CEFDHAC							
<b>R 1 :</b> Le renforcement institutionnel de la CEFDHAC est amélioré							
Activités	Résultats attendus	Indicateurs/Sources de vérification	Responsables	Partenaires	Budget (CFA)		
					An 1	An 2	An 3
Mise en place et opérationnalisation du Secrétariat technique de la CEFDHAC	Le personnel du Secrétariat technique est en place  Un bureau est aménagé et équipé  Manuel de procédures de planification opérationnelle ;  Mécanisme d'adoption des thèmes porteurs ou prioritaires et d'influence des politiques de gestion des ressources naturelles	Le Secrétariat Technique est opérationnel au 1 <sup>er</sup> semestre 2013	CPR/AF / ST		20000000	2500000	2500000
Appui aux activités des fora nationaux	Les appuis sont apportés aux activités des fora nationaux	Rapports	FN/CPR/ST/AF		100000000	50000000	30000000
Renforcement des différents réseaux en équipements informatiques et des outils de communication	Equipements informatiques achetés	chaque réseau est équipé d'un (01) ordinateur portable et 1 imprimante en début 2013	CPR/AF / ST		10000000	5000000	5000000



Revitalisation/structuration des fora nationaux	-Textes organiques des foras adoptés ou révisés  les organes (secrétariat et autres composantes) des fora sont mis en place ou structurés; les Plans opérationnels des différents fora nationaux adoptés et/ou révisés.	Une (01) réunion annuelle par pays.  Les organes des fora sont en place dans tous les pays membres de la CEFDHAC au plus tard à la fin de l'An 1  Tous les fora ont adopté/révisé leurs textes organiques au plus tard à la fin de l'An 1	FN/CPR/ST/AF		15000000	10000000	10000000
Renforcement des capacités logistiques des différents Fora	les capacités logistiques des fora nationaux sont renforcées	chaque forum national est équipé d'un (01) ordinateur portable, d'un (01) ordinateur de bureau et d'une (01) imprimante en début 2013	FN/CPR/ST/AF		20000000	10000000	10000000
Plaidoyer pour l'application de la CCI dans les pays de l'espace CEEAC	Les réunions de plaidoyer regroupant le REPAR, la COMIFAC, la CEEAC, les ministres en charge des finances, de l'économie, des forêts, de la coopération internationale sont organisées dans chaque pays.	Deux (02) réunions par cycle budgétaire annuel (au moment du cadrage et pendant les conférences) et un communiqué final publié à l'issue de chaque réunion.	REPAR/AT/AF /COMIFAC /CEEAC		12000000	4000000	4000000

Appui aux activités des réseaux de la CEFDHAC e de leur organisation et fonctionnement (AG, Conférence parlementaire, etc.)	Les appuis sont apportés aux activités des réseaux  Plan stratégique du REJEFAC Renforcement des capacités Renforcement institutionnel	Au moins 4 activités sont financées	REJEFAC/ST/AF/		110000000	45000000	30000000
Prise en charge de certains participants au FIPAC III en 2013	L'assemblée générale du REPALEAC	L'AG se tient en 2013	REPALEAC/ST/AF				
Développement et mise en œuvre d'un programme de stage dans les programmes/projets	stages professionnels	Au moins 20 membres ont bénéficié d'un stage professionnel dans divers domaines (transformation artisanale, commercialisation, gestion, etc.)	REPALEAC /ST/AF				
Renforcement des capacités sur la prise en compte du genre dans la gestion des projets	Les sessions de formation	Au moins 25% des membres ont participé à une session	REPALEAC /ST/AF				
Elaborer un répertoire des réseaux d'ONG et OSC intervenant dans le secteur forêt/ environnement et autres parties prenantes et adresser un rapport au Comité de Pilotage Régional de la CEFDHAC et à la COMIFAC.	Un répertoire des ONG et OSC intervenant dans le secteur Forêt/environnement est élaboré	Liste actualisée des OSC et ONG par domaine et par zone d'intervention ;  - Carte zonale d'intervention des OSC et ONG nationales disponibles -Rapport.	FN /CPR/ST /AF		6000000		
<b>Total annuel Axe 1</b>					<b>293000000</b>	<b>126500000</b>	<b>91500000</b>

<b>Total général Axe 1</b>						<b>511 000 000</b>		
<b>Axe 2 : Contribution à la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC (POPC)</b>								
<b>Objectif 2 : Contribuer à la promotion de la cohérence des politiques en matière de gestion forestière</b>								
<b>R 2 : L'organisation et l'animation du débat national et sous-régional sur les thématiques d'intérêt en relation avec la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC est assurée et les décisions sont canalisés vers la COMIFAC et le PFBC</b>								
Activités	Résultats attendus	Indicateurs/Sources de vérification	Responsables	Partenaires	Budget (CFA)			
					An 1	An 2	An 3	
Organisation du premier atelier préparatoire du 8 <sup>ème</sup> forum de la CEFDHAC	Premier atelier préparatoire	éléments de base sur l'organisation de la 7 <sup>ème</sup> CEFDHAC disponibles	CPR/ST/AF		15000000			
Organisation du deuxième atelier préparatoire du 8 <sup>ème</sup> forum de la CEFDHAC	Deuxième atelier préparatoire	éléments de base (date, lieux, liste des participants, thèmes et sous thèmes, etc.) de la 8 <sup>ème</sup> CEFDHAC disponibles	CPR/AT/AF/			15000000		
Appui à l'organisation du 8 <sup>ème</sup> forum de la CEFDHAC	8 <sup>ème</sup> forum sous-régional de la CEFDHAC Différents rapports thématiques documents de position	recommandations, résolutions et positions de la 8 <sup>ème</sup> CEFDHAC	CPR/AT/AF			200000000		
Promotion de la participation des représentants de la société civile dans les débats sur la REDD+ au niveau Régional (Projet Régional REDD+ COMIFAC-BM)	Formation, communication, sensibilisation, ateliers d'échanges, participation des parties locales dans les réseaux nationaux et régionaux	Rapports d'ateliers de formation, production des outils de sensibilisation	ST/AF/FN		250000000	120000000	70000000	

Actes 7<sup>ème</sup> Forum sous-régional de la CEFDHAC

Développement des outils d'animation et de concertation Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action sous-régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune sauvage (2012-2017)- PAPECALF-	Manuel de procédures de planification opérationnelle et d'adoption des thèmes « porteurs ou prioritaires » PAPECALF et supports de sensibilisation disponibles	Nombre de copies du manuel produits et diffusés Nombre de copies du PAPECALF et autres supports diffusés dans les foras nationaux et Forum sous régional	FN/AF/CPR/ST		8000000		
Animation du débat sur les médias au niveau local	Articles de presse ; Débat radio et/ou Télé Conférences publiques dans les universités et Collèges	Au moins 2 débats par an par paysage	FN		10000000	6000000	4000000
Participer aux réunions et autres conférences pour défendre les positions de la CEFDHAC	La voie de la CEFDHAC est entendue dans les réunions nationales, régionales ou internationales	Rapports des réunions et conférences	CPR/ST/FN		6000000	5000000	5000000
<b>Total annuel Axe 2</b>					<b>309000000</b>	<b>346000000</b>	<b>79000000</b>
<b>Total général Axe 2</b>							<b>734000000</b>
<b>Axe 3 : Amélioration de l'accès/vulgarisation de l'information sur la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, avec appropriation des thématiques émergentes par les différentes instances de la CEFDHAC</b>							
<b>Objectif 3:</b> Promouvoir l'internalisation et l'accompagnement des nouvelles thématiques							
<b>R 3 :</b> L'accès à l'information sur la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, notamment les initiatives innovantes est amélioré							
<b>Activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs/Sources de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget (CFA)</b>		

					An 1	An 2	An 3
Définition et mise en place des groupes opérationnels spécialisés par pays	Pour chaque thématique retenue, un groupe restreint, spécialisé, ayant un chef de file reconnu par son expérience, est mis en place	Rapport des groupes	FN/CPR/ST/AF		10000000		
Identification des thématiques, organisation et animation des débats autour de celles-ci	Quelques thématiques sont identifiées et au moins un débat public, multi-acteurs est réalisé avec les recommandations pertinentes.		FN/CPR/ST/AF		20000000	20000000	20000000
Vulgarisation des résultats relatifs à la mise en cohérence des politiques et lois en matière de gestion durable des forêts					25000000		
Encourager la spécialisation des OSC, leur redynamisation et leur valorisation.	Les acteurs individuels et les OSC sont de plus en plus spécialisés et encouragés dans ce sens par les responsabilités à eux confiées.		FN/ST/AF		10000000	10000000	10000000
Campagne d'information et de sensibilisation sur les thématiques nouvelles et émergentes	Les parties prenantes s'approprient des enjeux des questions émergentes (REDD+, foresterie urbaine, etc.)	Nbre d'ateliers tenus  Rapport	FN/CPR/AT/AF		12000000	10000000	8000000
<b>Total annuel Axe 3</b>					<b>77000000</b>	<b>40000000</b>	<b>38000000</b>

<b>Total général Axe 3</b>					<b>155 000 000</b>		
<b>Axe 4 : Mobilisation des fonds pour le financement des activités de la CEFDHAC</b>							
<b>Objectif 4: Assurer le plaidoyer et le lobbying pour le financement des activités de la CEFDHAC</b>							
<b>R 4 : La CEFDHAC dispose à long terme des moyens financiers pour financement de ses activités</b>							
Activités	Résultats attendus	Indicateurs/Sources de vérification	Responsables	Partenaires	Budget (CFA)		
					An 1	An 2	An 3
Campagne de mobilisation des fonds							
Atelier de fundraising	L'atelier se tient	stratégie de fundraising	CPR/AF/ST		12000000		
Rencontres bilatérales avec les partenaires potentiels	Rencontres ont lieu	Au moins 10 partenaires sont approchés	CPR/AF/ST		5000000		
Table ronde avec les bailleurs potentiels	Table ronde des bailleurs	Nbre des bailleurs de fonds ayant pris part	CPR/AF/ST		3000000		
Plaidoyer auprès des Etats pour la levée des fonds	Etats rencontrés	Nbre d'Etat	CPR/AF/ST		10000000		
Elaboration et signature des conventions	Conventions signées	Nbre de conventions signées	CPR/AF/ST		2000000		
Elaboration des projets	Documents de projets existant	Au moins 2 projets rédigés			3000000	2000000	1000000
<b>Total annuel Axe 4</b>					<b>35000000</b>	<b>2000000</b>	<b>1000000</b>
<b>Total général Axe 4</b>					<b>38 000 000</b>		
<b>Axe 5 : Coordination et gestion efficace de la CEFDHAC</b>							
<b>Objectif 5 : Assurer une gestion efficace de la CEFDHAC à la lumière des textes organiques</b>							
<b>R 5: La CEFDHAC joue pleinement et efficacement son rôle dans la sous-région</b>							
Activités	Résultats attendus	Indicateurs/Sources de vérification	Responsables	Partenaires	Budget (CFA)		

					An 1	An 2	An 3
Organisation de l'atelier de planification des activités	Plan et budget opérationnel des activités	Plan et budget opérationnel existant	AF/ST/CPR		20000000	20000000	20000000
Organisation des réunions semestrielles	Les réunions semestrielles se tiennent	Rapports des réunions ; Communiqués finaux	CPR/ST/AF		6000000	6000000	6000000
Fonctionnement du Secrétariat Technique de la CEFDHAC	Secrétariat Technique opérationnel	Bureaux équipés et fonctionnel	AF/ST/CPR		125000000	100000000	100000000
Appui aux Foras nationaux	Les foras nationaux ont le minimum de moyen pour leur fonctionnement	Bureau des foras nationaux fonctionnels	FN/AF/ST/CPR		50000000	45000000	45000000
Suivi - évaluation	L'exécution des plans de travail est effective	Rapports de suivi	CPR/ST/AF		8000000	12000000	15000000
<b>Total annuel Axe 5</b>					<b>209000000</b>	<b>183000000</b>	<b>186000000</b>
<b>Total général Axe 5</b>							<b>578 000 000</b>
<b>Total coûts directs (Totaux Axes 1 à 5)</b>							<b>2016000000</b>
<b>Frais de Gestion 10%</b>							<b>201 600 000</b>
<b>Total Général Budget</b>							<b>2 217 600 000</b>

## 2.4. LA DYNAMIQUE NOUVELLE DE LA CEFDHAC REFORMEE : UNE CEFDHAC DES POSITIONS

La restitution des travaux de groupe a permis d'adopter en plénière les positions dont le texte final ci-dessous a été transmis au Conseil des Ministres de la COMIFAC qui s'est tenu du 19 au 21 novembre 2012 à Ndjamena.

### PREAMBULE

Réunis à Kigali au Rwanda du 13 au 16 Novembre 2012, dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) autour du thème : « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles », les participants ont adopté les positions suivantes à soumettre au Conseil des Ministres en charge des forêts d'Afrique centrale prévu du 18 au 21 Novembre 2012 à Ndjamena au Tchad.

### LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT :

#### I- AUX MINISTRES EN CHARGE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE, de :

1. Poursuivre les efforts en vue de la mise en œuvre effective du mécanisme de financement sécurisé de la COMIFAC et prévoir l'affectation d'une fraction de ces ressources aux activités et au fonctionnement de la CEFDHAC, organe subsidiaire reconnu par le Traité instituant la COMIFAC ;
2. Procéder, autant que possible, à l'horizon 2015, à l'évaluation ou à la relecture/révision des politiques et législations forestières mises en place au lendemain du Sommet de la Terre Rio 92, pour les adapter aux évolutions en cours dans le secteur et y intégrer les dispositions pertinentes des Directives COMIFAC (Produits Forestiers Non Ligneux, Populations Locales et Autochtones et ONGs, Contrôle forestier), et plus spécifiquement les aspects liés aux droits des populations locales et autochtones, des femmes et des jeunes ;
3. Susciter, promouvoir et œuvrer, dans leurs pays respectifs, à la mise en cohérence des politiques et législations forestières avec les politiques et législations agricoles, environnementales, foncières, minières et des hydrocarbures ;
4. Susciter, promouvoir et accompagner, à l'horizon 2015, l'élaboration participative des plans nationaux consensuels d'affectation des terres et, à l'horizon 2020, l'élaboration d'un plan régional d'affectation des terres de l'espace COMIFAC ;
5. Procéder à la ratification des conventions internationales relatives à la gestion durable des ressources biologiques et des droits des peuples autochtones, en particulier, la Convention de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux et le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources naturelles génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la Diversité Biologique ;
6. Procéder à la refonte du plan de convergence de la COMIFAC en y intégrant les thématiques émergentes en matière de gestion des ressources naturelles (Changements climatiques, genre, écotourisme, REDD+ équitable, économie verte durable, bio - économie, emplois verts,...) ;
7. Sensibiliser les Etats de l'espace COMIFAC à adopter une position commune sur la sécurisation des droits de tenure foncière et forestière des populations locales et



autochtones, l'accaparement des terres, les agro-industries, les exploitations minières, et œuvrer pour la reconnaissance accrue et la sécurisation significative des droits communautaires, la mise en place des Politiques de Sauvegarde de l'Environnement et de Protection des Forêts ;

8. Appuyer, faciliter et accompagner la redynamisation et l'institutionnalisation des fora nationaux et des organes de la CEFDHAC (avec un Secrétariat et un personnel minimum) et promouvoir des cadres de concertation entre les Etats, le secteur privé, les ONG et les populations locales et autochtones, pour la gestion intégrée des ressources naturelles avec la participation des secteurs de l'environnement, du foncier, des mines, des hydrocarbures et autres ;
9. Assurer la réglementation de l'exploitation forestière artisanale, la professionnalisation et la formalisation de ce secteur, ainsi que le développement du marché intérieur du bois dans les pays d'Afrique centrale ;
10. Poursuivre, renforcer et diversifier le renforcement des capacités nationales d'évaluation environnementale, d'observation de la gestion des forêts, de contrôle forestier et de répression des infractions forestières, de surveillance participative des forêts et de la faune sauvage et l'adoption des mesures de lutte contre le braconnage national et transfrontalier et contre l'exploitation illégale des forêts et de la faune ;
11. Assurer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les fonds dédiés à l'environnement et à la gestion des forêts dans l'espace COMIFAC (Fonds vert, REDD+, GEF, FFBC, etc.) ;
12. Elaborer et mettre en œuvre un dispositif régional de suivi évaluation du Plan de convergence de la COMIFAC et des activités des organes, des réseaux et des fora de la CEFDHAC ;
13. La signature, la ratification et la mise en œuvre effective des Accords de Partenariat Volontaire dans l'ensemble des pays forestiers d'Afrique Centrale ;
14. La résolution du problème de l'assèchement du Lac Tchad par la mise en œuvre des mesures urgentes suivantes :
  - La finalisation de l'étude d'impact environnemental et social de l'opération de transfèrement des eaux de crue de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;
  - Le transfèrement effectif de ces crues;
  - La gestion efficiente des eaux de pluie dans le Bassin du Lac Tchad ;
  - La mitigation des effets anthropiques sur le Lac Tchad.

## **II- AU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC ET AU COMITE DE PILOTAGE REGIONAL DE LA CEFDHAC**

1. Fédérer la CEFDHAC avec les autres plateformes émergentes pour renforcer et amplifier son action et son efficacité dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC (REDD+, Forêt Modèle, RRI, ...) ;
2. Publier et vulgariser les Directives COMIFAC paraphées et signées, auprès des Etats de l'espace COMIFAC, des partenaires au développement, du secteur privé, des gestionnaires des aires protégées, des bureaux de certification, etc. ;

3. Promouvoir la communication interactive entre les organes, les réseaux et les fora nationaux de la CEFDHAC ;
4. Procéder à la vulgarisation des mécanismes de répartition des bénéfices et des avantages de l'exploitation des forêts et des ressources naturelles et y intégrer, dans les pays où elle n'existe pas, une quote part pour les populations locales et autochtones, les femmes et les jeunes ;
5. Poursuivre la sensibilisation, l'information et la formation des professionnels et de toutes les parties prenantes sur l'évaluation environnementale, les APV/FLEGT, la REDD+, l'économie verte, la certification forestière, le contrôle forestier et la répression des infractions forestières ;
6. Promouvoir le renforcement des capacités des leaders autochtones, l'éducation en milieu autochtone, la délimitation, la légalisation et la sécurisation des terroirs fonciers et forestiers des peuples autochtones ;
7. Procéder à l'élaboration participative et à l'adoption, à l'horizon 2015, des Directives sous-régionales COMIFAC sur le genre et la gestion durable et bénéfique des forêts d'Afrique centrale ;
8. Veiller à l'intégration des dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la Jeunesse dans la refonte du Plan de Convergence de la COMIFAC ;
9. Réaliser des études sur les bonnes pratiques d'application des Directives COMIFAC et organiser des ateliers nationaux multi-acteurs de diffusion des résultats et d'appropriation des dispositions pertinentes de ces Directives ;
10. Collaborer avec le REPAR, les réseaux et les fora nationaux CEFDHAC, pour l'organisation dans chaque pays des missions de contrôle parlementaire, la formulation et la présentation des questions orales et écrites sur l'application nationale des Directives COMIFAC ;
11. Collaborer avec le REFADD pour capitaliser les travaux du Comité ad hoc genre de la COMIFAC en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie régionale Genre ;
12. Encourager la mise sur pied des réseaux de promotion et de défense des droits des travailleurs du secteur forestier en Afrique centrale.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012

Les participants

## CONCLUSION GENERALE

Après quelques années de ralentissement, la CEFDHAC reprend ses activités à travers la tenue de cet évènement. La COMIFAC porte de ce fait plein d'espoir de voir cette plate-forme de concertation se donner les moyens nécessaires de s'autonomiser en vue de surmonter les obstacles surtout d'ordre financier et être à la hauteur des attentes portées en elle.

Les travaux du 7<sup>ème</sup> Forum de la CEFDHAC ont permis aux participants de s'investir dans l'analyse systémique du thème central de la conférence, à savoir « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles » à travers les différents sous-thèmes. Les débats ont été riches et fructueux et le consensus a prévalu sur la confrontation.

L'organisation du 7<sup>ème</sup> Forum de la CEFDHAC a véritablement marqué le nouveau départ de la CEFDHAC reformée, que ce soit sur le plan de la participation que de la qualité de la production thématique, conformément aux Statuts.

En effet, première de la CEFDHAC reformée après cinq années d'hibernation, cette session de la CEFDHAC a permis entre autres :

- ✓ d'évaluer la mise en œuvre de la réforme ;
- ✓ d'adopter des positions pertinentes sur les thématiques retenues pour les travaux du Forum, positions soumises au Conseil des Ministres de la COMIFAC ayant eu lieu à Ndjamena du 19 au 21 novembre 2012 ;
- ✓ d'adopter les outils d'opérationnalisation de la réforme que sont : le plan stratégique et le plan d'affaires de la CEFDHAC.

Les défis sont nombreux pour l'avenir et tous les partenaires, aussi bien les États membres que les partenaires techniques ou financiers devront continuer à relever les manches pour continuer à faire de la CEFDHAC un modèle d'appui au développement durable et de l'économie verte.

Un des défis majeurs que la CEFDHAC doit relever au cours de l'intersession 2013-2015 demeure la mise en œuvre du plan stratégique et du plan d'affaires adoptés, pour davantage consolider et affirmer son importance dans l'arène des initiatives sous-régionales.

Nul doute que ce nouveau départ, doublé de la mise en œuvre des résolutions et recommandations sont de nature à inverser les tendances de la dégradation des forêts en Afrique centrale.

Il est donc question de continuer à faciliter la contribution des différents acteurs, en particulier l'administration, la société civile, le secteur privé, les réseaux de jeunes, de femmes, de parlementaires, de populations locales et autochtones, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du Plan de Convergence de la COMIFAC.

C'est ici le lieu aussi de lancer un appel en direction de tous les partenaires au développement afin qu'ils apportent leur soutien à cette plate-forme de concertation à travers ses organes et à ses réseaux affiliés.

### ***Décision du Conseil des Ministres de la COMIFAC***

Au moment où nous finalisons les actes de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC, la septième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'était tenue comme prévue le 21 novembre 2012 à N'djamena en République du Tchad, précédée du 19 au 20 novembre 2012 par la réunion des experts. En huis clos, les Ministres ont examiné plusieurs points parmi lesquels les « conclusions et recommandations de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ».

Au terme de leurs délibérations, les points suivants ont retenu l'attention des Ministres : l'affectation des terres au niveau national et sous-régional, la sécurisation des tenures foncières et l'assèchement continu du Lac Tchad. Ils ont à cet effet adopté les recommandations relatives à ces points.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Discours d'ouverture et de clôture

#### 1. ALLOCUTION de l'Honorable ESSOLA ETOA Louis Roger, Président du Comité de Pilotage sous-régional (CPR)

Excellence Monsieur KAMANZI Stanislas, Ministre des ressources naturelles du Rwanda, je ne le dirai jamais assez, c'est grâce à votre engagement particulier et votre implication étroite aux activités liées à la préparation, à l'organisation et à la réussite de ce forum, dont le rendez-vous, annoncé depuis 2011, qu'il a fini par avoir bel et bien lieu, ici même à Kigali, où nous avons été invités par le gouvernement de votre cher et beau pays, le Rwanda, pays des mille collines.

Comment ne pas vous exprimer notre profonde gratitude, à vous-même, et à travers vous, au gouvernement rwandais et à son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République et chef de l'Etat du Rwanda, et au peuple frère du Rwanda pour l'accueil qui a été réservé à toutes les délégations et pour les marques d'hospitalité dont nous faisons l'attention, lesquelles augurent d'un encadrement d'une exceptionnalité à nul autre pareille, nous prédisposant à la réussite de nos travaux.

Permettez-moi de saluer avec enthousiasme les délégations venues de tous les neuf pays du Bassin du Congo, et particulièrement la délégation hôte du Rwanda, pour leur présence massive à cette importante rencontre, septième en son genre, mais première de son espèce.

Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des organisations internationales ;

Monsieur le Représentant du SE de la COMIFAC ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des partenaires au développement ;

Mesdames et Messieurs les parlementaires membres du REPAR et chers collègues ;

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs des réseaux et les Présidents des fora nationaux de la CEFDHAC ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des CNC et des administrations publiques du Rwanda ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des opérateurs du secteur privé ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile et des réseaux de la CEFDHAC ;

Leurs majestés les chefs traditionnels ;

Distingués invités en vos titres, grades et rangs respectifs ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi avec un privilège singulier double d'un agréable devoir de prendre la parole à l'ouverture des travaux de cette septième Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, pour vous souhaiter à toutes et à tous une cordiale bienvenue et un agréable séjour ici dans cette magnifique salle des conférences de l'hôtel Sportview.

Je profite de ce privilège qui m'est dévolu, pour vous remercier du fond du cœur, pour avoir sacrifié à vos engagements respectifs, pour prendre part aux travaux qui vont nous réunir ici pendant quatre jours.

Mais avant d'en dire davantage, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, en remerciant, en mon nom propre et en vos noms respectifs, ceux sans les appuis techniques et surtout financiers desquels cette rencontre ne se serait pas tenue.

Notre gratitude est grande envers le Président du Rwanda qui a bien voulu que cette première CEFDHAC après la réforme de 2007, se tienne sur le territoire de son cher et beau pays et qui y a apporté tout le soutien souhaité.

Je voudrai aussi remercier avec un allant exceptionnel tout particulier la GIZ et l'ACDI, qui ont toujours cru à la CEFDHAC reformée, et n'ont pas hésité un seul instant, ni sourcillé devant les écueils bien que nombreux, qui ont émaillé notre chemin pour apporter une contribution déterminante à la tenue de ce rendez-vous.

Comment ne pas aussi saluer du fond du cœur, vos sacrifices respectifs que vous avez tous consentis et vos engagements respectifs, pour prendre part à ces travaux, traduisant a souhait l'intérêt que vous portez aux discussions sur les questions environnementales en général et de la CEFDHAC reformée en particulier, et surtout de voir cette initiative prendre résolument son envol

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Cette rencontre est, comme vous le savez, un processus multi-acteurs qui regroupe, à travers les fora d'échanges et de discussions, tous les acteurs impliqués dans la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale.

Lancée il y a seize ans à Brazzaville au Congo, la CEFDHAC a fait du chemin et depuis la signature du traité instituant la COMIFAC en février 2005 par les chefs d'Etats d'Afrique centrale, elle a vu son mandat reprecisé. Elle est un think-tank, chargé de la gestion des processus de concertation au sein du Bassin du Congo en vue de soumettre des propositions au Conseil des Ministres de la COMIFAC et au PFBC.

En effet, le souhait de tous les acteurs n'en déplaise à certains réductifs, est de voir la CEFDHAC jouer pleinement son rôle de réservoir d'idées que lui reconnaît le Traité de la COMIFAC. Après le processus de réforme qui n'a que trop duré, laissant le champ à d'autres initiatives qui ont contribué à museler la CEFDHAC à l'effet de mieux jouer sa partition en nos lieux et places, nous interpellant à démontrer notre valeur ajoutée pourtant bien connue de tous, malgré la floraison des fora et des initiatives .

Après Brazzaville 1996 qui a porté sur écosystèmes des forêts denses et humides d'Afrique centrale, Bata 1998 qui a traité de la gestion commune des ressources forestières d'Afrique centrale, Bujumbura 2000 sur la gouvernance et la gestion commune des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Kinshasa 2002 pour concilier la gestion forestière des ressources forestières et la lutte contre la pauvreté, Yaoundé 2004 sur gouvernance et partenariat multi-acteurs en vue d'une gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, Libreville 2007 pour débattre des ressources forestières en Afrique centrale comme source de richesses ou de pauvreté, le thème choisi pour cette session, première depuis la réforme adoptée à Libreville et validée par le Conseil des Ministres à Bangui est « participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ». C'est en fait une interpellation des parties prenantes pour réaliser un bilan de la mise en œuvre de l'agenda 21 à la faveur de la mise en place de la réforme.

Pour mieux en cerner les contours, cinq sous-thèmes constitueront le socle des débats notamment : la tenure foncière, le genre, le plan de convergence et les thématiques nouvelles de la COMIFAC, les directives sous-régionales de la COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale et enfin la gouvernance, conservation et développement.

Les output auxquels nos savants débats d'experts aboutiront, seront présentés aux ministres de la COMIFAC réunis en Conseil le 21 novembre prochain à Ndjamena, faisant de nos assises un tournant pour la mise en œuvre de l'attelage prévu par les chefs d'Etats lors de la signature du traité de Brazzaville, et appelée à être plus présente et plus dynamique partout sur le terrain, et particulièrement en zone rurale. En un mot, une CEFDHAC qui tranche avec ce que certains critiques ont souvent appelé la « CEFDHAC des papiers ».

C'est fort de la mise en commun de nos différentes expertises et expériences avérées, lesquels augurent d'un produit de bon label, fruit de nos échanges que la CEFDHAC entrera dans une dynamique plus proche des parties prenantes grâce à la mise en œuvre effective de la réforme validée en 2008. Cette CEFDHAC renouvelée se positionnant comme force de propositions pour la COMIFAC et le PFBC.

Mesdames Messieurs, chers participants,

Je sais pouvoir compter sur la qualité de vos contributions et votre participation active aux débats qui ne sauront jamais être émoussés par les affres que vous avez essuyées pendant votre voyage parfois long et quelquefois pénibles du fait de quelques préoccupations logistiques qui, du moins, seront corrigées.

Ces difficultés, n'entameront jamais votre engagement pour bâtir des positions en faveur de la gestion durable de nos écosystèmes dans l'intérêt bien compris des populations augurant d'une qualité indéniable des travaux dont le ton est annoncé par les communications tant en plénière que lors des sessions parallèles afin que vive la participation multi-acteurs à la gestion durable des écosystèmes.

Vive la CEFDHAC

Vive la coopération internationale

Je vous remercie.

## **2. Allocution du Représentant des partenaires au développement**

Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda ;

Monsieur le Président en exercice de la CEFDHAC ;

Monsieur le Représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;

Messieurs et Mesdames les élus du Peuple présents dans cette salle ;

Mmes et Monsieur les Membres de la CEFDHAC ;

Chers Partenaires techniques et financiers ;

Distingués invités, et chers participants ;

Mesdames, Messieurs.

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole ici à Kigali au nom des partenaires techniques et financiers à l'organisation de cet événement, pour vous exprimer notre joie de voir la CEFDHAC reformée prendre son réel envol après l'adoption de sa réforme en 2007.

Nous estimons que ceci constitue un début du processus qui permettra à la CEFDHAC de jouer réellement son rôle de réservoirs d'idées que lui reconnaît les Chefs d'Etats des pays d'Afrique Centrale, à travers le Traité de la COMIFAC, ainsi que les partenaires et acteurs à tous les niveaux intéressés par la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. En effet, 5 ans après la réforme de la CEFDHAC à Libreville, nous voici enfin réunis à Kigali pour le 7<sup>e</sup> forum sous-régional sur le thème « PARTICIPATION MULTI-ACTEURS A LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES ». A ce titre, nous voudrions tout d'abord adresser nos remerciements au gouvernement et au peuple rwandais pour leur accueil chaleureux et pour toutes les attentions dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée en terre rwandaise.

La pertinence de la réflexion qui a conduit à la mise en place de la CEFDHAC fait l'unanimité, Forum multi-acteurs des pays membres de la COMIFAC, constitué en vue de permettre aux parties prenantes d'échanger librement et de se positionner sur les questions relatives à la conservation et la gestion durable et équitable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale;

Cette plate forme saluée par les Partenaires impliqués dans les réformes de la CEFDHAC, il faudrait le rappeler, n'est pas faite pour les bailleurs de fonds, mais pour Vous, membres des réseaux, membres des fora nationaux, et experts opérant dans la sous-région.

Les propositions que vous faites et les éléments de solutions aux problèmes doivent être le résultat d'un consensus de la base que vous représentez et non des réflexions individuelles. C'est seulement ainsi qu'on pourra parler de « participation multi acteurs » et que vous rendrez vos réseaux, vos fora solides et par là, la CEFDHAC plus crédible.

A ce titre, permettez-moi de rappeler que de 1996 à 2012, 16 ans de présence de la CEFDHAC sont passés. Cette période n'a pas été de tout repos. Mais au-delà de toutes ces difficultés, il est maintenant grand temps d'avancer, d'avoir des propositions concrètes pour la conservation et la gestion responsable des ressources forestières d'Afrique centrale.

Ce n'est pas dans un jour que les défis doivent être relevés. Nous sommes sans ignorer que la recherche des solutions aux questions liées à la conservation et à la gestion des ressources forestières constitue un long processus qui souvent se passe dans un contexte très dynamique et ainsi, demandent un engagement manifeste des acteurs à tous les niveaux.

Mesdames, Messieurs

Les Partenaires ont mis beaucoup d'espoir en ce forum, nous espérons que vos échanges vous permettront de prendre un nouveau départ et qu'au sortir de ces travaux, la sous région connaîtra une CEFDHAC redynamisée, dont tous ses organes reconnues par les textes régissant son fonctionnement sont fonctionnels de manière efficace et efficiente, plus consciente de sa mission, et plus que jamais résolue à se faire entendre dans les différents processus relatifs à la conservation et la gestion durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale.

Les difficultés ne manqueront sans doute pas, mais c'est seulement à cette CEFDHAC active et vivante, ancrée à la base, que les partenaires apporteront des appuis. C'est dans cette perspective que nous lançons un appel à tous les partenaires techniques et financiers afin qu'ils contribuent par leurs appuis pour rendre la CEFDHAC reformée plus forte et un outil très utile pour la conservation et la gestion responsable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale caractérisé par la bonne gouvernance, les connaissances nécessaires pour aborder de manière efficace les thématiques et des concepts émergents, notamment changements climatiques, genre, économie verte et j'en passe, afin de sortir avec des recommandations de positions des pays d'Afrique centrale sur ces sujets, et



d'assurer leur intégration dans le Plan de Convergence de la COMIFAC et leur prise en compte pendant la mise en œuvre de ce Plan.

Toutefois, il importe de souligner que la CEFDHAC ne peut pas avancer sans engagement fort des partenaires pour l'accompagner de manière concertée. Dans ce sens, nous invitons les partenaires à la concertation en faveur de la mutualisation des ressources pendant cet accompagnement très nécessaire, une initiative conforme à la Déclaration de Paris en 2005.

En espérant que les décisions que vous prendrez ici, seront fortes et alimenteront les échanges du Conseil des Ministres de la COMIFAC à Ndjamena, la semaine prochaine comme le prévoient les textes de la réforme, il ne me reste plus qu'à souhaiter plein succès à vos travaux.

Vive la coopération internationale,  
Vive la coopération sous régionale,  
Vive la CEFDHAC

Je vous remercie

### **3. Allocution de Monsieur TCHUANTE TITE Valérie, Représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**

Excellence Monsieur le Ministre des Ressources naturelles de la République du Rwanda;  
Honorables parlementaires ;  
Vénérables Sénateurs ;  
Monsieur le Président du Comité de pilotage régional de la CEFDHAC,  
Mesdames et Messieurs les présidents des Fora Nationaux ;  
Mesdames et messieurs les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC ;  
Monsieur le représentant de l'Agence de Facilitation de la CEFDHAC ;  
Monsieur le représentant de la GIZ ;  
Monsieur le représentant de l'ACDI ;  
Mesdames et messieurs les représentants des organisations sous-régionales, internationales et des partenaires au développement ;  
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs régionaux des réseaux affiliés à la CEFDHAC ;  
Distingués invités ;  
Mesdames et Messieurs,

Le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Monsieur Raymond MBITIKON aurait bien voulu être personnellement présent parmi nous ce jour. Mais à cause des conflits d'agenda liés notamment à l'organisation de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC prévue la semaine prochaine à N'djamena, il n'a pas pu faire le déplacement de Kigali, ce dont il s'en excuse sincèrement. Il m'a donc chargé de prononcer en son nom cette allocution.

Je suis honoré de prendre la parole à l'occasion de la présente cérémonie d'ouverture des travaux de la septième session du Forum sous-régional de la CEFDHAC.

Permettez-moi de prime abord de remercier son Excellence Monsieur Stanislas KAMANZI, Ministre des Ressources Naturelles de la République du Rwanda de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire en acceptant de présider personnellement cette cérémonie d'ouverture.

Monsieur le Ministre, votre présence dans cette salle nous honore et traduit une fois encore tout l'intérêt que votre pays accorde à la problématique de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans la sous-région.

Je voudrais saisir cette opportunité pour vous exprimer toute la gratitude de la COMIFAC, pour avoir accepté que ce forum se tienne, dans votre beau pays le Rwanda. Aussi, voudrais-je remercier le gouvernement et le peuple rwandais, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée à Kigali, et surtout pour votre engagement personnel dans l'organisation des présentes assises.

Excellence, Mesdames et messieurs,

Ce Forum d'échanges et de débats sur les questions de gestion des forêts, vient comme vous le savez, parachever le processus de mise en place des organes de la CEFDHAC reformée. En effet, au terme de ce processus de réforme, la CEFDHAC a été investie des missions nobles, notamment celles d'organiser des débats politiques et techniques à travers les foras nationaux et sous-régionaux, de canaliser vers la COMIFAC, des produits des discussions, analyses et recommandations issues des différentes parties prenantes, ou encore, de suivre et de contribuer à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC.

A ce titre, comme toutes les autres institutions sous-régionales du Traité, la COMIFAC se doit d'accompagner cette institution dans ses missions. C'est le lieu ici d'exprimer tout notre engagement à collaborer étroitement avec la CEFDHAC pour la mise en œuvre de la convention de collaboration entre les deux institutions, adoptée en 2008 par le Conseil des Ministres. Par cette convention, des domaines d'intervention d'intérêt commun ont été identifiés en vue promouvoir la conservation et la gestion concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Excellence, Mesdames et messieurs,

C'est dire tout l'intérêt de la présence de la COMIFAC à ces présentes assises qui se tiennent à quelques jours seulement de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres en charge des forêts et de l'environnement prévue à N'Djamena au Tchad.

Après quelques années de ralentissement, la CEFDHAC reprend ses activités à travers la tenue de cet évènement. La COMIFAC porte de ce fait plein d'espoir de voir cette plate-forme de concertation se donner les moyens nécessaires de s'autonomiser en vue de surmonter les obstacles surtout d'ordre financier et être à la hauteur des attentes portées en elle.

Il s'agira notamment pour ce qui est de ces attentes, de faciliter la contribution des différents acteurs, en particulier les réseaux de jeunes, de femmes, de parlementaires, et de populations locales et autochtones, à la mise en œuvre du Plan de Convergence, d'adopter des positions qui reflètent un point de vue consensuel de tous ses membres ou de participer au système de suivi-évaluation de la COMIFAC.

Excellence, Mesdames et messieurs,

Cette 7<sup>ème</sup> session du Forum de la CEFDHAC se tient cinq ans après le 6<sup>ème</sup> Forum de Libreville en 2007. Qu'il me plaise de renouveler la gratitude de la COMIFAC à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cet évènement, permettant ainsi à la CEFDHAC de franchir une étape décisive vers l'opérationnalisation de tous ses organes.

Je voudrais particulièrement remercier au nom de la COMIFAC, les partenaires au développement notamment la GIZ, l'ACDI, la CEEAC et la BAD à travers le PACEBCo et l'IUCN, l'agence de facilitation.

C'est ici le lieu aussi de lancer au nom de la COMIFAC, un appel en direction de tous les partenaires au développement afin qu'ils apportent leur soutien à cette plate-forme de concertation à travers ses organes et à ses réseaux affiliés. En effet, la CEFDHAC, comme vous le savez, ne peut jouer pleinement son rôle si des ressources nécessaires ne sont pas mises à sa disposition. Ces ressources

devront lui permettre, vous convenez avec moi, d'assurer son fonctionnement efficace, mais aussi d'assumer pleinement les missions qui lui ont été assignées.

Pour finir, j'ai la conviction de par la diversité du panel des participants ici présents, de la bonne qualité des conclusions qui sortiront de nos travaux et d'où émergeront des positions et propositions techniques. Celles-ci devront être portées à la plus haute attention des ministres en charge des forêts et de l'environnement de la COMIFAC.

Sur ce, je souhaite plein succès à nos travaux.

Vive la CEFDHAC

Vive la COMIFAC

Vive la Coopération sous-régionale

Je vous remercie

**4. Discours du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda, S.E.M. KAMANZI Stanislas, à l'occasion de l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur l'Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).**

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;  
Honorables Parlementaires, membres du REPAR ;  
Honorable Président du Comité de Pilotage sous-Régional de la CEFDHAC ;  
Monsieur les Représentants des Organismes Partenaires au Développement ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Fora de la CEFDHAC ;  
Mesdames et Messieurs les Coordonateurs des Réseaux travaillant avec la CEFDHAC ;  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais avant tout propos m'acquitter d'un agréable devoir de courtoisie africaine qui commande que j'adresse, les souhaits de bienvenue en terre Rwandaise aux uns et aux autres, qui sont venus, parfois de très loin pour honorer de leur présence les assises de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale, CEFDHAC en sigle.

Permettez-mois aussi, chers participants, de saisir cette belle occasion pour transmettre à vous tous, le salut fraternel de Son Excellence notre Président de la République du Rwanda, Paul KAGAME, qui d'ores et déjà, vous souhaite un agréable séjour dans le Pays des Mille Collines.

Votre présence massive dans cette auguste salle de SPORTSVIEW HOTEL de Kigali témoigne s'il en était encore besoin, de l'importance que vous accordez à la CEFDHAC, connue également sous l'appellation de « processus de Brazzaville », dont la création a connu le jour au Congo en 1996.

Comme vous le savez tous, la CEFDHAC regroupe dix Etats membres d'Afrique Centrale qui sont par ordre alphabétique : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et Tchad.

Depuis le Processus de Brazzaville, les assises de la CEFDHAC ont fait le tour d'un bon nombre de Capitales de notre sous-région ; à savoir Bata en 1998, Bujumbura en 2000, Kinshasa en 2002, Yaoundé en 2004, Libreville en 2007 et maintenant à cette date de l'an 2012, tout le peuple Rwandais se réjouit de la confiance lui accordée pour accueillir l'Événement de la 7<sup>ème</sup> Conférence CEFDHAC.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Dans son article 18, le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale signé en février 2005 par nos Chefs d'Etat et de Gouvernement reconnaît à la CEFDHAC d'avoir le mandat d'assurer la gestion des processus de concertation à travers son Forum sous-régional, ses Fora nationaux et dans leurs commissions spécialisées.

Dans le cadre de mieux assurer cette noble mission qui est d'être une plate-forme de dialogue multi-acteurs pour la gestion durable des écosystèmes forestiers dans les dix pays du Bassin du Congo, une réforme profonde de la CEFDHAC a été opérée pour mettre en place son statut, son règlement intérieur et son dispositif organisationnel; les textes y relatifs ont été validés en Novembre 2007 lors des assises de la 6<sup>ème</sup> Conférence à Libreville et adoptés en Septembre 2008 à Bangui par la 5ème session du Conseil des Ministres de la COMIFAC.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

L'actualité et la pertinence du thème central de notre Conférence, je cite « la participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles », ne font l'ombre d'aucun doute. Nous souhaitons que les débats portant sur les sous-thèmes retenus puissent apporter un nouvel éclairage sur les politiques à mettre en œuvre en vue de consolider les efforts de la gestion durable tout en confortant la contribution du secteur forestier au développement de nos pays.

Considérant les enjeux multiples de la conciliation de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale à la lutte contre la pauvreté de nos peuples, la réussite dans ce domaine ne peut être obtenue qu'à travers la conjugaison des efforts de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre des politiques nationales, régionales et internationales. Même s'il y a encore des lacunes au niveau de l'évaluation exacte des coûts et bénéfices de la gestion de nos écosystèmes forestiers, la contribution du secteur forestier dans la lutte contre la pauvreté n'est à démontrer à personne.

En effet, au-delà de la mode, des concepts et des thématiques, il est bien connu qu'en Afrique Centrale, les forêts tropicales denses et humides occupent une superficie de l'ordre de 200 millions d'hectares et représentent le deuxième massif forestier tropical du monde. Elles constituent un réservoir de diversités biologiques les plus importantes au monde et jouent depuis toujours un rôle de premier ordre notamment dans l'habitat, l'énergie domestique, l'alimentation, la pharmacopée, la protection et l'enrichissement des sols, la régulation du climat et du régime des eaux et dans bien d'autres domaines de la vie humaine. Ici au Rwanda, plus de 90% de nos populations utilisent le bois comme source d'énergie et comme pays de montagnes, à relief accidenté, la forêt joue un rôle vital dans la protection des bassins versants.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Reconnaissant l'importance du secteur forêt/environnement dans notre pays, une série de mesures et stratégies ont été mises en place pour donner le poids à ce domaine et à titre d'exemples; vous me permettez de mentionner:

- D'abord la politique nationale axée sur la Vision 2020 et la politique de développement économique et réduction de la pauvreté, EDPRS en sigle, qui retiennent les forêts dans les secteurs prioritaires du pays ;
- Ensuite, la politique forestière adoptée en 2004 et révisée en 2010 est axée sur l'intensification sylvicole avec un objectif global de faire de la foresterie un des piliers de l'économie et de la viabilité écologique nationale ;
- Enfin, le programme actuel de notre Gouvernement d'Union nationale allant de 2010-2017 prévoit dans cet espace de 7 ans, des efforts énormes en matière de reboisement afin de faire passer le taux de couverture forestière nationale de 23.5 à 30%.

Comme vous pouvez certainement l'imaginer, l'atteinte de cet objectif demande des moyens importants ainsi que des stratégies appropriées. Dans ce cadre, notre pays a chaque année institutionnalisé la célébration de la semaine de l'arbre et ceci permet de faire la mobilisation de toute la population nationale pour l'effort de reboisement.

Durant cette même semaine pour cette Evénement, il est prévu au niveau national de planter 15 200 000 plants, représentant l'équivalent d'environ 9 500 ha. Vous êtes conviés tous, chers participants, à venir rehausser de votre présence, la clôture de la Semaine de l'Arbre qui aura lieu vendredi 16 novembre 2012 dans le District de Nyanza, Province du Sud du pays.

Toujours dans le cadre de tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif national d'accroître la couverture forestière du pays, avec l'appui du Forum des Nations Unies sur les Forêts et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, les voies et moyens sont en cours d'examen pour mettre en place un projet d'envergure nationale pour la restauration des paysages forestiers et, je saisis ainsi cette occasion solennelle qui m'est offerte, pour lancer un appel à tous les autres partenaires de développement potentiels de venir appuyer ces efforts.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Le partenariat mondial dans le cadre de la coopération régionale et internationale en matière de préservation des ressources forestières et l'environnement constitue une réelle priorité de notre pays.

En effet, le Rwanda ne ménage aucun effort pour mettre en œuvre les dispositions existantes en la matière notamment le Traité de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et les Conventions des Nations Unies établies à Rio sur la Diversité biologique, la Lutte contre la désertification et la dégradation des terres et sur le Changement climatique.

Pour ne donner que quelques exemples, le Rwanda a eu le plaisir d'abriter :

- En Janvier 2011, le 3<sup>ème</sup> atelier du groupe de travail de la COMIFAC pour le suivi de la mise en œuvre de la Conférence des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- En Février 2011, l'atelier international des experts pour le partage des résultats disponibles en matière de changement climatique dans le Rift Albertin ;
- En Mars 2011, la réunion sur les Gorilles dans le cadre du suivi de la mise œuvre de la Convention des Nations Unies sur les espèces migratrices (CMS) ;
- En mars-avril 2011, la 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage sous-Régional de la CEFDHAC ;
- Et enfin, en octobre 2012, la 4<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage sous-Régional de la CEFDHAC et réunion préparatoire de cette 7<sup>ème</sup> Conférence de la CEFDHAC.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Parmi les organes statutaires de la CEFDHAC, la « Conférence » est l'instance suprême et se tient toujours autour d'un thème et des sous-thèmes en relation avec les objectifs de l'initiative.

Je me dois de vous rappeler cette 7<sup>ème</sup> session s'organise autour du thème « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles » et de six sous-thèmes qui sont : (1°) Tenure foncière, (2°) Genre, (3°) Plan de convergence et thématiques nouvelles de la COMIFAC, (4°) Economie verte et durable, (5°) Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale et (6°) Gouvernance, conservation et développement.

Ce thème et sous-thèmes ont été adoptés lors des réunions préparatoires qui se sont tenues à Douala et Kigali respectivement en mars 2012 et octobre 2012 suivant l'approche participative régulièrement mise en mouvement au sein de la CEFDHAC.

Vous permettrez de vous inviter à apprécier la résistance de la CEFDHAC quand on sait déjà le rythme avec lequel les initiatives naissent et meurent dans le secteur forêt/environnemental dans la sous-région. Après 12 années d'existence, la CEFDHAC gagne en expérience dans sa contribution à la gestion durable des écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique Centrale et nous avons aujourd'hui l'occasion opportune de relever la contribution effective de cette Organisation en vue d'une gestion concertée des ressources forestières dans notre sous-région.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

La tenue de ce grand Événement des assises de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC à Kigali n'aurait pas été possible sans un engagement des partenaires techniques et financiers qui apprécient la pertinence des ces interventions. Comme partenaires ayant apporté la contribution financière, il y a particulièrement le Gouvernement du Rwanda, l'Agence Allemande de Coopération (GIZ), l'Agence Canadienne de Développement Internationale (ACDI) ainsi que d'autres Institutions et Organisations qui ont eu l'amabilité de prendre en charge un certain nombre de participants. S'agissant de la contribution technique, il m'incombe de citer l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, UICN qui continue de jouer le rôle de l'agence de facilitation de la CEFDHAC, le Comité de Pilotage sous-régional de la CEFDHAC ainsi que les Comités Nationaux et sous-Régional mis en place pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC.

Je voudrais inviter ainsi toute l'Assemblée que vous constituez à se joindre à moi-même pour exprimer notre profonde gratitude à tous ceux-là.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Je ne peux pas terminer mon allocution sans vous affirmer que le Rwanda ne ménagera aucun effort pour poursuivre ses appuis multiformes à toutes les initiatives sous-régionales et à contribuer à leur harmonieuse articulation. Evidemment, il est utile de rappeler ici le rôle centralisateur de la COMIFAC dont la CEFDHAC est partenaire essentiel.

Plus spécifiquement à propos de la CEFDHAC, le Rwanda qui assurera la prochaine Vice-présidence en exercice, s'attellera à faire fonctionner ces différents organes. Il explorera les voies et moyens pour le fonctionnement effectif de la coordination qui est l'une des pièces maîtresses dans l'organisation opérationnelle de la CEFDHAC. En même temps, il veillera au développement et à la mise en œuvre de différentes stratégies adaptées pour faire prospérer la CEFDHAC et les autres initiatives actives dans la sous-région.

Pour terminer, permettez-moi de vous transmettre cet important message : « l'Afrique Centrale a besoin de toutes les forces vives pour garantir la gestion durable de ses écosystèmes et personne ne sera de trop dans cette tâche ardue ».

Je vous exhorte dans les débats que vous mènerez à identifier les forces, les faiblesses, les contraintes et les opportunités liés aux différents thèmes à débattre. Nul doute qu'à la fin de vos délibérations, nous seront mieux édifiés sur les approches les plus aptes à consolider ou à développer les partenariats multi-acteurs assis sur une gouvernance internalisée par tous.

Je déclare ouvert les travaux des assises de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale.

Vive la Coopération Internationale,  
Vive la coopération sous-régionale,  
Vive la CEFDHAC,  
Vive le Rwanda.

Je vous remercie

#### **5. Discours de clôture de Son Excellence KAMANZI Stanislas, Ministre de l'Environnement et des Ressources Naturelles**

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;  
Honorables Parlementaires, membre du REPAR ;  
Honorable Président du Comité de Pilotage sous-Régional de la CEFDHAC ;  
Monsieur le Représentant des Organismes Partenaires au Développement ;  
Monsieur le Coordonateur du Programme d'appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassins du Congo ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Fora de la CEFDHAC ;  
Mesdames et Messieurs les Coordonateurs des Réseaux travaillant avec la CEFDHAC ;  
Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur renouvelé de présider la fin des travaux de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Il m'a été rapporté fidèlement qu'au cours des trois jours de travaux sans interruption et sans relâche, vous vous êtes investis dans l'analyse systémique du thème central de la conférence, à savoir « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles ».

Aussi, il a été porté à ma connaissance que les débats ont été riches et fructueux et que le consensus a prévalu sur la confrontation.

Les statistiques de participation aux différentes sessions plénières sont éloquentes et témoignent de la participation massive des parties prenantes et autres acteurs intéressés par la CEFDHAC. En effet, la présence des responsables de l'administration, de la société civile, du secteur privé, des populations autochtones et locales, des jeunes et des femmes justifie, de manière claire, le caractère « Forum » de la CEFDHAC.

Les exposés de cadrage sur le thème central et les sous-thèmes de la conférence si riches et si variés en informations vous ont permis d'analyser en commissions, de manière systématique, les opportunités, les contraintes et les faiblesses dans la mise en application de la gouvernance et des partenariats dans le secteur forêt/environnement de la sous-région d'Afrique centrale.

Les résultats des travaux en groupes vous ont ainsi permis de dégager les résolutions pertinentes adoptées en plénière et qui doivent être mises en œuvre au cours de l'intersession 2013-2014 pour davantage consolider et affirmer l'importance de la CEFDHAC dans l'arène des initiatives sous-régionales. IL est important que parmi toutes ces résolutions, les plus pertinentes soient portées effectivement à l'attention de la 7<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC qui a lieu à Ndjamena du 19 au 21 novembre 2012.

Toutefois, il faut espérer que les résolutions et recommandations auxquelles vous êtes parvenus soient de nature à inverser les tendances de la dégradation des forêts en Afrique centrale.

C'est un défi majeur que la CEFDHAC doit relever dans les prochaines années. La tâche est complexe mais, vous avez les possibilités intellectuelles pour concilier la conservation et le développement des moyens d'existence durable des communautés sans lesquels, nous nous inscrivons dans un cercle vicieux permanent.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

C'est avec grande satisfaction que lors d'une Conférence sous-régionale comme celle-ci, les nouvelles thématiques comme REDD+ et Changement climatique ne soient pas oubliées.

La CEFDHAC devrait, et cela me semble nécessaire et urgent, de développer un mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de toutes les initiatives nouvelles sans oublier évidemment les autres initiatives importantes bien connues comme la mise œuvre des conventions sous-régionales et internationales et d'autres processus existants. Faute de quoi, nous serons en déphasage par rapport à d'autres régions organisées à travers le monde ; ce qui ne peut pas être justifié, ni expliqué.

Comme vous le savez tous, le fonctionnement actuel de la CEFDHAC ne va pas sans contraintes dont vous devrez être certainement au courant. Je voudrais qu'ensemble, nous puissions continuer à réfléchir sur les voies et moyens aptes à garantir le fonctionnement cohérent de tous les organes statutaires. A ce sujet, il serait nécessaire et utile de rendre disponible à brève échéance les éléments d'analyse pertinents pour un fonctionnement effectif de la coordination de la CEFDHAC.

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs,

Sachant qu'il existe, quelques soient leurs performances, des outils pour développer, améliorer ou consolider les partenariats dans le respect de la bonne gouvernance; est-ce que dès maintenant, sommes-nous tous en mesure souscrire à un contrat de performance d'en faire bon usage afin qu'en 2014, période statutaire de la tenue de la 8<sup>ème</sup> CEFDHAC, pour que nous puissions mesurer le rapport entre l'existence des partenariats structurés et la dégradation des écosystèmes forestiers actuellement décriée ?.

Avant de clore, je souhaiterai que vous partagiez les conclusions des présentes assises avec tous les membres de vos différents fora nationaux.

Enfin, permettez-moi, très chers participants, de saisir cette occasion opportune pour souhaiter à chacun de vous un retour paisible dans vos pays respectifs.

Sur ce, je déclare clos les travaux de la 7<sup>ème</sup> Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Vive la CEFDHAC,  
Vive la Coopération sous-régionale,  
Vive la Coopération internationale,  
Vive les forêts d'Afrique centrale.

Je vous remercie



## ANNEXE 2 : Programme de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC

Kigali, Rwanda, 13–16 Novembre 2012

### **THEME GENERAL : PARTICIPATION MULTI-ACTEURS A LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES NATURELLES**

Horaires	Activités
<b>Jour 0 : Dimanche 11 et Lundi 12 Novembre 2012</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée des participants, installation et début des inscriptions</li> <li>• Concertation du CPR et des Réseaux</li> </ul>
<b>Jour 1 : Mardi 13 Novembre 2012</b>	
8h00-9h00	Inscription des participants (suite)
9h00-10h00	Cérémonie d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution du Président du CPR CEFDHAC</li> <li>• Allocution du Représentant des partenaires au développement</li> <li>• Allocution du représentant du SE de la COMIFAC</li> <li>• Discours d'ouverture du Ministre des Ressources Naturelles du Rwanda</li> <li>• Photo de famille</li> <li>• Visite du stand d'exposition (village forestier)</li> </ul>
10h00-10h30	<i>Cocktail d'ouverture</i>
10h30-11h00	<b><i>Modération générale : Hon. Louis Roger Essola Etoa, Président du CPR-CEFDHAC</i></b> <b><i>Rapporteur : Joseph Désiré Zebaze</i></b>  <b><i>Présentation inaugurale de la Conférence : Patrice Bigombe Logo</i></b> Repères, défis et perspectives pour une participation multi-acteurs a la gestion intégrée des ressources naturelles dans le Bassin du Congo
<b>Session 1</b>	<b>Suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC et du niveau d'appropriation des thématiques nouvelles : des canaux d'opérationnalisation d'une CEFDHAC rurale</b>
11h00-11h30	<b><i>Facilitation : Thaddée Habiyambere</i></b> <b><i>Rapporteur : Frederic Munyansanga</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du plan de convergence et enjeux - Valérie Tchuante, COMIFAC</li> <li>• Impact potentiel de l'exploitation minière sur la dynamique REDD+ dans le Bassin du Congo: Cas du Cameroun - Hon. Jean Jacques Zam, REPAR</li> <li>• Afrique centrale : Interagir REDD+ &amp; FLEGT pour une gestion locale des ressources forestières - Alain Parfait Ngulungu, FN CEFDHAC, RDC</li> </ul>
11h30-12h30	Débats + esquisses des positions et recommandations
12h30-14h00	<i>Pause déjeuner</i>
<b>Session 2</b>	<b>Renforcer la participation des ONG et des peuples autochtones à la gestion durable des forêts d'Afrique centrale : Jalons pour la vulgarisation et l'application des directives de la COMIFAC</b>
14h00-14h30	<b><i>Facilitation : Kapupu Diwa</i></b> <b><i>Rapporteur : Bienvenu Ngoy</i></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décryptage des Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts</li> </ul>

	<p>d’Afrique Centrale - Isaac Yves Nyengue Bahanak, REJEFAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer autrement pour renforcer l’implication des populations locales et des ONG - Josué Yaneya</li> <li>• Stratégie de suivi de l’internalisation et de la mise en œuvre des directives sous-régionales à travers le contrôle parlementaire - Hon. Jean Jacques Zam, REPAR</li> </ul>
14h30-15h30	Débats + esquisses des positions et recommandations
15h30-15h45	<i>Pause café</i>
<b>Session 3</b>	<b>Intégrer et autonomiser les femmes dans la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale</b>
15h45-16h15	<p><b>Facilitation : Marie Julienne Longo Mbendo</b>  <b>Rapporteurs : Monique Catherine Bisseck Yigbedek Virginie Euphrasie Dolama &amp; Philomène Mwamba Kyungu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation des foyers améliorés : une des alternatives pour l’autonomisation de la femme pour le développement durable dans la Province du Sud/Kivu, RDC- Chantal Shalukoma, Horizon Natura, REFADD</li> <li>• Leadership des femmes rurales des Forêts Modèles dans la valorisation des produits forestiers - Julie Gagoé, RAFM</li> <li>• Genre et gestion intégrée des ressources naturelles : Expériences et pratiques des structures de genre et le réseautage - Yvette claudie Essiben, Greening Cameroon</li> </ul>
16h15-17h15	Débats + esquisses des positions et recommandations
<b>Session 4</b>	<b>Communications parallèles / Foras nationaux, Réseaux et autres initiatives / Marché de l’information</b>
17h15-18h30	<p><b>Facilitation : Rimgoto Kara</b></p> <p><b>Panel 1 : Plan de convergence et thématiques nouvelles de la COMIFAC</b>  <b>Président : Savin Sabumikiza</b>  <b>Rapporteur : Félix Ngendabanyikwa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ REDD+, Énergie renouvelable, Économie verte équitable, emplois verts et participation des organisations de la jeunesse du Bassin du Congo : Cas du REJEFAC - Marie Tamoifo Nkom, REJEFAC</li> </ul> <p><b>Panel 2 : Directives sous-régionales COMIFAC sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d’Afrique Centrale</b>  <b>Président : Valérie Tchuante</b>  <b>Rapporteur : Désiré Bujiriri Nfune-Bashiga</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Implication des peuples autochtones d’Afrique Centrale dans le processus REDD - Kapupu Diwa Mutimanwa, Coordonnateur Régional du REPALEAC</li> <li>▪ Afrique Centrale : Renforcer la communication de proximité pour une meilleure application des axes stratégiques du plan de Convergence de la COMIFAC- Eva Paule Mouzong, RERAC</li> </ul> <p><b>Panel 3 : Genre</b>  <b>Presidente : Eloisa Sales</b>  <b>Rapporteur : Janvière Bariho</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Autonomisation des femmes pour le développement durable dans le Bassin du Congo - BIA Philomène Anicette, Point Focal REFADD RCA</li> <li>▪ Partage d’expériences sur l’implication des femmes et des minorités dans la GRN: Cas du Paysage Maringa Lopori Wamba en République Démocratique du Congo - Philomène Mwamba Kyungu, Point Focal REFADD RDC</li> <li>▪ Initiatives pilotes sur l’implication des femmes dans la gestion des ressources</li> </ul>

	naturelles pour la lutte contre la pauvreté et le changement climatique au Rwanda - Dancilla Mukakamari, Point Focal REFADD Rwanda
18h30	Suspension des travaux
<b>Jour 2 : Mercredi 14 Novembre 2012</b>	
8h30-9h30	Restitution session 4 (Communications parallèles)
<b>Session 5</b>	<b>Gouvernance, conservation et développement : Un ménage à trois, partagé entre opportunités et menaces dans la gestion des ressources forestières dans l'intérêt des populations</b>
8h30-9h10	<p><b>Facilitation : Bienvenu Ngoy</b> <b>Rapporteur : Alain Parfait N. Ngulungu</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Loi forestière et exploitants de PFNL face aux défis d'adaptation aux changements climatiques dans le Bassin du Congo: cas du Cameroun - Joseph Désiré Zebaze, CENAHC</li> <li>• Analyse des acteurs dans le paysage TNS et implication dans la CEFDHAC rurale. Rôle des plates formes de concertation - Maurice H. Tadjuidje, PACEBCo TNS</li> <li>• Evaluation environnementale et gestion de la durabilité en Afrique centrale - Dieudonné Bitondo, SEEAC</li> <li>• L'implication de la CEFDHAC dans la lutte contre le braconnage - Germain Ngandjui, TRAFFIC</li> </ul>
9h10-10h00	Débats + esquisses des positions et recommandations
10h00-10h15	<i>Pause café</i>
<b>Session 6</b>	<b>Pour une meilleure prise en compte du droit à la tenure foncière dans la gestion durable des ressources naturelles</b>
10h15-10h45	<p><b>Facilitation : Patrice Passe Sanand</b> <b>Rapporteur : Isaac Moussa</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformer la tenure forestière: évolution et défis - Hortense Ngono, RRI-Cameroun</li> <li>• Building land administration in Rwanda through land tenure regularization - Didier Giscard Sagashya</li> <li>• Tree and forest tenure in Rwanda: an incentive for reforestation and sustainable forest management - Jean Nduwamungu</li> <li>• Constitution des groupes de travail</li> </ul>
<b>Session 7</b>	<b>Travaux en ateliers</b>
11h45-13h45	<p><b>Facilitation : Edwige Eyang Effa</b> <b>Rapporteurs : rapporteurs des groupes</b></p> <p>Travaux en groupes / Réflexion sur les positions esquissées</p>
13h45-14h45	<i>Pause déjeuner</i>
<b>Session 8</b>	<b>Vers un plan stratégique et un plan d'affaires de la CEFDHAC</b>
14h45-16h45	<p><b>Facilitation : Hon. Martin Mabala</b> <b>Rapporteur : Marie Tamoifo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation du plan stratégique et du plan d'affaires de la CEFDHAC - Thomas Fondjo, Consultant</li> <li>▪ Echanges et adoption</li> </ul>
16h45-17h00	<i>Pause Café</i>
<b>Session 9</b>	<b>Communications parallèles / Foras nationaux, Réseaux et autres initiatives / Marché de l'information</b>
	<b>Thème : Gouvernance, conservation et développement</b>

17h00-18h30	<p><b>Facilitation: Soulémane Ibrahim Sambo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reconciling Conservation, Development and Community Benefits Through Ecosystem Services in the Albertine rift region - Philbert Nsengiyumva &amp; Sam Kanyamibwa, Albertine Rift Conservation Society (ARCOS), Rwanda</li> <li>▪ Développement de l'entrepreneuriat locale: outil de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté en Afrique Centrale – Diomède Manirakiza, PACEBCo</li> <li>▪ Impacts des superpositions des permis miniers sur la gestion durable des ressources naturelles : expérience des parlementaires du Cameroun et perspectives pour une action à l'échelle régionale - Hon. Jean Jacques Zam, REPAR</li> <li>▪ Gishwati Landscape restoration through stakeholders' involvement - A. Mukuralinda, World Agroforestry Centre (ICRAF) Rwanda</li> <li>▪ L'expérience du WWF dans la gouvernance des ressources forestières – Didier Kalala, WWF RDC</li> </ul>
18h30	Suspension des travaux
<b>Jour 3 : Jeudi 15 Novembre 2012</b>	
<b>Session 10</b>	<b>Restitution des travaux en ateliers</b>
8h30-10h30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informations sur le projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour la gestion durable des forêts du Bassin du Congo (projet COMIFAC-BM) - Hervé Martial Maïdou, Coordonnateur Régional</li> </ul> <p><b>Facilitation : Hon Louis Roger Essola Etoa</b>  <b>Rapporteur : Joseph Désiré Zebaze</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des rapports</li> <li>• Débats</li> <li>• Validation des positions et des recommandations susceptibles d'être portées au Conseil des Ministres de la COMIFAC</li> </ul>
10h 30-10h45	<i>Pause-café</i>
<b>Session 11</b>	<b>Etat des lieux de la réforme de la CEFDHAC</b>
10h45-12h15	<p><b>Facilitation : Vén. Ibinda Clobert</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Place et rôle des membres de la CEFDHAC dans la visibilité, la crédibilité d'une CEFDHAC forte et respectée - Pierre Chekem, PARTNERSHIP</li> <li>• Evaluation de la mise en œuvre de la réforme de la CEFDHAC - Hon. Louis Roger Essola, Président CPR</li> </ul>
12h15-13h30	Débats + Validation des positions et des recommandations (suite)
13h30-14h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h30-16h00	Débats + Validation des positions et des recommandations (suite et fin)
16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-17h15	Cérémonie de clôture
19h00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cocktail de clôture</li> <li>• Retour des premiers participants</li> </ul>
<b>Jour 4 : Vendredi 16 Novembre 2012</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opération de reboisement (clôture semaine de l'arbre dans le District de Nyanza)</li> <li>• Suite retour des participants</li> </ul>

## **ANNEXE 3 : Motions et Déclarations**

### **LES MOTIONS DE REMERCIEMENT**

#### **1. AU CHEF DE L'ETAT**

Nous, les participants aux travaux de la 7<sup>e</sup> CEFDHAC sur le thème, "Participation multi acteurs à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles", tenue à l'Hotel Sportview à Kigali, au Rwanda, les 13, 14 et 15 Novembre 2012, exprimons notre profonde gratitude à Son Excellence, le Général Paul KAGAME, Président de la République, Chef de l'Etat, pour l'attention qu'il ne cesse de porter, aux questions liées, à la participation multi acteur, de la gestion intégrée des ressources naturelles dans la Sous-région en général, et au Rwanda en particulier, et pour l'accueil chaleureux, enthousiaste et fraternal dont nous avons fait l'objet de la part du peuple Rwandais

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012  
Les Participants

#### **2. AU CHEF DU GOUVERNEMENT**

Nous, participants aux travaux de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC sur le thème "Participation Multi Acteurs à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles » tenue à l'hôtel Sportview à Kigali au Rwanda les 13,14 et 15 Novembre 2012, adressons nos vifs remerciements à son excellence, Docteur Pierre Damien HABUMUREMYI, Premier Ministre Chef du Gouvernement pour avoir autorisé la tenue des présentes assises.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012  
Les Participants

### **LES DECLARATIONS**

#### **1. DECLARATION DU REPAR A LA 7<sup>e</sup> CEFHDAC DE KIGALI POUR LE CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC PREVU A NDJAMENA DU 19 AU 21 NOVEMBRE 2012**

*Nous*, membres du Réseau des Parlementaires pour la Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (REPAR), réunis à Kigali dans le cadre de notre deuxième session de travail annuelle en marge de la 7<sup>ème</sup> CEFDHAC et représentant les pays ci-après : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome et Principe et le Tchad ;

*Reconnaissant* l'importance des ressources fauniques pour la préservation des écosystèmes et les économies de nos pays ;

*Reconnaissant* les dangers des actes criminels sur les ressources fauniques dans nos différents pays ;  
*Conscients* des dégâts causés par certaines espèces animales sur les populations en milieu rural ;

Ayant pris connaissance et touché du doigt le phénomène de l'assèchement rapide et continu du Lac Tchad ces dernières années (réduisant en 50 ans sa superficie de 25000 km<sup>2</sup> à 2500 Km<sup>2</sup> à nos jours) ;

Ayant mesuré les conséquences dramatiques de l'assèchement de cette étendue d'eau, réceptacle d'un écosystème unique sur les populations, la faune et la flore riveraines ;

Conscients du rôle irremplaçable à jouer par les forêts du bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical au monde dans la mise en œuvre du processus REDD+ ;

*Conscients* des effets pervers de l'exploitation illégale des forêts dans le bassin du Congo ;  
*Convaincus* que le processus FLEGT est un instrument susceptible de freiner l'exploitation illégale des forêts du bassin du Congo et de réduire le commerce illicite du bois ;

*Convaincus* que la CEFDHAC est un cadre de concertation stratégique susceptible de proposer des recommandations à la COMIFAC ;

APPELONS L'ATTENTION DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC SUR :

1. La lutte, par une opération sous régionale concertée, conjointe et dotée de moyens conséquents, contre les actes criminels perpétrés sur la faune sauvage en général et les grands pachydermes en particulier ;
2. La mise en place des mécanismes visant à garantir la sécurité des hommes et des biens en milieu rural ;
3. La problématique de l'assèchement du lac Tchad qui appelle les réponses urgentes suivantes :
  - ✓ Le transfèrement des eaux de crue de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;
  - ✓ La finalisation de l'étude d'impact environnemental et social dudit transfèrement ;
  - ✓ La gestion efficiente des eaux de pluie dans le bassin du Lac Tchad ;
  - ✓ La mitigation des effets anthropiques sur le Lac Tchad ;
4. Le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale des forêts du bassin du Congo et le commerce illicite du bois qui en est associé à travers la conclusion et la mise en œuvre méthodique des Accords de Partenariat Volontaire par l'ensemble des pays forestiers du Bassin du Congo ;
5. Le maintien de l'intégrité et le renforcement de la gestion du réseau d'aires protégées de la sous-région, la gestion durable des forêts de production dans la perspective de la mise en œuvre du mécanisme sur la Réduction des Emissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) ;
6. La nécessité de la mise en œuvre dans nos pays respectifs en liaison avec les ministères sectoriels concernés par l'aménagement du territoire des mécanismes devant aboutir à l'horizon 2020 à l'existence d'un plan sous régional d'affectation des terres afin de concilier harmonieusement les exigences de développement économique avec la préservation d'un environnement sain, gage d'une bonne qualité de vie dans les pays du Bassin du Congo et au-delà.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012  
Les membres du REPAR

## **2. DECLARATION DE KIGALI : RESEAU FEMMES AFRICAINES POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE (REFADD)**

Nous, Membres du Réseau Femmes Africaines pour le Développement Durable, (REFADD) Membre de la CEFDHAC et de ses fora, participant à la 7<sup>ème</sup> Conférence de la CEFDHAC sur le thème « Participation multi-acteurs à la gestion intégrée des ressources naturelles », tenue à Kigali (Rwanda) du 13 au 16 Novembre 2012,

Remerciant le Gouvernement du Rwanda, et le Comité de Pilotage de la CEFDHAC pour l'organisation de ces assises, GIZ et ACDI pour avoir facilité la participation des Membres du REFADD de tous les pays du Bassin du Congo ;

Rappelant :

- Que plus de 50 % de la population du Bassin du Congo est constituée des femmes qui dépendent des ressources naturelles, et qui jouent un rôle incontournable dans la gestion des ressources naturelles ;
- La vulnérabilité, l'inégalité femme/homme et le manque de visibilité du travail des femmes dans le Bassin du Congo ;
- Les avancées dans la prise en compte de la thématique Genre dans le plan de Convergence de la COMIFAC et autres mécanismes sous régionaux ;

Considérant :

- le faible accès aux bénéfices et aux avantages liés à l'exploitation des écosystèmes forestiers, et autres ressources naturelles des femmes et population autochtone dans le Bassin du Congo ;
- Faible implication et représentativité des femmes dans la gestion des RN,
- Faible mobilisation des fonds pour les femmes et par les femmes,
- Faible accès à l'Information, l'Education et Communication ;

Sollicitons que la CEFDHAC insiste auprès de la COMIFAC de :

- Vulgariser les mécanismes de répartition des bénéfices et avantages liés à l'exploitation des écosystèmes forestiers et autres ressources naturelles et y intégrer une quote part (là elle n'existe pas) pour les femmes et les populations autochtones ;
- S'assurer qu'au moins 50 % des femmes qualifiées sont impliquées dans les instances de prise de décision ;
- Prendre en compte des besoins spécifiques (projets) des femmes dans les fonds dédiés à la gestion des Ecosystèmes Forestiers et autres ressources naturelles dans le Bassin du Congo (Fonds verts, REDD+ CC et autres) ;
- Etablir un fonds spécial sécurisé COMIFAC sur la promotion de la femme et l'environnement. (permettra d'allouer des financements pour l'alphabétisation et la professionnalisation des femmes, leaders, rurales et autochtones) ; et d'octroyer des bourses d'études pour la professionnalisation des femmes et jeunes filles dans les différents domaines de la gestion des écosystèmes forestiers et autres ;
- Mener des actions de l'Information d'Education et de Communication sur la REDD+ le Changement climatique, FLEGT, Directives de la COMIFAC et autres initiatives au niveau régional, national et local ;
- Le REFADD demande aux PFBC, à la COMIFAC, et aux autres partenaires intervenant dans la sous région Afrique Centrale de soutenir l'institutionnalisation du Réseau (à la limite, un ancrage physique minimum) ;
- Appuyer le REFADD dans son programme de vulgarisation des expériences pratiques pilotes (Foyers améliorés, la valorisation des PFNL, et du Bambous) ;
- Appui à la mise en place d'un système de communication entre les différentes Antennes Nationales, et la mise en œuvre de son plan d'action ;
- Que le REFADD capitalise les travaux du Comité ad hoc Genre de la COMIFAC en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une Stratégie Régionale Genre.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 2012

Les Membres du REFADD :

- Burundi,
- Cameroun

- Congo
- Gabon
- Guinée Equatoriale
- République Démocratique du Congo
- République Centrafricaine
- Rwanda

### **3. Déclaration du REJEFAC (Réseau des Jeunes pour les forêts des Jeunes pour les forêts d'Afrique Centrale) pour le Conseil des Ministres de la COMIFAC prévu du 19 au 21 novembre 2012 à N`Djamena, au Tchad.**

Nous, Jeunes des pays de l'espace COMIFAC, du Gabon, du Cameroun, du Congo Brazzaville, de la République Démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale, de la Centrafrique, du Tchad, du Burundi, du Rwanda, et de Sao tomé et principe, réunis à Kigali au Rwanda, a l'occasion 7ème forum sous régional de la CEFDHAC, sur le thème « Participation multi –acteurs a la gestion intégrée des ressources naturelles ».

- Considérant la déclaration de Brazzaville en mai 1996 ;
- Considérant la Déclaration de Yaoundé en mars 1999 ;
- Considérant les acquis des négociations de Kinshasa sur l'institutionnalisation de la CEFDHAC de juin 2002 ;
- Considérant le Traité de la COMIFAC ;
- Considérant la volonté politique et la détermination des pays de la sous-région à unir leurs efforts pour une utilisation durable des ressources que recèlent ses écosystèmes ; volonté réaffirmée lors du Sommet des Chefs d'Etats à Malabo de Juin 2011 sur l'autonomisation de la jeunesse africaine dans la lutte contre les changements climatiques par une économie verte.
- Conscients de la place et du rôle institutionnel désormais joué par L'union panafricaine de la jeunesse en Afrique Centrale dont le REJEFAC est l'un des réseaux thématiques en vue de responsabiliser les organisations de jeunesse de l'espace COMIFAC ;
- Conscients de la flexibilité de la CEFDHAC et de la nécessité des réformes entamées ;
- Sollicitons la révision du plan de convergence en vue de permettre à la CEFDHAC de jouer pleinement son rôle de suivi évaluation et de mise en œuvre ;
- Rappelant que la convention COMIFAC /CEFDHAC a été signée ;
- Reconnaisant que la COMIFAC est l'instance politique de prise de décision et la CEFDHAC, cadre de concertation stratégique de mise en œuvre du plan de convergence ;

Déclarons ce qui suit :

- 1) Que le Réseau des Jeunes pour les Forêts d'Afrique Centrale (REJEFAC) existe depuis la 6eme CEFDHAC tenu à Libreville au Gabon en 2007 ou il a été accepté comme membre de droit de la CEFDHAC ;
- 2) Que cette existence est matérialisée à ce jour par la présence du REJEFAC dans les dix pays de la sous-région Afrique centrale avec des points focaux pays nationaux, tous ayant structurés des réseaux nationaux et des bureaux nationaux et dont le souhait est de voir leurs actions facilitée par les Etats et gouvernements, membres de la COMIFAC ;
- 3) Que nous sommes présents à ce jour au Congo Brazzaville, en République Démocratique du Congo, en Guinée équatoriale, en Centrafrique, au Tchad, au Burundi, au Rwanda, Sao tomé et principe, au Gabon et au Cameroun où se trouve le siège de la coordination du réseau.

La jeunesse de l'espace COMIFAC, au même titre que la jeunesse mondiale, entend réfléchir et formuler des propositions pour contribuer à enrichir les évolutions sur le Développement Durable et



plaider pour son implication effective dans toutes les stratégies nationales de développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Il est question urgemment de faire entendre la voix des forces vives de jeunesse de l'espace COMIFAC à l'occasion du Conseil des Ministres de la COMIFAC prévu à N'Djamena au Tchad du 19 au 21 novembre 2012 à travers ses aspirations, la dynamique du REJEFAC pour la construction d'une société durable.

Un travail de fond est nécessaire pour formaliser et structurer la participation de la jeunesse de l'espace COMIFAC au processus des négociations sur le processus REDD+, APV /FLEGT, Changement climatique, Biodiversité, et Economie verte dans le but de contribuer à des résolutions internationales ambitieuses et nécessaires pour l'économie verte, d'en faciliter l'endossement et d'accompagner leur mise en œuvre dans le contexte national et régional.

En vertu de cela, faisons ces quelques recommandations en guise de prise de position dont voici la teneur :

- ✓ Mettre en place une stratégie sous régionale de participation effective des organisations de la jeunesse de l'espace COMIFAC et la création de l'entreprenariat juvénile à travers la mise en place d'un groupe de travail COMIFAC spécifique aux questions jeunesse ;
- ✓ Appuyer le REJEFAC dans l'Organisation des sessions d'information, d'éducation et de communication sur le plan de convergence et les thématiques émergentes (REDD+, Economie verte, Emplois verts...) à l'endroit de la jeunesse ;
- ✓ Favoriser la Vulgarisation de la Charte Africaine de la jeunesse et intégrer ses dispositions lors de la conception des stratégies de développement promues par la COMIFAC et la CEFDHAC ;
- ✓ Prendre en compte de manière spécifique les programmes et projets des jeunes dans le Fond vert, et que le REJEFAC soit impliqué au sein du comité de gestion de ce fond ;
- ✓ Réserver un fond vert jeunesse au niveau national dans les budgets nationaux des ministères pour la promotion des initiatives en cours au sein de l'espace COMIFAC en considérant le monde urbain et rural. Ce qui doit inéluctablement conduire à résoudre les problèmes liés à la précarité de la situation des jeunes ;
- ✓ Associer les jeunes aux groupes de travaux techniques COMIFAC pour la mise en œuvre des projets et programmes liés aux problématiques du plan de convergence révisé ;
- ✓ Positionner et rendre effectif le plan d'action stratégique du REJEFAC et faciliter le développement d'une stratégie sous régionale d'implication et son intervention auprès des organisations de jeunesse dans l'espace COMIFAC et international ;
- ✓ Encourager l'intégration au sein du système éducatif des pays de l'espace COMIFAC des programmes d'enseignement sur la conservation, le changement climatique, la protection de l'environnement et le développement durable, etc., de manière à développer des réflexes écologiques au quotidien à l'exemple du cerveau vert.

Les conclusions du Forum sous régional CEFDHAC de Kigali et le Conseil des Ministres de la COMIFAC de N'Djamena doivent poser les bases du devenir de la jeunesse de l'espace COMIFAC quant à la promotion des thématiques émergentes, et du soutien aux initiatives multi-acteurs fortes, déjà portées par le REJEFAC à savoir :

- Initiative trois Volontaires (homme, femme, enfant) pour le reboisement 3 VR (Congo Brazzaville) ;
- Initiative de la Caravane Verte et le programme d'appui au développement organisationnel des communautés sur l'Energie solaire en milieu rural (Cameroun) ;

- Initiative sur la valorisation du Bois par l'artisanat (Rwanda).

Nous remercions le comité d'organisation, le Gouvernement Rwandais et les partenaires au développement qui ont rendu possible l'organisation de ces assises, et nous encourageons les partenaires et les autres acteurs à soutenir notre plaidoyer et à nos actions dans les pays.

*Ont signé,*

N°	Noms et prénoms des participants	Fonction/Institution
1	TAMOIFO NKOM Marie	Coordonnatrice régionale, Fondatrice AJVC – Project Manager PYU Afrique centrale. E-mail : tamoifo@gmail.com Tel : 00237 99846113 - 75384335
2	EKEMI MFOUO Serafin	POINT FOCAL REJEFAC, Gabon, Président ONG FONDATION VILLAGEOISE DE GESTION DE LA NATURE) Email : <a href="mailto:seraotaba@yahoo.fr">seraotaba@yahoo.fr</a> , Tél : 00241 07 87 76 74
3	ALKHADARE ABDEL-RAHIM Zenab	Point focal REJEFAC-Tchad E-mail : <a href="mailto:abdel.alkhzenab@yahoo.fr">abdel.alkhzenab@yahoo.fr</a> , Tel : 235 66 40 12 76 / 235 95 09 47 00
4	HAGUMIMANA Etienne	Coordinateur REJEFAC- Rwanda, E-mail :hagumetienne2004@yahoo.fr Tel : +250 788 35 54 32
5	LOKOFÉ LONGANGO King	SECRETAIRE GENERAL, POINT FOCAL REJEFAC RDC E-mail : <a href="mailto:kingerlokofe@yahoo.fr">kingerlokofe@yahoo.fr</a> , Tel : 00243 81 66 77 404/994 13 99 70
6	BARROCA Wildiley Afonso Fernandes	REJEFAC Sao Tome. Conseil National de la Jeunesse, E-Mail: <a href="mailto:cnjstp@gmail.com">cnjstp@gmail.com</a> , <a href="mailto:willimages@gmail.com">willimages@gmail.com</a> Téléphone: 00239 9919864 / 00239 9962626
7	BEKALE Yvon	PYU AFRIQUE CENTRALE, Guinée Equatoriale. E-Mail: Bekale9@yahoo.fr
8	NDUWAYO Astere	Président et point focal REJEFAC. AVIDEL – Association Villageoise pour le développement local. Tel : 00257 79 24 34 Email : <a href="mailto:agirastere@yahoo.fr">agirastere@yahoo.fr</a> Fax : <a href="mailto:ocdn2001@yahoo.fr">ocdn2001@yahoo.fr</a>
9	Arsene GUELELE KOUENE KINTONO	Point focal REJEFAC, Congo BZV Email : <a href="mailto:arseneguelele@yahoo.fr">arseneguelele@yahoo.fr</a> , Tel : 00 242 05556 02 46
10	Aymard Arnauld YAKINGA	REJEFAC RCA, <a href="mailto:yakinggaaymardarnauld@yahoo.com">yakinggaaymardarnauld@yahoo.com</a> , Tel 0023675401703 / 002367097129

Fait à Kigali, le 15 novembre 2012.

**ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA 7<sup>e</sup> CEFDHAC**

N°	Noms et Prénoms	Fonction/Institution	Adresses
<b>BURUNDI</b>			
1	MASUNZU Rénilda	Point Focal REFADD	Email : <a href="mailto:afeb2000@yahoo.fr">afeb2000@yahoo.fr</a>
2	MUGISHAWIMANA Jean	Directeur Technique de l'INECN	Email : <a href="mailto:john_mugisha2002@yahoo.com">john_mugisha2002@yahoo.com</a> Tél : + 257 77741658 BP : 56 GITEGA
3	NDAYNENGA Isaac	Coord. Adjoint/ REJEFAC	Email : <a href="mailto:isaka05@yahoo.fr">isaka05@yahoo.fr</a> Tél : + 257 79989841
4	NGENDABANYIKWA Félix	Coordinateur national de la COMIFAC, Burundi	E-mail : <a href="mailto:felixngendabanyikwa@rocketmail.com">felixngendabanyikwa@rocketmail.com</a> <a href="mailto:ngendabanyikwafelix@rocketmail.com">ngendabanyikwafelix@rocketmail.com</a> Tel : +257 77 886 925
5	NICAYENZI Liberate	UNIFROBA/REPALEAC	Email : <a href="mailto:liberatenia@yahoo.fr">liberatenia@yahoo.fr</a> Tél : + 257 79925648
6	NIYONZIMA Jean-Claude	Conseiller Technique Enviro-Protect	Email : <a href="mailto:niyonzima-claude@yahoo.fr">niyonzima-claude@yahoo.fr</a> Tél : + 257 78801235
7	NZEYIMUNA Raphael	Enseignant	Email : <a href="mailto:nzeyinmana@yahoo.fr">nzeyinmana@yahoo.fr</a> Tél : +250 785504789
8	SABUMUKIZA Sanin	Président du Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:sabumukiza@yahoo.fr">sabumukiza@yahoo.fr</a> Tél : +257 79968838 BP : 820 Bujumbura
9	SINDAYIGAYA Ernest	Doyen ISA	Email : <a href="mailto:gayagaya200702@yahoo.fr">gayagaya200702@yahoo.fr</a> Tél : + 257 79930551 BP : 35 GTEGA
<b>CAMEROUN</b>			
1	ABINA NTI Emmanuel Jean Claude	Représentant Coord. natle de la COMIFAC, Cameroun	E-mail : <a href="mailto:abinajean07@yahoo.fr">abinajean07@yahoo.fr</a> Tel : +237 99 66 50 73
2	AMBASSA Augustine	Point Focal REFADD	Email : <a href="mailto:dlajedy@yahoo.fr">dlajedy@yahoo.fr</a> Tél : +237 77747959 BP : 3780 Douala
3	<b>ASSEMBE MVONDO Samuel</b>		
4	AYE MONDO Hélène	Coord. REPALEAC Cameroun	Email : <a href="mailto:ayemondo@yahoo.fr">ayemondo@yahoo.fr</a> Tél : + 237 77623569
5	BIGOMBE LOGO Patrice	Expert/ Observateur Indépendant au Contrôle Forestier	Email : <a href="mailto:patricebigombe@hotmail.com">patricebigombe@hotmail.com</a> Tél : +237 77758310 BP : 4975 Yaoundé
6	BISSECK Epse YIGBEDEK Monique	Personne Ressource du REFADD	Email : <a href="mailto:moniqueyigbedek@yahoo.fr">moniqueyigbedek@yahoo.fr</a> Tél : +237 99857469 BP : 5506 Yaoundé
7	CHEKEM Pierre	Coordonateur Partnership	Email : <a href="mailto:p_chekem@yahoo.co.uk">p_chekem@yahoo.co.uk</a> Tél : + 237 77779962 BP : 7124 Douala
8	SM Chief TANYI TAMBE-AYUK Robinson	Conseiller/ Forum National	Email : <a href="mailto:mfawtanyi@yahoo.fco.uk">mfawtanyi@yahoo.fco.uk</a> Tél : +237 77608194 BP : 987 Douala
9	ESSIBEN Yvette Claude	Greening Cameroun	Email : <a href="mailto:claudessiben@yahoo.fr">claudessiben@yahoo.fr</a> Tél : +237 77885164

			BP : 899 Douala
10	Hon. ESSOLA ETOA Rouis Roger	Député/ Président CPR CEFDHAC	Email : <a href="mailto:allosserl@yahoo.fr">allosserl@yahoo.fr</a> Tél : +237 77743025
11	ESSONO Samuel Eric	Assistant Technique /REPAR	Email : <a href="mailto:fidelcefdhac@yahoo.fr">fidelcefdhac@yahoo.fr</a> Tél : +23775050529 BP : 4954 Yaoundé
12	EVA MOUZONG Paule	Coordonnatrice ReRaC	E-mail : <a href="mailto:evamouz@yahoo.fr">evamouz@yahoo.fr</a> Tel : +237 96 63 06 77
13	FONDJO Thomas	Consultant / Personne Ressource	Email : <a href="mailto:tfondjo@yahoo.fr">tfondjo@yahoo.fr</a> Tél : + 237 77623569
14	FOUDA Thérèse MOULENDE	RIFFEAC/ CRESA	Email : <a href="mailto:terezmoulendefouda@yahoo.fr">terezmoulendefouda@yahoo.fr</a> Tél : + 237 99644304 BP : 12489 Yaoundé
15	GAGOE Julie	Responsable du partenariat et des études au RAFM	Email : <a href="mailto:j.gagoe@africanmodelforests.org">j.gagoe@africanmodelforests.org</a> Tél : +237 99 28 76 16 BP : 33678 Yaoundé
16	HAKIZUMWAMI Elie	Chargé de suivi et Conseiller Régional ACDI	Email : <a href="mailto:hakizelias@yahoo.co.uk">hakizelias@yahoo.co.uk</a> Tél : +237 77535214
17	MENGUE III Thierry	Comptable/REPAR	Email : <a href="mailto:tem31970@yahoo.fr">tem31970@yahoo.fr</a> Tél : +242 055514733 BP : 4954 Yaoundé
18	Hon. MUBUN THAM James	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:mntjames@yahoo.fr">mntjames@yahoo.fr</a> Tél : +237 75 83 31 83
19	Dr. NGANDJUI Germain	Chargé de programme TRAFFIC Afrique Centrale	Email : <a href="mailto:germain.ngandjui@traffic.org">germain.ngandjui@traffic.org</a> Tél : +237 99 85 69 79 BP : 5506 Yaoundé
20	NGONO Hortense Epe NGA ONANA	Facilitateur RRI	Email : <a href="mailto:h_ngono@yahoo.fr">h_ngono@yahoo.fr</a> Tél : +237 99638239
21	NJOMKAP Jean Claude S	Secrétariat du RAFM	Email : <a href="mailto:jc.njomkap@africanmodelforests.org">jc.njomkap@africanmodelforests.org</a> Tél : +237 99 55 81 78 BP : 33678 Yaoundé
22	NYENGUE BAHANAK Isaac Yves	Président Exécutif Synergie Jeunesse et Développement/REJEFAC	Email : <a href="mailto:bahanakisaac@yahoo.fr">bahanakisaac@yahoo.fr</a> Tél : +237 99562579 BP : 280 Ngaoundéré
23	SAMBO SOULEMANE Ibrahim	Coordonnateur RIFFEAC	Email : <a href="mailto:si_sambo@yahoo.fr">si_sambo@yahoo.fr</a> Tél : + 237 79507544 BP : 2035 Yaoundé
24	SEYI SEYI	Communicateur/ RAFM	Email : <a href="mailto:i.seyi@africanmodelforests.org">i.seyi@africanmodelforests.org</a> Tél : +242 055514733
25	TAKOUGANG Nadège	Projet d'Appui à la COMIFAC - GIZ	Email : <a href="mailto:nadege.takougang@giz.de">nadege.takougang@giz.de</a> Tél : + 237 22202373
26	TAMOIFO NKOM Marie	Coordonnatrice REJEFAC	Email : <a href="mailto:tamoifo@gmail.com">tamoifo@gmail.com</a> Tél : + 237 99846113 BP : 12636 Yaoundé
27	TCHUANTE Tite Valéry	Représentant du SE COMIFAC	E-mail : <a href="mailto:tvtchuante@comifac.org">tvtchuante@comifac.org</a> Tel : +237 96 04 29 72
28	Thorsten HUBER	Projet d'Appui à la COMIFAC - GIZ	E-mail : <a href="mailto:thorsten.huber@giz.de">thorsten.huber@giz.de</a> Tel : + 237 22 20 23 73
29	WANDJA Chantal	UICN	Email : <a href="mailto:chantal.wandja@iucn.org">chantal.wandja@iucn.org</a> Tél : + 237 22216496 BP : 5506 Yaoundé

30	YANEYA Josué Bemadin	Journaliste Radio communautaire du Noun	Email : <a href="mailto:yaneyajosue@yahoo.fr">yaneyajosue@yahoo.fr</a> Tél : + 237 99686948 BP : 112 Foumban Cameroun
31	ZEBAZE Joseph Désiré	Délégué, CENAHC	Email : <a href="mailto:zebyjodes@hotmail.com">zebyjodes@hotmail.com</a> <a href="mailto:Zebyjodes2000@yahoo.fr">Zebyjodes2000@yahoo.fr</a> Tél : + 237 77436339/94992995 BP : 5397 Yaoundé
<b>CONGO</b>			
1	BOUKOULOU Henri	RIFFEAC/ENSAF	Email : <a href="mailto:h_boukoulou@yahoo.fr">h_boukoulou@yahoo.fr</a> Tél : + 242 069860065 BP : 69 Brazzaville
2	DOLAMA Euphrasie Virginie	REFADD/ Congo	Email : <a href="mailto:dolamave@yahoo.fr">dolamave@yahoo.fr</a> Tél : +242 066031408
3	Sen. IBINDA Clobert	Sénateur / REPAR	Email : <a href="mailto:iclobert@yahoo.fr">iclobert@yahoo.fr</a> Tél : +242
4	LONGOMBENDO Marie Julienne	Vice-Pdte régionale REFADD	Email : <a href="mailto:mjulienne15longo@yahoo.fr">mjulienne15longo@yahoo.fr</a> Tél : +242 066256093
5	MOUMBOUILOU Joseph	Membre du Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:fidelcefdhac@yahoo.fr">fidelcefdhac@yahoo.fr</a> Tél : +242 066650402 BP : 98 Brazzaville
6	MOUSSA Isaac	Alliance Nationale pour la Nature	E-mail : <a href="mailto:annature92@yahoo.fr">annature92@yahoo.fr</a> Tel : +242 05556 54 43 / 06656 54 43
7	NGUELELE KOUNENE KINTONO Arsène	Point Focal REJEFAC	Email : <a href="mailto:arsenenguelele@yahoo.fr">arsenenguelele@yahoo.fr</a> Tél : +242 055560246 BP : 15183
8	NKOUNKOU Fidèle	Membre de la Coordination nationale de la COMIFAC Congo	Email : <a href="mailto:fidelcefdhac@yahoo.fr">fidelcefdhac@yahoo.fr</a> Tél : +242 055514733 BP : 98 Brazzaville
9	NSOSSO Dominique	Secrétaire Général AMEA	Email : <a href="mailto:dominique.nosso@yahoo.fr">dominique.nosso@yahoo.fr</a> Tél : + 242 055222919 BP : 5697
<b>GABON</b>			
1	ALLOGO Constant	Point Focal CARPE UICN	Email : <a href="mailto:allogoba@yahoo.fr">allogoba@yahoo.fr</a> Tél : + 241 07352074 BP : 10708 Libreville Gabon
2	BAYANI NGOYI Emmanuel	Point Focal RAAF	Email : <a href="mailto:scoutgabon@yahoo.fr">scoutgabon@yahoo.fr</a> Tél : + 241 04130739 BP : 6652 Libreville
3	EKEMI MFOUA Séraphin	Point Focal/REJEFAC	Email : <a href="mailto:seraotaba@yahoo.fr">seraotaba@yahoo.fr</a> Tél : +242 7877674 BP : 7615 Libreville
4	EYANG EFFA Edwige	Pdte Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:fensed21@yahoo.fr">fensed21@yahoo.fr</a> Tél : + 241 0603083062 BP : 2374 Libreville Gabon
5	Hon. MABALA Martin	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:martinmabala@yahoo.fr">martinmabala@yahoo.fr</a> Tél : +241 07164106 BP : 12384 Libreville, Gabon
6	MEKUI ALLOGO Aimée	CN COMIFAC GABON	Email : <a href="mailto:amekui2002@yahoo.fr">amekui2002@yahoo.fr</a> Tél : + 241 07507638 BP : 2275 Libreville Gabon

7	MINKHOUE Jeanne Marthe	Point Focal/ REPALEAC	Email : <a href="mailto:assoagafic@yahoo.fr">assoagafic@yahoo.fr</a> Tél : +241 7292753 BP : 16504 Libreville Gabon
8	Ven. OSSAGOU EUSEBE	Sénateur	Email : <a href="mailto:mhorlyngossagou@yahoo.fr">mhorlyngossagou@yahoo.fr</a> Tél : +241 07417622 BP : 24042 Libreville ; Gabon
9	OWONO MBENG Ophélie	Membre REFADD	Email : <a href="mailto:oowono@yahoo.fr">oowono@yahoo.fr</a> Tél : + 241 06261324 BP : 2374 Libreville
<b>GUINEE EQUATORIALE</b>			
1	BEKALE Yvon	PYU Afrique Centrale	Email : <a href="mailto:Bekale9@yahoo.fr">Bekale9@yahoo.fr</a>
2	EBUKA BESEBO G.	Point Focal Adj. REFADD	Tél : + 240 222256671
3	Hon. EYI OBAMA CARLOS	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:carlos_eyi_obama@yahoo.es">carlos_eyi_obama@yahoo.es</a> Tél : +240 222275083
4	MANDJI EBOKO Maria Teresa	REFADD	Email : <a href="mailto:admad_2004@yahoo.fr">admad_2004@yahoo.fr</a> Tél : +240 222234052
5	MANG ANGELES	Point focal REPALEAC GE	E-mail : <a href="mailto:repaleac@yahoo.fr">repaleac@yahoo.fr</a>
6	SALES IPUWA Eloisa	Présidente Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:admad_2004@yahoo.fr">admad_2004@yahoo.fr</a> Tél : + 240 222271241
<b>REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)</b>			
1	ABADJAKA Pierre Magloire	Coord. National REPALEAC	Email : <a href="mailto:abdjaka@yahoo.fr">abdjaka@yahoo.fr</a> Tél : + 236 75509313 BP : 1908 BANGUI
2	BIA Philomène Anicette	Point Focal REFADD/RCA	Email : <a href="mailto:bata_gbako@yahoo.fr">bata_gbako@yahoo.fr</a> Tél : + 236 75037726 BP : 242 Bangui
3	DIMANCHE Luc	Expert National chargé de la traçabilité APV/PLEGT	Email : <a href="mailto:dimancheluc@yahoo.fr">dimancheluc@yahoo.fr</a> Tél : + 236 75503540
4	Hon. GABA MANO Pierre	Député RCA	E-mail : <a href="mailto:gabamano52@yahoo.fr">gabamano52@yahoo.fr</a>
5	NGOUMBANGO Emmanuel Melvis	Forum National	Email : <a href="mailto:engoumelvis@yahoo.fr">engoumelvis@yahoo.fr</a> Tél : + 236 75508346
6	PASSE SANAND Patrice	Président Forum National /O.C.D.N	Email : <a href="mailto:patrice.passesanand@yahoo.fr">patrice.passesanand@yahoo.fr</a> Tél : + 236 75564702 BP : 3259 Bangui RCA
7	YAKINGA Aymard Arnauld	Point Focal REJEFAC	Email : <a href="mailto:yakingaaymardarnauld@yahoo.com">yakingaaymardarnauld@yahoo.com</a> Tél : + 236 75401703 BP : Bangui RCA
8	YAM TORKAN DIMASSE	Membre du Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:groupermentaldp@yahoo.fr">groupermentaldp@yahoo.fr</a> Tél : + 236 70853533
<b>REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)</b>			
1	BOKWALA Roger	Conseiller Environnement, Conservation de la nature et Tourisme	E-mail : S/C : <a href="mailto:michelokanda@yahoo.fr">michelokanda@yahoo.fr</a> Tel : +243 9 9818 1198
2	BUJIRIRI NFUNE Désiré	Coordinateur Adjoint COMIFAC RDC	Email : <a href="mailto:bdesynfun@yahoo.fr">bdesynfun@yahoo.fr</a> Tél : +243 998 169681
3	DIHOUKAMBA Parfait	Membre REPALEAC	Email : <a href="mailto:pdihoukamba@yahoo.com">pdihoukamba@yahoo.com</a> Tél : +242 066694
4	ITONGWA MUKUMO	Point Focal REPALEAC	Email : <a href="mailto:itojoseph@yahoo.fr">itojoseph@yahoo.fr</a> /

	Joseph	RDC	<a href="mailto:itojose2000@yahoo.fr">itojose2000@yahoo.fr</a> Tél : +243 991755681
5	KALALA Didier	Chargé des politiques forestières/ WWF	Email : <a href="mailto:dkalala@wwfcarpo.org">dkalala@wwfcarpo.org</a> Tél : + 243 816092190
6	KABIKABI KITUMAIN Claude	ERND/ Environnement Ressources Naturelles et Développement	Email : <a href="mailto:enaturedeveloppement@yahoo.fr">enaturedeveloppement@yahoo.fr</a> Tél : + 243 99859785
7	KAPUPU DIWA MVTIMANWA	Coordonateur Régional REPALEAC	Email : <a href="mailto:repaleac@yahoo.fr">repaleac@yahoo.fr</a> Tél : +243 99 8668497
8	KYUNGU MWAMBA Philomène	Point Focal REFADD RDC	Email : <a href="mailto:philomk@yahoo.fr">philomk@yahoo.fr</a> Tél : +243 999369984
9	LOKOFÉ LONGANGO King	Point Focal/ REJEFAC	Email : <a href="mailto:kingerlokofo@yahoo.fr">kingerlokofo@yahoo.fr</a> Tél : +243 816677404
10	MILOL Adonis	UICN / RDC	Email : <a href="mailto:adonis.milol@iucn.org">adonis.milol@iucn.org</a> Tél : +242 055514733
11	NGOY Bienvenu	Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:bienvenu_ngoy@yahoo.fr">bienvenu_ngoy@yahoo.fr</a> Tél : +243 998184766
12	NGULUNGU Alain Parfait	Membre FN CEFDHAC	Email : <a href="mailto:infovertes@gmail.com">infovertes@gmail.com</a> Tél : +243 816223420 / +243 999497755
13	NZITA Maxime	Secrétariat Transformation	Email : <a href="mailto:zainmax@yahoo.fr">zainmax@yahoo.fr</a> Tél : +250 788300913
14	SHALUKOMA Chantal	Coord. Horizon Nature / REFADD / Est RDC	Email : <a href="mailto:chantal.shalukoma@gmail.com">chantal.shalukoma@gmail.com</a> Tél : +243 992047155 BP : 2569 Bukavu RDC
<b>RWANDA (pays hôte)</b>			
1	BARIHO Janvière	RIFFEAC/KCCCEM Specialist	Email : <a href="mailto:jbariho@gmail.com">jbariho@gmail.com</a> Tél : + 250 0788876727 BP : 4134 Kigali RWANDA
2	GAHIGI Didas	Forest Inspection and monitoring officer/ RNRA	Email : <a href="mailto:gdidas@yahoo.fr">gdidas@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788683948 BP : 433 Kigali
3	HABIMANA Jean Damascène	Forest Extension/ RNRA	Email : <a href="mailto:habsondam@yahoo.fr">habsondam@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788822968 BP : 433 Kigali
4	HABIMANA Jacques	ARECO RWANDA	Email : <a href="mailto:habijac3@yahoo.fr">habijac3@yahoo.fr</a> Tél : + 250783267644
5	HABIYAMBERE Thaddée	Président National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:habiyambereth@yahoo.fr">habiyambereth@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788501844
6	HAWUMIMANA Etienne	Coord. REJEFAC Rwanda	Email : <a href="mailto:hagumetienne2004@yahoo.fr">hagumetienne2004@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788355432 BP : 2434 Kigali
7	IYAKAREMYE Jean Baptiste	Forest Licensing Officer RNRA	Email : <a href="mailto:hadjidio@yahoo.fr">hadjidio@yahoo.fr</a> Tél : + 250 0788456492 BP : 433 Kigali
8	KABANGUKA Nathan	RIFFEAC/KCCCEM	Email : Tél : + 237 77623569
9	KAMYAMIBWA Sam	Secrétaire Exécutif ARCOS	Email : <a href="mailto:skanyamibwa@yahoo.com">skanyamibwa@yahoo.com</a> Tél : + 250 785751900 BP : 4290 Kigali Rwanda
10	KAYIRANGA Gérard	Forest Extension Officer/	Email : <a href="mailto:gakayiranga@yahoo.fr">gakayiranga@yahoo.fr</a>

		RNRA	Tél : + 250 788803280 BP : 433 Kigali RWANDA
11	MUKAKAMARI Dancilla	REFADD RWANDA	Email : <a href="mailto:mukakamari@yahoo.fr">mukakamari@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788521732 BP : 3967 Kigali
12	MUNYANSANGA Frédéric	Coordinateur du Projet Bambou/ RNRA	Email : <a href="mailto:fmunyansa@yahoo.fr">fmunyansa@yahoo.fr</a> Tél : +250 788479656 BP : 433 Kigali
13	NDUWAMUNGU Jean	National University of RWANDA	Email : <a href="mailto:jeanduwa@gmail.com">jeanduwa@gmail.com</a> Tél : +250 7888484777 BP : 56 Huye RWANDA
14	NIYOMUGABO Ildephonse	Membre et Point Focal REPALEAC	Email : <a href="mailto:ildedes@gmail.com">ildedes@gmail.com</a> Tél : +250 784115333 BP : 3909 Kigali Rwanda
15	NJENGIYUMVA Philbert	Policy Officer ARCOS	Email : <a href="mailto:nsengan05@yahoo.fr">nsengan05@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788466541 BP : 4290 Kigali
16	NSABIMANA Boniface	Coord. Programme de Développement Economique Durable/ HELPAGE	Email : <a href="mailto:goninsab@yahoo.fr">goninsab@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788528975 BP : 6682 Kigali RWANDA
17	NSENGIMANA Serge	ACNE- Directeur	Email : <a href="mailto:nsengimanaserge@yahoo.fr">nsengimanaserge@yahoo.fr</a> Tél : +250 788530015 BP : 4290 Kigali/ Rwanda
18	NSHIMIYIMANA Gonzague	Coord. ADARWA Coopérative	Email : <a href="mailto:aadarwa@yahoo.fr">aadarwa@yahoo.fr</a> Tél : + 237 0788635192 BP : 4821 Kigali
19	NSHIMIYIMANA Sprido	Forest Extension/ RNRA	Email : <a href="mailto:spring200@yahoo.fr">spring200@yahoo.fr</a> Tél : + 250 0788513639 BP : 433 Kigali
20	NYANDWI Anastase	Critical Marshland Management officer	Email : <a href="mailto:nyandwianastase@yahoo.fr">nyandwianastase@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788666250
21	NZABAMWITA H. Paul	ISAE (Institut Supérieur d'Agriculture et d'Elevage)	Email : <a href="mailto:nzabapaul@yahoo.fr">nzabapaul@yahoo.fr</a> Tél : + 250 788464038 BP : 210 Musanze, RWANDA
22	Prosper U	DBB/VNP-Chief Park	Email : <a href="mailto:prosper@rwandatourism.com">prosper@rwandatourism.com</a> Tél : +250 788535949
23	UKWIYIMPUNDU Triphine	Chargée de reboisement/ RNRA	Email : <a href="mailto:ukwiyimpundutriphine@yahoo.fr">ukwiyimpundutriphine@yahoo.fr</a> Tél : +250 783753525 BP : 433 Kigali RWANDA
24	UMUCYABAKAZI Claudette	Chargé de la logistique RNRA	Email : <a href="mailto:karaclaurette@yahoo.fr">karaclaurette@yahoo.fr</a> Tél : +250 788542817
25	UWAMA HORO Oscar	Chargé de gestion logistique/ MINIRENA	Email : <a href="mailto:oscar007@yahoo.fr">oscar007@yahoo.fr</a> Tél : +250 788770698 BP : 3502 KIGALI
<b>SAO TOME &amp; PRINCIPE</b>			
1	Hon. DIOGO Basilio	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:basiliodiogo@yahoo.fr">basiliodiogo@yahoo.fr</a> Tél : +239 99032260
<b>TCHAD</b>			
1	Hon. ADELI Edji	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:adelliedji@yahoo.fr">adelliedji@yahoo.fr</a> Tél : +235 66339393



2	AISSATOU OUMAROU	AFPAT/REPALEAC	Email : <a href="mailto:oumar@yahoo.fr">oumar@yahoo.fr</a> Tél : + 235 66299155
3	Hon. KEDA BALLAS	Député/ Assemblée Nationale	Email : <a href="mailto:keda_pala@yahoo.com">keda_pala@yahoo.com</a> Tél : + 235 66241892
4	NGONTOLOUM LE BETONDJI Jacques	Membre Forum National CEFDHAC	Email : <a href="mailto:ngonfr@yahoo.fr">ngonfr@yahoo.fr</a> Tél : + 235 66264131 BP : 35 MOUNDOU
5	RIMGOTO KARA GOURO	Président Forum National National CEFDHAC	E-mail : <a href="mailto:ringotokara@yahoo.fr">ringotokara@yahoo.fr</a> Tél : + 235 66 28 50 38
6	Zenab AL KHADARE ABDEL RAHIM	REJEFAC	Email : <a href="mailto:abdel.alkhzenab@yahoo.fr">abdel.alkhzenab@yahoo.fr</a> Tél : + 235 66 120033

## BIBLIOGRAPHIE

- Alain P. Ngulungu, Ramener l'APV vers le bas. Réflexions sur les mécanismes de participation des acteurs locaux de la RD Congo, du Congo-Brazzaville et de la République centrafricaine au plan d'actions FLEGT, inédit, 2012.
- Alain Pénélon, « Point sur les négociations APV-FLEGT en Afrique Centrale », Comité consultatif régional, PFBC, Brazzaville, Octobre 200
- ARCOS, 2004. ARCOS 2004. A framework for Conservation in the Albertine Rift: 2004-2030. Report of Strategic Planning process for the Albertine Rift, ARCOS.
- Andre. C et Lavigne Delville. P (1998). « Changement fonciers eu dynamiques agraires : le Rwanda ; 19900-1990 » in Lavigne Delville (dir). Quelles politiques foncières pour l'Afrique noire rurale ? Réconcilier pratique, légalité et légitimité. Paris, Karthala/Ministères des affaires étrangères
- Awono. A , Ingram.V, Manirakiza. D (2009). Etude de base de la filière fumbwa (gnetum spp.) dans les provinces de l'équateur et de Kinshasa, RDC. FOA, Rome
- BAD (2008). Burundi : Document de stratégie pays 2008-2011
- (BAFD/OCDE, 2008). Perspective économiques en Afrique : RDC
- Burgess, N., D'Amico Hales, J., Underwood, E., Dinerstein, E., Olson, D., Itoua, I., Schipper, J., Ricketts, T., and Newman, K. (2004a) Terrestrial ecoregions of Africa and Madagascar: a continental assessment. Island Press, Washington DC. Pp. 1-501
- Bush, G.K. (2009). The economic value of Albertine Rift Forests; applications in policy and programming. PhD thesis, University of Stirling, Scotland, UK.279 p
- CARPE.1996. Etude pour favoriser le developpement des produits forestiers non-ligneux dans le cadre de CARPE. UICN, Yaoundé
- Charlie PYE-SMITH (2011), Cameroun: une richesse forestière ignorée. CIFOR, Bogor, Indonésie
- Chédanne. P (2003). Chédanne. Les activités non agricoles en milieu rural, élément de rénovation de la politique de développement rural de la coopération française. Agridoc n°5
- CIFOR. 2009. Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale. CIFOR, Bogor, Indonésie
- COMIFAC. 2005. Plan de Convergence de la COMIFAC. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2005. Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la COMIFAC. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2006. Plan d'opérations trienal 2006-2008 du Plan de Convergence. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2009. Biodiversité et gestion forestière durable dans le bassin du congo. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2009. Plan d'opérations trienal 2009/2011 du Plan de Convergence. COMIFAC, Yaoundé.
- COMIFAC. 2010. Accord sous-régional sur le contrôle forestier en Afrique Centrale. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2010. Directives relatives à la gestion durable des Produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique Centrale. COMIFAC, Yaoundé
- COMIFAC. 2010. Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. COMIFAC, Yaoundé.

- COMIFAC. 2012. Bilan des initiatives de gestion durable des forêts des pays de l'espace COMIFAC en lien avec la mise en œuvre de l'Agenda 21. COMIFAC, Yaoundé
- David ABOUEM A THOYI and All (2006), « Aperçu de la législation forestière en Afrique Centrale » ; Première conférence Internationale des parlementaires sur la gestion durable des forêts denses et humides d'Afrique Centrale, REPAR, Yaoundé
- Echaudemaison, C.D (1993). Dictionnaire d'économie et de sciences sociales (édition revue et augmentée). Paris : Nathan
- ERE Développement (2001). Etude socio-économique dans l'UTO de Campo Ma'an. Rapport principal de la phase I : analyse et synthèse des données générales et des enquêtes. Document provisoire, Yaoundé
- ERE Développement (2002). Rapport complémentaire. Document provisoire, Yaoundé
- FAO. 2003. Code régional d'exploitation forestière à faible impact dans les forêts denses tropicales humides d'Afrique Centrale et de l'Ouest. FAO, Rome
- FERN, Lessons learned from FLEGT for REDD. Why ignoring key lessons from initiatives to control illegal logging will lead REDD to a dead-end,
- FIDA (2001). Rapport sur la pauvreté rurale : Comment mettre fin à la pauvreté ? Palombi. Rome
- FMI (2011). Burundi : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Rapport du FMI n° 11/5. Washington
- Guy Patrice Dkamela (2011), Le contexte de la REDD+ au Cameroun: Causes, agents et institutions. CIFOR, Bogor, Indonésie
- Homb M., 2012. Compte rendu de l'atelier d'élaboration d'une stratégie d'appui à l'amélioration des moyens d'existence des femmes dans les Forêts Modèles dans le Bassin du Congo par trois organisations d'appui à l'entrepreneuriat féminin, PLAFFERCAM/CAMAMF-REFADD-TRAINING, 1<sup>er</sup> Mars 2012, Kribi, Cameroun
- IDFC ; 2008, projet makala
- Iola Leal Riesco & Kyeretwie Opoku, Illegal, Is REDD undermining FLEGT?, FERN Report, March 09
- Jolien Schure et al, 2001, Bois énergie en RDC : Analyse de la filière des villes de Kinshasa et de Kisangani
- Joseph Désiré ZEBAZE (2010), « Produits forestiers locaux et acteurs marginalisés: des nouveaux droits à l'éclosion de nouvelles filières ». Forum National sur les Forêts du Cameroun de Mars 2010. FNF, Yaoundé
- Kasangaki A., Kanyamibwa S. Burgess N.D., Baghabati N., Nasero N., Anderson M., Asasira, J., Bruhke, H, Hall, H. and Maritim Z. (2012). Capturing the benefits of ecosystem services to guide decision-making in the Greater Virungas Landscape of the Albertine Rift Region. ARCOS, University of Cambridge and WWF-US. Project Technical Report to MacArthur Foundation
- Kate Dooley, Eviter la déforestation et la dégradation. Pourquoi les pays du Bassin du Congo risquent d'être pénalisés par un système REDD basé sur le marché, Note d'information, FERN, Dec 2009
- LOI N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- MEA (Millennium Ecosystem Assessment) (2005) Millennium Ecosystem Assessment. Ecosystems and Human Well-being. Washington, D.C.: Island Press.
- Manuel Estrada, Comparative study of REDD : recommendations of actions, Sylvestrum, Netherlands, , June 2012
- Maria, do. et all, 2009, Etude préparatoire de la relance des foyers améliorés au cap vert
- McDougall C., 2001 Gender and diversity in assessing sustainable forest management and Human well-being. Reflections on assessment methods tests conducted in Bulungan, East Kalimantan. In C.J.P. Colfer & Y. Byron (eds.) People managing forests. The links between human well-being and sustainability. Resources for the Future (RFF), Washington, DC, USA.

- Médecins Sans Frontières (1995). Diagnostic de la situation : Etat de santé des prisonniers de Gitarama, Rwanda, juin 1995. Rwa-95-04
- MINFOF. (sd), Atlas forestier interactif du Cameroun. Yaoundé
- Ministère du plan, INS, WFP, CITIGROUP, CTB et EU (2008). Analyse globale de la sécurité et de la vulnérabilité (CFSVA)
- Mittermeier, R.A., Robles Gil, P., Hoffmann, M., Pilgrim, J., Brooks, T., Mittermeier, C.G., Lamoreux, J. & Fonseca, G.A.B. da. (2004) Hotspots: Revisited. Mexico: CEMEX
- Moissan (de) A., 2011. Développement du commerce du janssang et de la banane plantain dans la Forêt Modèle Dja et Mpomo, rapport de stage, Université Laval Québec
- Nasi R., A.M. Tiani et J. Nguiebouri, Juillet 2001. Tournée dans l'UTO Campo-Ma'an. Village de Nkoelon (23-28/06/2001). Center for International Forestry Research
- Nguiebouri J., A.M. Tiani, G. Akwah Neba et C. Diaw, 2001. Critères et Indicateurs pour la Gestion Durable des forêts. Rapport de l'atelier de Campo Organisé par CIFOR du 26 au 28 Février 2001. Rapport, CIFOR. Draft
- Ntaintie Bilkissou, 2011. Problématique de l'entrepreneuriat féminin au sein des Forêts Modèles : le cas de la Forêt Modèle Dja Et Mpomo (FOMOD), Est Cameroun, rapport de stage, FASA-Dschang
- PFBC, Les forêts du Bassin du Congo. Evaluation primaire, 2005
- Plumptre, A.J., Behangana, M., Davenport, T., Kahindo, C., Kityo, R., Ndomba, E., Nkuutu, D., Owionji, I., Ssegawa, P., and Eilu, G. (2003) The biodiversity of the Albertine Rift. Albertine Rift Technical Reports Series, 3;1-105
- Proforest, An overview of legality verification systems, Briefing note, Feb 2011
- OIBT. 2003. Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique. Série Développement de politiques OIBT N° 14
- Rapport sur le bilan, l'analyse et les perspectives des initiatives REDD+ dans les pays de l'espace COMIFAC. *Dimension stratégique, institutionnelle et opérationnelle, Document final - avril 2012*
- Samuel ASSEMBE MVONDO(2005); Décentralisation des ressources forestières et justice environnementale: analyse des évidences empiriques du Sud – Cameroun. LEAD/SOAS, London
- SNV (2009). Système d'information sur les marches (SIM) des Produits Forestiers Non Ligneux au sud Cameroun : Rapport de suivi et d'évaluation de la deuxième phase (SIM 2) de mise en œuvre du système d'information des marchés des PFNL
- Sun Y., Mwangi, E., Meinzen-Dick, (2010) Genre, institutions et durabilité dans le contexte des réformes de la décentralisation forestière en Amérique latine et en Afrique de l'Est ; Info brief, Cifor-Cigiar, n°25
- Syvile COTE (1993), Plan de zonage du Cameroun forestier meridional: objectifs, méthodologie, plan de zonage préliminaire. Poulin Theriault Inc., Québec – Canada
- Tiani, A.M., G. Akwah, and J. Nguiebouri, 2001. Les communautés riveraines du parc National de Campo-Ma'an : maîtrise de l'espace forestier et vécu quotidien des mutations socio-écologiques. Internal report, CIFOR
- Tiani A.M., G. Akwah, and J. Nguiebouri. 2005. "Women in Campo-Ma'an National Park: Uncertainties and Adaptations in Cameroon", pp. 131-149, IN The Equitable Forest (C. Colfer, editor), Washington D.C. Resources for the Future
- Tiani A.M., M. ZOA et J. Gagoe Tchoko, Mars 2007. Le genre et les minorités dans les Forêts Modèles du Cameroun. Forêt Modèle du Dja&Mpomo. Forêt Modèle de Campo-Ma'an. Rapport de recherche. Center for International Forestry Research. Secrétariat du Réseau International des Forêts Modèles, Yaoundé, Cameroun

- Ulimwengu. J, Funes. J, Headey, Det You, L (2010). Paver le chemin du développement? L'impact des infrastructures de transports sur la production agricole et la réduction de la pauvreté en République démocratique du Congo. IFPRI
- UICN.2010. Participation des communautés et REDD+: Diagnostic rapide des enjeux et défis pour le processus au Cameroun. UICN, Yaoundé
- UICN.2010. Un guide des bonnes pratiques: Gestion durable des forêts, diversité biologique et moyens d'existence. UICN, Yaoundé
- UNICEF (2006). Enfant solde au Burundi. Paris
- Tiani A.M., Gage Tchoko J., Eboto H., Njomkap J.C., Bouki T., Ndo A. et Chimere Diaw M., 2012. Dynamique sociales et stratégies féminines dans la Forêt Modèle de Campo Ma'an, Cameroun, may/june 2012, Vol. 88, no. 3 — The Forestry Chronicle
- Wong, C., Roy, M. and Duraiappah, A.K. (2005). Connecting poverty and ecosystem services: A series of seven country scoping studies. Focus on Uganda. Nairobi, Kenya: UNEP and IISD.
- Zoa, N.M., J. Nguiebouri, C. Jum, et Diaw, C., 2005a. Rapport de l'atelier de construction et de mise en place d'un cadre methodologique pour le developpement d'une proposition de Forêt Modèle. 25/26 mai 2005. Site de Campo-Ma'an. *Centre for International Forestry Research*. Yaoundé, Cameroun
- [www.digitalcongo.net](http://www.digitalcongo.net) 4.0 (15mars 2012)
- [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)

